



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

avril 2025

DEMANDE D'UN ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET D'UN ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ — COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES ; ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Dans le cadre des demandes d'un accord au titre de la facilité élargie de crédit et d'un accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité, les documents suivants ont été publiés et sont inclus dans ce dossier :

- Un **communiqué de presse** incluant une déclaration du Président du Conseil d'administration.
- Le **rapport des services**, préparé par une équipe des services du FMI pour l'examen du Conseil d'administration le 15 janvier 2025, à la suite des discussions qui se sont achevées le 13 novembre 2024 avec les autorités de la République démocratique du Congo sur l'évolution économique et les politiques soutenant l'accord du FMI au titre de la facilité élargie de crédit et de la facilité pour la résilience et la durabilité. Sur la base des informations disponibles au moment de ces discussions, le rapport des services a été finalisé le 20 décembre 2024.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de l'Association internationale de développement.
- Une **lettre d'évaluation de la Banque mondiale** pour la facilité pour la résilience et la durabilité.
- Une **déclaration de l'Administrateur** représentant la République démocratique du Congo.

La politique de transparence du FMI permet la suppression d'informations sensibles pour les marchés et la divulgation prématuée des intentions politiques des autorités dans les rapports des services et autres documents publiés.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington D.C.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PR 25/003

Le Conseil d'administration du FMI approuve un accord de 38 mois d'un montant de 1 729 millions de dollars au titre de la Facilité élargie de crédit et un accord de 38 mois d'un montant de 1 038 millions de dollars au titre de la Facilité pour la résilience et la durabilité en faveur de la République démocratique du Congo

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- *Aujourd'hui, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé un accord de 38 mois au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en faveur de la République démocratique du Congo, pour un montant de 1 729 millions de dollars (125 % de la quote-part), ainsi qu'un accord de 38 mois au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD), d'un montant de 1 038 millions de dollars (75 % de la quote-part).*
- *Le programme appuyé par la FEC vise à préserver la stabilité macroéconomique, à améliorer le climat des affaires, à renforcer la gouvernance et la transparence, ainsi qu'à favoriser une croissance inclusive.*
- *Le programme appuyé par la FRD aidera la RDC à renforcer ses capacités d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, tout en consolidant son rôle de « pays solution » dans la transition vers une économie mondiale à faible émission de carbone.*

Washington, DC – 15 janvier 2025 : Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé aujourd'hui en faveur de la République démocratique du Congo un accord de 38 mois au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), pour un montant de 1 332,5 millions de DTS (environ 1 729 millions de dollars ou 125 % de la quote-part du pays), ainsi qu'un accord de 38 mois au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD), pour un montant de 799,5 millions de DTS (environ 1 038 millions de dollars ou 75 % de la quote-part).

L'activité économique est restée forte en 2024, avec une croissance du PIB réel prévue à 6,0 %. L'inflation, qui avait culminé à 23,8 % à la fin de 2023, a ralenti pour s'établir à 12,8 % en glissement annuel en fin novembre 2024 et a poursuivi sa baisse ces dernières semaines. Le solde budgétaire intérieur devrait se réduire en 2024, la collecte plus importante que prévu des recettes budgétaires n'ayant été que partiellement absorbée par des niveaux plus élevés que prévu de la masse salariale et des dépenses exceptionnelles de sécurité. Le déficit du compte courant devrait également se réduire, contribuant à renforcer les réserves internationales.

Le nouveau programme appuyé par la FEC vise à consolider les progrès accomplis dans le cadre de l'accord FEC de 2021-2024, achevé en juillet 2024, en préservant la stabilité macroéconomique, améliorant l'environnement des affaires, en renforçant la gouvernance et la transparence, et favorisant une croissance inclusive. Ses ambitieux objectifs nécessitent entre autres, de poursuivre les efforts de forte mobilisation des recettes budgétaires et d'approfondir les réformes visant la modernisation de la gestion des finances publiques, en se

concentrant sur l'amélioration de l'efficacité et la redevabilité dans l'utilisation des ressources publiques.

Le programme appuyé par la FRD vise à aider la RDC à réaliser sa vision stratégique de « pays solution » dans la transition vers une économie mondiale à faible émission de carbone, tout en renforçant sa résilience aux chocs climatiques.

À la conclusion des discussions du Conseil d'administration, M. Okamura, Directeur général adjoint et président, a déclaré :

Évaluation du Conseil d'administration¹

« L'économie de la République démocratique du Congo (RDC) est restée résiliente, avec une croissance économique robuste, une baisse de l'inflation et des déficits budgétaires, malgré les défis importants auxquels elle est confrontée, notamment la récente recrudescence de conflits armés qui durent depuis des décennies dans sa partie orientale et une crise de santé publique liée à l'épidémie de Mpox. Ces défis imposent un lourd fardeau à la RDC en termes de coûts humains et économiques. Les perspectives sont favorables, quoique soumises à des risques importants, notamment du fait des conflits susmentionnés.

Les Autorités ont fait des progrès dans le cadre de l'accord au titre de la FEC approuvée en 2021, ce qui leur a permis de générer une croissance économique plus forte que prévu et d'accroître considérablement les réserves de change. Cependant, des défis macroéconomiques, structurels et climatiques subsistent et nécessitent un approfondissement des réformes.

Dans le cadre du nouvel accord au titre de la FEC, les autorités entendent stimuler la croissance et créer un espace budgétaire pour les investissements prioritaires et les dépenses sociales. Cet objectif serait atteint en accroissant la mobilisation des recettes intérieures et en renforçant la discipline budgétaire, notamment en respectant plus strictement les procédures standard de la chaîne des dépenses, en opérationnalisant la direction générale du Trésor et de la comptabilité publique (DGTCP), en déconcentrant l'ordonnancement des dépenses, en mettant en place un compte unique du Trésor (CUT). Une transition progressive vers un cadre budgétaire hors ressources du secteur extractif, pour isoler le budget de la volatilité des revenus miniers et pour limiter la procyclicité des dépenses, serait importante. Les Autorités entendent également améliorer l'environnement des affaires, la gouvernance et la transparence, et lutter plus résolument contre la corruption.

La Banque centrale du Congo (BCC) a maintenu une politique monétaire restrictive afin de lutter contre l'inflation, qui a ainsi considérablement diminué en 2024. Les Autorités entendent poursuivre leurs efforts visant à accumuler davantage de réserves internationales, renforcer le cadre de conduite de la politique monétaire et la stratégie d'intervention sur le marché des

¹ À la conclusion de la discussion, le Directeur général, en tant que président du Conseil, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est transmis aux Autorités du pays. Une explication de tous les termes spécifiques utilisés dans les conclusions peut être trouvée ici :

<http://www.IMF.org/external/np/sec/misc/qualifiers.htm>.

changes afin d'améliorer la transmission de la politique monétaire et d'atténuer les pressions sur le marché des changes.

Le nouvel accord au titre de la FRD apportera au pays le soutien nécessaire pour surmonter les difficultés actuelles et faire des progrès dans le renforcement de ses capacités d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, tout en consolidant son rôle de « pays solution » dans la transition vers une économie mondiale à faible émission de carbone. Le programme soutenu par la FRD sera axé en particulier sur la protection des vastes forêts tropicales de la RDC, le renforcement de la résilience aux catastrophes naturelles induites par le changement climatique et sur une meilleure prise en compte des considérations climatiques dans la gestion des investissements publics. »

Tableau 1. République démocratique du Congo : principaux indicateurs économiques et financiers, 2023-26							
	2023		2024		2025		2026
	Est.	Rapport n°23/434	Proj.	Rapport n°23/434	Proj.	Rapport n°23/434	Proj.
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)							
PIB et prix							
PIB réel	8.4	4.8	4.7	5.6	5.1	5.2	4.5
PIB (industries extractives)	18.2	4.4	5.8	6.4	4.8	4.8	2.9
PIB (hors industries extractives)	3.5	5.0	4.1	5.3	5.3	5.4	5.4
Déflateur du PIB	14.4	13.0	16.2	8.1	9.1	6.4	6.7
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	19.9	14.7	17.2	8.5	8.8	7.0	7.0
Indice des prix à la consommation (fin d'année)	23.8	11.6	12.0	7.0	7.0	7.0	7.0
(Variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)							
Monnaie et crédit							
Avoirs extérieurs nets	20.0	10.7	22.0	13.2	11.3	11.4	8.9
Avoirs intérieurs nets	20.3	10.0	-0.3	2.8	3.4	2.0	2.5
Crédit intérieur	34.1	12.6	7.2	11.0	8.7	9.6	7.5
Monnaie au sens large	40.3	20.7	21.6	16.0	14.7	13.3	11.4
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Situation financière de l'administration centrale							
Recettes et dons	14.8	14.9	15.7	14.7	14.2	14.9	14.4
Dépenses	16.5	16.3	17.8	15.8	15.5	15.8	15.5
Solde budgétaire intérieur	-1.3	-0.6	-0.5	-0.4	-0.4	-0.3	-0.4
Investissement et épargne							
Épargne nationale brute	9.4	6.8	10.9	9.3	11.7	9.6	11.8
Investissement	15.7	10.8	15.6	12.6	15.3	12.4	15.3
Hors secteur public	12.0	6.0	10.0	8.0	10.0	7.8	10.0
Balance des paiements							
Exportations de biens et services	44.3	39.6	43.9	37.2	43.2	35.5	42.3
Importations de biens et services	50.3	45.2	48.5	42.6	47.8	40.3	46.9
Solde des transactions courantes (transferts officiels compris)	-6.2	-4.1	-4.6	-3.2	-3.5	-2.8	-3.5
Solde des transactions courantes (hors transferts officiels)	-7.6	-5.4	-5.1	-4.6	-4.4	-4.1	-4.4
Réserves officielles brutes (en semaines des importations)	9.3	10.4	10.0	11.0	10.0	11.7	10.2
Dette extérieure du secteur public							
Service de la dette en pourcentage des recettes publiques	7.7	7.4	6.4	7.3	7.8	7.0	8.0

Sources : Autorités congolaises et estimations et projections des services du FMI.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

DEMANDES D'ACCORDS AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ

RÉSUMÉ

Contexte. Les autorités ont sollicité un nouveau programme appuyé par la FEC afin d'approfondir les réformes entreprises dans le cadre du programme précédent (achevé en juillet 2024). Elles ont également sollicité un programme au titre de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD).

Objectifs et modalités des programmes. Les autorités ont sollicité des accords de 38 mois au titre de la FEC et de la FRD, donnant respectivement accès à 125 % et 75 % de la quote-part de la RDC (1 066 millions de DTS), soit 1 332,5 millions de DTS au titre de la FEC et 799,5 millions de DTS au titre de la FRD. Elles ont également demandé qu'une partie de l'accès à la FEC (50 % de la quote-part) soit décaissée à titre d'appui budgétaire. Le programme appuyé par la FEC vise à préserver la stabilité macroéconomique ; à favoriser une croissance robuste, diversifiée et inclusive ; à réduire la pauvreté ; à améliorer le climat des affaires ; et à renforcer la gouvernance et la transparence. Le programme appuyé par la FRD vise à aider la RDC à prendre des mesures qui contribueront à la réalisation de ses objectifs d'adaptation et d'atténuation et tout en préservant son rôle en tant que « pays solutions » dans le cadre de la transition mondiale vers une économie sobre en carbone.

Politiques du programme. Les principales priorités du programme appuyé par la FEC consistent à améliorer l'utilisation des fonds publics et la redevabilité vis-à-vis ces fonds, par un respect rigoureux des procédures de dépenses (la « chaîne des dépenses ») ; à passer progressivement à un cadre budgétaire fondé sur les ressources pour mettre le budget à l'abri de la volatilité des recettes extractives ; à mobiliser des recettes pour être davantage en mesure d'exécuter les dépenses prioritaires ; et à constituer des réserves extérieures pour renforcer la résistance aux chocs. Les principales priorités du programme appuyé par la FRD consistent à protéger les forêts ombrophiles de la RDC, dont la superficie n'est surpassée que par celle de l'Amazonie ; à renforcer la résilience face aux catastrophes climatiques ; et à intégrer les considérations relatives au changement climatique dans la gestion des investissements publics.

Avis des services du FMI. Les services du FMI souscrivent à la demande d'accords au titre de la FEC et de la FRD présentée par les autorités. La lettre d'intention et le mémorandum de politique économique et financière (MPEF) démontrent l'appropriation du programme par les autorités et la pertinence des politiques adoptées, ainsi que la présence des sauvegardes nécessaires. Les services du FMI souscrivent aux niveaux d'accès ainsi qu'à l'utilisation d'une partie de l'accès à la FEC à titre d'appui budgétaire, avec les sauvegardes connexes indiquées dans le rapport.

Approuvé par
Annalisa Fedelino
(Département
Afrique) et Geremia
Palomba
(Département de la
stratégie, des
politiques et de
l'évaluation)

Les entretiens se sont déroulés du 31 octobre au 13 novembre 2024 à Kinshasa. L'équipe des services du FMI était composée de C. Ahokpossi (chef de mission), R. Barbosa, L. Drissi Bourhanbour, et F. Rahim (tous du Département Afrique), D. Al Masri, L. Gores (Département des finances publiques), J. Capella-Ramos (Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), R. Tapsoba (représentant résident), M. Tovar Soria (département des statistiques), et E. Gbadi et H. Katuala (économistes locaux). M. Matungulu et Mme Nkusu (OEDAF) ont participé aux entretiens. L'équipe a rencontré le Président, M. Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo ; le Vice-premier ministre de l'Économie, M. Daniel Mukoko Samba ; le Vice-premier ministre de l'Administration publique, M. Jean-Pierre Lihau Ebua ; la ministre d'État en charge de l'Environnement, Mme Eve Bazaiba ; le ministre d'État en charge du Budget, M. Aimé Boji Sangara ; le ministre des Finances, M. Doudou Fwamba Likonde ; le gouverneur de la banque centrale, M. Malangu Kabedi Mbui ; d'autres ministres et hauts fonctionnaires, ainsi que le président de l'Assemblée nationale et de sa commission de l'économie et des finances ; des représentants du secteur privé, d'organisations de la société civile, de syndicats et de partenaires de développement. B. Wang a participé à la collecte des données et S. Lertprasert a contribué à l'élaboration du document.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	28
ÉVOLUTION RECENTE DE L'ÉCONOMIE	28
PERSPECTIVES ET RISQUES	30
OBJECTIFS ET POLITIQUES DU PROGRAMME APPUYE PAR LA FEC	32
A. Objectifs stratégiques et principales priorités du programme	33
B. Point d'ancrage et priorités budgétaires du programme	33
C. Des réformes budgétaires structurelles pour accroître les dépenses prioritaires	38
D. Renforcer le cadre de politique monétaire pour ancrer la stabilité macroéconomique et créer des réserves extérieures	42
E. Réformes structurelles visant à améliorer la gouvernance et le climat des affaires	46
F. Amélioration des statistiques macroéconomiques	47

PRINCIPAUX ELEMENTS DE LA FRD	48
MODALITES DES ACCORDS AU TITRE DE LA FEC ET DE LA FRD	52
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	57
A. Contexte et Evolutions Economiques Récentes	104
B. Perspectives Economiques et Risques	106
C. Politiques Macroéconomiques et Réformes Structurelles Sous-tendant l'Accord au Titre de la FEC	108
D. Réformes Structurelles sous-tendant l'Accord au titre de la FRD	132
E. Renforcement des Capacités et Amélioration des Données Statistiques	135
F. Suivi de la Performance des Programmes Appuyés par la FEC et la FRD	137
GRAPHIQUES	
1. Évolution du secteur réel, 2018–24	60
2. Évolution du secteur extérieur, 2018–24	61
3. Évolution du secteur budgétaire, 2018–24	62
4. Évolution du secteur monétaire et financier, 2019–24	63
5. Indicateurs de fragilité	64
6. Indicateurs de gouvernance	65
7. Indicateurs de la capacité à rembourser par rapport aux accords donnant accès aux tranches supérieures de crédit pour les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC	66
TABLEAUX	
1. Principaux indicateurs économiques et sociaux	67
2. Balance des paiements, 2022–29	68
3a. Opérations de l'administration centrale, 2022–29 (en milliards de francs congolais)	69
3b. Opérations de l'administration centrale, 2022–29 (en pourcentage du PIB)	70
4. Situation des institutions de dépôts, 2022–29	71
5. Indicateurs de solidité financière, 2020–24	72
6. Capacité à rembourser le FMI, 2022–44	73
7. Besoins et sources de financement extérieur, 2022–29	74
8. Programme d'emprunts extérieurs, 2024–25	74
9. Revues et décaissements prévus dans le cadre de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit	75
10. revues et décaissements prévus dans le cadre de l'accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité	75
ANNEXES	
I. Matrice d'évaluation des risques	76
II. Le changement climatique et la République Démocratique du Congo	79

APPENDICE

I. Lettre d'intention _____	100
Pièce jointe I. Mémorandum sur les politiques économiques et financières_____	105
Pièce jointe II. Mémorandum technique d'entente _____	145

CONTEXTE

1. La RDC reste confrontée à des entraves de taille à son développement économique ainsi qu'à de nombreux chocs. Malgré ses abondantes ressources naturelles, le pays demeure l'un des plus pauvres au monde. On estime que trois Congolais sur quatre vivent sous le seuil de pauvreté extrême (2,15 dollars par jour). Dans l'est du pays, le conflit armé s'est intensifié depuis 2022 et continue d'entraîner de lourdes pertes humaines et économiques. La RDC est en parallèle confrontée à une flambée de variole simienne, liée à l'émergence dans l'Est d'une souche virale potentiellement plus contagieuse. Une campagne de vaccination est en cours, mais à ce jour seules 365 000 des 3 millions de doses estimées nécessaires ont été reçues. Dans une économie fortement tributaire des importations, notamment de produits alimentaires, la dépréciation marquée de la monnaie au cours des dernières années a érodé le pouvoir d'achat de nombreux Congolais, y compris des agents du secteur public. Ainsi, les pressions croissantes en faveur d'une augmentation des salaires du secteur public pourraient peser sur les finances publiques.

2. Les autorités ont demandé à bénéficier de nouveaux accords au titre de la FEC et de la FRD pour continuer à renforcer les réserves extérieures, approfondir les réformes en cours, augmenter les investissements publics et aller de l'avant sur le plan de l'action climatique.

L'accord précédent (2021-2024) a soutenu la croissance économique, qui s'est révélée plus forte que prévu, et l'accroissement des réserves de change ; il a accru la mobilisation des recettes intérieures ; et il a assuré le respect de la règle proscrivant le financement monétaire des déficits, tout en maintenant la dette publique à des niveaux modérés. La volatilité du taux de change a toutefois déclenché des poussées inflationnistes, en partie attribuables à une politique budgétaire procyclique. Le recours accru à des procédures de dépenses exceptionnelles, en partie, mais pas uniquement, pour répondre à des besoins liés à la sécurité, a affaibli les procédures de dépenses (la « chaîne des dépenses ») et compromis la crédibilité du processus d'élaboration des politiques. Plus fondamentalement, la RDC reste confrontée à des obstacles structurels à la croissance et à la diversification, notamment une insuffisance des infrastructures telles que les routes, un accès limité à l'éducation et aux services de santé, une gouvernance déficiente et un climat des affaires difficile. Pour pérenniser les avancées réalisées jusqu'à présent et continuer de lever les difficultés restantes, il sera essentiel de poursuivre les réformes, compte tenu notamment de la situation précaire de la RDC, aggravée par sa vulnérabilité aux chocs extérieurs et aux perturbations liées au climat.

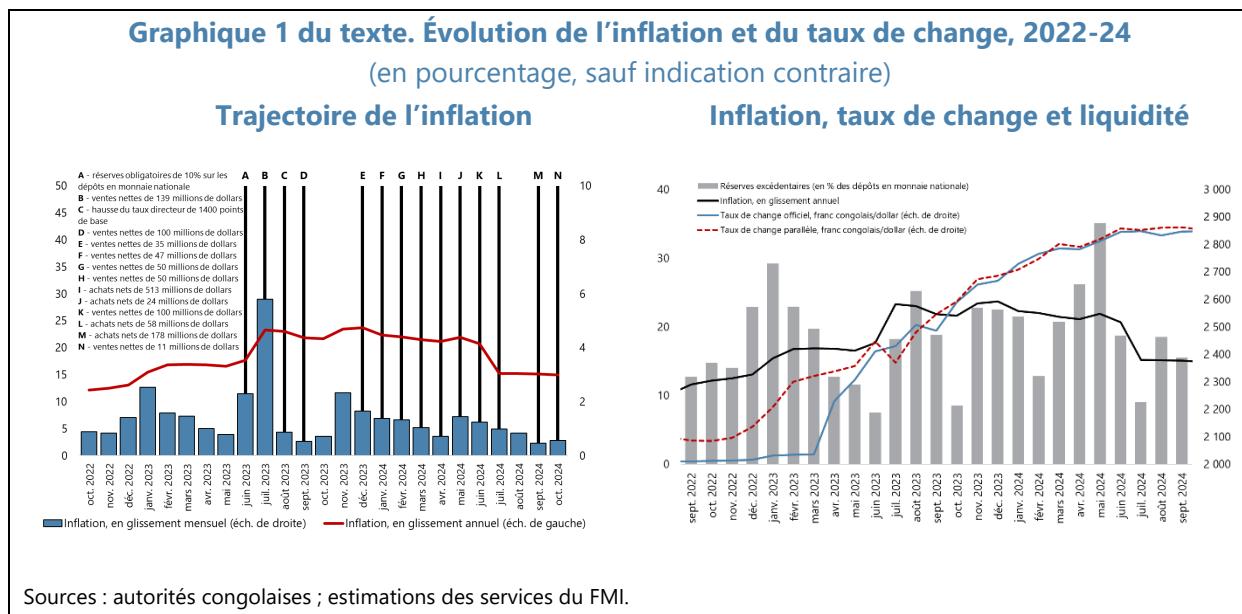
ÉVOLUTION RECENTE DE L'ECONOMIE

3. La croissance économique devrait ralentir en 2024, lorsque la production de cuivre se stabilisera. La croissance du PIB réel devrait passer de 8,5 % en 2023 à 6,0 % en 2024, une

diminution qui reflète essentiellement l'évolution du secteur extractif. La production de cuivre a légèrement augmenté au cours des neuf premiers mois de l'année par rapport à la même période en 2023, tandis que la production de cobalt (12 % du secteur extractif) a fait un bond de près de 40 %. La production de zinc, encore négligeable en 2023, devrait être multipliée par quatre lorsque la plus grande mine de zinc du pays commencera à être exploitée en 2024. Le secteur extractif dans son ensemble devrait croître de 11,6 %, reflétant la prépondérance du cuivre dans la production,

contre une augmentation de 19,8 % en 2023. Le PIB hors activités extractives devrait croître plus lentement en 2024 (3,2 %). La décélération devrait toucher toutes les filières, reflétant dans une certaine mesure le ralentissement de l'activité minière. Le secteur de la construction, en particulier, devrait renouer avec les tendances historiques, après avoir connu une forte croissance en 2023.

4. L'inflation de l'IPC ralentit, une situation qui s'explique par des effets de base et par le resserrement de la politique monétaire. L'inflation a, de manière générale, fortement diminué au cours des neuf premiers mois de 2024, après avoir atteint 23,8 % en glissement annuel à la fin décembre 2023. L'inflation en glissement mensuel s'est élevée en moyenne à 1,1 % au cours des neuf premiers mois de l'année, ce qui représente une amélioration significative par rapport à la moyenne de 1,9 % enregistrée au cours de la même période en 2023. En novembre 2024, l'inflation a atteint 12,8 %. Les pressions sur la dépréciation de la monnaie nationale se sont également atténuées, la dépréciation annuelle à fin octobre atteignant 6,3 % pour le taux parallèle et 6,8 % pour le taux officiel. Dans ce contexte, la banque centrale s'en est tenue à une politique monétaire restrictive, maintenant le taux directeur à 25 % depuis août 2023.



5. Les recettes budgétaires devraient être supérieures aux prévisions pour 2024, mais ce dépassement est en partie compensé par une masse salariale plus élevée que prévu. La vigueur des exportations de cuivre et de cobalt et les activités de perception à grande échelle se sont traduites par une forte mobilisation de recettes tout au long de l'année. Toutefois, les dépenses exceptionnelles liées à la sécurité, qui devraient atteindre 2 % du PIB en 2024, continuent de grever les finances publiques. Au cours des neuf premiers mois de 2024, les autorités ont réussi à limiter les dépenses hors sécurité, ce qui a contribué à atténuer les pressions inflationnistes et à stabiliser le taux de change. Plus récemment, elles ont cependant approuvé des hausses salariales dans le secteur public, principalement pour les enseignants, et régularisé les recrutements effectués au cours des années précédentes, ce qui ajoutera, selon les estimations, 0,5 point de pourcentage du PIB à la masse salariale en 2024. Ces mesures visent à amortir en partie la récente perte de pouvoir

d'achat, mais elles risquent d'accentuer les pressions inflationnistes¹. Les dépenses en capital financées sur ressources intérieures devraient rester au même niveau que les années précédentes, à savoir 1,8 % du PIB. Compte tenu de la vigueur des recettes, le déficit budgétaire intérieur pour 2024 devrait diminuer pour atteindre 0,3 % du PIB.

6. Le déficit courant a diminué au cours des premiers mois de 2024, tandis que les réserves ont légèrement augmenté. Après avoir atteint un sommet en 2023 (6,2 % du PIB), le déficit courant, a, en moyenne, diminué au cours des huit premiers mois de 2024, en grande partie grâce à la forte croissance des exportations du secteur extractif. Les réserves internationales brutes ont continué de croître, augmentant de 1 308 millions de dollars à la fin octobre 2024 par rapport à la fin de 2023. Toutefois, la croissance des importations s'est également accélérée, en particulier pour ce qui est des importations de produits chimiques utilisés dans les activités extractives et les services liés aux transports. Il s'ensuit que la couverture des importations par les réserves a été inférieure à ce qui avait été prévu lors de la sixième revue du précédent accord FEC. À la fin octobre 2024, la couverture par les réserves représentait environ 9,6 semaines d'importations hors aide.

7. Les résultats financiers des banques ont continué à s'améliorer. Au cours des six premiers mois de 2024, le crédit au secteur privé libellé en dollars a augmenté de 23 %, ce qui dénote une croissance plus faible que celle de l'année précédente (40,4 %). Dans le même temps, les dépôts en dollars ont augmenté de 19,5 %, soit presque au même rythme que l'année précédente (20,9 %). Les dépôts en monnaie nationale ont recommencé à croître en avril après neuf mois de baisse, augmentant de 5,8 %. La rentabilité des banques reste solide et repose de plus en plus sur les revenus d'intérêts – 41 % des recettes à fin juin 2024 contre 37 % l'année précédente – en raison de la forte expansion du crédit et de la hausse des taux d'intérêt en 2023-24. C'est ce qui explique principalement la diminution des prêts improductifs, qui sont passés de 8,4 % du total des prêts à fin 2022 à 6,7 % à fin juin 2024. Toutes les banques, sauf une, ont respecté le ratio de solvabilité de 10 %, et leurs fonds propres comptables ont augmenté de l'équivalent de 12,4 % au cours des six premiers mois de 2024. La dollarisation du système financier s'est poursuivie, 91 % des dépôts et 97 % des prêts étant à présent libellés en dollars, contre 88 % et 96 %, respectivement, il y a un an.

PERSPECTIVES ET RISQUES

8. Les perspectives de croissance restent positives, soutenues par le secteur extractif. Le PIB réel devrait croître de 5,4 % en 2025. La croissance devrait se situer entre 5,0 et 5,5 % à moyen terme, la croissance du secteur extractif se stabilisant entre 4,0 et 5,0 %. La croissance des activités non extractives devrait s'accélérer après 2025 pour atteindre 6,2 % en 2029, soit environ 1 point de pourcentage de plus que la moyenne historique, traduisant l'incidence des réformes et d'une inflation stable sur l'investissement privé et l'investissement public prévu. L'inflation devrait poursuivre son repli, atteignant l'objectif fixé par la Banque Centrale du Congo (BCC), soit 7,0 % d'ici à la fin 2026, et se stabiliser à ce niveau à partir de 2027.

¹ Il convient de souligner que sur la base des coûts de réalisation des ODD (S. Walker, 2023), les salaires des enseignants de la RDC, en pourcentage du PIB par habitant, sont bien inférieurs à ceux des pays pairs.

Tableau 1 du texte. RDC : cadre macroéconomique à moyen terme, 2022–29

	2022	2023	2024		2025		2026	2027	2028	2029
	Rapport Réal.	Rapport n°24/226	Rapport Proj.	Rapport n°24/226	Rapport Proj.	Rapport n°24/226	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
PIB réel (variation en %)	9,2	8,4	8,5	4,7	6,0	5,1	5,4	5,0	5,3	5,5
<i>dont : industries extractives</i>	26,0	18,2	19,8	5,8	11,6	4,8	7,7	5,2	4,4	4,6
Déflateur du PIB (variation en %)	5,8	14,4	14,4	16,2	16,7	9,1	8,5	8,1	6,7	6,5
Inflation de l'IPC, moyenne (en %)	9,3	19,9	19,9	17,2	17,7	8,8	8,8	7,1	7,0	7,0
Inflation de l'IPC, fin de période (en %)	13,1	23,8	23,8	12,0	11,7	7,0	7,8	7,0	7,0	7,0
Solde budgétaire intérieur (en % du PIB), base caisse	-1,2	-1,3	-1,2	-0,5	-0,3	-0,4	-0,8	-0,8	-0,8	-0,5
Dette publique extérieure (en % du PIB)	14,9	17,8	17,7	18,5	16,1	18,3	17,7	19,3	20,1	19,7
Solde du compte courant (en % du PIB)	-4,9	-6,2	-6,2	-4,6	-5,8	-3,5	-4,4	-3,1	-3,2	-3,4
Réserves internationales brutes (en semaines d'importation)	7,9	9,3	8,1	10,0	9,6	10,0	11,3	12,4	12,8	13,1

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

9. L'orientation globale de la politique budgétaire pour 2025 devrait rester relativement inchangée par rapport à 2024, bien que des risques persistent. La croissance des recettes extractives (impôt sur les bénéfices des sociétés et redevances) devrait ralentir en 2025 en raison du recul des prix du cuivre et de la faiblesse des prix du cobalt. De manière générale, la mobilisation des recettes devrait néanmoins rester soutenue, à 12,1 % du PIB, et continuer à augmenter pour atteindre 13 % d'ici à 2027 grâce aux efforts de l'administration fiscale (voir ci-après). Du côté des dépenses, la masse salariale en pourcentage du PIB diminuera progressivement pour s'établir aux environs de 4 % à mesure que les réformes produiront leurs effets (¶20), et les dépenses exceptionnelles liées à la sécurité devraient diminuer pour atteindre 1,5 % du PIB, créant ainsi une marge de manœuvre pour l'augmentation des investissements financés sur ressources intérieures. Les autorités prévoient également d'allouer des ressources à la lutte contre la variole simienne, mais l'ampleur des dépenses nécessaires à cet égard reste incertaine et dépendra de l'évolution de la maladie et de l'accès à une aide extérieure.

10. La position extérieure devrait s'améliorer, même si elle reste vulnérable aux chocs. Les projections prévoient une amélioration des termes de l'échange de 5 % en 2024 et de 2 % en 2025, le déficit courant devrait diminuer pour atteindre 2,8 % du PIB en 2025, grâce à la forte croissance des exportations extractives. Les entrées de capitaux privés ont financé d'importants investissements et importations privés en 2022-2024, et d'après les prévisions, les bénéfices tirés des activités extractives seront versés sous forme de dividendes aux sociétés mères étrangères ou utilisés pour reconstituer les dépôts à l'étranger. Par ailleurs, le cuivre représentant près de 80 % des exportations de biens, la base d'exportation reste très peu diversifiée, ce qui rend la position extérieure du pays vulnérable aux fluctuations du marché du cuivre. Les besoins importants en matière de développement, notamment dans le cadre du programme d'investissement des autorités, ainsi que l'augmentation des coûts de transport devraient continuer à stimuler la forte croissance des importations. La couverture des réserves devrait représenter trois mois d'importations hors aide d'ici à la fin 2027.

11. Le risque de surendettement extérieur et global demeure modéré. La dette extérieure et la dette globale présentent un risque modéré de surendettement en raison de dépassements des seuils dans les tests de résistance. Par rapport à la précédente analyse de viabilité de la dette², les

² Analyse de viabilité de la dette, [Rapport du FMI n° 24/226](#), juin 2024.

paramètres de la dette publique demeurent largement inchangés, car l'accélération prévue de l'économie et des recettes devrait être en partie compensée par une augmentation des emprunts. Selon le scénario de référence, la dette publique totale devrait rester relativement stable (environ 22 % du PIB), malgré une augmentation de la dette extérieure publique et garantie par l'État (de 16 % du PIB en 2024 à 19,4 % du PIB en 2029). Le niveau des arriérés extérieurs, lesquels sont pour la plupart antérieurs à l'obtention du statut de PPTE, est inférieur à 1 % du PIB, ce qui constitue un cas de *minimis* et n'a donc pas d'incidence sur l'évaluation du risque. Les arriérés intérieurs, dus à des fournisseurs de biens et services et à des entrepreneurs, tiennent à une gestion des finances publiques déficiente plutôt qu'à des problèmes d'insolvabilité ou de liquidité du gouvernement. Les autorités ont mis en œuvre une stratégie visant à apurer ces arriérés.

12. Les perspectives risquent fortement d'être révisées à la baisse (annexe I). Sur le plan intérieur, les risques sont liés à l'épidémie de variole simienne actuellement observée dans le pays, à la poursuite des combats dans l'Est et à l'incertitude suscitée par le retrait progressif prévu de la Mission de stabilisation de l'Organisation des Nations Unies en RDC (MONUSCO), qui pourrait grever davantage les dépenses de sécurité. Les risques politiques, qui avaient diminué depuis les élections générales de décembre 2023, semblent augmenter depuis que le Président Tshisekedi a annoncé son intention de réviser la Constitution pour combler d'éventuelles failles en matière de sécurité nationale et d'intégrité territoriale. Les opposants politiques et les autorités religieuses se sont prononcés haut et fort contre cette initiative. Sur le plan extérieur, les risques découlent de nouvelles tensions inflationnistes induites par la volatilité des prix du pétrole et des produits alimentaires (et de leurs répercussions sur le revenu disponible réel des ménages et la demande globale), d'un ralentissement brutal de la croissance en Chine, de fluctuations défavorables des prix mondiaux des minéraux critiques, et d'une intensification des conflits régionaux (dont la guerre menée par la Russie en Ukraine et le conflit au Moyen-Orient), qui pourrait peser sur les recettes d'exportation et les investissements directs étrangers.

OBJECTIFS ET POLITIQUES DU PROGRAMME APPUYÉ PAR LA FEC

Il ressort des enseignements tirés du dernier accord FEC que les lacunes de la chaîne des dépenses ont une incidence déterminante sur la stabilité macroéconomique, car la gestion budgétaire, la politique monétaire et la gestion des liquidités, ainsi que l'obtention d'une croissance durable et d'un environnement opérationnel pour les entreprises, sont essentiellement tributaires de la manière dont les dépenses publiques sont budgétisées, exécutées et comptabilisées. Les réformes visant à renforcer la mobilisation des recettes intérieures et à établir un cadre budgétaire stable fondé sur les ressources ne peuvent donner leur pleine mesure en l'absence d'une chaîne des dépenses solide. Ainsi, des réformes de la gouvernance plus approfondies (mettant en œuvre les mesures proposées d'amélioration de la chaîne des dépenses) sont nécessaires pour étayer les réformes des politiques budgétaire et monétaire et favoriser l'instauration d'un environnement propice aux affaires. Pris globalement, les objectifs et les priorités décrits ci-après visent à préserver la stabilité macroéconomique.

A. Objectifs stratégiques et principales priorités du programme

13. La promotion d'une croissance inclusive est un pilier du programme. C'est pourquoi le programme appuiera les efforts déployés par les autorités pour créer un espace budgétaire i) en mobilisant les recettes intérieures tirées des activités extractives et des autres activités, ii) en accordant la priorité à la qualité des dépenses et en l'améliorant, notamment par des réformes de la gestion des subventions aux carburants et de la masse salariale, et iii) en établissant un cadre budgétaire fondé sur les ressources afin de réduire la procyclicité des dépenses et de créer des volants. L'espace budgétaire ainsi créé sera utilisé pour encourager les investissements infrastructurels et les dépenses prioritaires dans les domaines de la sécurité, de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, de l'aide humanitaire et de la justice. La réussite passera notamment par le respect de la chaîne des dépenses et par des investissements publics plus efficaces.

14. Constituer des réserves extérieures et de rétablir la stabilité des prix constituent également des priorités essentielles. Dans une économie dollarisée confrontée à des pressions persistantes sur les taux de change, il sera crucial de renforcer la position extérieure par l'accumulation de réserves de change pour accroître la résilience face aux chocs intérieurs et extérieurs. Pour rétablir la stabilité des prix, il sera capital de réduire la volatilité excessive des taux de change et de lever les difficultés relevant du cadre de gestion des liquidités, et d'élaborer un point d'ancrage budgétaire conçu pour étayer ces efforts. L'amélioration de la stratégie en matière de change et du cadre de gestion des liquidités contribuera au renforcement des réserves extérieures, à la réduction de la volatilité des taux de change et au rétablissement de la stabilité des prix. Le renforcement de la gouvernance et la recapitalisation de la BCC contribueront à restaurer sa capacité à mettre en œuvre des politiques qui assureront la stabilité des prix et la stabilité financière.

15. Le renforcement de la gouvernance, de la transparence et du cadre de lutte contre la corruption ainsi que l'amélioration du climat des affaires soutiendront le programme. Les réformes seront axées sur l'amélioration de la résilience du secteur financier, notamment par le renforcement de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et le retrait du pays de la liste grise du GAFI, par la simplification de la réglementation fiscale pour alléger la charge de l'observance fiscale, par l'amélioration de la transparence dans le secteur extractif et par la lutte contre la corruption.

B. Point d'ancrage et priorités budgétaires du programme

Le solde budgétaire intérieur constituera le point d'ancrage budgétaire du programme appuyé par la FEC en vue d'assurer la stabilité macroéconomique et d'améliorer la résilience face aux chocs. La dette publique restant relativement faible et le financement extérieur étant en grande partie obtenu auprès d'institutions multilatérales à des conditions concessionnelles, le choix de ce point d'ancrage permet aux autorités de se concentrer sur la mobilisation des recettes intérieures aux fins d'exécuter les dépenses nécessaires. Le niveau approprié du solde budgétaire intérieur sera déterminé en fonction de l'accès à des financements intérieurs et extérieurs (obtenus de préférence à des conditions concessionnelles), du point d'ancrage monétaire du programme et

de l'objectif d'accumulation de réserves, de la nécessité de constituer une épargne pour faciliter le passage progressif à un cadre fondé sur les ressources, et de l'objectif global de viabilité budgétaire. Un coefficient d'ajustement sur les recettes sera appliqué pour renforcer la contracyclicité de la politique budgétaire. Les recettes exceptionnelles seront largement épargnées ; ainsi, 80 % des recettes excédentaires seront affectées à l'épargne budgétaire. Toutefois, en cas d'insuffisance des recettes, l'augmentation autorisée du déficit budgétaire sera limitée à 50 % du manque à gagner (sans dépasser 0,5 % du PIB), compte tenu de la difficulté de financer de tels déficits sur un marché financier intérieur peu actif.

16. Cette approche facilitera le passage progressif à un cadre budgétaire hors ressources extractives, une fois que les principales conditions auront été satisfaites. Ces conditions comprennent le renforcement des capacités techniques aux fins de l'amélioration de la fiabilité des statistiques minières et des prévisions de recettes, ainsi que la poursuite du développement du marché intérieur de la dette. De plus, la mise en place d'un cadre budgétaire permettant d'épargner les recettes exceptionnelles favorisera une trajectoire de dépenses plus lisse et plus prévisible, en particulier dans les secteurs prioritaires. Le point d'ancrage actuel, qui ménage un équilibre entre discipline budgétaire et flexibilité face aux chocs et comporte un coefficient d'ajustement des recettes, a été conçu pour permettre cette transition à moyen terme. Reconnaissant que la RDC est fortement dépendante de recettes volatiles tirées des ressources naturelles et a eu tendance par le passé à engager des dépenses procycliques, les autorités ont fait de cette transition une priorité. Pour la concrétiser, elles prévoient d'adopter une feuille de route d'ici à mars 2025 (**RS, mars 2025**). Elles ont inclus un indicateur du solde budgétaire hors ressources naturelles dans le budget 2025. Il ressort des estimations préliminaires que le déficit budgétaire intérieur hors ressources s'établira aux environs de 6,1 % du PIB à moyen terme, contre 9 % en 2022 (tableau 3b).

17. Le solde budgétaire intérieur devrait également diminuer à moyen terme. Cela dénote toutefois une importante modification de la composition des dépenses en faveur des dépenses en capital, puisque les dépenses courantes et les dépenses exceptionnelles diminuent et que les recettes augmentent. L'infrastructure routière du pays, fortement insuffisante, engendre des coûts de transport extrêmement élevés, ce qui rend pratiquement impossible le commerce intérieur et international, à l'exception du commerce des minéraux, qui bénéficie de dispositifs spéciaux. Cette situation constitue un obstacle de taille à la diversification économique et explique au premier chef le poids des importations dans la consommation intérieure, poids qui est à l'origine de la grande sensibilité de l'inflation, en RDC, aux fluctuations du taux de change ainsi qu'aux chocs sur les prix des produits alimentaires et des carburants. Il sera crucial de combler ces lacunes infrastructurelles pour diversifier l'économie et s'attaquer aux causes premières de l'inflation persistante. Par ailleurs, des lacunes importantes subsistent dans les infrastructures des secteurs de l'éducation et de la santé, malgré les mesures, telles que l'initiative PDL-145T, déployées récemment pour les combler³. Dans l'ensemble, le budget 2025 respecte ces priorités, et les plans de dépenses correspondants

³ Le Programme de développement local pour les 145 territoires ruraux (PDL-145T) est un programme d'investissement public visant à répondre aux besoins régionaux en matière d'infrastructures sociales, dont le coût est estimé à 1,7 milliard de dollars (2,7 % du PIB). Il est partiellement financé par l'allocation de DTS d'août 2021.

seront publiés en temps utile (fin janvier et fin mars au plus tard pour les premier et deuxième trimestres de 2025, respectivement).

18. Les efforts de mobilisation des recettes sont essentiels à la création de l'espace budgétaire nécessaire à la satisfaction des besoins de développement, et constituent donc une priorité pour le programme. L'objectif à moyen terme consiste à augmenter le ratio recettes non extractives/PIB de 1,4 point de pourcentage entre 2025 et 2029. À cette fin, il faudra adopter un plan d'action pour la mobilisation de recettes, y compris l'application des mesures clés au cours du programme (MPEF, ¶14), assurant

l'élaboration et la mise en œuvre d'une approche globale et la coordination entre agences en matière de réformes de la politique fiscale et de l'administration des recettes. Ce plan d'action sera soutenu par l'assistance technique (AT) continue du FMI et d'autres partenaires, et s'appuiera sur des diagnostics tels que l'outil diagnostic d'évaluation de l'administration fiscale (TADAT). Sur cette base, les autorités devront formuler un plan d'action cohérent et bien échelonné tenant compte des recommandations des missions d'AT et des résultats du TADAT. Dans l'intervalle, les réformes suivantes devraient être poursuivies sans relâche à court terme :

Tableau 2 du texte. RDC : Variation cumulée par rapport à 2024
(en pourcentage du PIB)

	2025	2026	2027	2028	2029
Recettes intérieures (hors indus. minière)	0,1	0,4	0,9	1,3	1,4
Investissements financés par des ressources intérieures	0,7	1,5	2,0	2,4	2,5

Source : calculs des services du FMI.

- Lancé en septembre 2024, le système normalisé de facturation de la TVA passera de la phase pilote à la phase de production en février 2025. La phase de production consistera en la certification, la configuration technique et l'homologation des logiciels et des équipements. L'application du système aux entreprises assujetties à la TVA devrait être achevée au cours du premier semestre 2025 (**RS, juillet 2025**). La réforme reste sujette à des risques de mise en œuvre liés à l'observance par les entreprises, au déploiement de dispositifs fiscaux matériels (dispositifs électroniques fiscaux-DEF), et à des complications techniques en ce qui concerne l'harmonisation entre les logiciels utilisés par les entreprises et ceux utilisés par l'administration fiscale (DGI). Tablant sur la réussite de cette réforme, les autorités prévoient une augmentation d'environ 242 milliards de francs congolais (0,1 % du PIB) des recettes de TVA dans le budget 2025.
- Elles ont augmenté les droits d'accises sur la bière et le tabac dans le budget 2025. Ces mesures devraient permettre d'augmenter les recettes d'au moins 1 % du PIB en 2025. Il convient de poursuivre les efforts de rationalisation des taux d'accises applicables à d'autres produits et d'envisager de nouvelles hausses pour la bière et le tabac si les recettes s'avèrent encourageantes en 2025. Les autorités renforceront également l'application du système de traçabilité des droits d'accises (STDA), qui s'étend actuellement aux boissons et au tabac, afin de relever les niveaux de conformité (actuellement, les droits sont perçus sur 50 % des boissons importées et 70 % des cigarettes importées).

- L'avancement de la rédaction du nouveau code fiscal en collaboration avec la Banque mondiale, notamment la section sur la parafiscalité, avec l'assistance technique du FMI, et la rédaction d'un nouveau code des accises sont des évolutions prometteuses de nature à accroître les recettes. La section sur la parafiscalité devrait être achevée d'ici à la fin 2025, et le code dans son intégralité, en 2027.
- Il sera essentiel de rationaliser les dépenses fiscales, qui ont représenté une perte équivalant à 3,4 % du PIB et à environ 30 % des recettes intérieures de l'administration centrale en 2023. Une part importante (52 %) des dépenses fiscales totales est attribuée à la TVA, suivie des droits d'accises (19 %) et des droits de douane (7 %). Les autorités prévoient d'abroger le régime applicable au partenariat stratégique sur les chaînes de valeur en décembre 2024. Il est nécessaire de réformer les régimes fiscaux préférentiels, tels que le régime CKD-MKD (éléments non assemblés - moyennement assemblés), d'établir un plan pour rationaliser résolument les dépenses fiscales liées à la TVA et de réexaminer d'autres exonérations connexes (MPEF, ¶15). Il est à noter que la dernière publication sur les dépenses fiscales pour 2022 et 2023 figurait intégralement en annexe des lois de finances 2024 et 2025.
- Le recouvrement des recettes extractives peut être amélioré. Le laboratoire minier, chargé de tester et d'analyser les minéraux afin de garantir la justesse des évaluations et le respect des règles fiscales, appuiera utilement les capacités d'audit des autorités fiscales (DGI). Le rendement des recettes perçues grâce à la réforme est encore incertain. Les autorités étudient des mesures de plus grande portée destinées à doper les recettes extractives, car le pays risque de perdre jusqu'à la moitié de ses recettes minières potentielles en raison de la faiblesse du contrôle des volumes et de la teneur en matières minérales des exportations. Des stations de pesage automatisées et des mécanismes de contrôle de la qualité comportant peu d'interventions humaines pourraient contribuer à combler cette lacune, mais les progrès restent limités.

Tableau 3 du texte. RDC : mesures fiscales et mesures d'administration des recettes pour 2025

Réformes prévues	Rendement anticipé (en pourcentage du PIB)
Relèvements des droits d'accises	0,10
Bière	0,05
Tabac	0,04
Renforcement de l'application du STDA	0,02
Facturation normalisée de la TVA	0,10
Total	0,22

Source : données des autorités et calculs des services du FMI.

19. La réduction des dépenses non prioritaires contribuera également à l'accroissement de l'espace budgétaire disponible pour les dépenses prioritaires.

- Compte tenu des augmentations salariales accordées en 2024, il sera essentiel de procéder à une réforme globale de la fonction publique pour limiter la croissance de la masse salariale à moyen terme. Les autorités ont amorcé plusieurs mesures : nettoyage du registre de la fonction publique et identification biométrique de tous les fonctionnaires ; publication du répertoire des

fonctionnaires de l'ensemble du territoire d'ici à la fin 2025 (le répertoire pour Kinshasa a déjà été publié) ; lancement de la réforme juridique nécessaire à l'encadrement du recrutement ; réorganisation de la couverture sociale des fonctionnaires ; et relance du programme de retraite (MPEF, ¶20). Ces réformes contribueront au plafonnement de la masse salariale à 4,2 % du PIB à moyen terme.

- Il faudra mettre en œuvre sans relâche la feuille de route de novembre 2023 visant à réduire les subventions et les arriérés dus aux distributeurs de carburant. Malgré la récente baisse des prix à la pompe, les autorités continuent de mettre résolument en œuvre les différentes réformes⁴. Les réformes récentes comprennent la mise à jour du calcul du différentiel de transport et l'amélioration de la certification des déficits du secteur pétrolier. Conformément à la démarche d'exclusion du secteur extractif de la subvention aux carburants, les autorités ont lancé le programme de marquage moléculaire en septembre 2024 dans la zone d'approvisionnement orientale et continuent d'exclure rigoureusement les sociétés extractives du bénéfice des subventions au gasoil dans la zone australe. Les engagements envers les sociétés pétrolières sont estimés à 77 millions de dollars pour 2024, contre 211 millions de dollars (0,1 % du PIB) en 2023. Les autorités se sont engagées à mettre en œuvre le reste de la stratégie de 2023 (MPEF, ¶19).

20. Il sera essentiel d'utiliser efficacement les importantes recettes résultant du contrat modifié « mines contre infrastructures » passé avec la SICOMINES pour financer les projets d'infrastructure clés (MPEF, ¶5).

Signé en mars 2024, l'avenant oblige un consortium de sociétés chinoises à construire des infrastructures d'une valeur de 324 millions de dollars par an au cours de la période 2024-2040 en échange du droit d'exploitation des mines, à condition que le prix du cuivre ne dépasse pas certains seuils⁵. Les autorités ont intégré ces recettes dans les budgets 2024 et 2025. Pour

assurer un suivi des fonds alloués aux projets financés par ces ressources, elles ont mis en place un mécanisme financier dans le cadre duquel les ressources transiteront par un compte spécial du Trésor détenu par la BCC à la Banque des règlements internationaux (BRI). Elles ont également

Tableau 4 du texte. RDC : Cadre budgétaire

(en pourcentage du PIB)

	2024	2025	2026	2027
Recettes (hors fonds spéciaux)	12,9	12,1	12,5	13,0
Dépenses courantes (hors fonds spéciaux)	8,8	8,5	8,3	8,4
Salaires	4,5	4,4	4,2	4,2
Intérêts (intérieurs)	0,3	0,2	0,2	0,2
Biens et services	2,5	2,5	2,5	2,5
Subventions	1,2	1,1	1,1	1,1
Investissements (intérieurs)	1,8	2,5	3,2	3,8
Dépenses exceptionnelles	2,1	1,5	1,3	1,2
Arriérés	0,6	0,6	0,6	0,6
Solde budgétaire intérieur	-0,3	-0,8	-0,8	-0,9

Source : données des autorités et calculs des services du FMI.

⁴ Le coût budgétaire de la récente baisse des prix à la pompe est estimé à 10 millions de dollars.

⁵ Cet accord révise le contrat « mines contre infrastructures » de 2008, qui créait une coentreprise entre ces sociétés et la RDC et prévoyait la construction d'infrastructures financées par des prêts qui seraient remboursés grâce aux bénéfices de la coentreprise. Or, selon une évaluation de l'Inspection générale des finances (IGF) réalisée en 2023, très peu de ces projets ont été effectivement achevés. Dans le cadre de l'accord renégocié en 2024, la construction d'infrastructures sera financée par des dotations de 324 millions de dollars par an provenant des bénéfices de la coentreprise pour la période 2024-2040. Pour plus de renseignements, voir l'annexe VI du [Rapport de 2024 des services du FMI pour les consultations au titre de l'article IV](#).

entrepris d'élaborer un cadre opérationnel pour superviser l'ensemble du cycle de vie de ces projets (de l'évaluation préliminaire et de la sélection au suivi, à l'évaluation finale et à l'audit) en collaboration avec les principaux ministères et agences. Certains détails opérationnels doivent toutefois être clarifiés. En particulier, il n'existe pas de mécanisme d'exécution clairement établi pour le cas où l'investissement effectif serait moindre que prévu. Pour combler cette lacune, les autorités se sont engagées à demander à leurs homologues des précisions sur les mesures à prendre pour s'assurer que les investissements dans la construction d'infrastructures correspondent aux montants indiqués dans le contrat, ou que la somme forfaitaire équivalente soit déposée sur le compte de la BCC à la BRI. Le contrat avec la SICOMINES prévoit des réexamens annuels, ce qui donnera aux autorités la possibilité de résoudre d'éventuelles difficultés de mise en œuvre. Le prochain réexamen devrait avoir lieu au milieu de 2025. Enfin, les autorités ont également pris plusieurs mesures pour accroître la transparence. Elles ont notamment publié la liste des projets financés, les études de faisabilité et rapports intérimaires correspondants, ainsi que des évaluations indépendantes ex post des projets achevés.

21. L'utilisation d'une partie des décaissements du FMI à titre de mesure d'appui budgétaire contribuera à la réalisation des objectifs du programme appuyé par le Fonds, mais il sera essentiel d'améliorer la gestion des finances publiques et la mise en œuvre de sauvegardes appropriées. Le financement intérieur reste rare et coûteux. Les emprunts intérieurs à court terme sont assortis d'un taux d'intérêt de près de 30 % et les possibilités d'emprunt à long terme sont presque inexistantes. Compte tenu des besoins sociaux, sanitaires et humanitaires urgents, il existe un risque (qui s'est déjà concrétisé par le passé) que les investissements nécessaires ne soient pas réalisés en l'absence de financements abordables et fiables. L'appui budgétaire apportée par le programme appuyé par la FEC contribuera à atténuer les pressions exercées sur la balance des paiements par les besoins et le manque à gagner budgétaires qui en découlent. Pour garantir une utilisation efficace des ressources (y compris celles du FMI), il sera essentiel de renforcer la chaîne des dépenses, notamment de réduire autant que possible les dépenses exécutées dans le cadre d'une procédure d'urgence (voir ¶126 et ¶152) et de mettre en place un mécanisme financier transparent pour contrôler les flux financiers, éventuellement inspiré de l'approche en cours d'élaboration pour la SICOMINES. Il sera essentiel également d'améliorer la gestion des investissements publics pour veiller à ce qu'ils soient effectivement développés. Il s'agira notamment d'améliorer l'évaluation, la budgétisation et la sélection des projets et d'éliminer les goulets d'étranglement qui en ralentissent la mise en œuvre. Enfin, le programme appuyé par le FMI renforcera la protection des personnes les plus vulnérables en élargissant la portée de l'objectif indicatif des dépenses sociales afin de compléter par des initiatives sociales les programmes de santé prévus par l'accord précédent. Dans l'ensemble, malgré l'augmentation des investissements publics, le déficit intérieur devrait diminuer à moyen terme.

C. Des réformes budgétaires structurelles pour accroître les dépenses prioritaires

22. Les procédures budgétaires et les procédures de dépenses normales n'étant guère respectées, les dépenses prioritaires sont souvent supplantées par d'autres dépenses, ce qui

pose des problèmes de transparence et d'efficacité. La crédibilité budgétaire soulève toujours d'importantes préoccupations, car les chiffres relatifs aux recettes et aux dépenses diffèrent considérablement de ce qui a été approuvé au départ par le Parlement, et il existe un écart marqué entre le budget approuvé et les dotations aux différents ministères et aux principales catégories de dépenses. Cette situation est fortement exacerbée par un recours injustifié aux procédures de dépenses d'urgence, qui contournent les procédures d'approbation normales. Conjuguée à la faible crédibilité budgétaire, cette situation a permis à certains secteurs de dépenser plus que ce qui leur avait été alloué, de telle sorte que d'autres dépenses sociales et dépenses d'investissement prioritaires n'ont pu être exécutées. En outre, la forte dépendance du budget à l'égard des recettes volatiles tirées des produits de base se traduit par des dépenses imprévisibles et largement procycliques. Il est donc essentiel d'entreprendre des réformes visant à renforcer la crédibilité budgétaire, à garantir le respect des procédures normales de dépenses et à assurer le passage progressif à un cadre budgétaire fondé sur les ressources à moyen terme. À cette fin, des conditions préalables devront être réunies.

23. Il sera primordial de respecter la chaîne des dépenses et de renforcer les procédures de dépenses pour garantir la bonne exécution du budget ainsi que l'efficience et la transparence des dépenses, et éviter l'accumulation d'arriérés intérieurs.

- Les dépenses effectuées au moyen des procédures d'urgence (15,7 % des dépenses totales au deuxième trimestre de 2024, tableau 5 du texte) contournent pour l'essentiel les étapes de l'engagement, de la vérification et de l'autorisation dans la chaîne des dépenses, permettant ainsi aux ministres des Finances et du Budget d'autoriser directement les paiements. Pour rétablir la chaîne, le gouvernement prendra un décret interministériel en vertu duquel les dispositions légales qui permettent de tels contournements seront annulées, et une version actualisée du manuel des dépenses publiques régira les procédures de dépenses d'urgence et dressera une liste restreinte des catégories de dépenses admissibles à ces procédures. Ces catégories pourraient comprendre les catastrophes naturelles, la sécurité (par exemple en cas d'agression extérieure), les épidémies et les urgences sanitaires (**mesure préalable**, MPEF, 125). Les dépenses d'urgence devront également être régularisées dans le strict respect des procédures décrites dans le manuel. Les réformes visent à ramener les dépenses effectuées suivant une procédure d'urgence sous la barre des 8 % des dépenses totales d'ici à la fin 2025 (**objectif indicatif**) et à les réduire au fur et à mesure de la mise en œuvre des réformes. Pour renforcer l'obligation redditionnelle, les autorités publieront un rapport trimestriel sur les dépenses exécutées dans le cadre d'une procédure d'urgence (**RS continu**), ainsi que des rapports sur l'exécution des dépenses par volume, par nature et par institution ventilant les dépenses selon la procédure suivie (**RS continu**). Le renforcement de la crédibilité de la politique budgétaire passera aussi par l'établissement d'un budget réaliste, fondé sur des hypothèses macrobudgétaires现实的 ; une coordination accrue entre les départements concernés ; et une plus grande transparence grâce à la publication trimestrielle systématique du rapport sur la mise en œuvre du plan de trésorerie.

Tableau 5 du texte. RDC : dépenses exécutées suivant une procédure d'urgence (en pourcentage du budget total)										
2022				2023				2024		
T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	
Pourcentage des dépenses totales :										
Dépenses au titre des procédures d'urgence	8,8	19,3	9,9	11,5	11,8	15,2	22,3	17,7	23,5	15,7
<i>dont :</i>										
Dépenses liées à la sécurité	0,0	4,9	0,3	3,0	1,6	1,1	7,5	7,2	13,4	3,2
Dépenses non liées à la sécurité	8,8	14,5	9,6	8,5	10,2	14,1	14,8	10,5	10,1	12,5

Source : données des autorités ; estimations des services du FMI.

- En outre, les autorités devront faire avancer les réformes dans plusieurs domaines afin que toutes les étapes de la chaîne des dépenses soient respectées comme il se doit : i) l'opérationnalisation de la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP) et la mise en place d'un réseau de comptables publics, d'abord dans huit ministères pilotes en 2025 ; ii) la décentralisation de l'autorisation des dépenses, d'abord dans les mêmes ministères pilotes ; et iii) l'amélioration de la crédibilité budgétaire. À cette fin, les autorités achèveront et adopteront les décrets nécessaires (MPEF, ¶25) pour rendre opérationnels la DGTCP et le réseau des comptables (**RS, avril 2025**). Elles affecteront les agents et les gestionnaires aux postes indiqués dans le MPEF (¶25) pour établir les structures administratives de la DGTCP (**RS, juillet 2025**), et elles mettront en place le réseau de comptables publics (MPEF, ¶25) dans les quatre premiers ministères pilotes (**RS, juin 2025**). À cette fin, le logiciel de gestion de la chaîne des dépenses sera installé et activé dans ces ministères pilotes (**RS, juin 2025**) si l'infrastructure existante le permet, l'objectif étant que le logiciel soit mis en application dans les quatre ministères restants d'ici à octobre 2025. Enfin, les autorités ont demandé au FMI de fournir aux parlementaires une assistance technique relative à la préparation et à l'approbation du budget, en vue d'accroître le réalisme du budget voté et d'améliorer l'alignement de son exécution. Alliée à une concordance accrue du plan de dépenses et du plan de trésorerie, l'assistance technique améliorera la crédibilité budgétaire en général.

24. Une gestion plus rigoureuse de la trésorerie sera nécessaire pour éviter l'accumulation d'arriérés, soutenir le développement du marché des titres d'État et assouplir les contraintes financières. Cette amélioration contribuera à accroître la prévisibilité et la discipline dans le rythme infra-annuel des dépenses, à atténuer les problèmes de trésorerie et à réduire les pressions sur les marchés interbancaires. Les principales réformes nécessaires à cette fin sont les suivantes.

- La centralisation des liquidités disponibles dans un compte unique du Trésor (CUT). Cette réforme nécessite i) la réalisation de tests de résistance couvrant les incidences des opérations de clôture de comptes sur le système financier et l'élaboration d'une stratégie de clôture (**RS, septembre 2025**), et ii) la réalisation d'un diagnostic du logiciel de la BCC et l'apport des améliorations nécessaires pour appuyer le CUT.
- La réduction des déficits de liquidités par l'amélioration du plan de passation des marchés (PPM), du plan d'engagement budgétaire (PEB) et du plan de trésorerie (PT). À l'heure actuelle,

ces outils présentent des difficultés liées à leur format, à leur qualité et à la fréquence de leur établissement. Pour une efficacité maximale, ils devront être compatibles et synchronisés. Il sera essentiel d'appliquer une gestion minutieuse et éclairée de la trésorerie, coordonnée dans le cadre de réunions hebdomadaires de la commission de planification des flux de trésorerie.

- La mise en œuvre de la stratégie de novembre 2023 visant à apurer progressivement les arriérés intérieurs (tableau 2 ci-dessous), selon un calendrier actualisé convenu d'ici à décembre 2024. Les autorités entendent régler le premier lot d'arriérés certifiés et vérifiés (environ 5 millions de dollars) d'ici à la fin décembre 2024 (MPEF, ¶17). Elles ont ensuite pour but d'apurer progressivement l'encours des arriérés à moyen terme après avoir révisé le calendrier de la stratégie. Le programme prévoit un remboursement annuel représentant 0,6 % du PIB. Tout en éliminant les arriérés hérités, elles devraient garder pour priorité d'éviter l'accumulation de nouveaux arriérés, d'où l'importance de la mise en œuvre des réformes de la gestion des finances publiques et de la trésorerie susmentionnées.

26. Les autorités devraient continuer à progresser dans la mise en œuvre de la feuille de route de l'évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP) adoptée par le gouvernement en novembre 2023 (MPEF, ¶21). Parmi les efforts déployés récemment, on peut citer la signature du décret sur la gestion des investissements publics, l'élaboration d'un guide méthodologique pour l'évaluation préliminaire des projets, la réalisation d'un manuel de procédures pour l'élaboration des PPP et les mesures prises pour renforcer l'élaboration du PPI prévoyant l'inclusion de la liste des projets en annexe de la loi de finances. Les priorités restantes consisteront à veiller à ce que les dépenses en capital, en particulier celles qui sont financées par des ressources intérieures, respectent le cadre budgétaire et les plafonds fixés. Les autorités s'attacheront également à améliorer le manuel visant à optimiser la surveillance des projets (y compris ceux financés par des ressources extrabudgétaires) et la gestion des risques budgétaires connexes, notamment ceux liés aux PPP. Par ailleurs, elles renforceront l'évaluation des projets ainsi que l'élaboration du PPI en établissant un système de codification des projets et une banque intégrée de projets contenant des informations complètes sur la nature et les coûts des projets. Ces efforts seront étayés par un système informatique permettant de suivre les projets du début à la fin.

27. Les autorités devraient donner la priorité au renforcement de la gouvernance et de la surveillance financière des entreprises publiques. Un audit réalisé par le ministère des Entreprises publiques a mis en lumière une tendance préoccupante à l'enregistrement de pertes croissantes dans la plupart des entreprises publiques au cours des dernières années. Pour y remédier, les autorités prévoient de mettre en œuvre une feuille de route complète aux fins de l'amélioration de la gouvernance et des résultats financiers des entreprises publiques. Cette démarche comprendra la publication périodique des états financiers consolidés des entreprises publiques en annexe de la loi de finances, et l'évaluation des risques budgétaires correspondants (MPEF, ¶25).

Tableau 6 du texte. RDC : Évolution de l'encours des arriérés intérieurs certifiés de l'administration centrale

	2023		2024 (estimation)	
	Valeur nominale en millions de dollars	En % du PIB	Valeur nominale en millions de dollars	En % du PIB
Banque Centrale du Congo ^{1/}	1 499	2,4 %	1 456	1,7 %
Titres du Trésor	988	1,6 %	1096	1,3 %
Avances	512	0,8 %	360	0,4 %
Arriérés historiques ^{2/}	1 877	3,1 %	1 877	2,2 %
Arriérés certifiés et validés	1056	1,7 %	1056	1,7 %
Arriérés certifiés en attente de validation	822	1,3 %	822	1,3 %
Arriérés récents	824	1,3 %	586	0,7 %
TVA (douane)	402	0,7 %	377	0,4 %
Subvention Pétrolières	423	0,7%	209	0,2 %
Total	4 201	6,8 %	3 918	4,6 %

Sources : autorités congolaises ; calculs des services du FMI.

1/ Les arriérés de la BCC sont libellés en francs congolais.

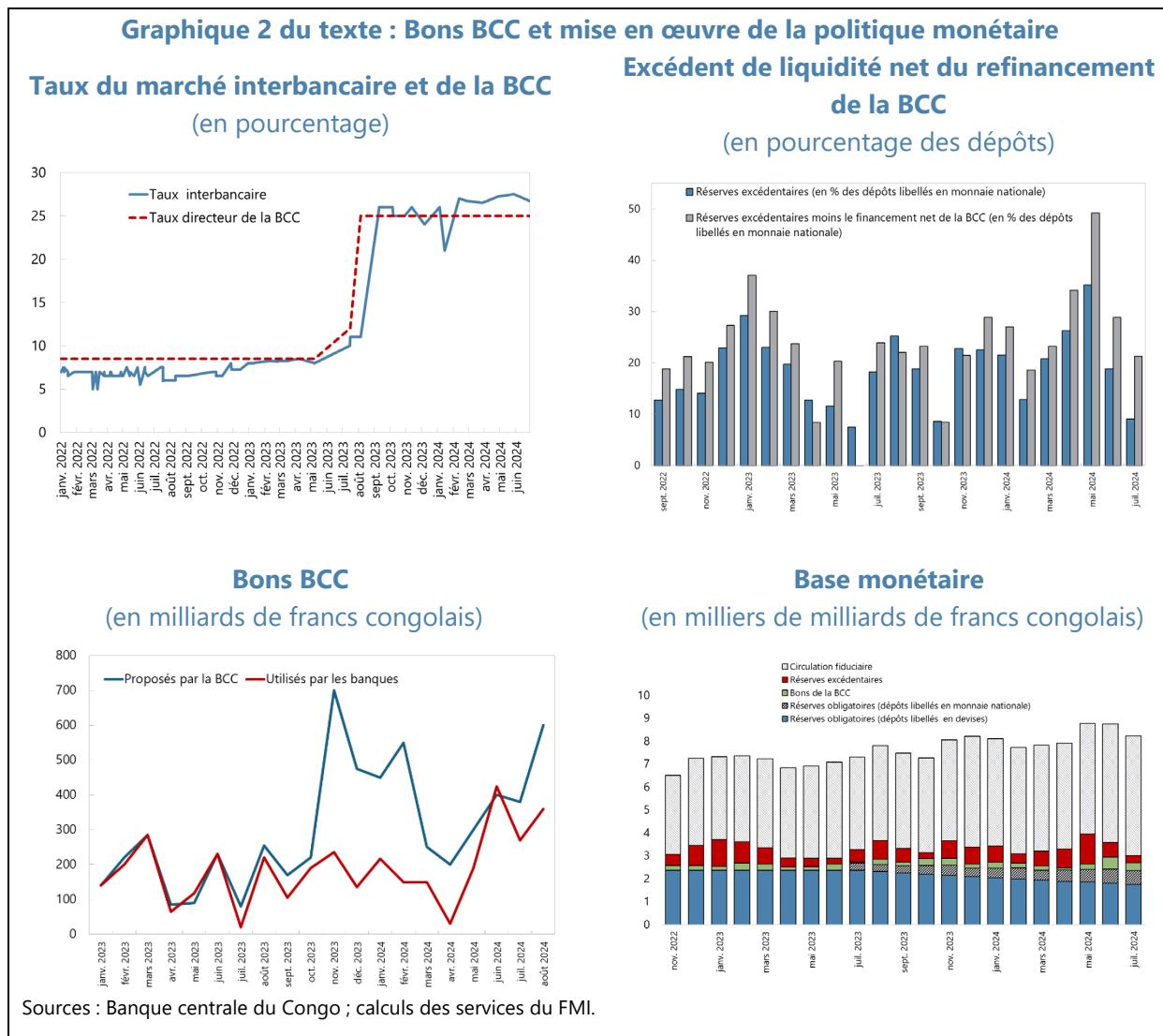
2/ Inclut l'encours d'arriérés validés et certifiés dans le cadre de la stratégie de désendettement intérieur et l'encours d'arriérés certifiés en attente de validation.

D. Renforcer le cadre de politique monétaire pour ancrer la stabilité macroéconomique et créer des réserves extérieures

28. Les agrégats monétaires servent d'ancrage nominal officiel en RDC, avec pour objectif de maintenir la croissance de la base monétaire globalement alignée sur une croissance du PIB nominal cohérente avec l'objectif d'inflation. Toutefois, les déficiences du cadre de gestion de la liquidité et les chocs fréquents résultant d'opérations du Trésor entravent la capacité de la BCC à gérer la liquidité au jour le jour. En raison de la forte dollarisation du système financier, les opérations du Trésor sont les principaux déterminants de la liquidité du franc congolais. Il sera donc nécessaire de mieux coordonner les politiques monétaire et budgétaire et de réformer le cadre de mise en œuvre de la politique monétaire (voir ci-après) pour que la politique monétaire puisse réellement soutenir la politique budgétaire et juguler l'inflation.

29. Le taux directeur reste inchangé et élevé, et les exigences en matière de réserves obligatoires ont été renforcées dans un contexte de recul continu de l'inflation. Les taux d'intérêt réels sont positifs et devraient continuer à augmenter à mesure que l'inflation diminuera. Le recul actuel de l'inflation repose sur une atténuation des pressions sur le marché des changes et une meilleure coordination de la gestion de la liquidité entre le Trésor et la BCC. Au deuxième trimestre de 2024, la liquidité bancaire a augmenté, situation qui s'explique par les efforts vigoureux

de recouvrement fiscal déployés en avril et par la décision de la BCC d'abaisser de 2,5 % supplémentaires les réserves obligatoires sur les dépôts étrangers libellés en monnaie nationale. Afin d'absorber l'excès de liquidité, la BCC a émis de nouvelles obligations – les obligations en circulation ont atteint des niveaux sans précédent au troisième trimestre de 2024 – et elle a relevé de 10 à 12 % les réserves obligatoires sur les dépôts à vue en monnaie nationale.



30. À court terme, la politique monétaire devra rester restrictive jusqu'à ce que l'inflation soit clairement en voie d'atteindre la cible de la BCC. Celle-ci devra maintenir les taux d'intérêt à leur niveau actuel tout en gérant activement la liquidité, notamment en augmentant les réserves obligatoires, afin d'assurer la convergence de la croissance monétaire et de la croissance du PIB nominal. Parallèlement, elle devra mettre en œuvre plusieurs réformes pour améliorer le cadre de gestion de la liquidité et la résilience du système financier.

31. Le programme appuyé par le FMI vise à renforcer le mécanisme de transmission de la politique monétaire au moyen de réformes essentielles.

- Gestion de la liquidité et instruments de refinancement. Les banques maintiennent d'importants réserves de liquidités et ont souvent recours au refinancement de la banque centrale pour faire face aux chocs de liquidités que provoquent régulièrement les opérations du Trésor. Cette tendance est exacerbée par l'incertitude concernant l'accès en temps voulu au financement de la banque centrale. Pour remédier à cette situation, la BCC introduira un instrument de refinancement de référence sous la forme d'une opération par adjudication, fixée à un taux plus élevé afin d'inciter les banques à gérer plus efficacement leurs liquidités. Pour la même raison, la BCC éliminera progressivement la facilité de prêt à court terme.
- Rémunération des réserves en francs congolais. Afin de réduire les marges d'intermédiation des banques, de les inciter à mieux rémunérer les dépôts en francs congolais et de favoriser la croissance de ces dépôts, la BCC a l'intention de commencer à rémunérer les réserves obligatoires libellées en monnaie nationale déposées auprès d'elle (MPEF, ¶27).
- Mise à jour des taux de change sur les réserves obligatoires. Pour prévenir l'érosion de la couverture des dépôts en dollars par les réserves obligatoires, la BCC a adopté un principe selon lequel elle mettra à jour le taux de change appliqué à l'encours des réserves obligatoires des banques en francs congolais sur les dépôts en dollars, qui est fixe depuis 2021. Cette mise à jour devrait commencer en décembre 2024 (MPEF, ¶31)

32. Bien que les pressions sur le taux de change se soient atténuées au cours des derniers mois, les facteurs de vulnérabilité persistent, et la politique de change doit être renforcée. La BCC prendra des mesures pour améliorer le fonctionnement du marché des changes, atténuer l'extrême volatilité des taux de change à un coût raisonnable, et réduire le caractère discrétionnaire des interventions de change, tout en laissant la place aux avis d'experts fondés sur des informations marché. Comme l'a recommandé la mission d'assistance technique effectuée en novembre 2023 par le Département des marchés monétaires et de capitaux, la BCC adoptera prochainement une stratégie de change répondant à ces principes (**RS, fin mars 2025**). Conjuguée à une politique monétaire crédible, cette stratégie permettra à la BCC de continuer à renforcer les réserves extérieures. Selon les estimations des services du FMI, les réserves cumulées devraient rester légèrement inférieures à 1,5 milliard de dollars par an pour atteindre une couverture de 3 mois d'importations hors aide d'ici à 2027 (ou 3 mois d'importations hors aide d'ici à 2029, abstraction faite de la FRD).

33. Il existe des risques macrofinanciers découlant de plusieurs facteurs interdépendants, auxquels il faudrait remédier. Premièrement, la dollarisation croissante élève les risques de crédit pour les emprunteurs qui ont contracté des prêts en dollars et dont les revenus sont en francs congolais. Cette asymétrie de devises est largement atténuée par l'indexation généralisée des prix sur les taux de change, ce qui explique probablement la résilience du système face à la dépréciation de 23 % de l'année dernière. Deuxièmement, les avoirs excédentaires en dollars des banques, qui

s'expliquent par les possibilités limitées d'octroi de prêts dans le pays, sont détenus majoritairement par des correspondants bancaires étrangers. Le fait que le pays figure sur la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI) vient exacerber ce risque de concentration, les correspondants bancaires disposés à entretenir des liens avec la RDC étant peu nombreux. Ainsi, le système financier risque d'être confronté à des pénuries soudaines de liquidités si les relations avec des correspondants clés sont interrompues. Troisièmement, la capacité de la banque centrale à agir en tant que prêteur en dernier ressort est restreinte par la forte dollarisation, ce qui limite sa capacité à fournir des liquidités en dollars en cas de crise et amoindrit la résilience du système financier. Enfin, le risque de concentration sectorielle est en augmentation, la part des prêts au secteur extractif étant passée de 13 % à la fin de 2022 à 31 % à la fin de juin 2024. Bien que le secteur extractif soit sensible à la volatilité des prix des produits de base et aux fluctuations de la demande mondiale, ces prêts sont surtout des lignes de crédit destinées à répondre à des besoins de trésorerie, et la part du secteur dans les prêts improductifs reste très faible.

34. Pour faire face à ces risques croissants, il sera essentiel de poursuivre les efforts visant à mettre en œuvre les recommandations du RSSF de 2022 et d'obtenir le retrait de la liste grise à l'aide du programme appuyé par le FMI. L'établissement d'un cadre de fourniture de liquidités d'urgence atténuerait les contraintes de la banque centrale en tant que prêteur en dernier ressort et réduira les risques de liquidité découlant des perturbations potentielles des relations avec les correspondants bancaires. Il sera cependant capital pour réduire les risques de concentration vis-à-vis des correspondants bancaires que la RDC soit retirée la liste grise (voir ¶40). Le renforcement de la fonction de prévention des crises demeure une priorité absolue. La BCC s'emploie activement à renforcer son cadre de supervision en adoptant progressivement une démarche de supervision basée sur les risques. En parallèle, à l'aide des conseils d'un expert du Département LTX du FMI, elle met à jour ses réglementations en matière de solvabilité et de ratio de liquidité pour les aligner sur les normes de Bâle. En outre, elle progresse dans l'élaboration d'une fonction de stabilité financière, avec l'aide d'un conseiller résident du Département des marchés monétaires et de capitaux, notamment en mettant en place un cadre de résolution visant à établir des procédures claires pour gérer les institutions financières défaillantes, minimiser les risques systémiques et protéger les déposants.

35. Le programme appuyé par le FMI sera axé sur le renforcement des capacités analytiques de la BCC, de son processus décisionnel et de sa communication sur la politique monétaire. L'accord FEC s'accompagnera d'un renforcement des capacités du pays, et aidera ainsi les autorités à améliorer d'une part l'approche fondée sur des modèles appliquée par la BCC pour la prise de décisions en matière de politique monétaire et d'autre part la compilation des statistiques monétaires et financières (MPEF, ¶32). La BCC reste déterminée à réunir régulièrement le comité de politique monétaire (CPM), à mieux communiquer ses décisions de politique monétaire et leurs motifs, et à publier les méthodes utilisées pour la production de ses données (MPEF, ¶32).

E. Réformes structurelles visant à améliorer la gouvernance et le climat des affaires

36. Les autorités sont déterminées à améliorer le climat des affaires. Les principales difficultés à surmonter sont la complexité du système fiscal et la faiblesse de l'état de droit, et en particulier de l'intégrité judiciaire. Le programme appuyé par le FMI mettra l'accent sur les éléments suivants.

- *Rationalisation de la politique fiscale.* Le système fiscal est excessivement complexe, il comprend de multiples catégories et sources de revenus gérées par différents niveaux d'administration. Cette complexité entrave le respect des obligations fiscales et favorise la corruption. Le programme appuyé par le FMI soutiendra l'adoption d'un code fiscal complet visant à établir un cadre plus équitable et plus prévisible, avec l'aide de la Banque mondiale et du FMI. Les autorités adopteront prochainement des feuilles de route pour rationaliser les réglementations fiscales et les taxes parafiscales (MPEF, ¶40).
- *Protection des contribuables contre le harcèlement et simplification des procédures de conformité fiscale des entreprises.* Dans le cadre de cette démarche, les autorités publieront systématiquement les calendriers des missions de contrôle financier et tireront parti de la technologie de télédétection pour améliorer l'efficience et l'exactitude des évaluations fiscales, tout en réduisant les audits inutiles et la charge supportée par les contribuables (MPEF, ¶40).
- *Création d'une commission nationale de médiation fiscale.* Cet organe consultatif indépendant et bipartisan sera chargé de formuler des recommandations au ministère des Finances aux fins de la résolution des différends persistants entre les contribuables et l'administration fiscale (MPEF, ¶40).
- *Clarification de la législation relative à la sous-traitance⁶*: La notion de « sous-traitant » sera précisée par un décret visant à atténuer les difficultés liées à l'application de la législation relative à la sous-traitance (MPEF, ¶40).

37. L'évaluation des sauvegardes de la BCC sera mise à jour avant la première revue du nouvel accord. L'évaluation actualisée permettra de faire le point sur la mise en œuvre des recommandations en suspens du rapport de 2020 sur les sauvegardes, notamment la publication d'états financiers conformes aux IFRS (à partir de l'exercice 2023), le renforcement des procédures comptables, la capacité à appliquer les IFRS et l'évaluation des besoins de recapitalisation découlant de l'adoption des IFRS. La BCC devrait également accélérer la mise en œuvre d'autres engagements liés aux sauvegardes, notamment : i) l'adoption d'un plan de fermeture des comptes de change dans les banques commerciales du pays ; ii) le renforcement des cadres et des dispositifs de gouvernance

⁶ En vertu de la loi de février 2017 fixant les règles applicables à la sous-traitance, les propriétaires et les membres de la direction et du personnel des sous-traitants doivent être en majorité congolais. Cette loi est diversement interprétée et appliquée. La définition du sous-traitant a notamment été élargie pour englober l'ensemble des fournisseurs.

dans les domaines de la gestion des réserves de change et des opérations de prêt ; et iii) l'opérationnalisation de la nouvelle fonction de contrôle du respect des obligations intérieures et extérieures.

38. La RDC figure toujours sur la liste du GAFI et, à ce titre, fait l'objet d'une surveillance accrue. Les autorités s'emploient à consolider les progrès accomplis, comme indiqué dans le cinquième rapport intermédiaire présenté au Secrétariat du GAFI le 22 mars 2024⁷. Elles se sont engagées à accélérer les travaux entrepris en vue de respecter les délais fixés pour les points en suspens. Leur objectif ultime est de prendre toutes les mesures recommandées d'ici à la présentation de leur septième rapport intermédiaire en octobre 2025, notamment avec l'aide continue de la Facilité globale de l'Union européenne pour la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, de la Banque mondiale, des États-Unis, de l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), de l'ONUDC et du FMI. Toutefois, compte tenu des progrès importants qui restent à accomplir et des perturbations des relations avec les correspondants bancaires susceptibles de survenir en raison du fait que la RDC figure sur la liste grise, il est important de donner la priorité aux mesures à prendre en ce qui concerne la surveillance fondée sur les risques en matière de LBC/FT et les écarts de conformité technique relatifs à la recommandation n° 10 du GAFI, conformément au plan d'action.

39. Les engagements en faveur de la gouvernance seront maintenus et les efforts visant à renforcer la transparence dans le secteur extractif se poursuivront. Le repère structurel prescrivant la publication de tous les nouveaux contrats (**RS continu**), qui continue d'être respecté, sera maintenu. Le programme continuera à soutenir l'Initiative pour la transparence des industries extractives. Il renforcera également les institutions chargées de la lutte contre la corruption et les incitera à prendre des mesures résolues pour accroître leur indépendance et leur intégrité, notamment en leur allouant des dotations budgétaires adéquates (MPEF, ¶37). En outre, pour lutter plus efficacement contre la corruption et l'enrichissement illicite, les autorités se sont engagées à soumettre au Parlement un projet de loi anticorruption et à créer un tribunal et un parquet économiques et financiers de compétence nationale, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption et aux meilleures pratiques internationales, et en collaboration avec les partenaires de développement.

F. Amélioration des statistiques macroéconomiques

40. Il est nécessaire d'améliorer le cadre institutionnel des statistiques macroéconomiques. Il est prévu que le projet de loi sur les statistiques soit achevé et soumis pour adoption au Parlement

⁷ Les progrès accomplis sont les suivants : i) la validation de la stratégie nationale de LBC/FT à la fin de 2023 ; ii) la distribution du rapport national d'évaluation des risques aux principales parties prenantes ; iii) la signature du décret désignant les autorités de contrôle pour tous les secteurs d'activité et professions non financiers, ainsi que des décrets sur les sanctions financières ; iv) le renforcement des capacités, y compris le recrutement de magistrats, l'élaboration d'un plan de formation pour tous les enquêteurs et le renforcement des capacités des analystes de la Cellule nationale des renseignements financiers (CENAREF) ; et v) la poursuite du déploiement des outils logiciels destinés à sécuriser la réception et le traitement des signalements de transactions suspectes.

d’ici à la fin de 2025 (MPEF, ¶51). La loi contribuera à harmoniser le système statistique national, à garantir l’indépendance financière de l’Institut national de la statistique (INS) – essentielle à la rétention de personnel qualifié et à la production cohérente des comptes nationaux et de statistiques des prix – et à améliorer la coordination entre les institutions productrices de données. Des travaux sont menés pour améliorer les délais de communication des données sur les recettes à l’INS et actualiser l’année de référence utilisée dans le calcul du PIB.

41. Des améliorations sont nécessaires dans un certain nombre de domaines pour assurer un meilleur suivi des programmes appuyés par le FMI. Ces améliorations sont les suivantes (MPEF, ¶53) : i) élaboration périodique des statistiques budgétaires conformément au MSFP 2014 pour étayer l’opérationnalisation de la fonction comptable au sein du Trésor ; ii) communication trimestrielle des indicateurs de solidité financière par la BCC ; iii) élargissement de la couverture des données sur la dette publique aux entreprises publiques et aux provinces, avec intégration dans la base de données trimestrielle sur la dette publique cogérée par la Banque mondiale et le FMI ; et iv) amélioration de la diffusion publique des données par la mise en œuvre du système général de diffusion des données (SGDD) amélioré, y compris la mise en place d’une page nationale récapitulative de données (PNRD), en collaboration avec le Département des statistiques du FMI.

PRINCIPAUX ELEMENTS DE LA FRD

42. Le changement climatique pose d’importants obstacles au développement économique de la RDC, mais il lui donne également l’occasion de jouer un rôle clé dans la transition écologique mondiale. Selon l’indice ND-GAIN (Notre Dame Global Adaptation Initiative) sur la résilience face au changement climatique, tel qu’adapté par le FMI, la RDC occupe le 11^e rang sur 182 pays les plus à risque et le 4^e rang parmi les pays les moins bien préparés. Elle se classe notamment au 8^e rang de l’indice ND-GAIN, devant tous les autres pays bénéficiant d’un soutien au titre de la FRD. Dans le même temps, le changement climatique lui offre une occasion unique de s’affirmer comme un acteur clé de la transition mondiale vers une économie sobre en carbone. Dotée de la moitié des ressources forestières et hydriques de l’Afrique, ainsi que de réserves minérales essentielles à la transition – notamment du cobalt et du lithium – évaluées à plus de mille milliards de dollars⁸, la RDC a pour ambition de devenir un « pays de solutions climatiques » d’envergure mondiale. Le pays est l’un des plus grands puits de carbone nets au monde, et la concrétisation de cette aspiration passera donc nécessairement par la conservation des forêts. Or, au rythme actuel de la déforestation, abstraction faite de la séquestration du carbone assurée par ses forêts, la RDC se classerait au 12^e rang mondial pour l’émission de gaz à effet de serre (GES)⁹. Les risques climatiques et la politique du gouvernement en la matière devraient exercer de fortes pressions sur la balance des paiements (annexe sur le climat).

⁸ Banque mondiale, République démocratique du Congo, Rapport sur le climat et le développement du pays, 2023.

⁹ Tableau de bord du FMI des indicateurs du changement climatique, [ensemble de données sur les inventaires nationaux](#).

43. Les autorités ont sollicité un accord au titre de la FRD pour renforcer la résilience du pays face au changement climatique et l'aider à concrétiser son ambition de se positionner comme un « pays de solutions ». Les mesures proposées dans le cadre du programme appuyé par la FRD sont conformes aux objectifs d'adaptation et d'atténuation établis dans la contribution déterminée au niveau national (CDN) de 2021 et combinent les lacunes recensées dans les études diagnostiques pertinentes, notamment l'évaluation de la gestion des investissements publics en matière climatique (EGIP-C) du FMI ainsi que le rapport sur le climat et le développement du pays et l'évaluation institutionnelle du changement climatique de la Banque mondiale. Étant donné l'importance à l'échelle mondiale des ressources forestières et minérales de la RDC, le programme appuyé par la FRD qui est proposé vise à renforcer la capacité d'atténuation du pays tout en développant sa résilience face aux chocs climatiques défavorables. Il vise également à renforcer la structure institutionnelle afin de permettre des investissements climatiques à grande échelle et de mobiliser des financements pour l'action climatique auprès des partenaires de développement et du secteur privé. Les mesures de réforme proposées complètent les initiatives en cours des partenaires de développement, en particulier la prochaine série d'opérations d'appui aux politiques de développement de la Banque mondiale et le soutien technique prévu de l'Initiative pour la forêt d'Afrique centrale (CAFI), des agences des Nations Unies¹⁰ et des partenaires bilatéraux¹¹.

44. Les mesures de réforme (MR) proposées reposent sur trois piliers principaux (tableau 3).

- **Pilier 1 : Soutenir les efforts d'atténuation et d'adaptation en encourageant la protection des forêts.** Le bassin du Congo a connu une accélération de la déforestation ces dernières années, notamment en raison des activités extractives, de l'exploitation forestière, de l'expansion de l'agriculture et de la production de charbon de bois. Pour protéger efficacement les forêts, il faudra renforcer la surveillance et améliorer la gouvernance afin de freiner cette tendance et d'atteindre les objectifs ambitieux que s'est donné le gouvernement en matière climatique. Le secteur extractif contribue lui aussi largement à la déforestation et aux émissions de gaz à effet de serre. L'augmentation prévue de la production de minéraux critiques intensifiera vraisemblablement ces pressions. Les faiblesses dans la gouvernance, en particulier dans l'octroi des concessions minières, exacerbent les coûts sociaux et environnementaux de l'extraction minière en RDC (annexe sur le climat). Le programme appuyé par la FRD renforcera la protection des forêts par les mesures suivantes.

¹⁰ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

¹¹ Agence française de développement (AFD) et Agence allemande de coopération internationale (GIZ).

- **Secteur forestier.** La FRD appuiera un train complet de réformes visant à mieux informer le public sur l'état des forêts de la RDC, par la collecte et la publication systématique (biennale) de données géospatiales sur le couvert forestier, la déforestation, les émissions de GES et les concessions forestières (MR 3). L'aide apportée par la FRD renforcera la protection des forêts en comblant les lacunes du droit forestier a) quant aux mesures de sauvegarde et de compensation applicables aux concessions forestières, et b) quant aux mécanismes garantissant la transparence du processus d'octroi (MR 1). Elle renforcera la gouvernance des activités de reboisement, grâce à la publication d'un audit de performance mené par l'institution d'audit suprême du Fonds forestier national (FFN), qui a pour tâche de canaliser les recettes des concessions forestières vers les opérations de reboisement (MR2), et à la mise en œuvre subséquente par le FFN d'un plan d'action de réforme visant à remédier aux lacunes recensées (MR 6). Le gouvernement promeut également les moyens de cuisson non polluants en facilitant l'adoption à grande échelle du gaz de pétrole liquéfié (GPL) en remplacement du charbon de bois et du bois, au moyen d'un programme visant à rendre plus abordables les équipements de cuisson non polluants pour les ménages vulnérables (MPEF, ¶44).
- **Secteur extractif.** Le programme appuyé par la FRD aidera les autorités à renforcer le cadre juridique (décret d'application du Code minier) en posant des normes claires de protection des forêts applicables aux projets extractifs (MR 4). Il faudra également mettre ces normes en application en publiant en temps utile des évaluations de l'impact social et environnemental des projets extractifs, les plans de gestion correspondants et des audits environnementaux ex post (MR 5).
- **Pilier 2 : Renforcer la résilience face aux catastrophes naturelles climatiques.** La RDC compte parmi les quelques pays dépourvus d'un cadre juridique organisant la gestion des risques de catastrophe. Les autorités s'emploient à poser les fondements d'une meilleure réponse sous la forme d'une politique de gestion des risques de catastrophes qui précisera les responsabilités institutionnelles des différentes entités publiques, conformément aux objectifs de réforme fixés dans le cadre de la stratégie de réduction des risques de catastrophe pour 2024 (MR 8). Cette politique devrait être suivie d'une loi sur la gestion des risques de catastrophe, pour adoption en 2027. Par ailleurs, le programme appuyé par la FRD renforcera la gestion des risques budgétaires liés au changement climatique, puisque le ministère du Budget intégrera une analyse quantifiée des catastrophes naturelles dans la déclaration annuelle sur les risques budgétaires, publiée en annexe de la loi de finances (MR 7). Afin que l'aménagement urbain tienne compte du changement climatique, les autorités prévoient d'adopter une loi sur l'aménagement urbain et la construction ainsi qu'un plan directeur tenant compte des risques pour Kinshasa, les Kinois pauvres étant particulièrement vulnérables au changement climatique (MPEF, ¶45). Les autorités encourageront aussi l'activité agricole, en mettant en œuvre un plan directeur national d'utilisation des terres visant à sauvegarder les forêts sensibles, tout en recensant les savanes et les terres forestières dégradées pouvant être utilisées par les communautés à des fins agricoles (MPEF, ¶46).

- Pilier 3 : Intégrer le programme d'action pour le climat dans la gestion des investissements publics.** La RDC renforcera la gestion des investissements publics en adoptant officiellement une méthodologie qui intègre les aspects climatiques dans l'évaluation ex ante des projets, notamment la résilience des projets, ainsi que leur incidence sur les émissions de GES (MR 10). Elle pourra ainsi s'assurer que les projets (y compris ceux financés par des ressources extrabudgétaires) sont examinés sous l'angle des incidences climatiques et que les évaluations sont rendues publiques avant l'allocation d'une enveloppe budgétaire (MR 12). Les autorités mettront également à jour le cadre juridique des PPP pour y inclure l'analyse des risques climatiques, conformément aux meilleures pratiques internationales (MR 9). La FRD aidera la RDC à mettre en œuvre sa CDN de 2021 : les autorités publieront un plan d'investissement qui recensera et chiffrera les projets hautement prioritaires au titre de la CDN et comprendra un engagement à les financer (MR 11).

Tableau 7 du texte. RDC : calendrier des mesures de réforme proposées au titre de la FRD

Approbation de l'accord FRD : janvier 2025	2 ^e revue de l'accord FEC Date de disponibilité novembre 2025	3 ^e revue de l'accord FEC Date de disponibilité mai 2026	4 ^e revue de l'accord FEC Date de disponibilité novembre 2026	5 ^e revue de l'accord FEC Date de disponibilité mai 2027	6 ^e revue de l'accord FEC Date de disponibilité novembre 2027
Pilier 1. Soutenir les efforts d'atténuation et d'adaptation en encourageant la protection des forêts.	1^{re} revue de l'accord FRD	2^e revue de l'accord FRD MR 1. Le gouvernement modifiera la législation forestière afin de définir le processus d'octroi des concessions (concessions forestières, concessions de conservation et concessions de forêt communautaire), et de préciser i) les mesures de sauvegarde et de compensation sociales et environnementales, et ii) les mécanismes garantissant la transparence du processus d'octroi et le suivi de la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale.	3^e revue de l'accord FRD MR 2. La Cour des comptes publiera un audit de performance sur les opérations de reboisement financées par le Fonds forestier national (FFN).	4^e revue de l'accord FRD MR 3. Le ministère de l'Environnement et du Développement durable publiera i) des données géospatiales sur l'état des forêts , mises à jour au minimum tous les deux ans, et ii) des cartes et des bases de données sur les concessions forestières tirées d'un cadastre forestier numérisé. MR 4. Le gouvernement alignera la réglementation minière sur le code minier en ce qui concerne les normes de protection de l'environnement et des forêts, en précisant notamment les mesures de sauvegarde et de compensation.	5^e revue de l'accord FRD MR 5. Le gouvernement publiera systématiquement les évaluations de l'impact social et environnemental de tous les projets miniers approuvés , les plans de gestion et les rapports de synthèse connexes, ainsi que les audits environnementaux ex post. MR 6. Le FFN établira un plan d'action pour la réforme afin de donner suite à l'audit. La mise en œuvre de ce plan sera examinée par la Cour au bout d'un an.

Tableau 7 du texte. RDC : Calendrier des mesures de réforme proposées au titre de la FRD (fin)

Pilier 2. Renforcer la résilience face aux catastrophes naturelles climatiques.	MR 7. Le ministère du Budget intégrera une analyse quantifiée des catastrophes naturelles dans la déclaration des risques budgétaires publiée en annexe de la loi de finances à compter de la déclaration pour la période 2026-2028.	MR 8. Le gouvernement adoptera par décret des règles visant à préciser les responsabilités institutionnelles en matière de gestion des risques de catastrophe du ministère de l'Intérieur et du ministère des Affaires sociales et de l'Action humanitaire, conformément à la feuille de route de la stratégie de réduction des risques de catastrophe pour 2024.
Pilier 3. Intégrer le programme d'action pour le climat dans la gestion des investissements publics.		<p>MR 9. Le ministère de la Planification approuvera des projets de modification de la loi sur les PPP en vertu desquels une évaluation des risques liés au climat sera exigée dans le cadre de l'élaboration des PPP et il publiera un manuel méthodologique pour assurer la mise en œuvre de cette exigence.</p> <p>MR 10. Le ministère de la Planification adoptera par décret une méthodologie pour l'évaluation des projets pertinents sous l'angle de l'incidence du changement climatique, notamment quant à leur contribution aux GES et leur exposition aux catastrophes naturelles.</p> <p>MR 11. Le gouvernement i) publiera un plan d'investissement faisant état du coût des projets hautement prioritaires au titre de la CDN d'ici à 2025, et ii) il allouera une enveloppe budgétaire spécifique à ces projets dans les lois de finances.</p> <p>MR 12. Le ministère de la Planification mettra à jour la circulaire annuelle sur les investissements publics en demandant aux ministères d'exécution de communiquer les évaluations climatiques, sur la base de la méthodologie adoptée, lorsqu'ils soumettent des projets en vue d'un financement budgétaire. Le gouvernement financera et publiera ces évaluations, y compris pour le financement extrabudgétaire (ACGT, BCECO).</p>

MODALITES DES ACCORDS AU TITRE DE LA FEC ET DE LA FRD

45. La RDC est confrontée à des besoins de financement prolongés de la balance des paiements, dont la stabilité prospective est également menacée en raison de besoins relatifs au climat. Ces besoins découlent de l'insuffisance de la couverture des réserves et de la nécessité de procéder à d'importants investissements infrastructurels et sociaux indispensables pour une croissance inclusive. En outre, le pays compte parmi les plus vulnérables aux effets du changement

climatique, avec des besoins prospectifs en financement de la balance des paiements considérables compte tenu des investissements requis dans les infrastructures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets (annexe sur le climat). L'appui apporté par l'accord au titre de la FEC contribuera à stabiliser la balance des paiements en allégeant la pression financière dans ces domaines cruciaux. De son côté, la FRD devrait améliorer la résilience et la viabilité économiques : (i) en appuyant les réformes politiques visant à répondre aux risques que présentent les défis structurels à long terme ; et (ii) en élargissant la marge de manœuvre des pouvoirs publics et les volants de réserve destinés à atténuer ces risques.

46. Les autorités ont demandé un accord au titre de la FEC d'une durée de 38 mois, ainsi qu'un accord au titre de la FRD pour la même période, avec les modalités d'accès suivantes.

- **125 % de la quote-part (1.332,5 millions de DTS) dans le cadre l'accord au titre de la FEC,** à décaisser de manière globalement régulière au cours de la période du programme (tableau 9). Ce niveau d'accès est justifié par la nécessité pour la RDC de continuer à constituer des réserves, par sa capacité de remboursement suffisante, par la robustesse de son programme et par la qualité de son historique de crédit auprès du FMI. La RDC est par ailleurs admissible au bénéfice du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC). Elle est également admissible au bénéfice de la FEC, eu égard à ses besoins de financement prolongés de la balance des paiements, à sa capacité de remboursement suffisante, et à l'engagement et la capacité des autorités à mettre en œuvre un ensemble complet de mesures d'une qualité suffisante pour lui permettre d'accéder aux tranches supérieures de crédit avec le soutien du programme appuyé par le FMI. Ces mesures visent à assurer des avancées significatives vers la stabilité et la viabilité macroéconomiques, conformément aux objectifs de croissance et de réduction et de la pauvreté robustes et durables. À partir de la deuxième revue, une partie des décaissements (partant de 25 % pour la deuxième revue et atteignant 80 % à la sixième revue, voir le tableau 9) sera allouée à titre d'appui budgétaire, afin de renforcer la résilience de l'économie aux chocs exogènes, d'aider le pays à surmonter les contraintes financières d'un marché intérieur peu actif, et d'atténuer la pression qu'exercera sur la balance des paiements l'augmentation planifiée des investissements publics et d'autres dépenses essentielles engagées à l'appui des efforts politiques complémentaires de diversification de l'économie. Un accès cumulé dans le cadre du fonds fiduciaire RPC mènera à un pic à 246 % de la quote-part fin 2027, et l'accès annuel restera sous les 60 % de la quote-part, c'est-à-dire dans les limites d'accès cumulé et annuel respectives du fonds fiduciaire RPC. Ainsi, l'accès au fonds fiduciaire RPC, calculé tant à partir des encours que des flux en pourcentage de la quote-part, devrait rester sous le seuil déclenchant un renforcement des sauvegardes politiques. Dans le seul cadre de la FEC, les réserves de change devraient atteindre 3 mois d'importations hors aide à l'horizon 2029, portant la couverture des réserves à la limite inférieure du niveau d'adéquation.
- La norme de **75 % de la quote-part (799,5 millions de DTS) prévue par l'accord au titre de la FRD,** à allouer par étapes et de manière égale à douze MR (tableau 10). La RDC est admissible au bénéfice du FFRD en tant que membre du groupe A aux fins des charges d'intérêts. Elle est également admissible au bénéfice de la FRD eu égard, premièrement, à une série de réformes

robustes (tableau 3, annexe III) qui contribue à réduire la vulnérabilité du pays au changement climatique et à renforcer son rôle dans l'atténuation mondiale, de deuxièmement, à la FEC concomitante, et troisièmement, à sa capacité de remboursement suffisante. Les décaissements de la FRD constitueront un appui budgétaire. Ils devraient remplacer partiellement des financements plus onéreux, tout en élargissant la marge de manœuvre politique pour l'exécution de dépenses budgétaires et la mise en œuvre de réformes visant à réduire les vulnérabilités climatiques. Ils devraient également augmenter les volants de sécurité à long terme afin de renforcer la capacité de la RDC à résister aux chocs climatiques. Conformément aux arrangements au titre de la FEC et de la FRD, les réserves de change devraient atteindre 3,3 mois d'importations hors aide à l'horizon 2029, avec pour effets d'accroître la résilience aux chocs climatiques et de renforcer les plans d'urgence climatique. De plus, à la lumière des importants besoins prospectifs de la balance des paiements pour les investissements climatiques et la réponse aux catastrophes, le financement concessionnel en vertu de la FRD est préférable à un financement intérieur plus coûteux.

47. L'accord au titre de la FEC est intégralement financé, avec des engagements fermes en place pour les 12 premiers mois et de bonnes perspectives quant à l'obtention de fonds jusqu'à son terme. L'accord devrait déclencher un appui supplémentaire des partenaires bilatéraux et multilatéraux. En particulier, la Banque mondiale est sur le point d'approuver une nouvelle opération d'appui aux politiques de développement (DPO) comprenant deux décaissements de 500 millions de dollars US chacun. Elle devrait également fournir un appui budgétaire supplémentaire s'élevant à environ 580 millions de dollars, déboursés progressivement pendant toute la durée de l'accord. Ce financement sera accordé en vertu de deux projets préexistants dirigés vers le Trésor. Il couvrira à la fois le financement rétroactif et le financement des dépenses préexistantes et budgétisées (rémunérations dans le secteur public pour l'éducation (PERSE) et les administrations provinciales (ENCORE PBC#4)). Un appui budgétaire supplémentaire est attendue de la France et d'autres partenaires en 2024 et 2025. Sur toute la durée des programmes, il est prévu que les financements exceptionnels provenant d'autres sources que l'accord au titre de la FEC du FMI couvrent environ 54 % du déficit de financement extérieur.

Tableau 8 du texte. RDC : accord de financement au titre de la FEC, 2025-28
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2025	2026	2027	2028
Exigences en matière de financement brut [A]	2 879	2 719	3 456	4 130
Déficit courant (hors dons)	2 351	2 117	2 655	3 278
Amortissement de l'emprunt du secteur public	527	602	801	852
Sources de financement recensées [B]	2 952	2 804	3 808	4 811
Variation des réserves (- augmentation) [C]	-1 521	-1 566	-1 335	-1 151
Écart de financement [A]-[B]-[C]	1 448	1 482	982	470
Moyens de financement envisagés	1 448	1 482	982	470
Décaissements de la FEC	766	512	513	0
Banque mondiale	640	943	443	443
Banque africaine de développement	0	0	0	0
Autres financements multilatéraux et bilatéraux	43	26	26	26
<i>Postes pour mémoire :</i>				
FRD	2,6	2,8	2,8	2,9

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

48. L'appui budgétaire provenant du FMI, accompagné des sauvegardes appropriées mises en place, contribuera à protéger les investissements et dépenses sociales essentiels tout au long du programme, parallèlement aux effets des réformes sur la mobilisation des recettes fiscales. Des coefficients d'ajustement inciteront au remboursement en temps opportun des arriérés et renforceront l'exécution des investissements à financement intérieur planifiés, et ils encourageront la mobilisation des recettes intérieures. Si les recettes devaient dépasser les attentes, la plus grande part de ces gains inattendus serait à mettre de côté (conformément au coefficient d'ajustement des recettes applicable au solde budgétaire intérieur). Les dépenses d'investissement étant principalement effectuées en devises étrangères (vu les importations nécessaires), l'augmentation des investissements accentuera la pression sur les besoins en financement de la balance des paiements. Par ailleurs, l'appui budgétaire augmentera la marge de manœuvre budgétaire, ce qui permettra ensuite une transition fluide vers un cadre fondé sur les ressources. Pour répondre aux préoccupations relatives à la qualité des dépenses et encourager les autorités à apporter des améliorations décisives à la chaîne des dépenses, les services du FMI prévoient les sauvegardes suivantes.

- L'appui budgétaire ne sera décaissé qu'une fois que les réformes clés relatives à la chaîne des dépenses auront significativement progressé (concentration de l'appui budgétaire en fin de programme). Plus précisément, les décaissements dépendront des conditions suivantes.
 - Le programme visera à réduire à 8 % au maximum la part des dépenses engagées dans le cadre d'une procédure exceptionnelle d'ici à la fin 2025. Les principaux jalons que sont l'objectif indicatif et les repères structurels devront être atteints. (L'objectif indicatif porte sur les dépenses engagées dans le cadre d'une procédure d'urgence ; les repères structurels portent sur le déploiement des comptables, la décentralisation de la chaîne des dépenses au niveau des quatre ministères pilotes et le déploiement d'agents de la DGTCP [tableaux 1 et 2 du MPEF].)
 - La mise en œuvre des réformes sur les investissements publics et l'engagement des investissements prévus, y compris ceux soutenus par la SICOMINES, devront avoir progressé de manière satisfaisante.
 - Des décaissements seront opérés en début de programme pour permettre la constitution de réserves menant progressivement à une couverture adéquate. Tous les décaissements réalisés sur approbation dans le cadre du programme et pour la première revue seront affectés aux réserves, l'appui budgétaire étant introduite progressivement à partir de la deuxième revue sous réserve de la progression satisfaisante des réformes de la chaîne des dépenses ; à défaut, la totalité de l'appui budgétaire prévue pourra être réorientée vers les réserves.
- Les décaissements au titre de l'appui budgétaire seront déposés sur un compte de la BCC auprès de la BRI, à l'instar de ce qui avait été fait dans le cadre des accords au titre de la FCR en 2020 et pour l'allocation de DTS de 2021. Un protocole d'accord sera conclu entre la BCC et

le ministère des Finances pour définir leurs rôles et responsabilités respectives quant à l'exécution des obligations financières envers le FMI.

49. L'accord au titre de la FRD devrait attirer de nouveaux financements pour le climat. En améliorant la collecte des données, le suivi et la gouvernance dans le secteur forestier, ainsi que le cadre applicable aux PPP, le train de réformes proposé renforcera les incitations à choisir des investissements respectueux de l'environnement tant pour les acteurs publics que pour les acteurs privés. De plus, les réformes intégreront les considérations climatiques à la gestion des investissements publics, ainsi qu'à la gestion des risques budgétaires et des risques de catastrophe. Ces mesures devraient attirer des financements en faveur de l'action climatique et faciliter l'obtention d'un appui financier de la part des partenaires de développement dans ces secteurs.

50. Suivi du programme et engagements. Le suivi du programme sera assuré par des revues semestrielles, assorties de critères de réalisation quantitatifs à la fin des deuxièmes et quatrièmes trimestres, et d'objectifs indicatifs à la fin des premier et troisième trimestres (tableau 12). De plus, l'avancée des réformes sera évaluée à l'aide de repères structurels, avec un maximum de quatre repères par revue. Conformément aux recommandations formulées lors de l'évaluation des sauvegardes, la BCC devrait poursuivre le suivi des données monétaires principales dans le cadre du programme validé par le vérificateur externe des comptes pour chaque revue au titre de la FEC.

51. Progrès relatifs au règlement des arriérés extérieurs. Les autorités ont poursuivi leurs efforts de règlement des arriérés extérieurs, dont une partie est antérieure au point d'achèvement de l'initiative PPTE. Fin octobre 2024, le total des arriérés extérieurs s'élevait à 157,24 millions de dollars. Sur ce montant, 59,84 millions de dollars sont dus à quatre créanciers non membres du Club de Paris, avec lesquels un processus de négociation ou de rapprochement est en cours. Des réunions avec ces créanciers ont eu lieu en 2023 ou sont prévues cette année, et l'amélioration du partage des informations devrait contribuer à l'obtention d'un accord. Les arriérés restants sont détenus par des créanciers commerciaux, et les autorités s'efforcent de bonne foi de contribuer à leur règlement en fournissant des informations supplémentaires et en facilitant la communication en vue d'une résolution.

52. La capacité de la RDC à rembourser le FMI reste adéquate, mais sujette à des risques (graphique 7 et tableau 6). L'encours du crédit auprès du FMI devrait connaître un pic à 4,8 % du PIB et à 40,5 % des réserves internationales brutes en 2027. La charge de remboursement annuel devrait rester sous contrôle, ne dépassant pas 0,4 % du PIB ou 1,1 % des exportations, avec un pic à 4,5 % des réserves internationales brutes en 2033. L'encours total de crédit auprès du FMI, à l'exclusion de la FRD, reste dans l'écart interquartile des programmes du fonds fiduciaire RPC exprimé en pourcentage du PIB ou des réserves internationales brutes, mais il dépasse cet écart si la FRD est incluse ou s'il est exprimé en pourcentage de la dette extérieure CGA. Le total du service de la dette envers le FMI demeure dans les limites en pourcentage des exportations, mais il les dépasse lorsqu'il est évalué au regard des recettes (dons non compris) ou du service de la dette extérieure. Les risques de remboursement découlent de la possibilité de recettes d'exportation moindres que prévu et de la proportion relativement élevée du crédit auprès du FMI dans la dette extérieure ; tandis qu'une

accumulation des réserves et une répartition des charges meilleures que ce qui est attendu, une mise en œuvre réussie des réformes prévues au titre de la FEC et de la FRD et une dette publique peu élevée amélioreraient la résilience aux chocs et contribuerait à atténuer ces risques.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

53. La RDC reste confrontée à d'importants obstacles, compte tenu de sa fragilité, de la pauvreté généralisée dans le pays et de ses importants besoins de développement ; et elle est fortement exposée aux chocs, liés en particulier au changement climatique et à des risques sécuritaires persistants. Si la dépendance de l'économie aux richesses minérales la rend particulièrement vulnérable, ces richesses présentent aussi un formidable potentiel à condition d'être bien gérées. Pleinement conscientes de ces défis, les autorités entendent approfondir les réformes lancées dans le cadre du précédent programme soutenu par la FEC pour consolider la stabilité macroéconomique et assurer un développement équitable. Elles souhaitent également entreprendre des réformes appuyant l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.

54. Les perspectives de croissance restent positives, soutenues par le secteur extractif, mais d'importants risques baissiers persistent. Sur fond de stabilisation de la production du cuivre et de mise en exploitation de nouvelles mines, le secteur extractif devrait connaître une croissance moyenne annuelle de 4 % à moyen terme. Le déclin de l'inflation devrait se poursuivre jusqu'à la cible des 7 % que visent les pouvoirs publics à l'horizon 2026. La collecte des recettes devrait rester soutenue à 12,1 % du PIB, et croître jusqu'à 13 % d'ici à 2027 grâce aux efforts de mobilisation des recettes. La position extérieure du pays devrait se renforcer, soutenue par le dynamisme des exportations minières. Le risque de surendettement reste modéré et la dette publique totale devrait se maintenir aux environs des 22 % du PIB à moyen terme. Les risques baissiers comprennent la prolongation du conflit dans les régions orientales de la RDC, qui s'accompagnerait de problèmes budgétaires, économiques et humanitaires, la persistance de l'épidémie de variole simienne, ainsi que des chocs extérieurs de nature à perturber les échanges et à déclencher une volatilité inopportunne des prix des minéraux critiques, du pétrole et des produits alimentaires. Dans l'ensemble, les perspectives économiques dépendront de l'aptitude du gouvernement à mettre en œuvre efficacement ses engagements de réforme à moyen terme.

55. Les objectifs généraux de l'accord au titre de la FEC sont de protéger la stabilité macroéconomique, de promouvoir une croissance inclusive, de constituer des amortisseurs extérieurs, de rétablir la stabilité des prix, de faire progresser la bonne gouvernance et d'améliorer le climat des affaires.

- L'un des objectifs budgétaires majeurs de l'accord au titre de la FEC est d'instaurer une marge de manœuvre budgétaire permettant de stimuler une croissance inclusive. Côté recettes, cette ambition appelle des efforts dans divers domaines : il faudra mettre en œuvre complètement le système de facturation de la TVA standardisé, rationaliser les exonérations fiscales inefficaces, parvenir à réduire la fraude fiscale en renforçant les contrôles sur les exportations de minéraux,

et s'assurer de la bonne utilisation des importantes recettes issues du contrat SICOMINES. Côté dépenses, les efforts devront porter sur le respect des procédures normales de la chaîne des dépenses, sur le renforcement de la crédibilité budgétaire, sur l'opérationnalisation de la DGTCP (direction générale du Trésor et de la comptabilité publique), sur l'établissement du compte unique du Trésor, sur la décentralisation progressive des autorisations de dépenses vers les ministères d'exécution, sur la poursuite des réformes salariales et sur la transition vers un cadre budgétaire fondé sur les ressources.

- Le gouvernement devrait également poursuivre ses efforts visant à améliorer la gouvernance et le climat des affaires et à lutter contre la corruption. La publication de tous les nouveaux contrats d'exploitation minière restera cruciale. Plus généralement, les autorités devraient continuer à renforcer les institutions de lutte contre la corruption. Pour améliorer l'environnement des affaires, elles devront simplifier et rationaliser le régime fiscal, instaurer des mécanismes et institutions pour protéger les contribuables contre le harcèlement fiscal, notamment en s'appuyant plus sur la transformation numérique pour percevoir l'impôt, et accélérer les efforts déployés pour quitter la liste grise du GAFl.
- Il sera crucial de moderniser les cadres de mise en œuvre de la politique monétaire et de la politique de change, et de renforcer les mesures prudentielles. Les réformes proposées visent à consolider le mécanisme de transmission de la politique monétaire, à développer et appliquer une stratégie de change fondée sur des règles et à faire progresser le programme des accords de Bâle, notamment en mettant en place un dispositif de fourniture de liquidités d'urgence et un mécanisme de résolution. Les décaissements au titre de la FEC, conjugués à d'autres mesures, viendront appuyer la constitution de réserves de change. La gouvernance de la BCC sera renforcée par une nouvelle évaluation des sauvegardes, menée avant la première revue du nouvel accord et mise en œuvre après cette revue.

56. L'accord au titre de la FRD aidera la RDC à réduire sa vulnérabilité au changement climatique en tirant parti de ses actifs naturels et en se positionnant comme un « pays de solutions » dans le contexte de la transition vers une économie mondiale sobre en carbone. Il favorisera les réformes d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets. Le train de réformes proposé est conçu pour créer un environnement propice à des investissements climatiques à grande échelle, renforcer les mesures incitatives au déploiement d'investissements verts d'envergure de la part d'acteurs extérieurs privés et publics, et compléter les initiatives climatiques actuellement menées par des partenaires du développement, afin de dynamiser le financement de l'action climatique.

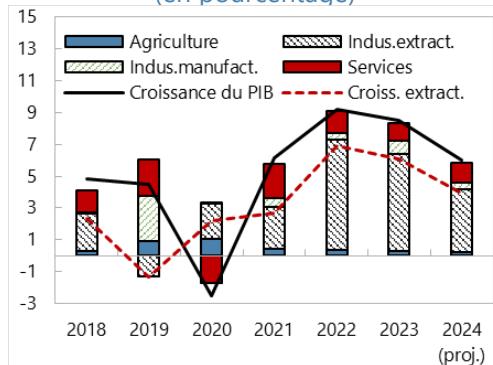
57. Le train de réformes à mener au titre de la FRD comprend trois piliers ciblant les défis auxquels est spécifiquement confrontée la RDC. Le premier pilier est la protection des forêts, dont l'importance est essentielle à la fois pour l'adaptation au changement climatique et pour l'atténuation de ses effets. Il est prévu dans ce cadre une géo-surveillance accrue et une utilisation durable des terres forestières, des mesures de reboisement, et une meilleure application des normes sociales et environnementales dans le secteur extractif. Le second pilier est le développement de la

résilience face aux catastrophes naturelles résultant du changement climatique, par l'établissement d'un solide cadre de gestion des risques de catastrophe et la réalisation d'une analyse des risques budgétaires associés. Le troisième pilier consiste à intégrer les considérations climatiques dans la gestion des investissements publics en adoptant des méthodologies d'évaluation des risques et effets climatiques des projets et en obtenant l'engagement du gouvernement à financer en priorité les projets d'investissement public définis dans la CDN.

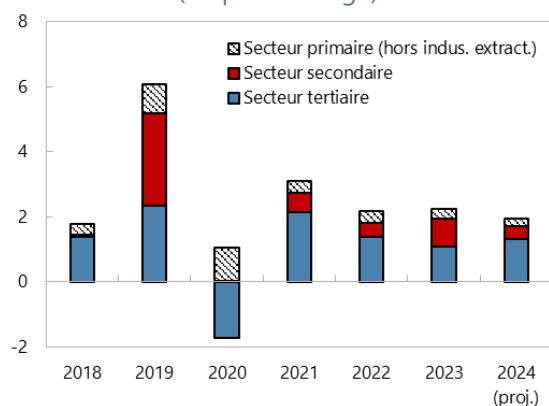
58. Compte tenu des besoins de financement de la balance des paiements et des engagements politiques, les services du FMI appuient la demande des autorités, qui ont sollicité deux accords de 38 mois au titre de la FEC et de la FRD, avec un accès équivalent, respectivement, à 125 % et 75 % de la quote-part de la RDC. Ils se prononcent également en faveur de l'utilisation partielle des décaissements opérés dans le cadre de la FEC (50 % de la quote-part) à titre de soutien budgétaire.

Graphique 1. Évolution du secteur réel, 2018–24

Le secteur extractif demeure le moteur de la dynamique de croissance en 2024, malgré un ralentissement ...

**Contribution à la croissance du PIB réel
(en pourcentage)**

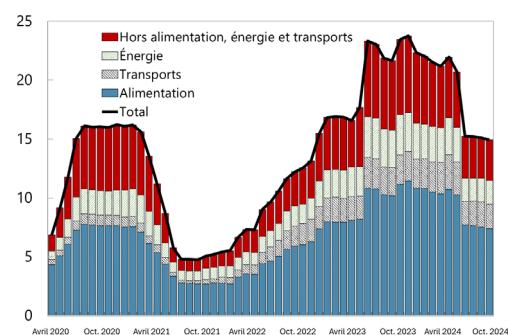
En 2024, un ralentissement de la croissance hors activités extractives est attendu en raison d'un affaiblissement de la croissance dans le secteur de la construction ...

**Croissance du PIB réel hors industries extractives
(en pourcentage)**

L'inflation globale et sous-jacente a récemment reculé en raison de l'effet limité du taux de change ...

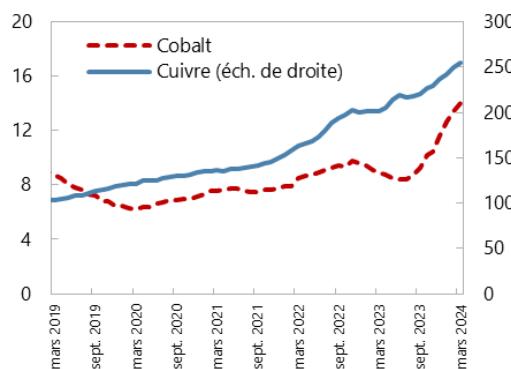
IPC et contributions des principales composantes

(taux de croissance en glissement annuel,
en pourcentage)

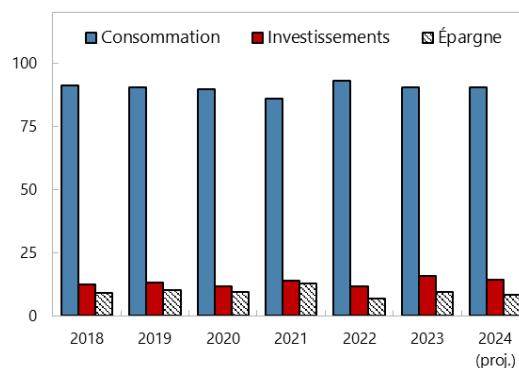


Sources : autorités congolaises ; base de données du département des statistiques du FMI et de l'Institut national de la statistique ; estimations des services du FMI.

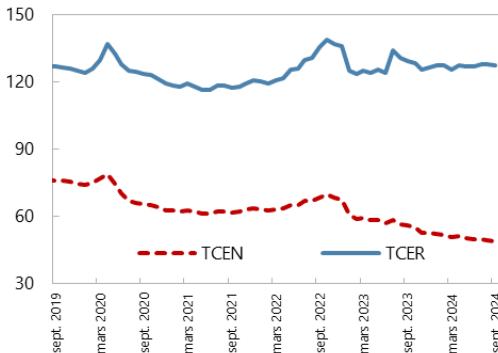
... la croissance en 2024 profitant d'une hausse des exportations de cuivre et, surtout, de cobalt.

**Exportations de cobalt et de cuivre
(en milliers de tonnes, moyenne mobile sur 12 mois)**

... parallèlement à une faiblesse persistante des investissements.

**Consommation et investissement
(en pourcentage du PIB)**

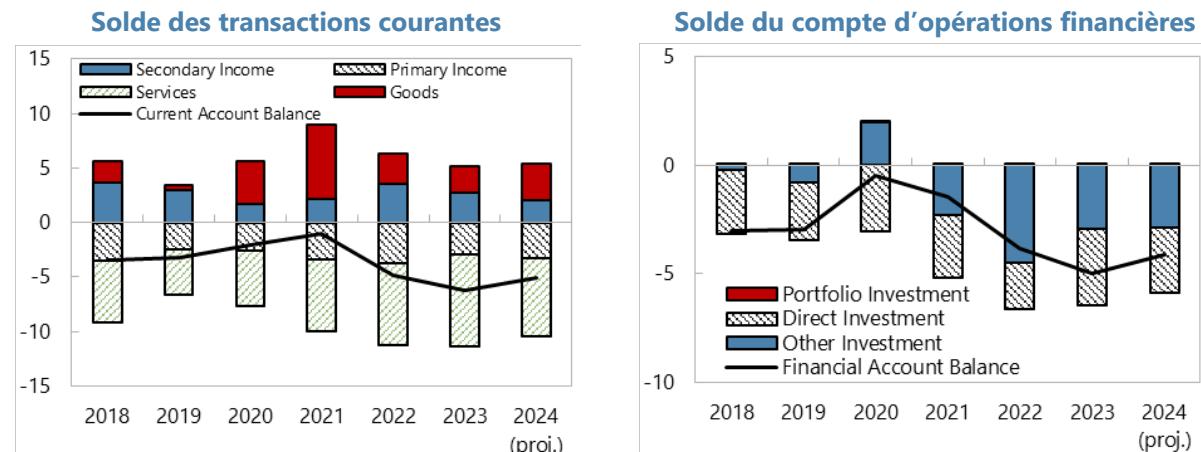
... tandis que la pression à la dépréciation s'est atténuée en 2024.

**Taux de change effectif nominal et réel
(2010 = 100 ; une baisse indique une dépréciation)**

Graphique 2. Évolution du secteur extérieur, 2018–24

(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

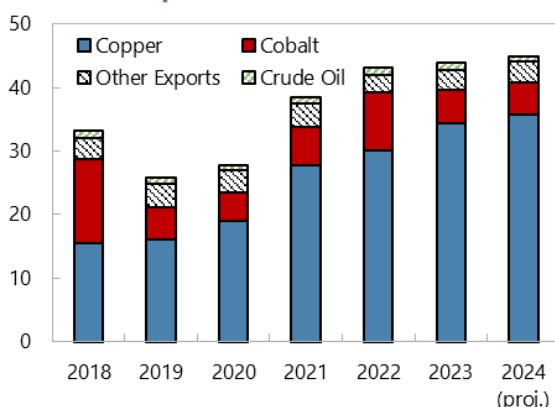
Le déficit courant a diminué en 2024 en raison de la forte croissance des exportations minières ...



Les exportations sont concentrées sur les produits miniers

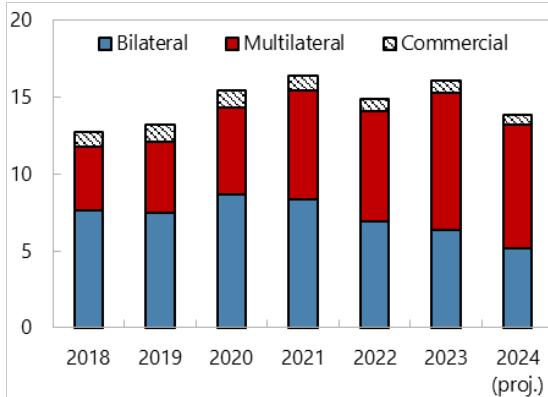
...

Exportations de biens



La dette extérieure reste faible ...

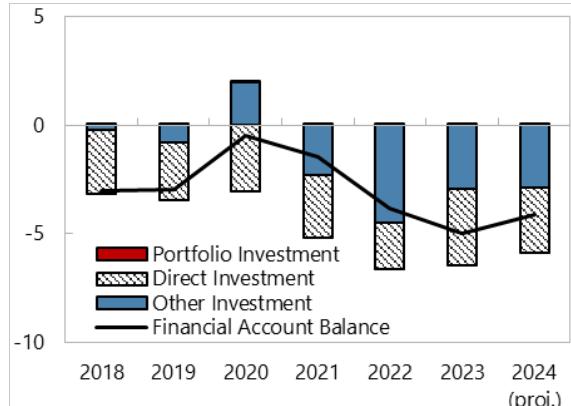
Dette extérieure



Sources : autorités congolaises et estimations des services du FMI.

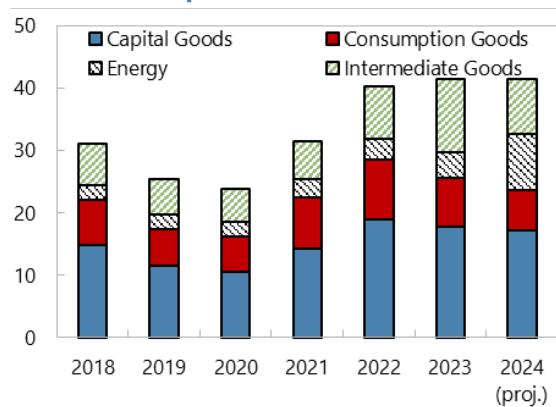
... et d'importants financements issus d'autres flux d'investissement, suivis par les IDE.

Solde du compte d'opérations financières



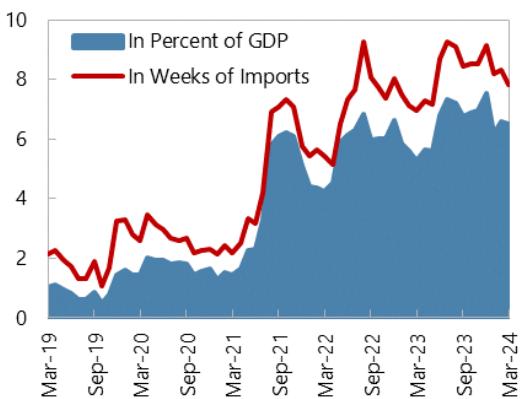
... tandis que les importations sont constituées de produits divers.

Importations de biens



... et les réserves ont fortement augmenté, même si elles restent inférieures aux niveaux adéquats.

Réserves internationales

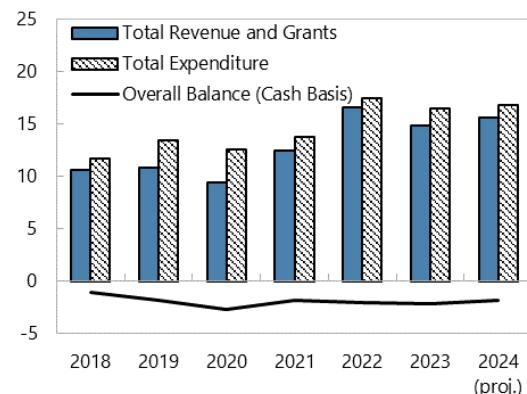


Graphique 3. Évolution du secteur budgétaire, 2018–24 (en pourcentage du PIB)

Le déficit budgétaire est resté globalement maîtrisé ...

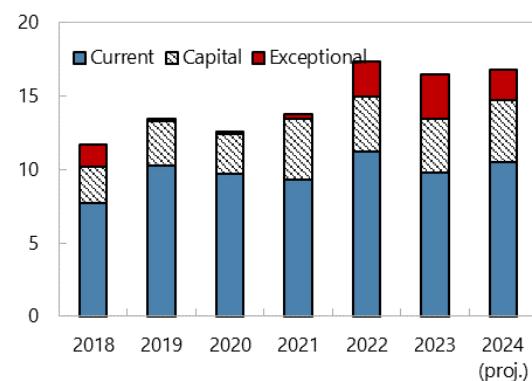
... bénéficiant de recettes plus élevées...

Solde budgétaire



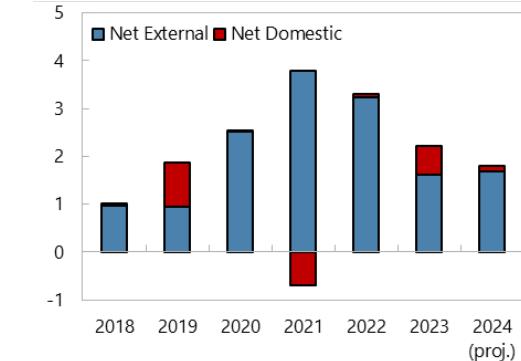
... mais plombé par la hausse des dépenses courantes et exceptionnelles due en partie aux dépenses de sécurité.

Dépenses^{1/}



Le financement intérieur est resté limité malgré les mesures visant à émettre davantage de titres d'État ...

Financement net

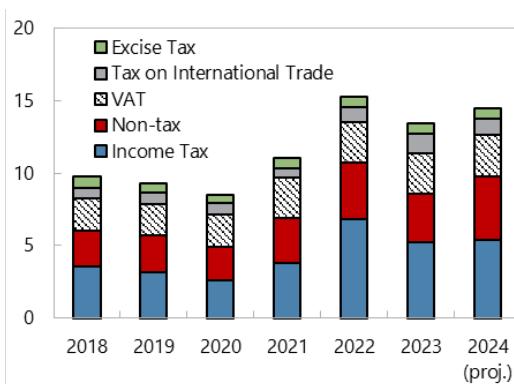


Sources : autorités congolaises et estimations des services du FMI.

1/ Les dépenses exceptionnelles comprennent les dépenses de sécurité, les dépenses engagées aux fins des élections, et d'autres dépenses extraordinaires.

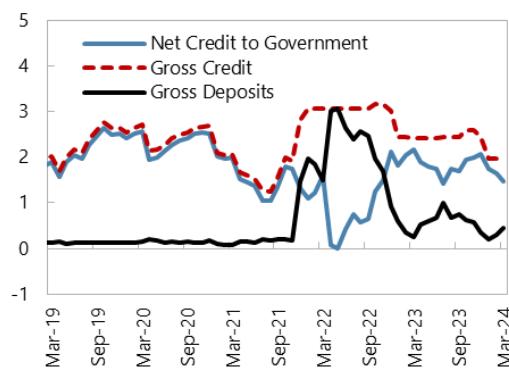
2/ L'accroissement du crédit net à l'État observé à partir de la fin de 2021 résulte de la part de l'allocation de DTS rétrocédée à l'État à titre d'aide budgétaire.

Recettes de l'administration centrale



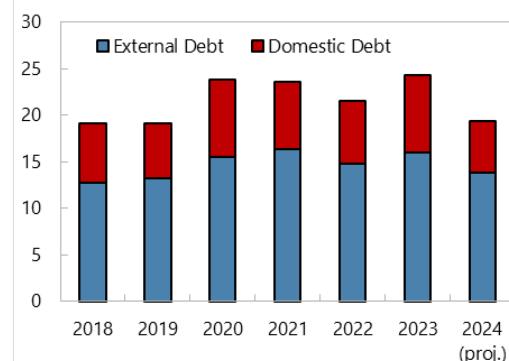
Le crédit net à l'État continue de s'améliorer après la cessation des avances de fonds de la BCC à la fin avril 2020.^{2/}

Crédit net de la BCC à l'État



... et la dette publique est restée stable à des niveaux modérés.

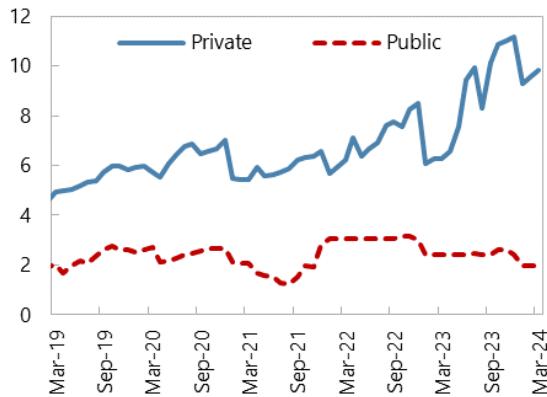
Dette contractée ou garantie par l'État



Graphique 4. Évolution du secteur monétaire et financier, 2019–24

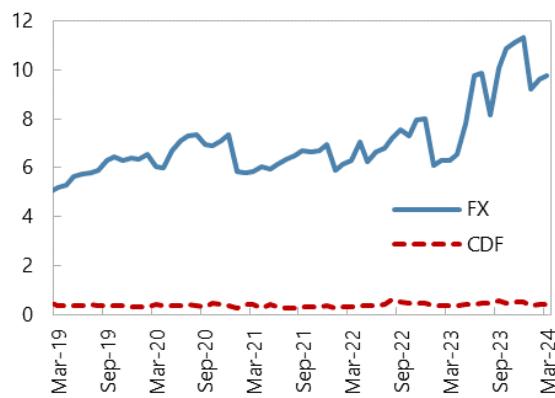
Le crédit à l'économie augmente, mais le niveau de départ était bas ...

Crédit aux secteurs privé et public (en pourcentage du PIB)



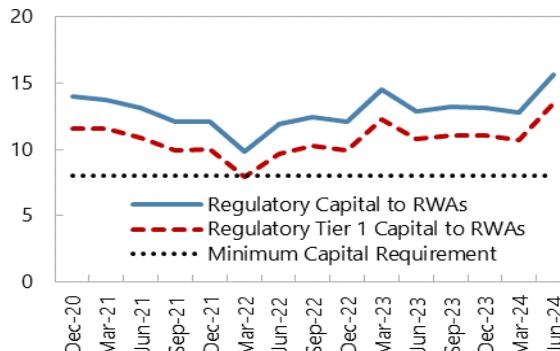
Les crédits sont pour l'essentiel accordés en devises, et les prêts en francs congolais restent limités.

Crédit bancaire au secteur non financier (par monnaie, en pourcentage du PIB)



Les ratios de fonds propres restent supérieurs au seuil requis.

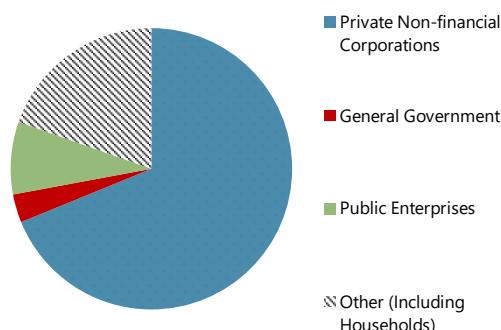
Fonds propres réglementaires



Sources : autorités congolaises et estimations des services du FMI.

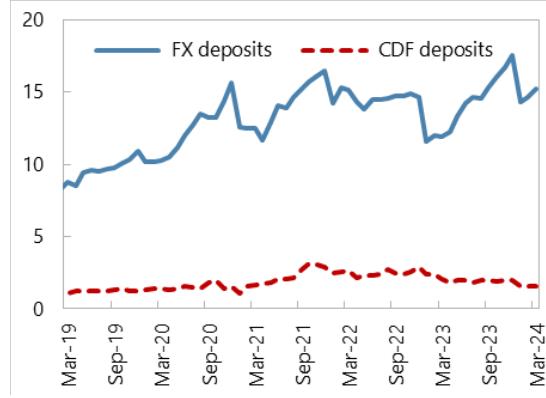
... les crédits étant pour la plupart octroyés à des entreprises privées.

Crédit bancaire au secteur non financier (par secteur, en % du total, en décembre 2023)



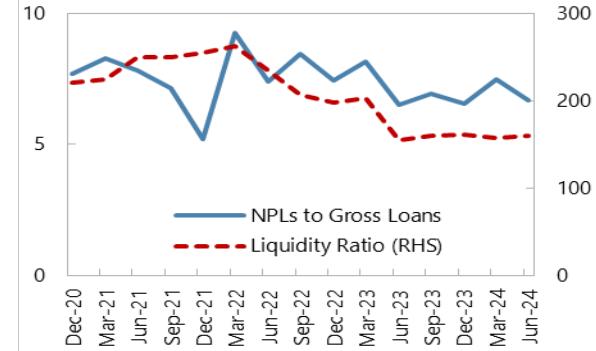
Les dépôts bancaires sont presque entièrement libellés en devises.

Évolution des dépôts du secteur privé (en pourcentage du PIB)



Déclin des prêts improductifs après le pic qui a suivi le rétablissement des règles de qualité du crédit.

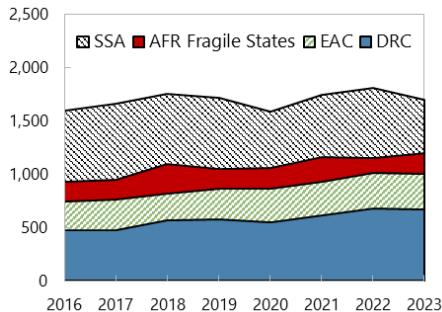
Liquidité et qualité des actifs



Graphique 5. Indicateurs de fragilité

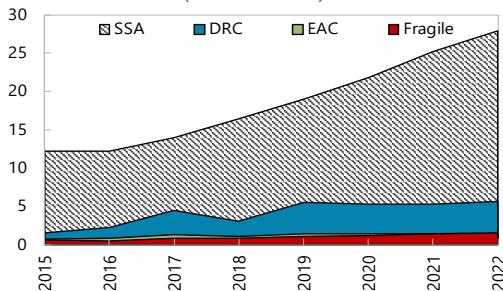
Le PIB par habitant est bien inférieur à celui des pays comparables ...

PIB par habitant¹
(en dollars)



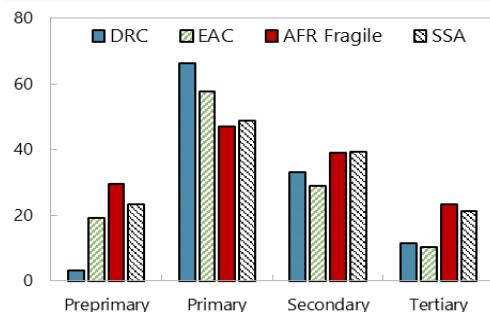
La population souffre beaucoup plus des déplacements liés à des conflits que dans d'autres pays fragiles.

Déplacés internes³
(en millions)



Les taux de scolarisation, toutefois, sont globalement similaires à ceux des pays comparables.

Scolarisation, 2021⁵
(en pourcentage de la population en âge de scolarisation)



1/ FMI, base de données des Perspectives de l'économie mondiale.

2/ Haver Analytics, Oxford University (*Our World in Data*).

3/ Observatoire des déplacements internes (IDMC) et indicateurs du développement dans le monde, Groupe de la Banque mondiale.

4/ Indicateurs du développement dans le monde, Groupe de la Banque mondiale.

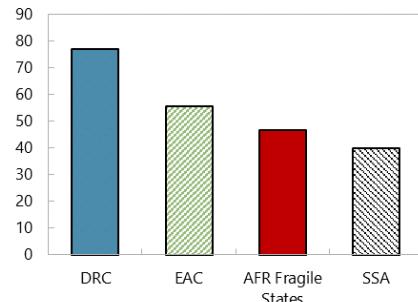
5/ Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique.

6/ PNUD : rapports sur le développement humain.

Note : La Communauté de l'Afrique de l'Est comprend les sept États membres de l'Afrique subsaharienne : le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, le Rwanda, le Soudan du Sud et la Tanzanie. Les pays fragiles relevant du département Afrique comprennent le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, les Comores, l'Erythrée, l'Éthiopie, la Guinée-Bissau, le Mali, le Mozambique, le Niger, le Nigéria, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République du Congo, Sao Tomé-et-Principe, le Soudan du Sud, le Tchad et le Zimbabwe.

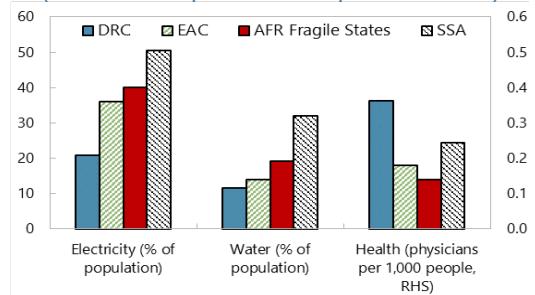
... et les taux de pauvreté se distinguent de ceux des pays fragiles d'Afrique et des pays comparables d'AfSS.

Taux de pauvreté²
(en pourcentage, à partir de février 2024)



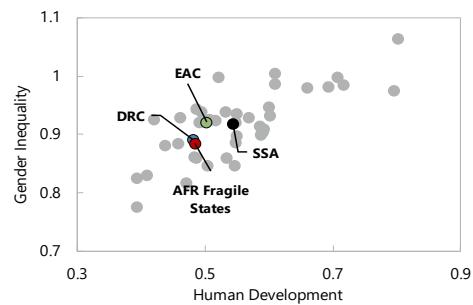
L'accès à des services de base reste faible, bien que l'accès à un médecin se soit amélioré par rapport aux pays comparables de la région.

Accès aux services essentiels⁴
(données disponibles les plus récentes)



L'égalité de genre et le capital humain sont insuffisants au regard de la croissance, mais comparables à ceux d'autres pays fragiles de la région.

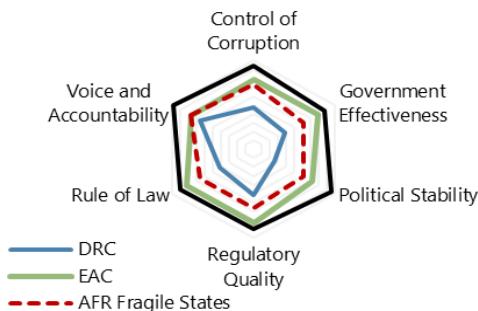
Développement humain et inégalités de genre, 2022⁶



Graphique 6. Indicateurs de gouvernance

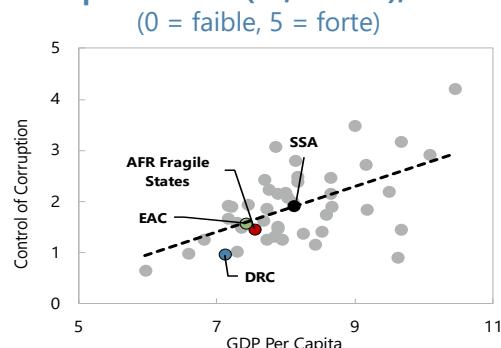
Tous les indicateurs de gouvernance restent inférieurs à ceux des pays comparables ...

Indicateurs de gouvernance, 2022¹ (nouvelle échelle : 0 = faible, 5 = forte)



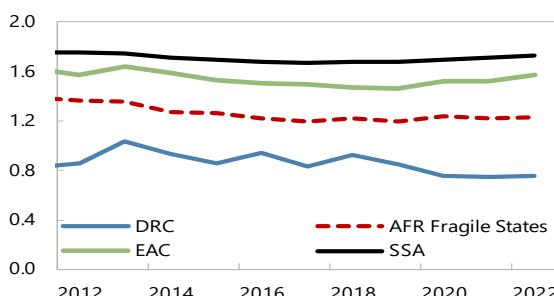
... et la lutte contre la corruption est moins efficace que dans les pays à revenu similaire.

Gouvernance (lutte contre la corruption) et PIB par habitant (Ln, en PPA), 2023³



L'efficacité des administrations publiques reste faible par rapport aux autres pays de la région ...

Efficacité de l'Etat⁴ (nouvelle échelle : 0 = faible, 5 = forte)



1/ Indicateurs de gouvernance mondiaux, Groupe de la Banque mondiale.
2/ Transparency International.

3/ FMI, Perspectives de l'économie mondiale, et Groupe de la Banque mondiale, Indicateurs de gouvernance mondiaux.

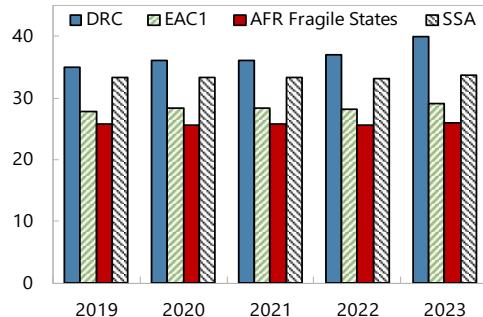
4/ Données sur la prospérité, Groupe de la Banque mondiale.

5/ Enquête « Open Budget Survey » de l'IBP. Dernière publication en 2021.

Note : La Communauté de l'Afrique de l'Est comprend les sept États membres de l'Afrique subsaharienne : le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, le Rwanda, le Soudan du Sud et la Tanzanie. Les pays fragiles relevant du département Afrique comprennent le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, les Comores, l'Érythrée, l'Éthiopie, la Guinée-Bissau, le Mali, le Mozambique, le Niger, le Nigéria, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République du Congo, Sao Tomé-et-Principe, le Soudan du Sud, le Tchad, le Zimbabwe.

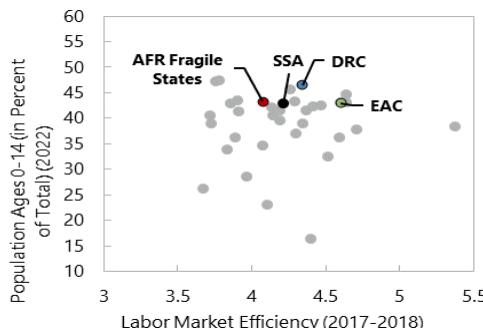
... alors que l'indice de la corruption s'est amélioré ces dernières années...

Indice de perception de la corruption² (0 = forte corruption, 100 = forte probité)



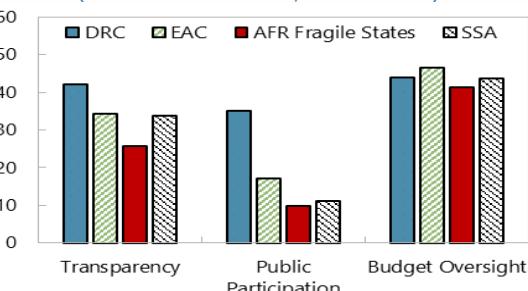
L'efficience du marché du travail est légèrement supérieure à celle des pays comparables.

Efficience du marché du travail et proportion des jeunes au sein de la population⁴



... mais les indicateurs de transparence budgétaire affichent de bons résultats par rapport aux pays comparables.

Enquête « Open budget » (OBS)⁵ (indice de 0 à 100, 100 = fort)



Graphique 7. Indicateurs de la capacité à rembourser par rapport aux accords donnant accès aux tranches supérieures de crédit pour les pays admissibles au concours du fonds fiduciaire RPC
 (en pourcentage de la variable indiquée)

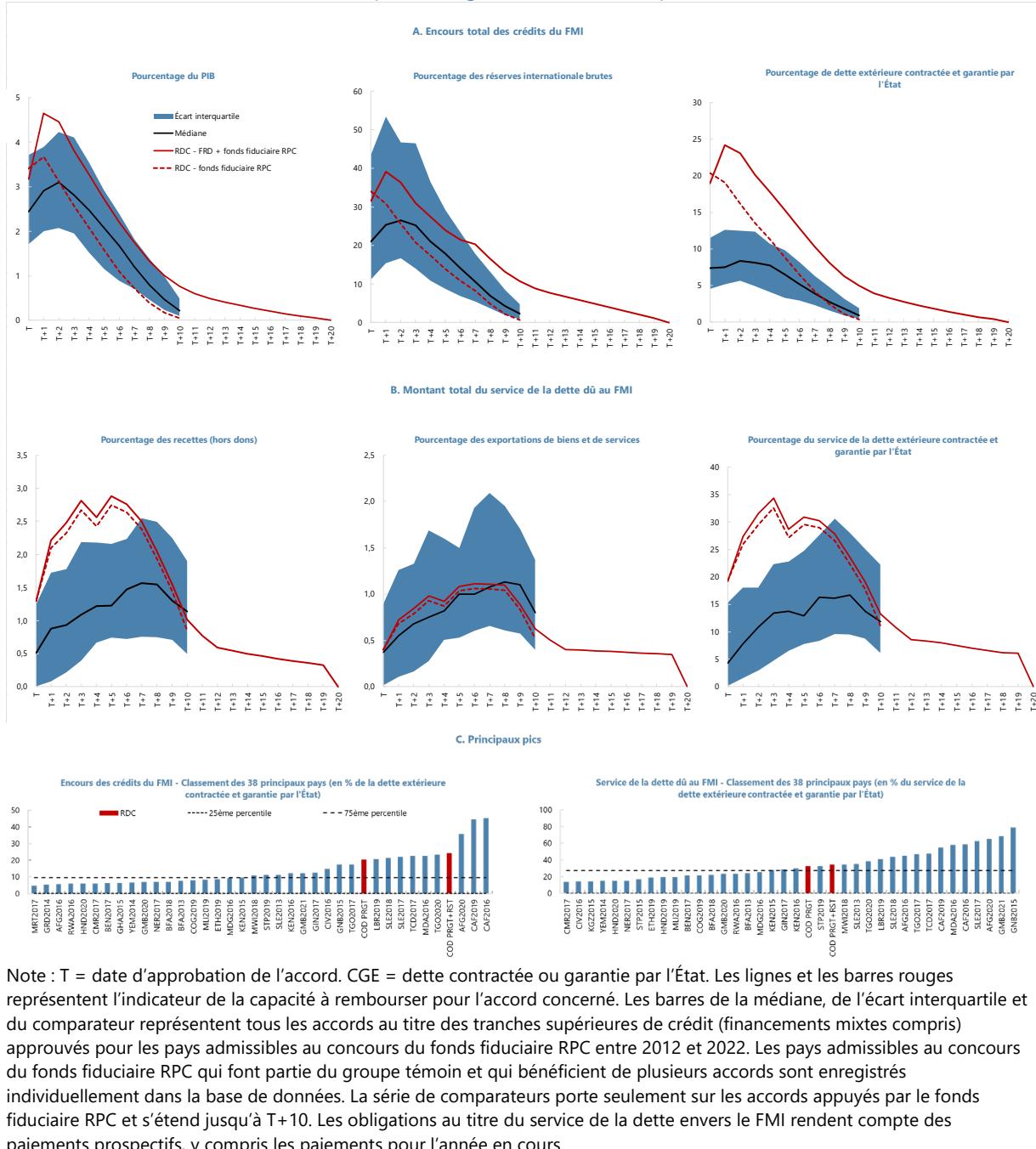


Tableau 1. République démocratique du Congo : principaux indicateurs économiques et financiers, 2022–29

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Réal.	Rapport n°24/226	Proj.	Rapport n°24/226	Proj.	Rapport n°24/226	Proj.	Proj.
PIB réel et prix								
PIB réel	9,2	8,4	8,5	4,7	6,0	5,1	5,4	5,1
PIB (industries extractives)	26,0	18,2	19,8	5,8	11,6	4,8	7,7	5,2
PIB (hors industries extractives)	3,1	3,5	3,5	4,1	3,2	5,3	4,2	5,0
Déflateur du PIB	5,9	14,4	14,4	16,2	17,4	9,1	8,8	7,4
Prix à la consommation (moyenne sur la période)	9,3	19,9	19,9	17,2	17,7	8,8	8,9	7,3
Prix à la consommation (fin de la période)	13,1	23,8	23,8	12,0	12,0	7,0	7,8	7,0
(variation annuelle en pourcentage, sauf mention contraire)								
Secteur extérieur								
Exportations en dollars (évaluation f.a.b)	28,7	3,6	3,6	5,1	16,2	5,6	8,2	7,4
Importations en dollars (évaluation f.a.b)	46,3	4,9	4,9	2,8	13,5	5,8	3,5	6,2
Volume des exportations	26,4	19,0	19,0	6,3	10,1	3,9	7,8	5,4
Volume des importations	28,5	6,4	6,4	1,1	10,3	5,1	5,6	5,1
Termes de l'échange	-8,8	-12,9	-12,9	-2,2	5,0	0,9	2,0	-0,8
(variation annuelle en pourcentage de la masse monétaire au sens large en début d'année)								
Monnaie et crédit								
Avoirs extérieurs nets	-7,0	20,0	19,9	22,0	17,4	11,3	18,2	23,7
Avoirs intérieurs nets	10,4	20,3	20,3	-0,3	4,9	3,4	-3,5	-10,9
Credit intérieur	16,7	34,1	34,3	7,2	15,4	8,7	9,9	3,7
dans : créances nettes sur l'administration centrale	0,5	3,9	3,8	-1,6	-0,9	0,9	1,2	-3,9
crédences sur le secteur privé	14,9	27,7	27,9	7,7	14,9	7,0	7,9	6,8
Monnaie au sens large	3,5	40,3	40,3	21,6	22,4	14,7	14,7	12,8
(en pourcentage du PIB, sauf mention contraire)								
Situation financière de l'administration centrale								
Recettes et dons	16,5	14,8	14,8	15,7	15,6	14,2	15,0	14,9
Recettes	15,3	13,7	13,7	14,4	14,7	13,2	14,0	14,2
dans recettes des industries extractives	7,8	5,2	5,2	5,9	5,4	5,4	5,4	5,3
Dons	1,2	1,1	1,1	1,4	0,9	1,0	0,9	0,8
Dépenses	17,4	16,5	16,5	17,8	16,8	15,5	16,8	16,6
Solde budgétaire global	-2,0	-2,3	-2,2	-2,7	-1,8	-1,8	-2,4	-2,3
Solde budgétaire global hors industries extractives	-9,8	-7,4	-7,4	-7,7	-7,7	-7,8	-7,6	-7,6
Solde budgétaire intérieur (objectif du programme)	-1,2	-1,3	-1,2	-0,5	-0,3	-0,4	-0,8	-0,8
Dette publique	21,6	24,1	23,9	22,8	20,4	21,5	20,9	21,1
(en pourcentage du PIB, sauf mention contraire)								
Investissement et épargne								
Épargne nationale brute	6,9	9,4	9,5	10,9	9,1	11,7	12,2	13,0
Administration centrale	-1,4	-2,1	-2,0	-1,3	-1,5	0,0	-1,4	-0,3
Hors secteur public	8,3	11,5	11,5	12,2	10,6	11,7	13,5	13,3
Investissement	11,8	15,7	15,7	15,6	14,2	15,3	15,0	15,3
Administration centrale	3,8	3,7	3,7	5,6	4,2	5,3	5,0	5,3
Hors secteur public	8,0	12,0	12,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
Balance des paiements								
Exportations de biens et services	43,3	44,3	44,0	43,9	45,1	43,2	45,4	45,5
Importations de biens et services	47,9	50,3	49,9	48,5	48,9	47,8	47,3	46,9
Solde des transactions courantes (transferts compris)	-4,9	-6,2	-6,2	-4,6	-5,1	-3,5	-2,8	-2,4
Solde des transactions courantes (hors transferts)	-6,5	-7,6	-7,5	-5,1	-5,1	-4,4	-2,7	-2,3
Solde global	-1,3	-1,5	-1,5	-1,1	-0,7	-0,4	-1,9	-2,2
Réserves officielles brutes (en millions de dollars)	4 565	5 421	5 421	6 341	6 757	6 683	8 278	9 844
Réserves officielles brutes (en semaines d'importations)	7,9	9,3	8,1	10,0	10,0	10,0	11,5	12,7
(en pourcentage du PIB, sauf mention contraire)								
Dette extérieure								
Encours total incluant le FMI)	14,9	17,8	17,7	18,5	16,0	18,3	17,6	19,3
VVA de la dette (en % des exportations de biens et services)	29,1	28,0	28,2	30,2	26,2	30,0	27,5	29,1
Service de la dette prévu (en millions de dollars)	693	705	705	652	636	782	777	876
Pourcentage des exportations de biens et services	2,4	2,4	2,4	2,1	1,8	2,4	2,1	2,2
Pourcentage des recettes publiques	6,8	7,7	7,6	6,4	5,7	7,8	6,7	7,0
(en pourcentage du PIB, sauf mention contraire)								
Taux de change (franc congolais/dollar)								
Moyenne sur la période	2 007,0	2 444	2 444
Fin de période	2 016,9	2 687	2 687
<i>Postes pour mémoire :</i>								
Prix à l'exportation du cuivre de la RDC (en dollar par tonne)	8 342,4	8 162,5	8 162,5	8 220,1	8 938,9	8 326,4	9 033,8	9 187,0
Prix à l'exportation du cobalt de la RDC (en dollar par tonne)	51 809,9	25 447,1	25 447,1	21 305,4	19 770,3	22 185,0	18 152,7	18 765,1
Prix mondial du pétrole brut (en dollar par baril)	96,4	80,6	80,6	78,6	82,9	73,7	78,1	74,1
PIB nominal (en milliards de francs congolais)	132 830	163 596	164 876	198 980	205 186	228 181	235 339	265 427
(en pourcentage du PIB, sauf mention contraire)								

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 2. République démocratique du Congo : balance des paiements, 2022–29
 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2022	2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029	
	Réal.	Rapport n°24/226	Proj.	Rapport n°24/226	Proj.	Rapport n°24/226	Proj.								
Solde des transactions courantes	-3 238	-4 183	-4 183	-3 290	-3 871	-2 697	-2 272	-2 094	-2 645	-3 278	-4 155				
Solde des transactions courantes (hors dons budgétaires) [A]	-3 333	-4 237	-4 237	-3 347	-4 040	-2 697	-2 351	-2 117	-2 655	-3 278	-4 155				
Solde des biens	1 864	1 601	1 601	2 322	2 623	2 393	4 324	5 034	4 753	4 308	3 671				
Exportations de biens	28 562	29 601	29 601	31 106	34 401	32 845	37 214	39 970	41 988	44 165	46 338				
dont secteur extractif	28 339	29 427	29 427	30 893	34 158	32 590	36 920	39 616	41 557	43 634	45 680				
Importations de biens	26 698	28 000	28 000	28 784	31 778	30 452	32 890	34 936	37 234	39 857	42 667				
dont biens d'équipement	12 590	12 089	12 089	12 975	13 147	13 920	14 147	15 228	16 417	17 743	19 146				
Solde de services	-4 908	-5 627	-5 627	-5 584	-5 534	-5 902	-5 858	-6 258	-6 432	-6 588	-6 803				
Revenu primaire	-2 515	-2 018	-2 018	-1 724	-2 492	-1 635	-2 260	-2 395	-2 537	-2 619	-2 706				
dont : commissions et intérêts sur le crédit accordé par le FMI	-9	41	-41	49	-48	49	-42	-46	-58	-66	-67				
Revenu secondaire (hors dons d'appui budgétaire)	2 227	1 808	1 808	1 639	1 363	2 448	1 523	1 526	1 571	1 622	1 683				
dont : dons budgétaires	95	54	54	57	169	0	79	23	10	0	0				
Solde du compte de capital [B]	538	760	760	1 020	706	912	795	767	739	741	730				
dont : subventions de projets	720	714	714	933	540	775	696	664	633	601	516				
Capacité(+/-) de financement [A+B]	-2 795	-3 476	-3 476	-2 326	-3 333	-1 785	-1 557	-1 350	-1 916	-2 536	-3 426				
Solde du compte d'opérations financières (hors FEC/FCR et prêts budgétaires) [C]	-1 770	-2 510	-2 388	-1 511	-2 820	-1 335	-109	132	-933	-2 067	-2 956				
Solde du compte d'opérations financières	-2 530	-3 484	-3 362	-2 270	-3 165	-1 785	-1 477	-1 327	-1 906	-2 536	-3 426				
Investissements de portefeuille	34	3	3	4	4	4	4	4	5	5	5				
Investissements directs	-1 409	-2 375	-2 375	-2 140	-2 294	-1 884	-2 020	-2 164	-2 310	-2 469	-2 640				
Autres investissements (hors FMI et prêts d'appui budgétaire)	-2 219	-1 125	-1 003	-295	-1 865	203	385	725	37	-754	-1 276				
Amortissement du crédit du FMI	0	0	0	0	0	107	107	143	246	308	391				
Amortissement de l'emprunt du secteur public (hors FMI)	526	511	511	424	409	419	420	459	555	544	581				
Prêts-projet	-615	-653	-676	-1 521	-1 316	-1 005	-1 341	-1 199	-1 252	-1 316	-1 481				
Flux privés	-2 130	-984	-838	801	-958	682	1 199	1 322	488	-290	-766				
Variation des réserves (+: augmentation)	1 824	987	987	920	1 336	342	1 521	1 566	1 335	1 151	954				
Erreurs et omissions nettes [D]	170	-61	61	0	0	0	0	0	0	0	0				
Solde global [A+B+C+D]	-854	-1 027	-1 027	-815	-514	-450	-1 448	-1 482	-982	-470	-470				
Besoins de financement globaux	854	1 027	1 027	815	514	450	1 448	1 482	982	470	470				
Décaissements de la FEC/FCR	398	406	406	202	203	0	766	512	513	0	0				
Appui à la balance des paiements	398	406	406	202	203	0	766	333	179	0	0				
Appui budgétaire	0	0	0	0	0	0	0	179	333	0	0				
Allocation de DTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Autres financements exceptionnels	457	621	621	613	311	450	682	970	470	470	470				
Prêts d'appui budgétaire	362	568	568	557	142	450	603	946	460	470	470				
Banque mondiale	362	568	568	557	142	424	576								
Autres	0	0	0	0	0	26	26								
Dons budgétaires	95	54	54	57	169	0	79	23	10	0	0				
Écart de financement résiduel	0	0	0												
Postes pour mémoire :															
Décaissement de la FCR	0	0	0	0	0	0	89	448	538	0	0				
Solde des transactions courantes (en % du PIB)	-4,9	-6,2	-6,2	-4,6	-5,1	-3,5	-2,8	-2,4	-2,8	-3,3	-3,9				
Termes de l'échange (variation en %)	-8,8	-12,9	-12,9	-2,2	5,0	0,9	2,0	0,8	-0,8	-1,1	-0,8				
Réserves brutes	4 565,1	5 460,8	5 420,7	6 285,4	6 756,6	7 158,0	8 278,0	9 844,3	11 178,9	12 329,8	13 283,9				
en mois d'importations non liés à l'aide	1,8	2,1	1,9	2,3	2,3	2,6	2,9	3,0	3,1	3,3					
en mois d'importations non liés à l'aide, hors décaissement de la FCR	1,8	2,1	1,9	2,3	2,3	2,6	2,8	2,8	2,9	3,0					
PIB nominal (en millions de dollars)	66 183,5	66 932,7	67 456,3	70 953,5	76 654,2	76 170,5	82 294,4	88 189,0	94 105,0	100 587,6	107 559,0				

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 3a. République démocratique du Congo : opérations de l'administration centrale, 2022-29¹
 (en milliards de francs congolais)

	2022	2023	2024	2025		2026	2027	2028	2029
	Réal.	Rapport n°24/226	Proj.	Rapport n°24/226	Proj.	Rapport n°24/226	Proj.	Proj.	Proj.
Recettes et dons	21 951	23 543	24 424	30 695	31 967	31 693	35 209	39 656	45 365
Recettes	20 308	22 393	22 575	28 581	30 069	30 061	32 992	37 588	43 337
Recettes de l'administration centrale (hors comptes spéciaux)	18 999	20 318	20 462	25 032	26 449	26 384	28 522	33 407	38 655
Recettes fiscales	15 147	16 415	16 559	19 623	20 627	21 188	22 708	25 873	29 671
Impôts sur le revenu	9 049	8 600	8 600	10 472	11 082	10 021	11 661	13 147	15 248
Personnes physiques	1 740	2 163	2 163	2 760	3 013	3 190	3 628	4 133	4 998
Entreprises	6 647	5 888	5 888	6 884	6 978	5 883	6 774	7 580	8 658
Autres impôts non imputables sur le revenu, les bénéfices et les gains en capita	663	549	549	828	1 091	948	1 259	1 434	1 593
Taxes sur les biens et services	4 628	5 751	5 751	6 529	7 256	8 166	8 423	9 765	11 109
TVA/taxe sur le chiffre d'affaires	3 679	4 532	4 532	4 999	5 815	6 415	6 737	7 826	8 937
Accises	949	1 218	1 218	1 530	1 441	1 751	1 686	1 940	2 172
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	1 469	2 064	2 208	2 622	2 288	3 001	2 625	2 960	3 314
Recettes non fiscales	5 161	5 560	5 599	8 757	9 038	8 873	10 284	11 715	13 665
Recettes tirées des ressources naturelles et des télécommunications	2 548	1 735	1 735	3 416	3 555	3 288	3 590	4 394	4 945
Redevances minières	1 499	1 161	1 161	2 691	2 579	2 458	2 416	2 902	3 185
Redevance et rente pétrolières	417	232	232	266	299	287	323	410	463
Télécommunications	254	159	159	236	377	270	476	537	601
Dividendes des entreprises publiques	377	184	184	223	299	273	375	546	696
Redevances versées à des ministères sectoriels	560	1 310	1 310	1 275	1 462	1 317	1 752	2 577	3 373
Autres	745	440	440	517	401	591	472	563	666
Comptes et budgets spéciaux	1 309	2 075	2 113	3 550	3 620	3 677	4 470	4 181	4 682
Dons	1 643	1 150	1 848	2 113	1 888	1 632	2 217	2 068	2 029
Projets	1 452	1 019	1 717	1 955	1 446	1 632	1 990	1 998	1 998
Appui budgétaire	191	131	131	158	451	0	227	70	31
Dépenses	23 110	26 376	27 145	34 737	34 434	34 514	39 626	44 046	50 370
Dépenses courantes	14 858	16 111	16 123	19 892	21 574	21 579	24 432	26 326	29 717
Salaires	6 578	7 132	7 132	8 125	9 169	8 973	10 260	11 225	12 442
Intérêts exigibles	457	574	548	702	695	731	771	939	1 171
Extérieurs	61	113	87	95	104	209	185	289	443
Intérieurs	396	461	461	607	591	522	586	650	728
Biens et services	4 159	4 197	4 197	5 001	5 201	5 730	5 963	6 550	7 480
Subventions et autres transferts courants	3 664	4 207	4 246	6 064	6 509	6 145	7 439	7 613	8 624
Subventions	2 037	1 879	1 879	2 115	2 473	2 011	2 492	2 943	3 342
Transferts à d'autres niveaux de l'administration centrale	319	254	254	399	416	457	477	569	601
Comptes et budgets spéciaux	1 309	2 075	2 113	3 550	3 620	3 677	4 470	4 102	4 682
Dépenses en capital	5 063	5 279	6 036	10 404	8 580	11 326	11 655	14 178	17 111
Financées sur ressources extérieures	2 686	2 614	3 370	6 202	4 969	5 624	5 824	5 606	5 951
Financées sur ressources intérieures	2 377	2 665	2 665	4 202	3 611	6 702	5 831	8 572	11 160
Dépenses extraordinaires ^{2/}	3 188	4 986	4 986	4 442	4 280	1 609	3 539	3 541	3 542
Dépenses de sécurité	2 356	3 568	3 568	4 200	4 109	1 584	3 530	3 530	3 530
Solde budgétaire intérieur (hors remboursement des arriérés)	-55	-1 256	-1 112	141	708	380	-625	-563	-640
Solde budgétaire global (hors remboursement des arriérés)	-1 159	-2 833	-2 721	-4 043	-2 467	-2 821	-4 417	-4 390	-5 005
Variation des arriérés intérieurs (remboursement = -)	-1 495	-876	-876	-1 230	-1 230	-1 305	-1 305	-1 600	-1 800
Solde budgétaire intérieur (objectif du programme)	-1 550	-2 132	-1 987	-1 089	-522	-925	-1 930	-2 163	-2 440
Solde budgétaire intérieur hors industries extractives	-11 936	-10 578	-12 715	-14 546	-16 416	-18 350	-19 908	-21 763	-21 763
Solde budgétaire global	-2 654	-3 709	-3 597	-5 273	-3 697	-4 126	-5 722	-5 990	-6 805
Solde budgétaire global hors industries extractives	-13 040	-12 187	-15 891	-18 338	-20 243	-22 715	-24 860	-27 654	-27 654
Erreurs et omissions	-1 748	228	-75	0	0	0	0	0	0
Financement	4 402	3 480	3 672	5 273	3 697	4 126	5 722	5 990	6 805
Financement intérieur net	113	997	992	-46	223	626	646	-1 216	-856
Dépôts cumulés ^{3/}	1 025	0	0	0	0	0	-755	-928	102
Financement (système bancaire)	-912	997	992	-46	223	626	646	-460	72
Financement extérieur net	4 289	2 484	2 680	5 319	3 474	3 500	5 075	7 206	7 661
Prêts budgétaires (décaissements)	3 556	1 387	1 525	1 554	380	1 257	1 724	4 197	4 485
FEC							0	540	1 052
FRD							256	1 349	1 699
Autres	3 556	1 387	1 525	1 554	380	1 257	1 468	2 309	2 831
Prêts-projet (décaissements)	1 234	1 595	1 653	4 247	3 523	2 991	3 835	3 608	3 953
Amortissement de la dette extérieure	-501	-499	-499	-482	-429	-748	-483	-599	-777
Postes pour mémoire :									
PIB (en milliards de francs congolais)	132 830	163 596	164 876	198 152	205 186	226 776	235 339	265 427	297 181
Recettes du secteur extractif ^{4/}	10 385			8 590	12 193		12 616	14 253	15 910
									17 737
									19 687

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Couvre l'administration centrale.

2/ Principalement des dépenses liées à la sécurité et aux élections.

3/ Inclut l'utilisation de l'allocation de DTS de 2021 rétrocédée au gouvernement et les fonds décaissés à titre d'aide budgétaire conservés sous la forme de dépôts intérieurs et en devises.

4/ Les recettes extractives comprennent les recettes des secteurs minier et pétrolier issues des impôts directs (y compris l'impôt des sociétés et des personnes physiques), des taxes sur les bénéfices exceptionnels, des redevances, des droits d'accises, de la TVA, des autres impôts, taxes et redevances, ainsi que des dividendes des entreprises publiques dans ces secteurs.

Tableau 3b. République démocratique du Congo : opérations de l'administration centrale, 2022–29¹
 (en pourcentage du PIB)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Réal.	Rapport n°24/226	Proj.	Rapport n°24/226	Proj.	Rapport n°24/226	Proj.	Rapport n°24/226
Recettes et dons	16,5	14,4	14,8	15,5	15,6	14,0	15,0	14,9
Recettes	15,3	13,7	13,7	14,4	14,7	13,3	14,0	14,2
Recettes de l'administration centrale (hors comptes spéciaux)	14,3	12,4	12,4	12,6	12,9	11,6	12,1	12,6
Recettes fiscales	11,4	10,0	10,0	9,9	10,1	9,3	9,6	9,7
Impôt sur le revenu	6,8	5,3	5,2	5,3	5,4	4,4	5,0	5,0
Personnes physiques	1,3	1,3	1,3	1,4	1,5	1,4	1,5	1,6
Entreprises	5,0	3,6	3,6	3,5	3,4	2,6	2,9	2,9
Autres impôts non imputables sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	0,5	0,3	0,3	0,4	0,5	0,4	0,5	0,5
Taxes sur les biens et services	3,5	3,5	3,5	3,3	3,5	3,6	3,6	3,7
TVA/taxe sur le chiffre d'affaires	2,8	2,8	2,7	2,5	2,8	2,8	2,9	3,0
Accises	0,7	0,7	0,7	0,8	0,7	0,8	0,7	0,7
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	1,1	1,3	1,3	1,3	1,1	1,3	1,1	1,2
Recettes non fiscales	3,9	3,4	3,4	4,4	4,4	3,9	4,4	4,4
Recettes tirées des ressources naturelles et des télécommunications	1,9	1,1	1,1	1,7	1,7	1,4	1,5	1,7
Redevances minières	1,1	0,7	0,7	1,4	1,3	1,1	1,0	1,1
Redevance et rente pétrolières	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Télécommunications	0,2	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2
Dividendes des entreprises publiques	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Redevances versées à des ministères sectoriels	0,4	0,8	0,8	0,6	0,7	0,6	0,7	1,0
Autres	0,6	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,2	0,2
Comptes et budgets spéciaux	1,0	1,3	1,3	1,8	1,8	1,6	1,9	1,6
Dons	1,2	0,7	1,1	1,1	0,9	0,7	0,9	0,8
Projets	1,1	0,6	1,0	1,0	0,7	0,7	0,8	0,6
Appui budgétaire	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,0	0,1	0,0
Dépenses	17,4	16,1	16,5	17,5	16,8	15,2	16,8	16,6
Dépenses courantes	11,2	9,8	9,8	10,0	10,5	9,5	10,4	9,9
Salaires	5,0	4,4	4,3	4,1	4,5	4,0	4,4	4,2
Intérêts exigibles	0,3	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3	0,4	0,4
Extérieurs	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,2
Intérieurs	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
Biens et services	3,1	2,6	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,6
Subventions et autres transferts courants	2,8	2,6	2,6	3,1	3,2	2,7	3,2	2,9
Subventions	1,5	1,1	1,1	1,1	1,2	0,9	1,1	1,1
Transferts à d'autres niveaux de l'administration centrale	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Comptes et budgets spéciaux	1,0	1,3	1,3	1,8	1,8	1,6	1,9	1,5
Dépense en capital	3,8	3,2	3,7	5,3	4,2	5,0	5,0	5,3
Financées sur ressources extérieures	2,0	1,6	2,0	3,1	2,4	2,0	2,5	2,1
Financées sur ressources intérieures	1,8	1,6	1,6	2,1	1,8	3,0	2,5	3,2
Dépenses extraordinaires^{2/}	2,4	3,0	3,0	2,2	2,1	0,7	1,5	1,3
Dépenses de sécurité	1,8	2,2	2,2	2,1	2,0	0,7	1,5	1,3
Solde budgétaire intérieur (hors remboursement des arriérés)	0,0	-0,8	-0,7	0,1	0,3	0,2	-0,3	-0,2
Solde budgétaire global (hors remboursement des arriérés)	-0,9	-1,7	-1,7	-2,0	-1,2	-1,2	-1,9	-1,7
Variation des arriérés intérieurs (remboursement = -)	-1,1	-0,5	-0,5	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6
Solde budgétaire intérieur (objectif du programme)	-1,2	-1,3	-1,2	-0,5	-0,3	-0,4	-0,8	-0,8
Solde budgétaire intérieur hors industries extractives	-9,0	-6,4	-6,4	-6,2	-6,2	-6,2	-6,2	-6,0
Solde budgétaire global	-2,0	-2,3	-2,2	-2,7	-1,8	-1,8	-2,4	-2,3
Solde budgétaire global hors industries extractives	-9,8	-7,4	-7,4	-7,7	-7,7	-7,8	-7,6	-7,5
Erreurs et omissions	-1,3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement	3,3	2,1	2,2	2,7	1,8	1,8	2,4	2,3
Financement intérieur net	0,1	0,6	0,6	0,0	0,1	0,3	0,3	-0,5
Dépôts cumulés ^{3/}	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,3	0,0
Financement (système bancaire)	-0,7	0,6	0,6	0,0	0,1	0,3	0,3	-0,2
Financement extérieur net	3,2	1,5	1,6	2,7	1,7	1,5	2,2	2,7
Prêts budgétaires (décaissements)	2,7	0,8	0,9	0,8	0,2	0,6	0,7	1,6
FEC						0,0	0,0	0,0
FRD						0,0	0,1	0,5
Autres						0,0	0,6	0,9
Prêts-projet (décaissements)	0,9	1,0	1,0	2,1	1,7	1,3	1,6	1,3
Amortissement de la dette extérieure	-0,4	-0,3	-0,3	-0,2	-0,2	-0,3	-0,2	-0,3
<i>Postes pour mémoire :</i>								
PIB (en milliards de francs congolais)	132 830	163 596	164 876	198 152	205 186	226 776	235 339	265 427
Recettes du secteur extractif ^{4/}	7,8	5,2	5,2	5,9	5,9	5,4	5,4	5,3

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Couvre l'administration centrale.

2/ Principalement des dépenses liées à la sécurité et aux élections.

3/ Comprend l'utilisation de l'allocation de DTS pour 2021 rétrocédée au gouvernement et les fonds dépensés à titre d'aide budgétaire conservés sous la forme de dépôts intérieurs et en devises.

4/ Les recettes extractives comprennent les recettes des secteurs minier et pétrolier issues des impôts directs (y compris l'impôt des sociétés et des personnes physiques), des taxes sur les bénéfices exceptionnels, des redevances, des droits d'accises, de la TVA, des autres impôts, taxes et redevances, ainsi que des dividendes des entreprises publiques dans ces secteurs.

Tableau 4. République démocratique du Congo : situation des institutions de dépôts, 2022–29
 (en milliards de CDF, sauf indication contraire)

	2022	2023	2024		2025		2026	2027	2028
	Réal.	Rapport n°24/226	Proj.	Rapport n°24/226	Proj.	Rapport n°24/226	Proj.	Proj.	Proj.
Situation des institutions de dépôt :									
Avoirs extérieurs nets	15 737	20 891	20 888	28 484	27 210	35 020	35 262	47 314	59 895
Créances sur les non-résidents	22 220	32 244	32 241	39 566	41 801	46 807	51 809	65 859	79 791
Dettes envers les non-résidents	6 483	11 353	11 353	11 082	14 590	11 787	16 547	18 546	19 896
Avoirs intérieurs nets	10 090	15 340	15 342	15 393	17 136	15 191	15 596	10 043	4 320
Crédits intérieurs	13 935	22 741	22 784	25 228	28 347	29 251	32 738	34 601	37 322
Créances nettes sur l'administration centrale	1 448	2 444	2 440	1 845	2 110	2 471	2 628	626	-737
Créances sur les autres secteurs	12 484	20 297	20 345	23 384	26 238	26 780	30 110	33 975	38 059
Crédit au secteur privé	11 276	18 421	18 469	21 132	23 867	24 171	27 356	30 834	34 505
Autres postes nets	-3 842	-7 402	-7 442	-9 835	-11 212	-14 060	-17 142	-24 558	-33 003
Monnaie au sens large(M2)	25 827	36 230	36 231	43 877	44 346	50 211	50 858	57 357	64 215
Monnaie au sens étroit (M1)	6 470	7 036	7 396	8 467	8 404	9 690	9 638	10 870	12 171
Circulation fiduciaire	3 543	4 528	4 528	5 484	4 899	6 276	5 619	6 337	7 095
Dépôts à vue	2 927	2 508	2 868	2 983	3 505	3 414	4 020	4 533	5 075
Quasi-monnaie	19 358	29 195	28 835	35 410	35 942	40 521	41 220	46 486	52 044
Dépôts à terme en monnaie nationale	733	720	360	856	440	980	504	569	637
Dépôts en devises	18 625	28 475	28 475	34 554	35 502	39 541	40 715	45 917	51 407
Banque centrale du Congo :									
Avoirs extérieurs nets	4 524	6 663	6 660	9 726	8 877	13 012	12 674	17 305	22 371
Créances sur les non-résidents	9 636	14 651	14 648	18 694	19 385	22 399	24 739	30 803	36 615
Réserves officielles brutes	9 204	14 526	14 526	18 124	19 385	21 829	24 286	30 350	36 162
Engagements envers les non-résidents	-5 112	-7 988	-7 988	-8 968	-10 507	-9 387	-12 064	-13 498	-14 414
Avoirs intérieurs nets	2 931	2 242	2 244	997	727	-823	-1 685	-4 808	-8 256
Crédit intérieur	3 703	4 383	4 430	4 212	4 401	4 169	4 411	3 630	3 130
Créances nettes sur l'administration centrale	2 770	3 456	3 451	3 456	3 451	3 584	3 451	2 665	2 158
Dépôts de l'administration centrale	1 239		576		576	1 363	1 869	2 427	2 250
Créances sur les autres institutions de dépôt	847	814	817	639	762	465	762	762	762
Autres postes (net)	-772	-2 141	-2 185	-3 216	-3 675	-4 992	-6 096	-8 438	-11 386
Base monétaire (définition large)	7 455	8 904	8 904	10 723	9 604	12 189	10 989	12 497	14 114
Autres institutions de dépôt :									
Avoirs extérieurs nets	11 213	14 228	14 228	18 758	18 333	22 008	22 587	30 009	37 524
Avoirs intérieurs nets	10 906	17 370	17 322	19 531	20 961	21 822	22 500	20 858	19 443
Créances sur la banque centrale	4 234	4 952	4 952	5 820	5 389	6 494	6 054	6 843	7 703
Crédit net à l'administration centrale	-1 323	-1 012	-1 012	-1 611	-1 342	-1 113	-823	-2 039	-2 895
Crédit aux administrations locales	211	254	254	305	313	354	364	415	470
Crédit aux entreprises publiques	997	1 621	1 621	1 946	2 057	2 256	2 390	2 726	3 084
Crédit au secteur privé	11 190	18 308	18 308	21 015	23 679	24 050	27 159	30 631	34 295
Autres postes (net)	-4 020	-6 753	-6 800	-7 944	-9 135	-10 219	-12 644	-17 718	-23 214
(variation annuelle en %)									
Avoirs extérieurs nets	-9,9	32,7	32,7	36,3	30,3	22,9	29,6	34,2	26,6
Avoirs intérieurs nets	34,9	52,0	52,1	0,4	11,7	-1,3	-9,0	-35,6	-57,0
Crédit intérieur	53,3	55,7	56,0	13,0	24,8	13,1	13,0	9,2	9,8
Créances nettes sur l'administration centrale	8,5	68,9	68,5	-24,5	-13,5	34,0	24,6	-76,2	-217,7
Crédit au secteur privé	49,1	63,4	63,8	14,7	29,2	14,4	14,6	12,7	11,9
Monnaie au sens large (M2)	3,5	40,3	40,3	21,1	22,4	14,4	14,7	12,8	12,0
<i>Postes pour mémoire :</i>									
PIB nominal (en milliards francs congolais)									
PIB nominal (en milliards francs congolais)	132 830	163 596	164 876	198 152	205 186	226 776	235 339	265 427	297 181
Crédit au secteur privé (en % du PIB)	8,5%	11,3%	11,2%	10,7%	11,6%	10,7%	11,6%	11,6%	11,6%
Vélocité (PIB/M2)	5,1	4,5	4,6	4,5	4,6	4,5	4,6	4,6	4,6
Dépôts en devises (en % de M2)	72,1	78,6	78,6	78,8	80,1	78,8	80,1	80,1	80,1
Dépôts en devises (en % des dépôts)	83,6	89,8	89,8	90,0	90,0	90,0	90,0	90,0	90,0

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5. République démocratique du Congo : indicateurs de solidité financière, 2020–24

	déc. 2020	mars 2021	juin 2021	sept. 2021	déc. 2021	mars 2022	juin 2022	sept. 2022	déc. 2022	mars 2023	juin 2023	sept. 2023	déc. 2023	mars 2024	juin 2024
Adéquation du capital															
Capital réglementaire/actifs pondérés par le risque	14,0	13,8	13,1	12,1	12,1	9,9	11,9	12,5	12,1	14,5	12,9	13,2	13,2	12,8	15,7
Fonds propres de catégorie 1 / Actifs pondérés par le risque	11,6	11,6	10,9	9,9	10,0	7,9	9,7	10,2	9,9	12,3	10,8	11,1	11,1	10,7	13,5
Fonds propres de catégorie 1 (actions ordinaires) / Actifs pondérés par le risque	11,2	11,1	10,4	9,5	9,5	7,5	9,3	9,8	9,5	11,9	10,5	10,7	10,7	10,4	13,2
Fonds propres de catégorie 1 / Actif total	6,1	5,9	5,6	5,1	4,9	4,4	5,1	5,5	5,5	7,0	6,4	6,1	5,9	5,9	7,3
Qualité des actifs															
Prêts non productifs / Prêts bruts	7,7	8,3	7,8	7,1	5,2	9,2	7,4	8,4	7,4	8,2	6,5	6,9	6,6	7,5	6,7
Prêts non productifs nets des provisions / Capital	15,5	16,7	16,4	15,1	10,0	24,0	10,9	20,5	18,9	17,6	18,8	19,4	20,3	24,7	17,1
Provisions / Prêts non productifs	61,4	60,6	58,1	60,2	67,7	58,3	74,2	57,9	58,0	55,1	54,0	55,3	52,9	48,8	51,5
Concentration des prêts par activité économique	51,4	50,1	52,5	54,3	46,9	49,7	50,6	53,8	49,3	44,3	52,2	56,2	57,3	55,6	61,1
Recettes et rentabilité															
Rendements des actifs (revenu net/total des actifs)	0,3	1,4	1,4	1,2	1,1	1,4	1,7	1,9	2,2	3,8	3,5	3,5	3,5	3,6	3,4
Rendement sur fonds propres (revenu net/fonds propres)	2,1	16,1	17,2	15,3	15,7	18,2	19,5	23,1	24,7	35,3	35,9	38,2	39,0	32,3	32,4
Marges d'intérêt au revenu brut	32,3	30,4	28,1	30,3	28,9	29,5	30,3	29,8	30,8	36,4	37,4	38,3	37,5	40,2	41,1
Dépenses hors intérêts / Revenu brut	75,1	67,6	66,2	66,2	66,8	62,0	62,8	59,6	58,1	47,2	49,4	48,7	49,1	46,3	48,7
Liquidité															
Actif liquide / Actif total	14,6	14,7	13,0	15,4	16,7	15,0	18,4	17,5	21,1	22,5	19,1	21,0	19,9	19,3	19,0
Actif liquide / Passif à court terme	42,8	46,5	40,6	46,1	45,0	42,6	53,2	54,8	64,4	69,1	61,9	65,9	62,1	61,3	59,3
Dépôts de la clientèle / Prêts non-interbancaires totaux	220,5	224,9	249,7	250,0	254,7	262,5	234,1	207,0	197,9	202,6	154,1	159,8	160,4	157,3	159,3
Sensibilité au risque du marché															
Position ouverte nette en devises/fonds propres	25,2	16,0	12,4	10,9	5,4	53,9	-5,4	13,1	16,2	-0,4	2,4	4,4	7,3	5,0	-0,9
Passifs libellés en devises/total passif	89,8	87,8	86,7	85,0	85,0	84,1	85,8	85,1	82,8	83,1	86,5	86,5	88,1	89,1	89,9
Passifs libellés en devises/total prêts	90,2	87,7	89,8	88,9	83,6	88,3	87,6	86,6	87,0	86,1	89,0	89,9	90,3	89,3	92,1

Source : Banque centrale du Congo.

Tableau 6. République démocratique du Congo : capacité à rembourser le FMI, 2022–44

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044
Total des obligations sur la base du crédit existant et potentiel																							
Total des obligations (en millions de DTS)	66	309	35,7	111,3	140,8	225,7	277,7	338,6	327,2	395,7	411,0	391,9	346,2	277,8	195,9	159,2	127,4	125,6	123,8	122,0	120,2	118,4	116,6
Principal	0,0	0,0	0,0	80,0	106,6	182,8	284,4	289,4	277,9	346,4	361,7	342,6	265,9	288,5	146,6	110,4	80,0	80,0	80,0	80,0	80,0	80,0	80,0
Commission et intérêts / Total des obligations (en millions de dollars)	66	309	35,7	31,3	342	42,9	49,2	49,3	49,3	49,3	49,3	49,3	49,3	49,3	48,8	47,4	45,6	43,9	42,0	40,2	38,4	36,6	35,6
En pourcentage des exportations de biens et de services	8,7	41,2	47,5	149,3	189,3	303,8	374,4	457,0	441,7	534,2	554,8	529,1	467,4	375,0	264,5	214,9	171,9	169,5	167,1	164,7	162,2	159,8	157,4
En pourcentage du PIB	0,0	0,1	0,1	0,4	0,5	0,7	0,8	1,0	0,9	1,1	1,1	1,1	0,9	0,6	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
En pourcentage de la quote-part	0,0	0,1	0,1	0,2	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
En pourcentage du service de la dette extérieure totale	0,6	2,9	3,3	10,4	13,2	21,2	26,0	31,8	30,7	37,1	38,6	36,8	32,5	26,1	18,4	14,9	11,9	11,8	11,6	11,4	11,3	11,1	10,9
En pourcentage des réserves internationales brutes	1,3	5,8	7,5	19,2	21,6	27,4	31,5	34,4	28,7	30,9	30,3	27,8	23,6	19,1	13,2	10,8	8,6	8,3	8,0	7,5	7,0	6,6	6,2
En pourcentage des réserves internationales brutes	0,2	0,8	0,7	1,8	1,9	2,7	3,0	3,4	3,2	3,9	4,2	4,1	3,3	2,3	1,9	1,5	1,5	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,3
Encours du crédit auprès du FMI (fin de période)																							
En millions de DTS	1142,2	1446,8	1599,0	2156,6	2763,9	3361,7	3133,3	2843,9	2566,0	2219,6	1857,9	1515,3	1218,4	989,9	843,3	732,9	629,9	573,0	493,0	413,1	333,1	253,2	173,2
En millions de dollars	1517,8	1929,9	2142,6	28982	37174	45295	42264	38996	34644	29667	25084	20458	16449	13365	11385	989,5	881,5	773,6	665,6	557,7	449,8	341,8	233,9
En pourcentage des exportations de biens et de services	5,3	6,5	6,2	7,7	9,3	10,7	9,5	8,2	7,2	6,1	5,0	4,3	3,9	3,2	2,7	2,3	2,1	1,8	1,5	1,3	1,0	0,8	0,5
En pourcentage du PIB	2,3	2,9	3,5	4,2	4,8	4,2	3,6	3,0	2,5	1,9	1,5	1,2	0,9	0,7	0,6	0,5	0,4	0,3	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1
En pourcentage de la quote-part	107,1	135,7	150,0	202,3	259,3	315,4	233,9	266,8	240,7	208,2	174,3	142,1	114,3	92,9	79,1	68,8	61,3	53,8	46,3	38,8	31,3	23,8	16,3
En pourcentage de la dette extérieure totale	15,4	17,8	18,0	21,0	23,1	25,0	21,7	18,8	16,4	13,8	11,3	8,9	7,0	5,5	4,6	3,8	3,3	2,7	2,2	1,8	1,4	1,0	0,6
En pourcentage des réserves internationales brutes	33,2	35,6	31,7	35,0	37,8	40,5	34,3	28,9	25,3	21,6	19,0	17,6	14,3	11,6	9,9	8,6	7,6	6,7	5,8	4,8	3,9	2,9	2,0
Postes pour mémoire																							
Exportations de biens et de services (en millions de dollars)	26 632	29 650	34 571	37 397	40 167	42 195	44 382	46 566	48 038	49 302	49 970	47 896	42 564	42 224	42 409	42 603	42 788	42 963	43 189	43 406	43 633	43 873	44 254
Quoté-part (en millions de DTS)	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	
PIB (en millions de dollars)	66 184	67 456	76 654	82 294	88 189	94 105	100 588	107 559	114 530	121 859	129 202	134 716	142 856	151 614	160 985	170 954	180 278	190 279	200 906	212 933	224 304	237 779	250 973
Service de la dette extérieure du secteur public (en millions de dollars)	633	705	636	777	876	1 110	1 188	1 329	1 537	1 728	1 833	1 901	1 979	1 988	2 004	2 031	2 086	2 202	2 309	2 414	2 532		
Dette extérieure du secteur public (fin de période, en millions de dollars)	9 827	10 836	11 872	13 786	16 096	18 116	19 456	20 407	21 092	21 648	22 252	22 871	23 501	24 211	25 301	25 993	27 120	28 418	29 388	31 331	32 317	34 610	36 153
Réserves internationales brutes (en millions de dollars)	4 565	5 421	6 757	8 278	9 844	11 179	12 330	13 284	13 683	13 858	13 228	11 637	11 491	11 503	11 513	11 554	11 576	11 598	11 622	11 684	11 710		

Source : estimations et projections des services du FMI.

1/ Les obligations envers le FMI tiennent compte de l'allègement de la dette accordée au titre du fonds fiduciaire ARC.

Tableau 7. République démocratique du Congo : besoins et sources de financement extérieur, 2022–29
 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Besoins bruts de financement	3 859	4 748	4 449	2 879	2 719	3 456	4 130	5 126
Déficit du compte courant (hors dons)	3 333	4 237	4 040	2 351	2 117	2 655	3 278	4 155
Amortissement de l'emprunt du secteur public	526	511	409	527	602	801	852	971
donc : FMI	0	0	0	107	143	246	308	391
Sources de financement recensées	3 004	3 720	3 935	1 452	1 252	2 488	3 660	4 657
Solde du compte de capital	538	760	706	795	767	739	741	730
Investissements directs étrangers nets	1 409	2 375	2 294	2 020	2 164	2 310	2 469	2 640
Aflux de portefeuille	-34	-3	-4	-4	-4	-5	-5	-5
Décaissements des prêts-projet	615	676	1 316	1 341	1 199	1 252	1 316	1 481
Autres flux de capitaux (nets)	2 130	838	958	-1 178	-1 307	-473	290	766
Variation des réserves officielles (- diminution)	-1 824	-987	-1 336	-1 521	-1 566	-1 335	-1 151	-954
Erreurs et omissions nettes	170	61	0	0	0	0	0	0
Écart du financement	854	1 027	514	1 427	1 467	968	470	470
Financement potentiel	854	1 027	514	1 448	1 482	982	470	470
Décaissements de la FEC	398	406	203	766	512	513	0	0
Banque mondiale	457	621	258	640	943	443	443	443
Banque Africaine de Développement	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres financements multilatéraux et bilatéraux	0	0	52	43	26	26	26	26
<i>Postes pour mémoire :</i>								
Réserves brutes (en mois d'importations non liées à l'aide)	1,8	1,9	2,3	2,6	2,9	3,0	3,1	3,3
Décaissement de la FRD				89	448	538	0	0
Réserves brutes (en mois d'importations non liées à l'aide, sans la				2,6	2,8	2,7	2,9	3,0

Sources : autorités congolaises ; projections des services du FMI.

Tableau 8. République démocratique du Congo : programme d'emprunts extérieurs, 2024–25

Dette extérieure contractée et garantie par l'État	Volume de la nouvelle dette en 2024		VA de la nouvelle dette en 2024 (aux fins du programme)		Volume de la nouvelle dette en 2025		VA de la nouvelle dette en 2025 (aux fins du programme)	
	Mio de dollars	%	Mio de dollars	%	Mio de dollars	%	Mio de dollar	%
Par source de financement par l'emprunt	2 290,0	100	1 872,0	100	5 493,4	100	2 979,0	100
Dette concessionnelle, dont	417,0	18	118,1	6	3 100,0	56	842,0	28
Multilatérale	317,0	14	86,1	5	3 100,0	56	842,0	28
Bilatérale	100,0	4	32,0	2	0,0	0	0,0	0
Autre	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0
Dette non concessionnelle, dont	1 873,0	82	1 753,9	94	2 393,4	44	2 137,0	72
Semi-concessionnelle	458,5	20	339,5	18	993,4	18	737,0	25
Modalités commerciales	1 414,4	62	1 414,4	76	1 400,0	25	1 400,0	47
Par type de créanciers	2 290,0	100	1 872,0	100	5 493,4	100	2 979,0	100
Multilatéraux	758,5	33	465,3	25	3 869,7	70	1 420,0	48
Bilatéraux - Club de Paris	545,2	24	477,2	25	1 400,0	25	1 400,0	47
Bilatéraux - hors Club de Paris	197,0	9	140,3	7	223,7	4	159,0	5
Autre	789,2	34	789,2	42	0,0	0	0,0	0
Affectation du financement par l'emprun	2 290,0	100	1 872,0	100	5 493,4	100	2 979,0	100
Infrastructures	1 920,1	84	1 711,2	91	4 301,1	78	2 556,1	86
Dépenses sociales	369,9	16	160,8	9	176,4	3	135,3	5
Financement budgétaire	0,0	0	0,0	0	1 015,9	18	287,5	10
Autre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

Tableau 9. République démocratique du Congo : revues et décaissements prévus dans le cadre de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit

Date de disponibilité	Action	Décaissement correspondant	Part de la quote-part	Part de l'appui budgétaire (en %)
Le 15 janvier 2025	Approbation de l'accord de 3 ans au titre de la FEC	DTS 190,1 Mio	17,8	0,0
Le 15 mai 2025 ou après	Achèvement de la première revue des critères de réalisation à partir des données de la fin décembre 2024	DTS 190,4 Mio	17,9	0,0
Le 15 novembre 2025 ou après	Achèvement de la deuxième revue des critères de réalisation à partir des données de la fin juin 2025	DTS 190,4 Mio	17,9	25,0
Le 15 mai 2026 ou après	Achèvement de la troisième revue des critères de réalisation à partir des données de la fin décembre 2025	DTS 190,4 Mio	17,9	45,0
Le 15 novembre 2026 ou après	Achèvement de la quatrième revue des critères de réalisation à partir des données de la fin juin 2026	DTS 190,4 Mio	17,9	55,0
Le 15 mai 2027 ou après	Achèvement de la cinquième revue des critères de réalisation à partir des données de la fin décembre 2026	DTS 190,4 Mio	17,9	75,0
Le 15 novembre 2027 ou après	Achèvement de la sixième et dernière revue des critères de réalisation à partir des données de la fin juin 2027	DTS 190,4 Mio	17,9	80,0
Total		DTS 1332,5 Mio	125,0	0,0

Source : Fonds monétaire international.

Tableau 10. République démocratique du Congo : revues et décaissements prévus dans le cadre de l'accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité

Date de disponibilité	Montant des décaissements		
	Mio de DTS	Pourcentage de la quote-part	Conditions
Le 15 janvier 2025	-	-	Approbation de l'accord au titre de la FRD par le Conseil d'administration
Le 15 novembre 2025 ou après	66,625	6,25	Revue de la mise en œuvre de la mesure de réforme 7
Le 15 mai 2026 ou après	66,625	6,25	Revue de la mise en œuvre de la mesure de réforme 1
Le 15 mai 2026 ou après	66,625	6,25	Revue de la mise en œuvre de la mesure de réforme 8
Le 15 novembre 2026 ou après	66,625	6,25	Revue de la mise en œuvre de la mesure de réforme 2
Le 15 novembre 2026 ou après	66,625	6,25	Revue de la mise en œuvre de la mesure de réforme 9
Le 15 novembre 2026 ou après	66,625	6,25	Revue de la mise en œuvre de la mesure de réforme 10
Le 15 mai 2027 ou après	66,625	6,25	Revue de la mise en œuvre de la mesure de réforme 3
Le 15 mai 2027 ou après	66,625	6,25	Revue de la mise en œuvre de la mesure de réforme 4
Le 15 mai 2027 ou après	66,625	6,25	Revue de la mise en œuvre de la mesure de réforme 11
Le 15 mai 2027 ou après	66,625	6,25	Revue de la mise en œuvre de la mesure de réforme 12
Le 15 novembre 2027 ou après	66,625	6,25	Revue de la mise en œuvre de la mesure de réforme 5
Le 15 novembre 2027 ou après	66,625	6,25	Revue de la mise en œuvre de la mesure de réforme 6
Total	799,5	75	

Source : Fonds monétaire international.

Annexe I. Matrice d'évaluation des risques¹

Source des risques	Probabilité	Incidence attendue sur l'économie	Réponse des pouvoirs publics
Risques extérieurs potentiels – chocs conjoncturels			
Ralentissement brutal de la croissance en Chine. Les perturbations économiques plus importantes que prévu dues à la montée des tensions géopolitiques et/ou un ralentissement plus brutal qu'anticipé du secteur immobilier déstabilisent l'activité économique.	Moyenne	Élevée Un recul des exportations et des recettes budgétaires créerait des besoins de balance des paiements et de financement budgétaire. Une baisse des cours des matières premières pourrait réduire les investissements dans le secteur extractif et peser sur les perspectives de croissance de la RDC. Une réduction des recettes budgétaires mettrait en péril les dépenses prioritaires, exacerberait la pauvreté et les inégalités, torpillerait les plans d'investissement des autorités et ralentirait les perspectives de croissance.	<ul style="list-style-type: none"> Continuer de mener une politique macroéconomique prudente pour favoriser la stabilité dans ce domaine. Laisser le taux de change amortir les chocs, et utiliser des volants extérieurs pour éviter une dépréciation désordonnée potentiellement néfaste pour la stabilité financière. Intensifier les efforts de mobilisation des recettes et limiter les dépenses non prioritaires afin de créer une marge de manœuvre pour l'appui budgétaire. Mobiliser une aide financière extérieure. Encourager la diversification économique des biens exportés et des marchés de destination des exportations.
Intensification de conflits régionaux. Une escalade de la fragmentation géopolitique ou des conflits régionaux risquerait de perturber les échanges commerciaux (par exemple dans les secteurs de l'énergie, des produits alimentaires, du tourisme, ou encore des composantes critiques de la chaîne d'approvisionnement), les envois de fonds, les IDE et les flux financiers ainsi que les systèmes de paiement, et de créer des flux de réfugiés.	Élevée	Élevée Des ruptures de l'approvisionnement et une augmentation des prix mondiaux de l'énergie supérieure aux prévisions font s'élever le coût des importations d'énergie et d'autres biens importés.	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un plan de contingence qui limiterait les répercussions d'un retard de la reprise économique.

¹ La matrice d'évaluation des risques (MER) présente des événements susceptibles de modifier sensiblement la trajectoire de référence (c'est-à-dire le scénario le plus susceptible de se concrétiser selon les services du FMI). La probabilité relative des risques indiqués correspond à l'évaluation subjective par les services du FMI des risques qui entourent ce scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 % ; «moyenne», une probabilité comprise entre 10 et 30 % ; «élevée», une probabilité comprise entre 30 et 50 %). La MER reflète l'avis des services du FMI sur les sources des risques et le niveau général de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent interagir et se réaliser ensemble. Les chocs et scénarios conjoncturels mettent en évidence les risques susceptibles de se réaliser à un horizon plus court (12 à 18 mois)

(...)

Source des risques	Probabilité	Incidence attendue sur l'économie	Réponse des pouvoirs publics
Volatilité des prix des produits de base. Une série de perturbations de l'offre (dues par exemple à des conflits et à des restrictions à l'exportation) et de fluctuations de la demande (par exemple sous l'effet du ralentissement économique en cours en Chine) entraîne une volatilité récurrente des prix des produits de base, des pressions extérieures et budgétaires, ainsi qu'une instabilité sociale et économique.	Moyenne	Élevée Une volatilité accrue des cours des produits de base compliquera la mise en œuvre de politiques macroéconomiques durables et sera source de tensions sur la monnaie nationale, les réserves et les recettes budgétaires.	<ul style="list-style-type: none"> Accumuler des réserves de change à titre d'amortisseurs. Diversifier la structure de l'économie et les sources d'exportation. Accroître la participation aux accords commerciaux régionaux (CAE et ZLECAF). Utiliser le taux de change comme amortisseur de chocs, mais intervenir pour éviter des variations désordonnées de la monnaie.
Risques spécifiques à la RDC			
Escalade des conflits armés dans l'est du pays. Les combats pourraient s'intensifier du fait du retrait de la MONUSCO hors de la région et de la levée partielle de l'embargo sur les armes par le Conseil de sécurité des Nations Unies.	Élevée	Élevée Augmentation des risques budgétaires et externes. L'activité économique pâtirait d'une telle évolution surtout dans les régions relativement isolées du reste du pays.	<ul style="list-style-type: none"> Ménager un espace budgétaire disponible en cas d'urgence de sécurité nationale. Apporter une aide humanitaire aux personnes touchées par le conflit. Prioriser les dépenses face à une envolée des dépenses de sécurité.
Escalade de l'épidémie de variole simienne. Une nouvelle variante du virus Mpox potentiellement plus contagieuse est apparue à l'est du pays, quelques cas ayant également été signalés à Kinshasa.	Élevée	Moyenne L'activité économique pourrait être perturbée, surtout dans les régions isolées et faiblement intégrées à l'économie nationale. Les dépenses publiques pourraient aussi être mises sous pression si les livraisons de vaccins émanant de la communauté internationale venaient à tarder.	<ul style="list-style-type: none"> Établir des plans de contingence. Obtenir une aide technique et financière extérieure et mobiliser des ressources intérieures pour lutter contre l'épidémie.

compte tenu du scénario de référence actuel. Les risques structurels sont ceux qui resteront probablement importants à plus long terme.

Phénomènes climatiques extrêmes. La RDC est l'un des pays les plus vulnérables au monde face au changement climatique, et l'un des plus sujets aux phénomènes climatiques extrêmes (selon le rapport national sur le climat et le développement établi par la Banque mondiale). Ces phénomènes peuvent provoquer des dégâts plus graves que prévu sur les infrastructures ainsi que la perte de vies humaines et de moyens de subsistance, ce qui accentuerait les perturbations des chaînes d'approvisionnement, entraînerait des pénuries d'eau et de produits alimentaires, et affaiblirait la croissance. De plus, les chocs climatiques pourraient exacerber les tensions régionales et intensifier la violence et les conflits.	Élevée	Moyenne Les risques liés aux catastrophes naturelles que sont les inondations et les glissements de terrain pourraient provoquer des dépenses publiques supplémentaires et contrarier la réduction planifiée de la dette publique.	<ul style="list-style-type: none"> Accorder la priorité aux projets relatifs au changement climatique. <ul style="list-style-type: none"> Construire des infrastructures résistant aux catastrophes naturelles.
---	---------------	--	--

Source des risques	Probabilité	Incidence attendue sur l'économie	Réponse des pouvoirs publics
Troubles sociopolitiques sur fond de projet de réforme constitutionnelle. Les autorités ont récemment annoncé qu'elles prévoient d'instaurer une commission chargée de réfléchir à la possibilité de réviser la Constitution afin de « l'adapter aux réalités locales et de remédier aux lacunes relatives à la sécurité nationale et à l'intégrité territoriale ». La stabilité politique et la cohésion sociale pourraient s'en trouver affaiblies.	Moyenne	Élevée	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à une consultation et un dialogue suffisants à l'échelle nationale, et bâtir un consensus.

Annexe II. Le changement climatique et la République démocratique du Congo¹

La présente annexe analyse les effets du changement climatique en RDC et expose le fondement de l'octroi d'un appui au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD). La RDC est positionnée comme nul autre pays pour contribuer à l'atténuation mondiale du changement climatique grâce au rôle important qu'elle joue dans la séquestration du carbone. Elle possède la plus grande partie du bassin du Congo, qui constitue la deuxième forêt ombrophile du monde par sa surface, et elle fournit des minéraux critiques (principalement du cuivre et du cobalt) utilisés dans le cadre de la transition vers une économie sobre en carbone. Pour autant, sa relation avec le changement climatique est complexe. En raison des pressions en faveur de la déforestation, la RDC est le plus grand émetteur de gaz à effet de serre (GES) en Afrique. En outre, de profondes disparités de développement contribuent à la rendre extrêmement vulnérable au changement climatique. La modification du régime des précipitations, l'augmentation des températures et les phénomènes climatiques extrêmes exacerbent la pauvreté et l'insécurité alimentaire, et sont intimement liés à la fragilité du pays et aux conflits qui s'y déroulent. Ainsi, le changement climatique représente une menace pour la stabilité et le développement macroéconomiques, mais il est aussi porteur d'occasions. Les autorités ont pour but de mieux préparer la RDC au changement climatique et d'en faire un « pays de solutions » pour la transition climatique planétaire. La stratégie appuyée par la FRD vise à favoriser la protection des forêts, intégrer les considérations climatiques à la gestion des investissements publics et réduire la vulnérabilité aux aléas climatiques.

A. Risques et occasions découlant du changement climatique

Risques climatiques : exposition aux aléas climatiques et vulnérabilités principales

1. La RDC compte parmi les pays les plus vulnérables – et les moins bien préparés – au changement climatique. Le pays est fragile et en proie à des conflits, et il fait partie des cinq nations les plus pauvres au monde. En 2023, environ trois Congolais sur quatre vivaient avec moins de 2,15 dollars par jour². En 2021, l'indice ND-GAIN sur la résilience face au changement climatique, tel qu'adapté par le FMI, classait la RDC au 11^e rang des pays les plus vulnérables et au 4^e rang des pays les moins bien préparés, sur 182 pays. La RDC occupe la 8^e place au classement de l'indice global, devant tous les pays ayant bénéficié d'un appui au titre de la FFRD jusqu'à présent.

2. Si les conséquences du changement climatique sont déjà observables en RDC, des incertitudes demeurent. Les températures moyennes annuelles ont augmenté par rapport aux moyennes historiques (le chiffre exact ne faisant pas consensus ; graphique 1.a), et s'approchent des 25°C, température qui varie de moins d'1°C d'un mois à l'autre. Comme le montre le graphique 1.c,

¹ Préparée par Balazs Stadler, Rafael Barbosa, Laura Gores et Myrto Oikonomou.

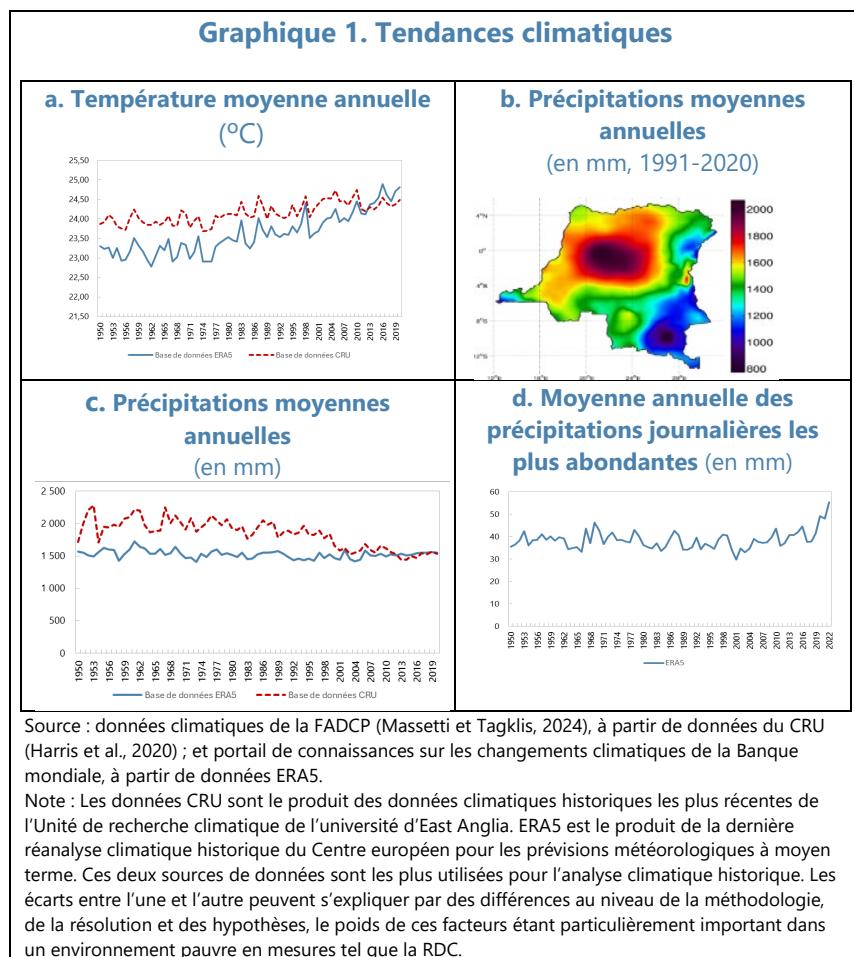
² Environ 17 % de l'ensemble de l'AfSS d'après les estimations. [République démocratique du Congo - Vue d'ensemble : Développement, recherche, données | Banque mondiale](#)

les divergences entre sources sont plus marquées pour les précipitations, estimées stables (selon les données de l'Unité de recherche climatique) ou en forte baisse (selon les données ERA5). Malgré sa vaste superficie, le pays n'a que très peu de stations météorologiques (environ six par million de kilomètres carrés), chiffre qui témoigne clairement du faible niveau de préparation mentionné précédemment³. Avec cette réserve, le graphique 1.d montre que selon l'une des bases de données, il existe ces dernières années une tendance à la hausse des précipitations extrêmes, qui ont atteint des niveaux jamais vus depuis 70 ans en 2020, 2021 et 2022 (ce constat est étayé également par le nombre croissant d'inondations observées, voir le paragraphe suivant). Les précipitations sont saisonnières et sujettes à des variations géographiques considérables, les précipitations locales étant fortement influencées par l'état du bassin du Congo (comparer les graphiques 1.b et 5, voir 19).

3. Ces dernières années, la fréquence des inondations et des glissements de terrain a augmenté⁴. Si l'historique des précipitations n'est pas établi avec certitude, il est clair que la RDC a subi un nombre croissant d'inondations. Onze inondations ont été enregistrées entre 2000 et 2009, quatorze entre 2010 et 2019, et, depuis 2020, quatorze inondations ont déjà été enregistrées dans EM-DAT (graphique 2), les plus récentes, en 2024, étant décrites comme « les pires depuis 60 ans »⁵.

L'observatoire des inondations de Dartmouth a confirmé cette tendance à la hausse. EM-DAT a également constaté une augmentation

du nombre de glissements de terrain ces dernières années. Il est difficile de chiffrer la valeur des dégâts causés par de telles catastrophes. D'après les estimations rapides effectuées après les



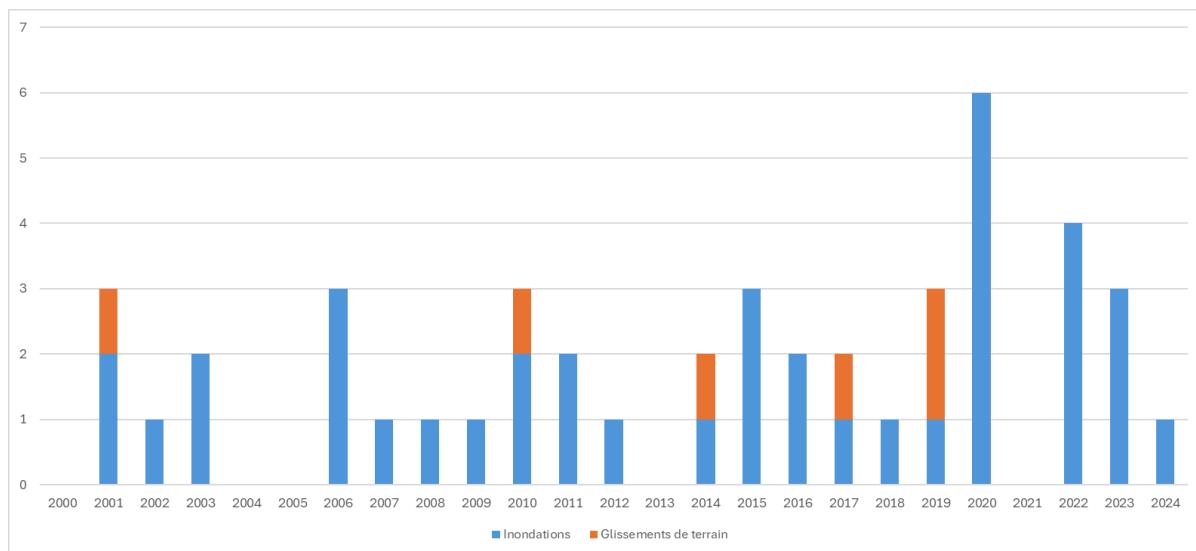
³ [Global Historical Climatology Network daily \(GHCNd\)](#).

⁴ [Profil du pays pour les risques climatiques de la République démocratique du Congo](#) et [rapport CCDR](#).

⁵ [L'UNICEF renforce sa réponse aux pires inondations en 60 ans et à l'épidémie de choléra en République démocratique du Congo | ReliefWeb](#)

catastrophes par la Banque mondiale, les dernières inondations ont causé plus d'1,3 milliard de dollars de dommages (environ 2,2 % du PIB de 2022). Les simulations DIGNAD montrent qu'une seule catastrophe naturelle pourrait coûter environ 3 % du PIB dans un scénario sans investissement d'adaptation préalable (encadré 2). Le rapport de développement sur le changement climatique de la Banque mondiale (CCDR) prévoit un déclin de 2,5 % du PIB d'ici à 2050 en raison du remplacement du capital physique endommagé par les inondations (graphique 3). Il apparaît donc que les inondations sont déjà coûteuses, et que ces coûts vont croître.

Graphique 2. Fréquence des événements climatiques extrêmes¹



Source : EM-DAT, CRED / UCLouvain, Bruxelles, Belgique – www.emdat.be

¹ Les données EM-DAT présentent des limites. Notamment, les données primaires rapportées peuvent être incomplètes ou inexactes. Par ailleurs, la base de données ne recense pas les répercussions économiques réelles d'un événement, mais fournit simplement des estimations.

4. Les phénomènes climatiques extrêmes dévastent les zones urbaines et détruisent les infrastructures. Kinshasa, qui est l'agglomération urbaine la plus étendue du monde francophone (environ 20 millions d'habitants), et d'autres centres urbains en croissance rapide⁶ sont particulièrement vulnérables à l'augmentation de la fréquence et de l'ampleur des catastrophes naturelles, en particulier les inondations (qui seront à l'avenir, selon les estimations, la deuxième source de perte de PIB due au changement climatique, graphique 3). Lorsque l'aménagement du territoire est insuffisant, les populations urbaines pauvres sont conduites à s'installer dans des habitats informels, ce qui accroît leur exposition aux chocs climatiques. Les infrastructures publiques, en particulier les routes et les ponts, sont elles aussi fortement exposées et vulnérables aux aléas

⁶ La part de la population urbaine dans la population totale devrait passer de 42 % en 2015 à 60 % en 2050. Les villes de la RDC gagnent chaque année 1 million d'habitants ([UN-Habitat factsheet](#)).

climatiques (graphique 3). Selon les estimations, les dommages aux infrastructures routières représentent entre 0,04 % et 0,13 % du PIB annuel (CCDR et Koks et al, 2019⁷) pour ce qui est seulement de leurs effets directs sur les dépenses d'entretien. Non seulement les dommages aux infrastructures ralentissent l'accumulation de capital (entravant ainsi le développement), mais encore, compte tenu de ce que le réseau routier de la RDC est l'un des moins denses, ils rendent plus ardue la réponse humanitaire et augmentent les coûts budgétaires immédiats des catastrophes.

5. Par ailleurs, les aléas climatiques nuiront à la productivité agricole et aggraveront

l'insécurité alimentaire. Le secteur agricole emploie 70 % de la population et représente 19 % du PIB en 2020, mais quelque 0,1 % seulement des terres cultivées sont irriguées, ce qui rend le secteur vulnérable au changement climatique⁸. L'augmentation des températures et la modification de la pluviométrie devraient provoquer une baisse de la productivité agricole de 2 à 10 % en moyenne, en fonction du scénario et des cultures (quelques-unes pourraient voir leur rendement augmenter dans le cadre d'un scénario à faibles émissions). De plus, de graves inondations pourraient aggraver l'insécurité alimentaire en provoquant d'importantes pertes dans les récoltes. La pauvreté croissante et les conflits chroniques amplifient les répercussions des chocs climatiques sur la sécurité alimentaire. Par exemple, entre juillet et décembre 2020, plus de 21 millions de personnes en RDC se sont trouvées en situation d'insécurité alimentaire aiguë en raison du conflit, de l'épidémie de COVID-19 ou d'inondations, au nombre desquelles 500.000 personnes ont perdu la quasi-totalité de leurs réserves alimentaires du fait d'inondations⁹. Le CCDR prévoit une chute du PIB de 1 à 2 % d'ici à 2050 (graphique 3), par suite d'une baisse du rendement des cultures causée par les changements de température et de pluviométrie. Ce chiffre ne tient pas compte des conséquences des inondations, d'éventuels problèmes phytosanitaires, ni de problèmes de développement plus généraux.

6. Les plus grandes pertes de PIB ressortant des prévisions proviennent du stress

thermique au travail. Au fur et à mesure que les températures augmenteront, la productivité du travail diminuera, en particulier pendant les vagues de chaleur. Les vagues de chaleur extrêmes touchent ceux qui travaillent en intérieur comme ceux qui travaillent en extérieur. Cependant, ceux qui travaillent en extérieur disposent de moins de solutions pour y faire face. Sans adaptation ni transformation structurelle, les répercussions pourraient représenter entre 5 et 8 % du PIB d'ici à 2050, selon le CCDR (graphique 3).

⁷ Koks, E.E., Rozenberg, J., Zorn, C., Tariverdi, M., Voudoukas, M., Fraser, S.A., Hall, J.W. et Hallegatte, S., 2019. A global multi-hazard risk analysis of road and railway infrastructure assets. *Nature Communications*, 10(1), p.2677.

⁸ [Agriculture and Food Security | Democratic Republic of the Congo | U.S. Agency for International Development \(usaid.gov\)](https://www.usaid.gov/).

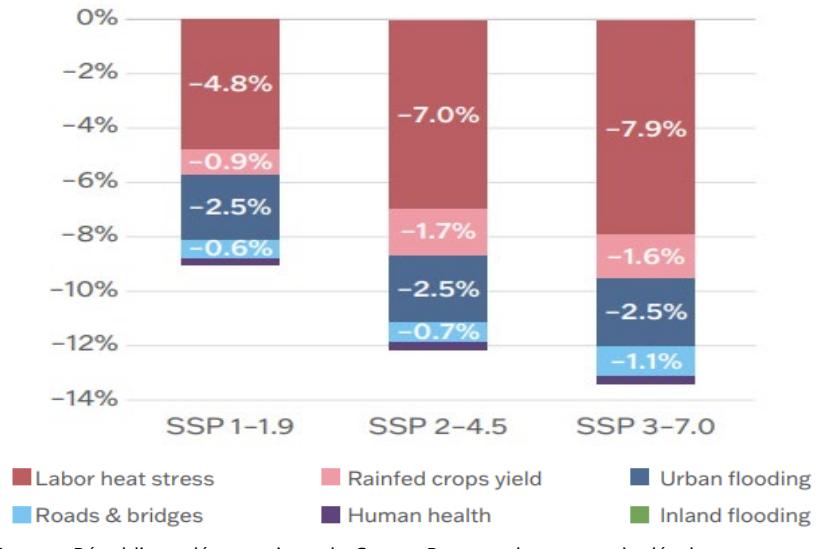
⁹ Voir le document du FMI [RDC : Questions générales \(2022\)](#).

7. Le changement climatique n'est pas seulement porteur de risques, il présente également des occasions pour la RDC. Comme expliqué ci-dessus, le changement climatique expose la RDC à des risques macroéconomiques considérables, qui pourraient se concrétiser par une perte de PIB de 9 à 13 % environ d'ici à 2050 (graphique 3). En l'absence de mesures de réforme, les catastrophes naturelles pourraient exercer une forte pression sur la balance des paiements. Les inondations menacent les infrastructures de transport routier utilisées pour les exportations de l'industrie extractive, qui constitue une source majeure de revenus en devises pour la RDC. Les mines d'or

artisanales, qui produisent une part importante des 2 milliards de dollars d'exportations d'or de la RDC (environ 5,8 % des exportations totales du pays) ont subi de graves inondations et des effondrements meurtriers ces dernières années, et restent très vulnérables. Des pluies abondantes (graphique 1.d) pourraient emporter les minéraux précieux (par « lessivage »), et ainsi dégrader la qualité du minerai et réduire sa valeur d'exportation. La stabilité prospective de la balance des paiements serait directement touchée, en particulier dans le cas du cuivre, qui représente 78,4 % des exportations de la RDC¹⁰. La reconstruction des infrastructures endommagées par les inondations pourrait en outre conduire à une forte augmentation des importations et dégrader les soldes extérieurs. À l'inverse, étant donné que l'énergie hydroélectrique fournit une part substantielle de l'électricité utilisée pour l'exploitation minière (par exemple l'électricité fournie par la centrale électrique de Busanga), des sécheresses risqueraient de provoquer des pannes et de rendre nécessaires de coûteuses importations d'électricité provenant de Zambie. La richesse en ressources naturelles de la RDC lui offre cependant l'occasion de contribuer à la transition mondiale vers une économie sobre en carbone et d'en profiter.

Graphique 3. Effets du changement climatique d'ici à 2050, pertes de PIB par type de dommage

(écart en pourcentage par rapport au scénario de référence)



Source : République démocratique du Congo, Rapport du pays sur le développement et le climat. Banque mondiale, 2023.

Note : SSP signifie désigne les trajectoires socioéconomiques partagées. Le deuxième chiffre indique le profil représentatif d'évolution de concentration (RCP). Les différentes hypothèses proviennent des scénarios climatiques (liés aux écarts de température) analysés dans le rapport CCDR.

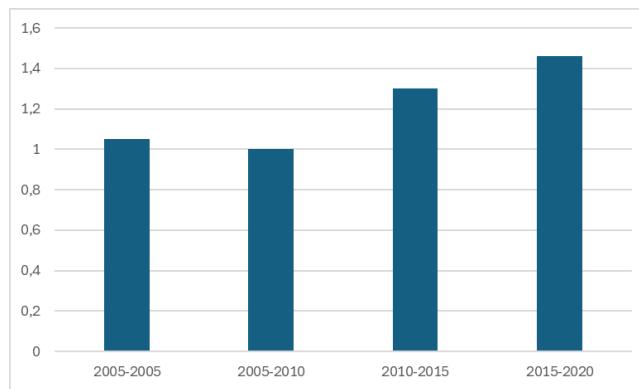
¹⁰ [Role of temperature, wind, and precipitation in heavy metal contamination at copper mines: a review | Environmental Science and Pollution Research \(springer.com\)](#). De plus, le lessivage entraîne une dégradation environnementale, le cuivre étant emporté hors de la mine vers les sols et l'eau.

Occasions dans les secteurs forestier et minier

8. La RDC abrite le bassin du Congo, dont les forêts et tourbières constituent l'un des plus grands puits de carbone au monde et rendent ainsi un service immense à la planète. Plus de 60 % du bassin du Congo, qui arrose la deuxième forêt ombrophile et la plus grande tourbière tropicale de la planète, se trouve en RDC. Grâce à ses ressources forestières et à ses tourbières, celle-ci est l'un des derniers puits mondiaux de carbone net. Elle présente la capacité d'absorption du carbone la plus élevée d'Afrique, captant deux tiers des émissions du continent et séquestrant une masse de carbone représentant selon les estimations 120 % des émissions annuelles mondiales de 2020 – masse qui, si elle était libérée, entraînerait des dommages climatiques irréversibles¹¹.

9. Outre ses services de séquestration du carbone d'importance mondiale, le bassin du Congo assure également des services vitaux pour l'économie et l'écosystème de la RDC. Les forêts du Congo préservent la biodiversité, elles contribuent à la régulation des précipitations et à la purification des eaux, à l'atténuation des inondations et à la prévention de l'érosion des sols, et elles sont source de nourriture, de bois d'œuvre et de bois de chauffe. Ainsi, leur apport au niveau régional et au niveau mondial est considérable. Compte tenu de l'ensemble de ses services, la valeur du secteur forestier est estimée à 6 400 milliards de dollars selon le CCDR (à titre de comparaison, la valeur totale de la forêt ombrophile amazonienne du Brésil est estimée à 7 000 milliards de dollars)¹².

Graphique 4. Perte de couverture forestière annuelle moyenne (en pourcentage)



Sources : Eba'a Atyi R, Hiol Hiol F, Lescuyer G, Mayaux P, Defourny P, Bayol N, Saracco F, Pokem D, Sufo Kankeu R et Nasi R. 2022. *The Forests of the Congo Basin: State of the Forests 2021*. Bogor, Indonésie: CIFOR

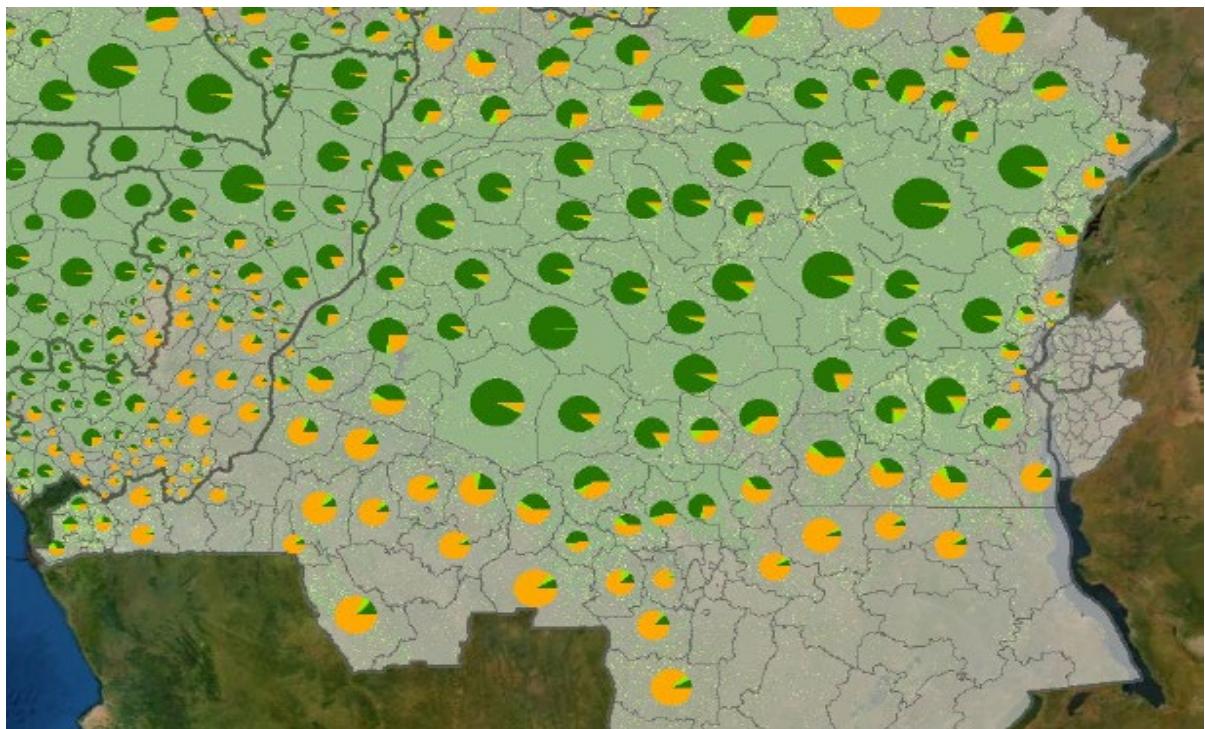
10. La déforestation se produit à une vitesse alarmante, faisant de la RDC l'un des principaux émetteurs de GES à l'échelle mondiale. Abstraction faite de la séquestration de carbone due aux forêts, la déforestation place la RDC au 12^e rang mondial des émetteurs de GES, et au 3^e rang mondial des économies à la plus forte intensité de carbone (mesurée en tonnes d'équivalent CO₂ rapportée au PIB). Depuis 2015, la RDC a perdu environ 6 % de son couvert

¹¹ Voir le document du FMI RDC : Questions générales (2022).

¹² Ces calculs réalisés par la Banque mondiale reposent sur un prix virtuel de 75 dollars par tonne de carbone et supposent un taux d'actualisation de 6 %.

forestier, à un taux croissant au fil du temps (graphique 4). Le graphique 5 illustre la situation actuelle de la déforestation et de la dégradation forestière par unité territoriale¹³. Si la tendance actuelle se poursuit, elle devrait perdre, entre 2020 et 2050, 7 % de sa capacité de stockage du carbone, soit l'équivalent du double des émissions de l'Union européenne rapportées pour 2019¹⁴. Au rythme actuel de la déforestation, et même dans un scénario optimiste, elle pourrait, dans les trois ans, ne plus être un puits de carbone net, mais une source nette de carbone. Le CCDR estime que le coût mondial total de la perte de séquestration du carbone de la RDC d'ici à 2050 s'élève à environ 95,3 milliards de dollars.

Graphique 5. Déforestation et dégradation forestière par territoire



Source : Eba'a Atyi R, Hiol Hiol F, Lescuyer G, Mayaux P, Defourny P, Bayol N, Saracco F, Pokem D, Sufo Kankeu R et Nasi R. 2022. *The Forests of the Congo Basin: State of the Forests 2021*. Bogor, Indonésie: CIFOR.

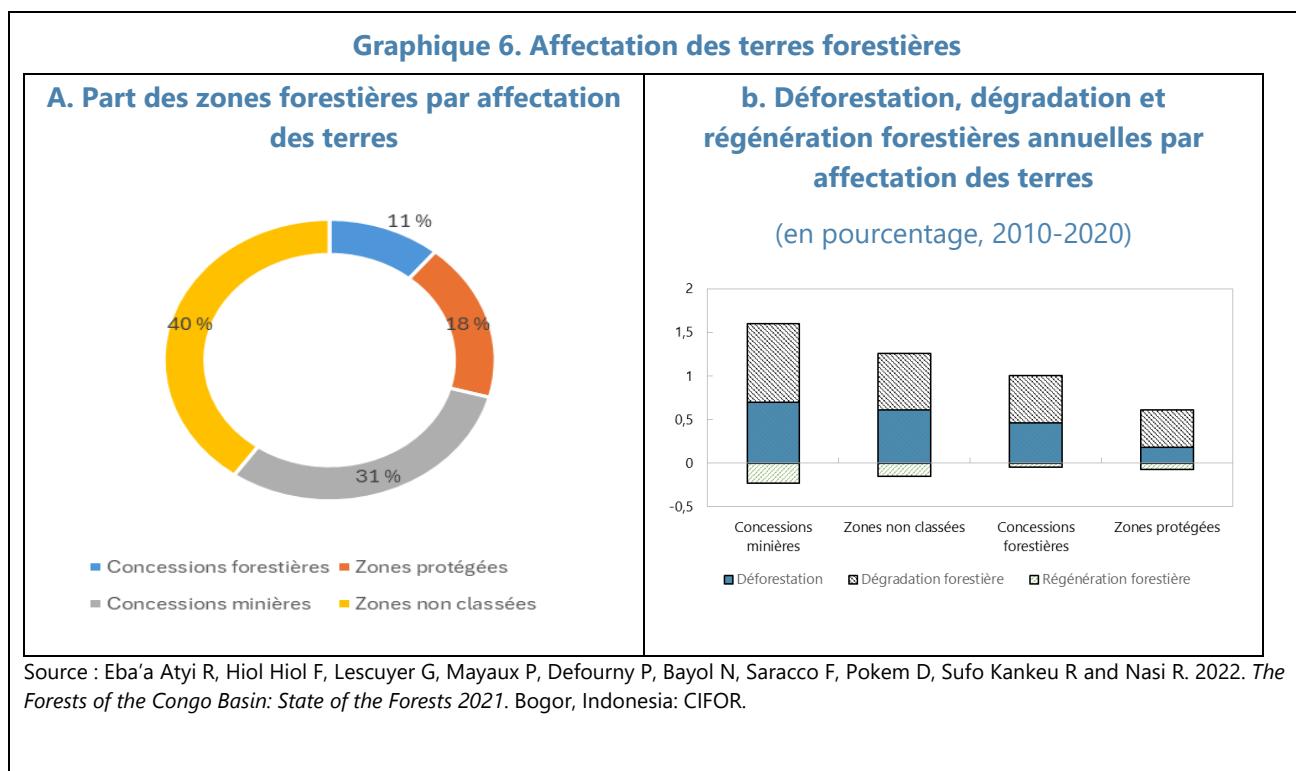
Note : **En vert foncé**, la part des zones forestières intactes ; **en vert clair**, la part des zones forestières dégradées ; **en jaune**, la part des zones de déforestation.

11. La déforestation a différentes causes, par exemple l'approvisionnement en énergie, l'agriculture, les activités extractives, ou encore l'exploitation forestière. Les graphiques 6a et 6b montrent la part de surface boisée pour différentes zones de classification. Environ 40 % des zones ne relèvent d'aucune classification. Elles présentent un taux de déforestation élevé qui les place en deuxième position. Une partie de la déforestation est due à un faible taux d'accès à

¹³ La dégradation forestière est la diminution de la forêt et de la biomasse, dont la forêt peut encore se rétablir. La déforestation est la transformation définitive d'un sol vers un autre usage, ses effets sont donc plus sévères et durables.

¹⁴ Estimations basées sur le CCDR.

l'électricité, de nombreuses personnes utilisant les ressources forestières pour répondre à leurs besoins énergétiques : le bois de chauffe et le charbon représentent 94 % de l'approvisionnement en énergie primaire. La majorité de la population travaille dans le secteur agricole, autre moteur important de la déforestation lié à la volonté d'étendre les terres cultivables. La plupart de ces activités sont informelles et illégales. Le secteur minier couvre 31 % de la forêt. S'il est porteur de belles perspectives pour la transition mondiale vers une économie sobre en carbone, il est aussi un facteur majeur de déforestation. Le graphique 6b montre que les zones abritant des concessions minières présentent les taux de déforestation et de dégradation les plus élevés. Les concessions forestières et les zones protégées représentent ensemble moins d'un tiers de la surface totale. Les taux de déforestation et de dégradation y sont les plus bas de la RDC, mais restent toutefois considérables et, en comparaison des autres pays du bassin du Congo, ils sont respectivement le plus élevé (concessions forestières) et le deuxième (zones protégées). Depuis l'an 2000, la RDC a perdu environ 10 % de son couvert forestier, et ce rythme risque de s'accélérer. Selon une étude de la CAFI, si 10 à 15 % des concessions exploratoires actuelles étaient converties en permis d'exploitation minière, il en résulterait une perte potentielle du couvert forestier de 1,1 à 1,2 million d'hectares, c'est-à-dire 9 % du capital forestier de la RDC. L'octroi de permis d'extraction pétrolière viendrait grossir cette perte de 400.000 ha de forêt ombrophile dense¹⁵.



¹⁵ CAFI, 2024.

12. Étant donné l'importance des activités extractives tant pour la RDC que pour l'économie mondiale, il faut favoriser une bonne gouvernance pour ne pas compromettre les objectifs de développement plus larges. Les industries extractives représentent 99 % du total des exportations, et leur part dans le PIB devrait augmenter avec la transition mondiale vers une économie sobre en carbone. Par exemple, les recettes issues du cobalt (dont la RDC fournit 70 % de la production mondiale et détient 60 % des réserves mondiales prouvées) devraient être multipliées par 16 entre 2025 et 2050 par rapport au quart de siècle précédent (voir la note des Perspectives économiques régionales de l'AfSS¹⁶). Le secteur minier renferme donc un formidable potentiel pour les Congolais (et la communauté internationale), mais il est important d'être attentif aux effets qu'il peut avoir sur la forêt et sur les objectifs de développement plus larges. Malgré les dispositions du code minier de la RDC relatives à la réalisation d'études d'impact environnemental et social (EIES) et d'audits environnementaux, la faiblesse des contrôles destinés à faire respecter ces mesures ouvre la porte à la corruption et à des pratiques extractives néfastes pour l'environnement et pour la société. Ces difficultés sont présentes non seulement dans le secteur minier industriel, mais aussi dans les activités minières artisanales et l'exploitation minière à petite échelle, domaines dans lesquels les violations des droits humains, le travail des enfants et la violence fondée sur le genre sont monnaie courante.

B. Politiques climatiques nationales

13. Le gouvernement a pris des engagements internationaux ambitieux pour contribuer aux efforts mondiaux d'atténuation du changement climatique. Riche de la moitié des forêts et des ressources en eau de l'Afrique, et de réserves minérales évaluées à un millier de milliards de dollars, la RDC entend se positionner en tant que « pays de solutions en matière climatique »¹⁷, comme elle l'a indiqué dans sa contribution déterminée au niveau national (CDN) mise à jour en 2021. Elle a un rôle crucial à jouer dans l'action climatique mondiale, en particulier dans la séquestration des GES par la préservation de ses forêts et la fourniture de minéraux critiques pour la transition, et à travers son potentiel de génération d'énergie renouvelable. Les émissions par habitant de la RDC sont élevées au regard du niveau de revenu du pays (voir le paragraphe 10). Dans sa dernière CDN, la RDC s'est engagée à limiter l'augmentation de la température mondiale en réduisant ses émissions de GES de 21 % à l'horizon 2030 (moyennant un soutien international)¹⁸, en agissant dans trois secteurs clés : (i) la gestion de l'utilisation des terres, la gestion forestière et l'agriculture ; (ii) l'énergie ; et (iii) la gestion des déchets. Une feuille de route pour 2023 énonce les étapes pour la mise en œuvre de la CDN¹⁹.

¹⁶ <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/REO/AFR/2024/April/French/MineralsNote.ashx>.

¹⁷ CDN 2021, p. 7 ; CCDR, p. 16.

¹⁸ La réduction des émissions devrait être financée à 2 % par des ressources intérieures, les 19 % restants étant conditionnés par des financements extérieurs.

¹⁹ Vice-Présidence, Feuille de route pour la mise en œuvre de la contribution déterminée au niveau national (CDN) révisée, 2023.

14. Les autorités ont précisé les priorités nationales visant à bâtir une résilience face au changement climatique dans deux documents stratégiques majeurs : la CDN et le Plan national d'adaptation (PNA). Le PNA 2022-2026 consolide le programme d'adaptation de la RDC et vise à développer la résilience dans trois secteurs cruciaux : la conservation des écosystèmes forestiers et de la biodiversité ; l'agriculture, la pêche, l'élevage et le développement rural intégrés ; l'eau et l'assainissement. La CDN de 2021 incluait ces secteurs, et s'étendait également à d'autres éléments couvrant les risques climatiques pour l'agriculture, les catastrophes naturelles touchant le littoral et la résilience dans le secteur de la santé.

15. Étant donné l'importance de la conservation des forêts pour l'adaptation au changement climatique et son atténuation, la RDC la place au cœur de sa démarche de lutte contre le changement climatique. Elle a adopté en 2012 une stratégie nationale de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+), qui vise à stabiliser le couvert forestier à 63,5 % à l'horizon 2030. Le partenariat de la RDC avec l'initiative pour les forêts de l'Afrique centrale (CAFI) a débuté en 2015, année où le gouvernement a adopté le plan d'investissement national REDD+. Celui-ci a donné lieu à une lettre d'intention approuvée pour cinq ans (2016–2020) et 18 programmes ont été progressivement financés par le Fonds national REDD+ multidonateurs (FONAREDD). En 2021, pendant la COP 26, un accord décennal lui succédant (2021–2031) a été signé par le gouvernement de la RDC et le Premier ministre du Royaume-Uni, ce qui a permis de débloquer des financements de multiples bailleurs pour un montant de 500 millions de dollars afin de mettre un terme à la déforestation et de restaurer les terres dégradées.

16. Outre ces stratégies climatiques, une série de projets d'investissements nationaux et d'investissements dans le secteur public font également référence au changement climatique. La CDN et le PNA s'appuient en partie sur un ensemble plus large de stratégies nationales, notamment le plan national stratégique de développement (PNSD) 2019-2023 en cours d'examen, et des stratégies sectorielles pour des ministères d'exécution, notamment en ce qui concerne l'énergie, l'agriculture, les infrastructures ou encore la conservation des forêts. Nombre de ces plans nationaux mentionnent le changement climatique, mais tous ne sont pas pleinement alignés sur la CDN et le PNA (encadré 1).

17. En 2023, les autorités ont modifié la loi de 2011 sur l'environnement, créant ainsi un socle juridique en matière de changement climatique²⁰. La loi comprend désormais une obligation d'adopter des mesures nationales d'atténuation du changement climatique, d'adaptation à ses effets et de gestion des catastrophes. S'y ajoute également l'obligation, pour les différents niveaux de gouvernement, d'adopter les mesures nécessaires à la réduction des émissions de GES, dans la limite de leurs pouvoirs respectifs (article 66)²¹. À moyen terme, les autorités prévoient de

²⁰ La constitution de 2006 énonce un principe général de protection de l'environnement mais ne mentionne pas le changement climatique. En particulier, l'article 53 dispose que toute personne a le droit à un environnement sain et que l'État veille à la protection de l'environnement.

²¹ Y sont ajoutés des éléments propres au climat, notamment des références à la mise en œuvre de la CDN, la création d'une autorité du marché du carbone et des considérations relatives à une taxe carbone.

faire le bilan de l'application de cette loi et d'examiner la nécessité d'une loi sur le climat spécifique qui établirait un cadre juridique plus complet pour la politique climatique.

18. En grande partie, les lois sectorielles pertinentes ne sont pas encore suffisamment adaptées et précises en ce qui concerne le changement climatique. La loi sur l'environnement pose le principe de la généralisation de la protection de l'environnement dans l'ensemble des textes adoptés par les pouvoirs publics, et un effort a été accompli pour refléter ces considérations dans les autres législations sectorielles. Par exemple, les codes agricole et minier posent l'obligation de soumettre les projets à une EIES et à des plans de gestion de l'environnement. Toutefois, la plupart des lois et réglementations sectorielles ne comprennent pas de dispositions spécifiques relatives au climat²². Par exemple, le décret de 1957 sur l'urbanisme ne cite pas les risques climatiques²³, et il n'existe aucune loi sur la gestion des risques de catastrophes. Même dans le cas des législations sectorielles alignées sur loi sur l'environnement (par exemple le code minier), l'harmonisation avec les textes de niveau inférieur peut être une gageure. Des travaux supplémentaires sont par exemple nécessaires pour mettre le décret d'application 2003 du code minier²⁴ en conformité avec le code²⁵, notamment pour préciser les responsabilités institutionnelles relatives à la mise en œuvre des sauvegardes sociales et environnementales.

C. Difficultés de mise en œuvre

19. La mise en œuvre du plan ambitieux des autorités requiert d'importants financements.

Le caractère ambitieux de la CDN transparaît dans les besoins de financement estimés, le coût des investissements pour la période 2021–2030 étant évalué à près de 90 % du PIB de 2021 (tableau 1). Les autorités prévoient que seuls 2 % de ces investissements pourront être assurés

Tableau 1 du texte. RDC : Besoins de financement dans le cadre des investissements liés au climat selon la CDN (2021-30)

	Mrd de dollars	En % du PIB de 2021
Atténuation	25,6	46,5
Energie	5,19	9,4
Agriculture	9,03	16,4
Forêts et utilisation des terres	10,02	18,2
Gestion des déchets	1,36	2,5
Adaptation	22,6	41,0
Gestion des forêts	4,31	7,8
Résilience de l'agriculture et gestion des risques	10,08	18,3
Érosion côtière	1,78	3,2
Gestion des ressources en eau	3,11	5,6
Santé	3,3	6,0
Énergie	1,15	2,1

Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

²² Banque mondiale, RDC : Rapport sur le climat et le développement du pays 2023.

²³ Toutefois, ce texte est en cours de révision et un projet de code de l'urbanisme et de la construction doit être soumis au Parlement en 2025.

²⁴ Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant règlement minier, modifié par le décret n° 18/024 du 8 juin 2018. En vertu de l'article 455, la direction chargée de la Protection de l'environnement minier (DPEM), qui relève du ministère des Mines, préside le comité responsable des EIES.

²⁵ Loi n° 18/001 du 9 mars 2018 modifiant la Loi n° 7/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier. Selon l'article 42, l'Agence congolaise de l'environnement (ACE) instruit les EIES en collaboration avec la DPEM.

par des ressources budgétaires²⁶. Elles indiquent qu'en 2024, aucun progrès significatif n'a encore été accompli dans la mise en œuvre de la CDN. Les ressources accordées au titre de la FRD, qui s'élèvent à 1,1 milliard de dollars, élargiront la marge de manœuvre budgétaire afin de contribuer aux priorités financières déterminées dans les stratégies climatiques, en faisant affluer d'autres financements, en remplaçant un financement intérieur plus coûteux et en réduisant les pressions que subit la balance des paiements en raison des investissements climatiques gourmands en importations.

20. Il reste beaucoup à faire pour mettre en œuvre le programme politique, en particulier en ce qui concerne la conservation des forêts. Des problèmes de gouvernance influent sur des processus cruciaux tels que la gestion de l'exploitation forestière et les politiques de reboisement, ou encore l'octroi de concessions minières. Jusqu'à présent, les politiques d'abattage en vigueur n'ont pas permis de freiner la déforestation (graphique 4 ci-dessus). Le code forestier de 2002²⁷ est la principale base juridique pour la gestion des forêts. Il pose certaines bonnes pratiques (appels d'offres publics pour les concessions forestières, reconnaissance de la propriété coutumière et des droits des usagers), mais certains aspects essentiels ne sont pas définis ou pas mis en œuvre, ce qui crée des lacunes et va à l'encontre de l'esprit de la loi. Un moratoire sur les nouvelles concessions forestières a été signé en 2002, mais il n'a pas permis de renforcer la protection des forêts en RDC, selon un audit réalisé la même année par l'inspection générale des finances (IGF), ce qui illustre les risques entourant la mise en œuvre concrète du cadre juridique. Vient s'ajouter à ces problèmes la faiblesse du suivi géospatial du couvert forestier et des concessions. Il n'existe à l'heure actuelle aucune source d'information gouvernementale officielle régulièrement mise à jour sur la déforestation. Les adjudications (auxquelles il a été récemment mis un terme) de concessions d'exploration pétrolière et gazière, dont certaines dans des zones de tourbières ou de forêts ombrophiles²⁸, ont mis à l'épreuve la crédibilité de l'engagement des autorités envers leurs objectifs climatiques. Un renforcement de la responsabilité lors de l'octroi de permis contribuerait à réduire les risques que les industries extractives font peser sur les forêts (voir les paragraphes 11 et 12 ci-dessus)²⁹.

²⁶ CDN, section 8.10 ; le CCDR présente une estimation plus prudente, avec des investissements d'adaptation évalués à 10,9 milliards de dollars à l'horizon 2050. Il ne renferme aucun chiffre consolidé pour l'atténuation, mais comprend plusieurs estimations qui totalisent moins de 6 milliards de dollars USD à l'horizon 2030 (restauration et conservation des forêts et des sites à hauteur de 3,2 milliards de dollars, et investissements s'élevant à 2,5 milliards de dollars pour atteindre les cibles de cuisson propre), CCDR, p. 17-18.

²⁷ Loi n° 11/2002 du 29 août 2002 portant Code forestier.

²⁸ En juillet 2022, le gouvernement de la RDC a ouvert l'adjudication d'autorisations pour 27 blocs pétroliers (afin de tirer parti de ses réserves estimées à 22 milliards de barils de pétrole), dont neuf se trouvent dans des zones critiques de forêts ombrophiles et de tourbières. Cette adjudication a soulevé des préoccupations quant à la détermination à préserver les forêts que le gouvernement avait annoncée dans la lettre d'intention de la CAFI, dont l'un des jalons est d'interdire toute activité liée aux hydrocarbures incompatible avec la conservation dans les zones protégées. Plusieurs société pétrolières multinationales s'étant retirées des projets, le gouvernement a reporté les enchères.

²⁹ À l'avenir, il sera indispensable (i) que le cadre juridique soit apte à protéger les zones forestières (et notamment qu'il défuisse des mesures sauvegarde et de compensation) ; (ii) que les cadres réglementaires soient correctement appliqués (application des règles par l'intermédiaire des EIES pour chaque projet et conduite d'audits environnementaux).

21. Les industries extractives présentent de nombreux défis du point de vue de la gouvernance. Les indicateurs de gouvernance mondiale pour la RDC sont généralement peu élevés, ce qui pose en particulier des difficultés pour la gestion des ressources naturelles. Transparency International indique que le pays a du mal à gérer les ressources naturelles, et que la gestion de ses ressources minérales fait l'objet d'allégations de corruption, de manque de transparence et de mauvaises conditions de travail³⁰. Selon un rapport publié en 2013 par l'Africa Progress Panel, la RDC a perdu 1,36 milliard de dollars de recettes potentielles entre 2010 et 2012 dans le cadre de cinq accords miniers faisant intervenir l'entreprise publique Gécamines³¹. De la surveillance et des audits limités à l'exploitation continue des ressources dans les secteurs minier et forestier, en passant par la faiblesse de l'engagement civique, les problèmes systémiques de gouvernance brident l'action publique de la RDC, notamment dans le domaine climatique.

22. La gestion des investissements publics n'est pas encore orientée de manière cohérente vers la réalisation des objectifs climatiques. Selon l'évaluation de la gestion des investissements publics en matière climatique (EGIP-C), la RDC ne tient pas encore compte systématiquement du changement climatique à l'étape de planification ni pendant la préparation des projets (encadré 1). Si le ministère de l'Environnement et l'Agence congolaise de l'environnement (ACE) disposent de compétences essentielles et d'un certain leadership en matière de politiques climatiques nationales, la coordination avec les autres acteurs gouvernementaux se limite souvent à un niveau technique ou à des initiatives individuelles. Des mesures visant à réformer la gestion des investissements publics permettraient d'institutionnaliser cette coordination et de placer plus systématiquement les compétences au service de l'intégration des considérations climatiques dans les projets d'investissement public. Les autorités prévoient de promulguer sous peu un nouveau décret pour opérationnaliser le Conseil national de l'environnement et du développement durable (CNEDD), qui sera un acteur de premier plan dans la coordination interinstitutionnelle et le pilotage des programmes de réponse au changement climatique.

³⁰ [Aperçu de la corruption et de la lutte contre la corruption dans la République démocratique du Congo](#). Transparency International (2020).

³¹ Equity in Extractives: [Stewarding Africa's natural resources for all](#). Africa Progress Panel, 2013.

Encadré 1. Synthèse des conclusions du diagnostic EGIP-C

- **Le diagnostic EGIP-C 2023¹ met en lumière des difficultés dans l'intégration des considérations climatiques à la gestion des investissements publics en RDC.** Il conclut que la gestion des investissements publics commence seulement à refléter la démarche de lutte contre le changement climatique dans laquelle s'est engagée la RDC. Au nombre des bonnes pratiques émergentes, dont la mise en œuvre n'est toutefois pas encore aboutie, il cite l'obligation légale de mener des évaluations de l'impact environnemental.
- **Les stratégies nationales et sectorielles ne reprennent pas les objectifs climatiques décrits dans la CDN, sauf pour ce qui est du secteur forestier.** Le PNSD mentionne des objectifs relatifs au changement climatique, sans toutefois permettre d'établir facilement des liens avec la CDN. Les stratégies sectorielles (santé, éducation et exploitation minière) ne comprennent aucune référence au changement climatique. La stratégie REDD+ et son plan d'investissement (PIREDD) sont une exception notable, les engagements qu'ils renferment étant cohérents avec ceux exposés dans la CDN.
- **Les règles d'urbanisme et de construction ne tiennent pas compte des risques climatiques.** Les lois nationales sur l'affectation des sols sont obsolètes, et le code de la construction et de l'urbanisme en vigueur date de 1957 (et il ne mentionne pas le changement climatique).
- **Le gouvernement ne dispose d'aucune méthode pour évaluer l'impact sur le climat des projets d'investissements publics, ni d'aucun critère pour orienter la sélection des projets.** En vertu de la loi de 2011 sur l'environnement, les projets d'infrastructure publique doivent être soumis à une évaluation préalable d'impact social et environnemental approuvée par l'ACE. En pratique, plusieurs obstacles apparaissent : il n'est pas nécessaire que l'évaluation comprenne des considérations climatiques², il n'existe aucune méthodologie définie pour la mener, et aucune instruction n'est prévue pour guider l'examen de l'ACE. Enfin, il n'y a aucun critère, climatique ou non, pour la sélection des projets soumis pour financement³.
- **Le cadre juridique régissant les partenariats public-privé (PPP) ne traite pas les difficultés liées au changement climatique.** La loi de 2018 sur les PPP ne tient pas compte des considérations relatives au changement climatique au niveau de la répartition des risques ou de la gestion des contrats. L'EGIP-C recommande l'adoption d'un cadre juridique reflétant adéquatement les risques climatiques, étant donné que les PPP engagent le gouvernement à long terme (généralement sur 20 à 30 ans, voire davantage)⁴.
- **La déclaration de risques budgétaires mentionne bien les risques climatiques, mais elle ne les quantifie pas.** La déclaration de risques budgétaires, publiée pour la première fois en 2021, classe en plusieurs catégories les principaux risques auxquels sont exposées les finances publiques (risques macroéconomiques, risques d'endettement public, risques liés au secteur financier, autres risques). Les risques relatifs aux catastrophes naturelles n'y sont présentés que de manière brève et qualitative.

¹Rapport des services du FMI n° 23/58, janvier 2023.

²Il deviendrait donc possible de vérifier si les impacts potentiels des projets sur les émissions de GES et l'exposition des projets aux dommages produits par des catastrophes naturelles liées au changement climatique ont été analysés, et cela avant de sélectionner les projets destinés à recevoir un financement.

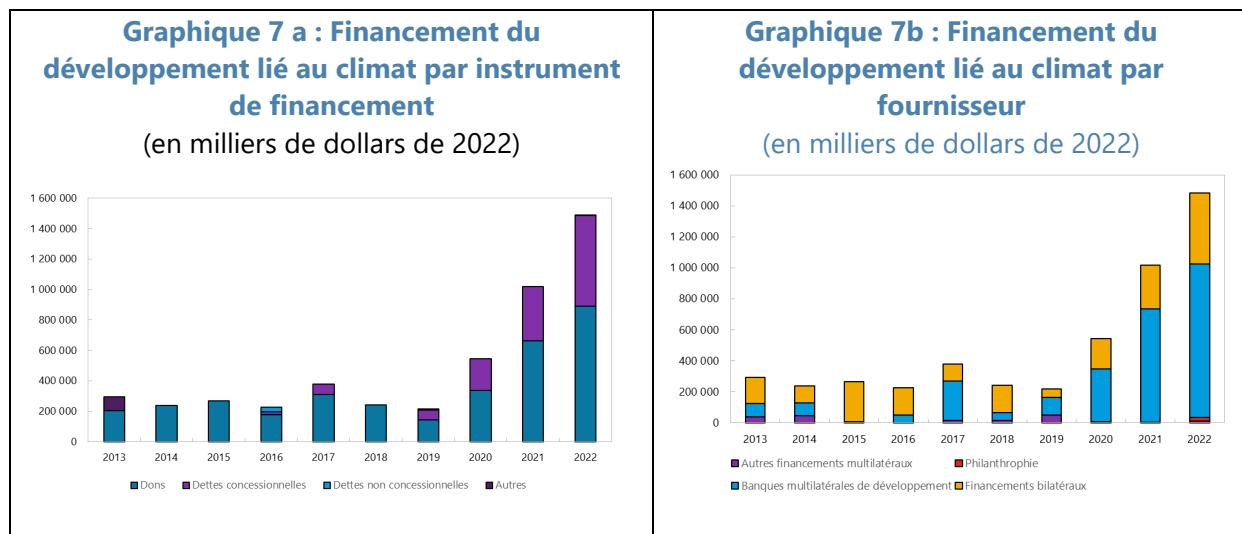
³L'EGIP-C recommandait que l'évaluation ex ante des projets intègre systématiquement une analyse climatique réalisée selon une méthodologie standard, et que les considérations climatiques soient explicitement incluses dans la liste des critères de décision utilisés pour choisir le projet. Ultérieurement, en 2023, le gouvernement a adopté un manuel de gestion des investissements publics mentionnant les évaluations climatiques, qui reste à mettre en œuvre.

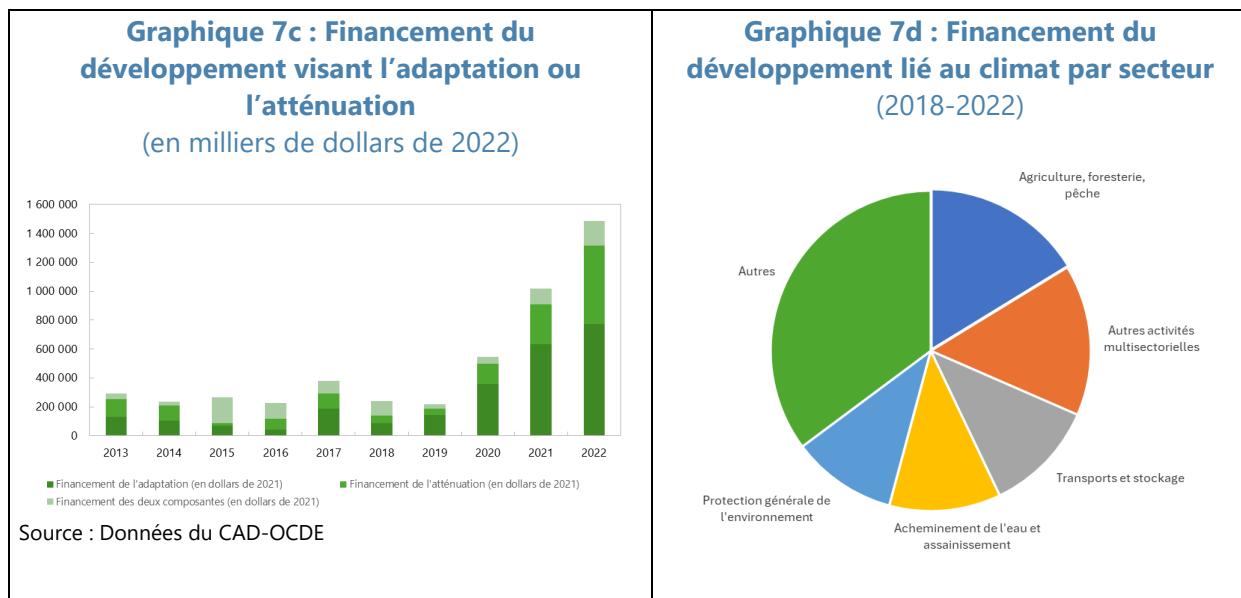
⁴Un bilan des contrats PPP est en cours en RDC. Pour 2024, 32 PPP ont été sélectionnés, pour un montant total de plus de 13 milliards de dollars (21 % du PIB de 2022).

D. Partenaires de développement

23. La RDC a œuvré à la réalisation de ses objectifs climatiques en étroite collaboration avec des partenaires de développement, notamment des institutions financières multilatérales et des partenaires bilatéraux. Le financement du développement lié au climat dont elle a bénéficié a quintuplé en une décennie, atteignant près de 1,5 milliard de dollars en 2022 selon les données du comité d'aide au développement de l'OCDE (graphique 7a). Le financement a été majoritairement fourni par des partenaires de développement multilatéraux, notamment la Banque mondiale (pour plus de la moitié de l'APD), la CAFI et des agences de l'ONU, suivis par les partenaires bilatéraux, tels que l'Union européenne, l'Agence française de développement ou l'Agence allemande de coopération internationale (graphique 7b). Les financements sont presque exclusivement composés de dons et de prêts concessionnels (graphique 7a), avec une part très réduite de prêts non concessionnels.

24. Les partenaires canalisent davantage de fonds vers l'adaptation au changement climatique que vers les objectifs d'atténuation, qui gagnent toutefois une attention croissante. En 2022, à peine plus de la moitié des financements accordés à la RDC ciblait l'adaptation au changement climatique, et plus d'un tiers ciblait l'atténuation de ses effets. Le reste visait ces deux objectifs (graphique 7c). L'atténuation des effets du changement climatique reçoit toutefois une attention croissante, les financements de cet objectif ayant quadruplé en trois ans. Elle en est devenue un domaine d'attention qui croît beaucoup plus rapidement que l'adaptation, dont les financements ont doublé. Pour ce qui est des secteurs, l'agriculture, la sylviculture et la pêche sont apparus comme les secteurs les plus recherchés, suivis par les transports, l'eau et l'environnement en général, ces derniers à parts relativement égales (graphique 7d).





25. La dernière opération d'appui aux politiques de développement (DPO) de la Banque mondiale est axée sur la croissance inclusive et climato-intelligente, notamment par le développement d'un marché du carbone. La DPO 2024 doit soutenir les projets de mobilisation des financements de la RDC au moyen de crédits carbone reposant sur le secteur forestier pour financer les mesures exposées dans la CDN³². Elle soutiendra la création d'une autorité de réglementation du marché du carbone, première étape du développement d'un marché du carbone en RDC, dans le cadre d'un objectif plus vaste d'amélioration de l'efficience des administrations publiques pour un développement climato-intelligent. Elle compte également plusieurs déclencheurs liés au climat dans le secteur énergétique, afin de contribuer à la réalisation de l'objectif de stimulation du secteur privé et d'amélioration du climat de l'investissement. Ces déclencheurs comprennent des conditions telles que la modification de la loi de 2014 sur l'électricité aux fins de la promotion de l'accès aux énergies renouvelables, la progression du programme de cuisson propre grâce à une réglementation sur les normes GPL (stockage, transport, tarification, prix, distribution), ou encore le renforcement de la santé financière de la SNEL, la principale entreprise publique chargée de la production d'énergie hydroélectrique.

26. Outre la DPO, la Banque mondiale et d'autres donateurs disposent de programmes visant différents secteurs, en particulier le secteur agricole et forestier (graphique 7d). Afin d'améliorer la gestion des paysages forestiers et la qualité de vie des populations locales, le programme d'investissement pour la forêt et la restauration des savanes de la Banque mondiale (P178642, 300 millions de dollars) soutient une planification améliorée de l'affectation des sols et

³² Jusqu'à présent, 40 millions de crédits ont été émis par l'intermédiaire du cadre REDD+, avec l'aide de partenaires du développement et d'acteurs privés. L'expérience montre que les crédits carbone doivent, pour attirer les investissements privés, être de haute qualité, et notamment présenter des efforts d'atténuation supplémentaires (par exemple, résulter en une réduction des émissions), être de nature définitive (réduire autant que possible les risques de retour en arrière, par exemple d'abattage illégale et d'incendie), et empêcher la double comptabilisation des mesures déployées.

une meilleure gouvernance de la gestion des ressources naturelles, le développement de l'agroforesterie et des chaînes de valeur forestières, et le développement de chaînes de valeur durables pour l'énergie et la cuisson propre. Il soutient également l'amélioration et l'innovation en matière de systèmes de mesure, de notification et de vérification, ainsi qu'une démarche de financements climatiques basés sur les résultats. Plusieurs programmes bilatéraux visent également la préservation des forêts, l'agriculture durable et l'affectation des sols. Le programme bilatéral *Investing in Forests and Sustainable Land Use* (IFSLU) mené avec le Royaume-Uni fonctionne principalement en coopération avec le secteur privé et joue un rôle d'incubateur d'entreprises respectueuses des forêts, d'aide à la constitution d'entreprises durables et de catalyseur des investissements en pratiques durables tout au long de la chaîne d'approvisionnement des produits de base liés à la déforestation. Pour ce programme actif dans le monde entier qui pèse au total 620 millions de livres (2015–2034), l'Afrique centrale est une région phare.

27. De même, le fonds multidonateurs REDD+ de la RDC (FONAREDD) accompagne le gouvernement dans la réalisation de ses engagements politiques en matière de préservation des forêts. Les donateurs participant à la CAFI ont engagé 500 millions de dollars pour la première phase 2021–2026 du partenariat afin d'accompagner le gouvernement au long des 90 jalons posés dans huit secteurs essentiels, à savoir, par ordre décroissant d'importance, la sylviculture, la gouvernance, l'agriculture, la planification de l'utilisation des sols, la démographie, le régime foncier, les mines et les combustibles fossiles, et enfin, l'énergie. Le FONAREDD est le véhicule financier permettant de relever ces défis, et il finance aujourd'hui 18 programmes. Des progrès ont été accomplis dans la rédaction de politiques sectorielles dans les domaines de l'agriculture, du régime foncier et de l'énergie, ce qui témoigne de l'importance que revêt la protection des forêts et tourbières de haute valeur. Parmi les programmes d'assistance technique, un programme administré par l'agence allemande de coopération internationale vise à renforcer la gouvernance sociale et environnementale des projets du secteur extractif pour la période 2024–2027. Depuis 2020, la GIZ et l'AFD cofinancent le Programme de gestion durable des forêts (PGDF). Ce programme d'un montant de 17,5 millions de dollars vise à améliorer la gouvernance de la gestion des forêts dans le cadre de la politique forestière³³. Il sera mené en collaboration étroite avec les cinq provinces concernées, et portera sur des projets relatifs à la planification de l'utilisation des terres et des projets d'expérimentation de modèles de gestion forestière communautaire.

28. Plusieurs donateurs soutiennent le développement de la résilience face au changement climatique. Deux programmes de la Banque mondiale sont particulièrement pertinents pour l'adaptation, en ce qu'ils visent un meilleur accès aux données climatiques et l'amélioration de la résilience urbaine face aux inondations. Le projet de « Renforcement des services hydrométéorologiques et climatiques » (P159217, 8 millions de dollars) renforce la qualité des services climatiques et hydrométéorologiques du gouvernement de la RDC. Le « projet de développement multisectoriel et de résilience urbaine de Kinshasa – Kin Elenda » (P17114, 250 millions de dollars) vise à améliorer les capacités institutionnelles de gestion urbanistique et

³³ Dont 12 millions seront fournis par le FONAREDD, 4,4 millions par l'Agence française de développement et 1,1 million par le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM).

l'accès aux infrastructures, et à répondre aux principales difficultés auxquelles sont confrontées les zones urbaines, y compris la vulnérabilité exacerbée des populations urbaines pauvres face aux risques que pose le changement climatique compte tenu des faiblesses dans la gestion urbanistique et la gestion des terres. L'AFD finance le projet « Villes durables » (50 millions d'euros), qui vise notamment à améliorer le drainage pour prévenir les inondations urbaines. L'UNDRR a aidé les autorités à élaborer leur stratégie de réduction des risques, validée en 2024.

Tableau 1. RDC : priorités liées au climat soutenues par les partenaires du développement

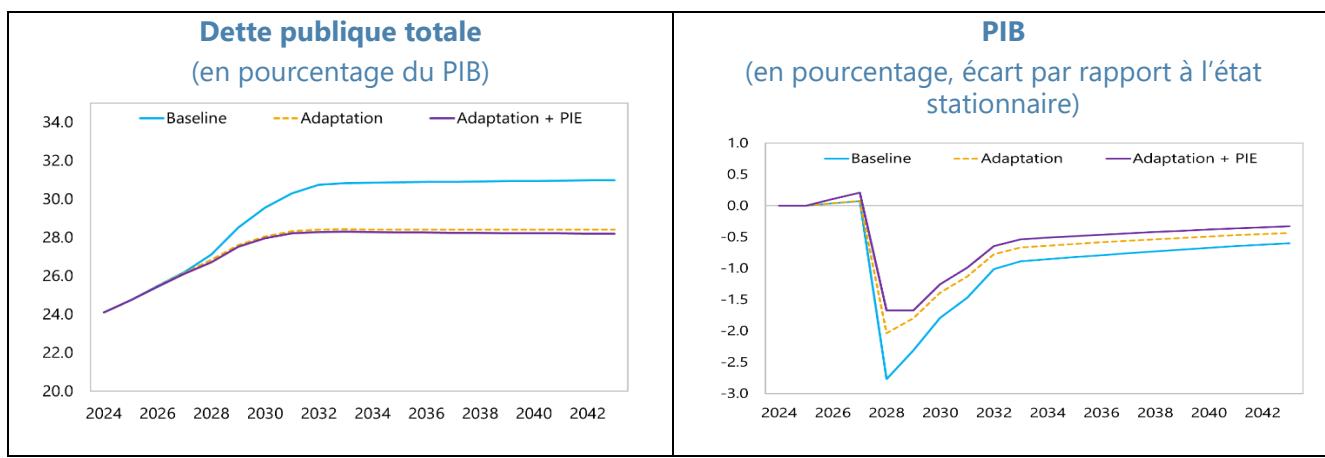
Défi national	Mesure de réforme (non comprise dans la conditionnalité de la FRD)	Référence du diagnostic	Participation des partenaires du développement
Données météorologiques insuffisantes	Mettre en place des stations météorologiques et un système complet d'alerte précoce en cas de cyclones et d'autres aléas climatiques.	CCDR de la BM	BM, Nations Unies
Manque de moyens de cuisson propre	Poser les bases juridiques (par décret) de l'utilisation de GPL, soutenir l'accès des ménages vulnérables au GPL, contribuer à la rédaction de plans directeurs relatifs au bois d'énergie.	CCDR de la BM	BM, PNUD, CAFI
Villes exposées aux aléas naturels	Mettre en œuvre des projets de constructions climato-résilientes, par exemple des infrastructures de drainage.	CCDR de la BM	BM, AFD
Nécessité de développer les sources d'énergie renouvelable	Réviser la loi de 2014 sur l'énergie afin de développer les investissements dans les énergies renouvelables, de soutenir les projets d'investissement à grande échelle dans l'hydroélectricité (par ex. : barrage Inga), adopter une politique énergétique nationale et un plan directeur d'électrification.	CCDR de la BM	DPO de la BM, PNUD, CAFI
Protéger le secteur agricole vulnérable	Mettre en œuvre d'abord à petite échelle puis développer des projets de pratiques agricoles et d'agroforesterie et des pratiques d'agriculture dans la savane adaptées au changement climatique.	CCDR de la BM	BM, FAO, UE, AFD, PNUD
Créer un marché du carbone	Créer une autorité de réglementation du marché du carbone, conclure des accords d'achat de crédits carbone, mener des projets de réduction des émissions dans le secteur forestier, développer une politique nationale pour la mise en œuvre de l'article 6 de l'Accord de Paris.	CCDR de la BM	BM, PNUD

Encadré 2. Avantages des investissements dans l'adaptation : résultats des simulations DIGNAD¹

Le modèle DIGNAD (Dette, investissement, croissance et catastrophes naturelles) permet de montrer les effets des investissements ex ante dans les infrastructures d'adaptation sur la croissance de la production et la dette publique. Il a été calibré pour la RDC et la simulation inclut une catastrophe naturelle hypothétique abaisseant le PIB de quelque 3 %, selon les estimations préliminaires de la Banque mondiale sur l'impact des inondations qu'a connues le pays récemment. Selon la simulation, l'inondation survient l'année qui suit la fin du programme triennal de la FRD, c'est-à-dire en 2028. La baisse du PIB découle des dommages aux infrastructures et de leur effet négatif sur des capitaux publics et privés.

- **Scénario de référence** : Ce scénario suppose un investissement supplémentaire non lié à l'adaptation de 1 % du PIB (qui s'additionne aux investissements publics dans les infrastructures réalisées régulièrement par le gouvernement) pendant les trois années de décaissement de la FRD (2025-2027). La moitié des investissements sont financés par des prêts concessionnels globalement proportionnels à l'ampleur du prêt obtenu au titre de la FRD, c'est-à-dire qu'ils proviennent pour un quart de dons et pour un quart de dette intérieure.
- **Scénario d'adaptation** : Ce scénario est identique au scénario de référence, si ce n'est que l'ensemble des investissements, 1 % du PIB, sont investis dans l'adaptation, ce qui rend l'investissement 25 % plus onéreux, mais aussi plus résilient aux catastrophes climatiques.
- **Adaptation + scénarios de réforme PEIP** : Ce scénario repose sur les mêmes investissements dans l'adaptation, mais suppose une gestion plus efficiente des investissements publics accompagnée de réformes en la matière. Selon les estimations, le niveau actuel de l'efficience de l'investissement public en RDC est très faible (12,5%). Nous supposons une amélioration de 20 % de l'efficience de l'investissement public, pour atteindre 32,5 %.

Les simulations montrent qu'investir dans des infrastructures plus robustes conduit, dans un premier temps, à une évolution similaire du PIB réel et de la dette publique au cours des années du programme de la FRD, mais mène ensuite à de meilleurs résultats quand survient le choc exogène d'une catastrophe naturelle. Les capitaux d'adaptation améliorent la résilience de l'économie en réduisant les incidences négatives de la catastrophe naturelle sur la production de 0,8 point de pourcentage sur un PIB par ailleurs stable, les dommages sur les biens matériels étant plus limités. Ils induisent également un PIB plus élevé pour toutes les années suivantes en raison d'un niveau de capitaux constamment plus élevé. Les effets sur la dette publique sont eux aussi significatifs. La destruction de plus de capital dans le scénario de référence entraîne un besoin accru d'investissements financés par la dette après la survenance d'une catastrophe naturelle par rapport aux scénarios dans lesquels le niveau de capitaux d'adaptation est plus élevé au moment où survient le choc. Après la catastrophe, la dette grimpe jusqu'à près de 31 % du PIB dans le premier scénario, soit 3 points de plus que dans les scénarios avec adaptation. Les effets d'un investissement public plus efficient se ressentent surtout au niveau de la perte de PIB réel, avec une protection supplémentaire de 0,2 point à l'impact.



¹ La boîte à outils DIGNAD du FMI a été élaborée par Zamid Aligishiev, Cian Ruane et Azar Sultanov. Il est à noter que les hypothèses de simulation ne portent que sur une occurrence unique d'aléa climatique, abstraction faite de chocs récurrents et de changements climatiques progressifs.

Appendice I. Lettre d'intention

Appendice I. Lettre d'intention

Kinshasa, le 20 décembre 2024

Mme Kristalina GEORGIEVA
Directrice Générale
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431
États-Unis

Madame la **Directrice Générale**,

25. Le Gouvernement est reconnaissant au Fonds Monétaire International (FMI) pour l'appui constant à la République Démocratique du Congo (RDC). Le soutien du FMI à travers l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) a permis d'impulser une dynamique favorable à la mise en œuvre de politiques économiques plus saines et de réformes propices au renforcement de la stabilité macroéconomique et à la promotion d'une croissance plus inclusive et durable, tout en nous permettant de renouer graduellement avec les appuis budgétaires des partenaires au développement. Nous saluons également à sa juste valeur le soutien constant du FMI en faveur du renforcement des capacités en RDC, qui contribue à renforcer graduellement l'efficacité de nos Administrations et Entités publiques dans la fourniture des services publics. Le rôle catalytique de la FEC auprès des autres partenaires au développement est également très apprécié.

26. Depuis l'achèvement historique en juillet 2024 de la mise en œuvre satisfaisante du programme triennal du Gouvernement soutenu par le FMI au titre de la FEC, nous faisons face à une série de chocs qui mettent sous pression notre système sanitaire et humanitaire ainsi que nos finances publiques. Le conflit armé dans la partie Est de notre pays, qui s'intensifie depuis 2022, connaît une série d'escalades malgré les récents pourparlers de paix dans le cadre du processus de Luanda. En outre, notre pays fait face depuis cet été à une épidémie de Mpox (déclarée comme une urgence de santé publique mondiale par l'OMS), contre laquelle nous avons démarré une campagne de vaccination en octobre 2024. Par ailleurs, nous faisons face à des pressions additionnelles sur les dépenses, en lien avec une recrudescence des revendications salariales des agents et fonctionnaires de l'Etat.

27. Malgré ces chocs, notre économie fait toujours montre de résilience remarquable. Nous prévoyons un ralentissement de la croissance du PIB réel de 8,5 % en 2023 à 6,0 % en 2024, quoique 1,3 point de plus qu'initialement prévu l'été dernier, reflétant essentiellement l'évolution du secteur extractif. La production de cuivre a légèrement augmenté au premier semestre de 2024 par rapport à la même période de 2023, tandis que la production de cobalt (12 % du secteur extractif) a augmenté de près de 40 %. La production de zinc, bien que représentant une part négligeable de la production en 2023, devrait être multipliée par quatre, en lien avec l'entrée en service en novembre 2024 de la plus grande mine de zinc du pays. Dans l'ensemble, le secteur extractif devrait croître de 11,6 %, reflétant le poids dominant du cuivre dans la production, en baisse par rapport à 19,8 % en 2023. Le

secteur hors mines devrait connaître un ralentissement de sa croissance en 2024, à 3,2 % contre 3,5 % en 2023, tiré principalement par le retour de la croissance dans le secteur des BTP vers sa moyenne historique (après le fort rebond en 2023) et dans une certaine mesure par les répercussions du repli de la croissance du secteur extractif.

28. Nos efforts d'ajustement produisent également des résultats encourageants en matière de stabilisation des prix et du taux de change. L'inflation connaît un fléchissement, tiré par l'orientation restrictive de la politique monétaire, la prudence budgétaire, et par les effets de base. L'inflation s'est davantage repliée au premier semestre de 2024, après avoir atteint 23,8 % en glissement annuel à fin décembre 2023. En glissement mensuel, elle a baissé au rythme de 1,1 % en moyenne au cours des 3 premiers trimestres de 2024, contre 1,9 % au cours de la même période l'année dernière. En novembre 2024, l'inflation a baissé à 12,8 % en glissement annuel. Les pressions sur le taux de change se sont également atténuées, sous l'effet combiné d'une coordination plus étroite entre les politiques monétaire et budgétaire, du resserrement de la politique monétaire, et de l'accumulation continue des réserves de change. Le taux de dépréciation du Franc Congolais a reculé à fin octobre à 6,3 % et 6,8 % respectivement sur les marchés parallèle et officiel. Cette modération de la dépréciation du taux de change s'est accentuée ces derniers mois, et devrait se poursuivre. Ceci, conjugué aux effets de base, devraient contribuer à flétrir davantage l'inflation dans les mois à venir, et concourir à freiner l'érosion du pouvoir d'achat des populations.

29. Ces efforts reposent sur l'assainissement constant de la gestion de nos finances publiques, tel que reflété dans notre loi de finances rectificatives pour 2024. Ce regain de rigueur budgétaire est resté guidé par l'abstention de tout financement monétaire direct, l'engagement de nos dépenses dans la stricte limite des marges de manœuvre budgétaires existantes, ainsi que par des efforts constants visant à permettre une adhésion plus stricte aux procédures encadrant l'exécution des dépenses, qui ont permis de baisser les dépenses en procédure d'urgence de 22 % en mai 2024 à 7 % et à 10 % respectivement en juillet et août 2024. Ce regain de rigueur est également le reflet d'une mobilisation plus accrue des recettes budgétaires jusqu'au troisième trimestre de 2024, que nous avons reflétées dans notre loi de finances rectificative (LFR) pour 2024, de même que les ressources attendues de l'avenant au contrat avec l'entreprise minière SICOMINES. Cette LFR a également reflété des dépenses supplémentaires, dont celles émanant de la réponse du Gouvernement à l'escalade des attaques du pays dans sa partie orientale, de la campagne de vaccination contre le Mpox, de l'augmentation des salaires, ainsi que des priorités du Président de la République, telles que déclinées en programme d'action par le Gouvernement en place depuis mi-juin dernier. Ainsi, nous prévoyons que le déficit budgétaire intérieur pour 2024 atteindra 0,3 % du PIB, contre 0,5 % initialement prévu en juin dernier.

30. Nous souhaitons consolider les progrès réalisés dans le cadre du programme économique et financier 2021-24 soutenu par le FMI au titre de la FEC, à travers un accord successeur au titre de la FEC. Ce nouveau programme visera à approfondir les réformes initiées dans le cadre du programme achevé en juillet et à engager de nouvelles réformes en vue de promouvoir une croissance plus inclusive, d'accélérer la diversification tant souhaitée de l'économie congolaise et d'en renforcer la résilience. En cela, le nouveau programme sera guidé par le programme d'action du

Gouvernement (PAG 2024-28), qui vise entre autres à s'attaquer à la cherté de la vie, restaurer la sécurité et la paix, réaliser des infrastructures structurantes capables d'impulser la diversification tant attendue de notre économie, et de relever les défis que posent le changement climatique.

31. Aussi, ce nouveau programme, pour lequel nous sollicitons l'appui du FMI au titre de la FEC pour sa mise en œuvre, s'articulera autour des objectifs stratégiques suivants, décrits dans le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) en annexe. Il s'agit de: (i) accélérer la diversification de l'économie, grâce à un élargissement de l'espace budgétaire via une mobilisation plus accrue des recettes budgétaires intérieures, une meilleure rationalisation des dépenses publiques et une modernisation plus accrue de la gestion des finances publiques, afin de financer des dépenses prioritaires d'infrastructures, de l'éducation, de la santé, de la sécurité et de l'agriculture; (ii) renforcer la résilience de l'économie à travers une plus grande stabilité externe, financière, et des prix ; (iii) promouvoir une croissance plus inclusive à travers l'approfondissement des réformes visant à renforcer la gouvernance, la transparence (y compris dans le secteur minier et les marchés publics), et les dispositifs de lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux, et à améliorer l'environnement des affaires. Le protocole d'accord technique (PAT) ci-joint détaille nos objectifs particuliers dans le cadre du programme sollicité et en précise les modalités de suivi.

32. Nous sollicitons également un accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité du FMI (FRD) sous forme d'appui budgétaire. Ce programme appuyé par la FRD vise principalement à renforcer la résilience de notre économie au changement climatique et à consolider le statut de la RDC comme pays solution aux problèmes de changement climatique. En effet, avec la moitié des ressources forestières et hydrauliques de l'Afrique et des réserves minérales critiques pour la transition écologique (dont le cuivre, le cobalt, le lithium, et le germanium), notre pays est bien placé pour devenir un acteur majeur au niveau mondial dans la réduction des émissions de carbone. Plus précisément, le programme appuyé par la FRD s'articule autour des trois grands axes suivants : (i) soutenir les efforts d'atténuation et d'adaptation de la RDC en promouvant la préservation des forêts, (ii) renforcer la résilience aux catastrophes induites par le climat, (iii) intégrer l'agenda climatique dans la gestion des investissements publics. Le MPEF ci-joint détaille les objectifs du programme appuyé par la FRD, tandis que le PAT ci-joint décrit les objectifs spécifiques y associés et en précise les modalités de suivi.

33. Nous sollicitons l'approbation des accords respectivement au titre de la FEC et de la FRD, qui devraient permettre respectivement des décaissements cumulés de 125 pourcents de quote-part soit 1 332,5 millions de DTS (environ 1,8 milliard de dollar américain) sur les 38 mois à venir et de 75 pourcents de quote-part, soit 799,5 millions de DTS (environ 1,1 milliard de dollar américain) sur les 38 mois à venir. Compte tenu des besoins immenses de notre pays en matière d'infrastructures, sociale, humanitaire et sécuritaire, nous demandons à ce que contrairement à la FEC passée où les ressources décaissées ont concouru exclusivement au soutien à la balance des paiement (BdP), les ressources de cet accord successeur au titre de la FEC aillent en partie (50 pourcent de quote-part) en appui au budget de l'Etat, d'autant plus que nos réserves de change se sont sensiblement accrues depuis la FEC précédente, quoique restant toujours en deçà des niveaux d'adéquation recommandés. A cet égard, nous nous engageons à remplir les conditions pour l'appui budgétaire et à renouveler le

PAT liant le ministère des Finances et la BCC quant à leurs responsabilités respectives par rapport à la gestion des ressources qui seront décaissées dans le compte de la BCC au niveau de la Banque des règlements internationaux (BRI), y compris en matière de service de la dette y associé vis-à-vis du FMI, comme cela avait été le cas lors de l'appui d'urgence accordé par le FMI en 2020 ainsi que de l'allocation exceptionnelle de DTS en août 2021. Par ailleurs, en guise de mesures de sauvegardes adéquates encadrant la gestion de la portion des ressources FEC pour laquelle nous sollicitons la canalisation vers un appui au budget de l'Etat, la BCC s'engage à entreprendre l'évaluation actualisée des mesures de sauvegarde, et à autoriser ses auditeurs externes à tenir des discussions avec les services du FMI ainsi qu'à partager les états financiers et les rapports d'audit de la BCC. En outre, le Gouvernement s'engage à accélérer les actions visant à assurer une adhésion plus stricte aux procédures de la chaîne de la dépense. Nous sommes convaincus que la mise en œuvre rigoureuse de toutes ces réformes permettrait aussi de catalyser davantage d'appuis budgétaires des partenaires au développement, en vue de combler tout éventuel besoin de financement et d'assurer un partage plus équitable de la charge d'appui financier entre le FMI et les autres partenaires au développement.

34. Nous sommes confiants que la mise en œuvre des mesures énoncées dans le MPEF permettra d'atteindre les objectifs socio-économiques de notre programme d'action 2024-2028. A cet effet, nous sommes déterminés à respecter tous les critères de performances et les repères structurels des programmes appuyés par la FEC et la FRD. Aussi, nous engageons-nous à publier des plans trimestriels d'exécution des dépenses pour 2025 en ligne avec les objectifs des programmes. Nous restons également déterminés à prendre toute mesure supplémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire à l'atteinte des objectifs des programmes, y compris la soumission au Parlement d'une LFR 2025 en ligne avec les objectifs des programmes, dont notamment la préservation de la viabilité budgétaire et le financement réaliste et crédible du déficit budgétaire, excluant strictement tout recours à son financement monétaire direct. Le Gouvernement consultera le FMI avant d'adopter de telles mesures et avant toute révision des mesures énoncées dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI en la matière. Le Gouvernement collaborera également avec d'autres partenaires au développement pour accroître l'accès du pays à des dons et financements concessionnels, en attendant le développement du marché intérieur encore peu profond et très onéreux. Conformément à l'objectif du gouvernement de promouvoir la transparence, nous consentons à la publication de la présente lettre d'intention, du MPEF et du PAT, ainsi que du rapport des services du FMI relatif à la requête des accords au titre de la FEC et de la FRD, et de tout document associé (y compris l'Analyse de Viabilité de la Dette), après approbation par le Conseil d'administration du FMI.

Je vous prie d'agrérer, Madame la Directrice générale, l'assurance de ma considération distinguée.

/s/

Judith **SUMINWA TULUKA**

Première Ministre

/s/

Doudou Roussel **FWAMBA LIKUNDE LI-BOTAYI**

Ministre des Finances

/s/

MALANGU KABEDI MBUYI

Gouverneure de la BCC

/s/

Aimé **BOJI SANGARA**

Ministre d'Etat, Ministre du Budget

Pièces jointes :

- ***Mémorandum des Politiques Économiques et Financières***
- ***Protocole d'Accord Technique***

Pièce Jointe I : Mémorandum des Politiques Economiques et Financières

Ce mémorandum détaille nos objectifs et priorités de réformes dans le cadre des accords dont nous sollicitons l'approbation par le Conseil d'administration du FMI au titre de la FEC et de la FRD.

1. Les programmes pour lesquels nous sollicitons l'appui du FMI au titre de la FEC et de la FRD seront guidés par le programme d'actions du Gouvernement (PAG 2024-28), qui vise entre autres à s'attaquer à la cherté de la vie, restaurer la sécurité et la paix, réaliser des infrastructures à même d'impulser la diversification tant attendue de notre économie, et à relever les défis que posent le changement climatique. La faible diversification de notre économie est en effet une des raisons majeures de notre forte dépendance par rapport aux importations, et donc de la très forte sensibilité de l'inflation dans notre pays par rapport aux fluctuations du taux de change et à la volatilité des cours du pétrole et des denrées alimentaires. Plus particulièrement :

- **Le programme appuyé par la FEC s'articulera autour des objectifs stratégiques suivants:** (i) accélérer la diversification de l'économie, grâce à un élargissement de l'espace budgétaire via une mobilisation plus accrue des recettes budgétaires intérieures, une meilleure rationalisation des dépenses publiques et une modernisation plus accrue de la gestion des finances publiques (y compris par une adhésion plus stricte à la chaîne de la dépense, la déconcentration de l'ordonnancement, l'opérationnalisation de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGCTP), la mise en place du compte unique du trésor (CUT), et la mise en œuvre progressive de la feuille de route en vue de l'introduction à terme d'un cadre budgétaire hors ressources du secteur extractif, de sorte à atténuer la procyclicité des dépenses), afin de financer des dépenses d'infrastructures, d'éducation, de santé, de sécurité, et dans l'agriculture ; (ii) renforcer la résilience de l'économie aux chocs éventuels, par une stabilité des prix, externe, et financière plus accrue ; (iii) promouvoir une croissance plus inclusive en approfondissant les réformes visant à renforcer l'inclusion financière, le capital humain, la gouvernance, la transparence (y compris dans le secteur minier et les marchés publics), les dispositifs de lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux, et en améliorant l'environnement des affaires.
- **Le programme appuyé par la FRD visera deux objectifs stratégiques,** à savoir renforcer la résilience de notre économie au changement climatique et à consolider notre statut de pays solution aux problèmes de changement climatique. En effet, doté de la moitié des ressources forestières et hydrauliques de l'Afrique et des réserves importantes de minerais stratégiques pour la transition écologique (dont le cuivre, le cobalt, le lithium, le germanium), notre pays est très bien placé pour devenir un acteur majeur de la transition mondiale vers une économie à faible émission de carbone. En particulier, le programme appuyé par la FRD s'articulera autour des trois grands axes suivants : (i) soutenir les efforts de la RDC en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique à travers la préservation des forêts ; (ii) renforcer la résilience aux catastrophes induites par le changement climatique ; et (iii) intégrer l'agenda climatique dans la gestion des investissements publics. En cela, la FRD sera guidée par notre contribution déterminée au niveau national (CDN) de 2021, et prendra appui sur des faiblesses identifiées dans d'autres

études diagnostiques pertinentes (dont l'évaluation de la qualité de la gestion des investissements publics sensible au climat, C-PIMA, le rapport sur le climat et le développement du pays, CCDR, et l'évaluation institutionnelle des changements climatiques, CCIA). La FRD visera également à bâtir des synergies avec des priorités de réformes poursuivies dans d'autres initiatives soutenues par des partenaires au développement, telles que les appuis budgétaires à venir de la Banque mondiale, l'initiative pour les forêts d'Afrique centrale, des agences des Nations unies, et des partenaires bilatéraux.

A. Contexte et Evolutions Economiques Récentes

2. L'action du nouveau gouvernement depuis mi-juin fait face à une série de chocs qui mettent sous pression notre système sanitaire et humanitaire ainsi que nos finances publiques. L'agression de notre pays dans sa partie orientale, qui s'intensifie depuis 2022, connaît une série d'escalades malgré les récents pourparlers de paix dans le cadre du processus de Luanda. En outre, notre pays fait face depuis le quatrième trimestre de 2022 à une épidémie de Mpox, déclarée par l'OMS le 15 août 2024 comme une urgence de santé publique de portée internationale. Nous avons démarré la campagne de vaccination en octobre 2024, grâce à une allocation de 10 millions de dollars US du budget de l'Etat, ainsi qu'à 365000 doses de vaccins mobilisées à ce jour grâce à nos partenaires (CDC Africa, GAVI, et les USA), bien en deçà des 3 millions de doses jugées nécessaires pour contenir l'épidémie. Quand bien même nous saluons les promesses de doses additionnelles de vaccins attendues d'autres partenaires comme le Japon, il convient de souligner que nous sommes encore bien loin de couvrir le besoin de financement estimatif de 779 millions de dollars US, dont 490 millions de dollars US pour l'acquisition de vaccins. Par ailleurs, nous faisons face à des pressions additionnelles sur nos finances publiques, en lien avec une recrudescence des revendications salariales des agents et fonctionnaires de l'Etat.

3. Malgré ces chocs, l'activité économique est restée résiliente. Nous prévoyons un ralentissement de la croissance du PIB réel à 6,0 % en 2024, contre 8,5 % en 2023, quoique représentant 1,3 point de plus qu'initialement prévu en juin dernier, reflétant essentiellement l'évolution du secteur extractif. La production de cuivre a légèrement augmenté au premier semestre de 2024 par rapport à la même période en 2023, tandis que la production de cobalt (12 % du secteur extractif) a augmenté de près de 40 %. La production de zinc, bien que représentant une part négligeable de la production en 2023, devrait être multipliée par quatre, en lien avec l'entrée en service escomptée en 2024 de la plus grande mine de zinc du pays. Dans l'ensemble, le secteur extractif devrait croître de 11,6 %, reflétant le poids dominant du cuivre dans la production, en baisse par rapport à 19,8 % en 2023. Le secteur hors mines connaît un ralentissement de sa croissance en 2024, à 3,2 % contre 3,5 % en 2023, tiré principalement par le retour de la croissance dans le secteur des BTP vers sa moyenne historique (après le fort rebond en 2023), et dans une certaine mesure par les répercussions du repli de la croissance du secteur extractif.

4. Le fléchissement de l'inflation se poursuit, tiré aussi bien par les effets de base que par l'orientation restrictive de la politique monétaire et la prudence budgétaire. L'inflation s'est davantage repliée au cours des neufs premiers mois de 2024, après un pic de 23,8 % en glissement

annuel en fin décembre 2023. En glissement mensuel, elle a baissé à 1,1 % en moyenne au cours des 3 premiers trimestres de 2024, contre 1,9 % au cours de la même période l'année dernière. En novembre 2024, l'inflation a baissé à 12,8 % en glissement annuel, sous l'effet des effets de base.

5. Le déficit budgétaire sera en ligne avec les prévisions.

- La mobilisation des recettes budgétaires au cours des neuf premiers mois de 2024 a été à la hauteur des prévisions, et devrait en principe se poursuivre, portée par la forte performance du secteur minier en 2023 et 2024.
- L'exécution budgétaire pourra également compter sur les ressources attendues de l'avenant au contrat SICOMINES (624 millions de dollars américains attendus en 2024, dont 300 millions au titre du reliquat de l'accord originel sous forme de prêt garanti par l'État à l'entreprise SICOMINES), telles que reflétées dans la LFR de 2024 que le Parlement a votée lors de la session parlementaire de septembre. Ces ressources SICOMINES financeront la réalisation des investissements publics. Nous nous engageons à procéder à des évaluations du dispositif de collaboration avec SICOMINES et à l'adapter le cas échéant en vue de s'assurer de la consommation intégrale ou le décaissement intégral des ressources prévues annuellement. Par ailleurs, conformément à l'objectif du Gouvernement de promouvoir plus de transparence et de redevabilité citoyenne, nous :
 - (i) Publierons d'ici fin décembre 2024, la liste des projets qui seront financés par les ressources SICOMINES sur les sites internet du Ministère du Plan et du Ministère des Infrastructures et des Travaux Publics.
 - (ii) Publierons les études de faisabilité et de coûts-bénéfices, ainsi que toute autre étude ex-ante associées aux projets sélectionnés.
 - (iii) Produirons et publierons un rapport annuel sur l'utilisation des ressources SICOMINES, y compris un rapport d'exécution physico-financière des projets.
 - (iv) Adopterons en Conseil des Ministres les mécanismes financier et opérationnel retenus pour l'exécution des projets financés par les ressources SICOMINES.
 - (v) Ferons réaliser des évaluations ex-post des projets par une entité de contrôle indépendante.
- Quant aux dépenses exceptionnelles liées à la sécurité, qui pourraient atteindre 2 % du PIB en 2024 en raison de la poursuite de la guerre dans la partie Est de notre pays, elles continuent de peser fortement sur le budget de l'Etat.
- Par ailleurs, le Gouvernement fait face, d'une part, à des dépenses non initialement prévues, en lien avec la campagne de vaccination pour contrer la propagation du Mpox (24 millions de dollars US, dont 10 millions de dollars US sur ressources propres du budget national), et d'autre part, à

une augmentation de salaires dans la fonction publique, notamment pour les enseignants (incidence budgétaire de 0,4 % du PIB pour le quatrième trimestre).

- En outre, le Gouvernement a entrepris des efforts qui ont permis de contenir les autres dépenses pendant le premier semestre de 2024, y compris en limitant autant que possible les engagements de dépenses aux ressources disponibles. Ces efforts devraient permettre de maintenir un déficit modéré. Cette rigueur accrue dans l'exécution du budget a également contribué à atténuer les pressions inflationnistes et à la dépréciation du Franc Congolais.

6. Les pressions sur le taux de change se sont ainsi atténuées, sous l'effet combiné d'une coordination plus étroite entre les politiques monétaire et budgétaire, du resserrement de la politique monétaire, et de l'accumulation continue des réserves de change. Le taux de dépréciation du Franc Congolais a reculé en fin octobre à 6,3 % et 6,8 % respectivement sur les marchés parallèle et officiel. Cette modération de la dépréciation du taux de change s'est accentuée ces derniers mois, et devrait se poursuivre. Ceci, conjugué aux effets de base, devraient faire flétrir davantage l'inflation dans les mois à venir, et concourir à freiner l'érosion du pouvoir d'achat des populations.

7. L'accumulation des réserves de changes s'est poursuivie en 2024, sur fond de rétrécissement du déficit du compte courant. Après avoir atteint un pic de 6,2 % du PIB en 2023, le déficit du compte courant est retombé à une moyenne plus faible au cours des huit premiers mois de 2024, porté par une forte croissance des exportations minières. Les réserves de change ont atteint 6,57 milliards de dollars US à fin octobre 2024, soit une hausse de 1,31 milliards de dollars US par rapport à fin 2023. Cela correspond à 2,2 mois de couverture d'importations prospectives non liées à l'aide, un niveau inférieur aux seuils d'adéquation recommandés, en partie en raison de l'accélération de la croissance des importations, notamment des produits chimiques utilisés dans l'exploitation minière, ainsi que des coûts de transport.

8. L'amélioration de la solidité financière des banques s'est poursuivie au premier semestre de 2024. Les crédits en dollar US au secteur privé continuent de croître, bien qu'à un rythme mensuel plus lent de 2,2 % par rapport à 4,5 % l'année dernière. Les dépôts en dollar US ont fortement augmenté, de 25 % contre 1,4 % en 2023, tandis que les dépôts en monnaie locale connaissent un début de redressement depuis mars, pour atteindre 7 % de croissance en juin, après neuf mois de baisse consécutive. La dollarisation du système financier s'est intensifiée, passant à 91 % pour les dépôts et 97 % pour les prêts, contre respectivement 88 % et 96 % l'an dernier.

B. Perspectives Economiques et Risques

9. Les perspectives restent favorables. Nous prévoyons une croissance de 5,4 % du PIB réel en 2025, tirée principalement par le secteur extractif dont la croissance projetée a été revue à la hausse à 7,7 % contre 4,8 % pendant l'été, compensée en partie par une révision à la baisse de la croissance du secteur hors extractif, de 5,3 % à 4,2 %. Au-delà de 2025, la croissance devrait osciller autour de 5,0 %, portée par la stabilisation de l'activité du secteur minier autour d'un taux de croissance de 4,0 et 5,0 %. L'activité du secteur hors mines devrait s'accélérer à partir de 2025, pour atteindre 6,2 % en 2029, soit environ 1 point de pourcentage au-dessus de la moyenne historique, reflétant l'effet positif

des réformes et des investissements projetés par le Gouvernement. L'inflation devrait continuer sa décélération pour revenir à la cible de 7,0 % de la BCC d'ici fin 2026 et s'y stabiliser.

10. La situation budgétaire globale en 2025 devrait rester presque similaire à celle de 2024, quoique sur fond de persistance des risques externes et institutionnels. Malgré le ralentissement escompté de la collecte de l'impôt sur les sociétés (IS) du secteur minier en 2025 en raison des acomptes provisionnels élevés en 2024, dans l'ensemble, la collecte des recettes budgétaires (hors comptes spéciaux) en 2025 devrait rester forte à 12,1 % du PIB, avant d'atteindre 13 % en 2027, grâce aux efforts accrus attendus des administrations fiscale et douanière (voir ci-dessous). Du côté des dépenses, le plein effet de l'augmentation des salaires de 2024 se matérialisera et, la masse salariale devrait atteindre 4,5 % du PIB. Les dépenses exceptionnelles liées à la sécurité devraient diminuer à 1,5 % du PIB, dégageant des marges de manœuvre (0,4 % du PIB en plus par an sur la période 2025-2027) pour financer les investissements tant nécessaires pour l'accélération de l'agenda de diversification de notre économie. Nous prévoyons également d'allouer des ressources à la riposte contre le Mpox. Cela dit, les dépenses exceptionnelles liées à la sécurité et à la riposte au Mpox restent très tributaires respectivement de l'évolution des pourparlers de paix dans le cadre du processus de Luanda et de la disponibilité en temps opportun des appuis financiers extérieurs nécessaires pour freiner efficacement la propagation de la variole du singe. La capacité du Gouvernement à maîtriser la masse salariale reposera sur les progrès dans les réformes envisagées, y compris l'annonce d'un plan de retraite et le recensement d'éventuels travailleurs fictifs.

11. La position extérieure devrait s'améliorer, bien que demeurant vulnérable. Les termes de l'échange devraient s'améliorer de 5,0 % en 2024 et de 1,0 % en 2025, ce qui devrait permettre de réduire le déficit courant à 2,8 % du PIB en 2025, soutenu par la forte croissance des exportations minières. Les entrées de capitaux privés ont financé d'importants investissements privés et importations en 2022-2024, et les projections supposent de manière prudente que les bénéfices miniers devraient être versés sous forme de dividendes aux maisons mères des multinationales ou utilisés pour reconstituer des dépôts à l'étranger. Toutefois, notre position extérieure restera vulnérable aux chocs idiosyncratiques sur les marchés du cuivre, eu égard à la faible diversification de nos exportations, et le cuivre représentant près de 80 % des recettes d'exportation de biens. Par ailleurs, nos besoins immenses en matière de développement, y compris en lien avec notre ambitieux programme d'investissements, devraient continuer à augmenter fortement les importations, dont la croissance devrait dépasser celle du PIB réel à moyen terme. La couverture des réserves devrait atteindre 3 mois d'importations prospectives non liées à l'aide en 2027.

12. Ces perspectives restent toutefois soumises à des risques baissiers importants. Au niveau interne, les risques émanent principalement des pressions budgétaires que pourraient induire la poursuite de la guerre dans la partie Est de notre pays, les incertitudes liées au retrait progressif prévu de la MONUSCO, notre riposte à l'épidémie de Mpox, ainsi que les revendications salariales dans la fonction publique. Sur le plan externe, les risques pourraient découler des tensions inflationnistes additionnelles en lien avec la volatilité des cours du pétrole et des denrées alimentaires, avec des conséquences néfastes sur le pouvoir d'achat des populations et la demande globale. Un éventuel ralentissement soudain de la croissance en Chine et une intensification des conflits, dont notamment

la guerre entre la Russie et l'Ukraine ainsi que le conflit au Moyen-Orient, pourraient constituer également des facteurs de risque à la baisse sur nos perspectives économiques, y compris à travers leurs répercussions néfastes sur les recettes d'exportation et l'attraction des IDE.

C. Politiques Macroéconomiques et Réformes Structurelles Sous-tendant l'Accord au Titre de la FEC

Politique budgétaire

13. La formulation et l'exécution de notre politique budgétaire restent ancrées autour des principes fondamentaux suivants : i) l'absence de tout financement monétaire direct des déficits, conformément à la Loi relative aux finances publiques et à la Loi Organique de la BCC; ii) la préservation d'un risque modéré de surendettement, ce qui implique d'accroître fortement la collecte des recettes budgétaires et l'efficacité des dépenses, tout en privilégiant autant que possible la mobilisation des financements concessionnels à longue maturité; (iii) la cohérence avec la politique monétaire et de changes ; et (iv) la nécessité de constituer une épargne budgétaire propice à la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition à terme vers un cadre budgétaire hors ressources du secteur extractif. Il en découle une valeur actualisée des nouveaux prêts à contracter par le secteur public en 2025 estimée à 2.979 milliards de dollars américains.

Amélioration de l'Efficacité des Administrations Fiscale et Douanière

14. Les efforts de mobilisation accrue des recettes intérieures restent nécessaires pour une meilleure prise en charge de notre stratégie de développement, et nous élaborerons un plan d'actions pour la mobilisation des recettes. Notre objectif est d'accroître de 0,9 point le ratio des recettes par rapport au PIB pendant la durée du programme appuyé par la FEC (2025-27). Aussi, projetons-nous une progression des recettes budgétaires du gouvernement central (hors comptes spéciaux) de 12,4 % du PIB en 2023 à 13 % du PIB en 2027. A moyen terme, nous ambitionnons de converger vers la moyenne de nos pairs d'Afrique subsaharienne qui se situe autour de 17 % du PIB. Ces objectifs nécessitent l'établissement d'un plan d'actions pour la mobilisation des recettes qui coordonnera les efforts entre les différentes agences de recettes, les réformes de la politique fiscale et de l'administration fiscale ainsi que leurs synergies, tout en aidant à identifier des mesures supplémentaires. Ce plan d'action s'appuiera sur les recommandations de diverses assistances techniques et diagnostics, y compris ceux des institutions gouvernementales.

15. A cet égard, nous élaborerons un plan d'actions pour la mobilisation des recettes, et à court terme, nous accélérerons les réformes suivantes, dont un bon nombre a été initié dans le cadre de la FEC écoulée. L'objectif est de renforcer plus décisivement les performances des trois régies financières, à savoir la Direction générale des Impôts (DGI), la Direction Générale des Douanes et des Accises (DGDA) et la Direction Générale des Recettes Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participations (DGRAD). Les priorités de réformes associées, qui prennent appui entre autres sur les conclusions de l'évaluation TADAT (février 2024), incluent :

Politique fiscale :

- *La mise en œuvre diligente de la facture normalisée pour la TVA*, dont nous avons lancé la phase pilote en septembre 2024. La certification, la mise en place technique, l'homologation commenceront en février 2025 pour entamer le processus de la phase de production. Nous escomptons de cette réforme, des gains additionnels provisionnel de recettes fiscales de l'ordre de 242 milliards CDF pour 2025. Par conséquent, nous restons déterminés à progresser dans toutes les étapes nécessaires, y compris la finalisation de tous les textes juridiques, l'appel d'offres pour les fournisseurs de DEF physique, un plan de communication approprié aux entreprises et au public garantissant l'harmonisation du logiciel dans les entreprises avec le SYGDEF de la DGI. Ces mesures viseront à généraliser l'utilisation du système de facturation normalisée de la TVA à toutes les entreprises assujetties à la TVA (RS, juillet 2025).
- *L'élargissement de l'assiette fiscale à travers l'accélération de la rationalisation des dépenses fiscales*, qui représentaient près de 33 % des recettes intérieures du Gouvernement central en 2022, et dont près 53 % relèvent de la subvention accordée au secteur pétrolier. Nous travaillerons à réformer les régimes fiscaux préférentiels (tels que le partenariat stratégique sur les chaînes de valeur et le CKD-MKD et à rationaliser d'autres exonérations connexes indues, conformément au plan de rationalisation des dépenses fiscales adopté en octobre 2022. D'ores et déjà, le Conseil des ministres adoptera en décembre 2024 le Décret portant abrogation du régime relatif au partenariat stratégique sur les chaînes de valeur. En outre, nous poursuivrons les efforts afin d'identifier aussi exhaustivement que possible les dépenses fiscales, que nous inclurons en annexe de la Loi des finances, comme cela a été le cas en 2024 pour les dépenses fiscales accordées en 2022. Nous mettrons en place une stratégie visant à réduire les exonérations de TVA d'ici fin 2025, avec des mesures potentielles prévues pour 2026, avec l'assistance technique du FMI. Par ailleurs, nous poursuivrons les efforts en vue de mieux sécuriser le registre des contribuables, à travers non seulement l'enregistrement biométrique des contribuables, mais aussi une systématisation de la restriction de l'accès aux marchés publics aux seuls assujettis identifiés par la DGI.
- *La finalisation et la soumission au Parlement d'ici janvier 2027 du nouveau code des impôts*, en collaboration avec la Banque mondiale, tout en veillant à l'assortir d'un nouveau code de procédures fiscales, d'une section sur les recettes non fiscales perçues par les ministères sectoriels, et d'une section révisée sur les droits d'accises (prévisionnel à fin de 2025). Nous poursuivrons également nos travaux d'harmonisation de la fiscalité provinciale.
- *Une exploitation plus efficace du potentiel de recettes issues des droits d'accise*, eu égard aux résultats encourageants déjà observés à la suite de la mise en place du système de traçabilité des droits d'accises (STDA) sur le tabac, et les boissons. D'ores et déjà, les droits d'accise sur la bière et le tabac ont été augmentés dans le budget 2025, avec des recettes additionnelles estimées à 0,1 % du PIB. Notre objectif est de porter graduellement le ratio de recettes issues des droits d'accises de 0,6 % du PIB actuellement vers la moyenne africaine de 1,6 % du PIB d'ici à 2027. Nous renforcerons l'application et la surveillance afin d'assurer des niveaux de conformité plus élevés (actuellement 50 % des boissons importées et 70 % des cigarettes importées). Par ailleurs, nous prioriserons les efforts en faveur des droits d'accises classiques (qui donnent d'assez bons

résultats ailleurs en Afrique), y compris la poursuite de la hausse des droits d'accises sur les cigarettes, les alcools, et les voitures, tout en explorant la possibilité d'en rationaliser d'autres. A terme, les réformes visant à rationaliser les subventions sur les prix des carburants devraient permettre également de rétablir les droits d'accises sur ces produits.

- *La finalisation de la stratégie de promotion du civisme fiscal d'ici juillet 2025*, eu égard aux initiatives menées dans ce domaine par certains acteurs de la société civile. Le civisme fiscal est une quête récurrente tant des décideurs que des organisations de la société civile.
- *La signature de la Convention multilatérale relative à l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale*, en abrégé « MAC », élaborée par le Conseil de l'Europe et l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE) en 1988, à l'effet de renforcer la lutte contre l'érosion de la base d'imposition et les transferts des bénéfices dans des juridictions à fiscalité privilégiée. Nous nous engageons à tout mettre en œuvre en vue de parvenir à la signature de la Convention précitée d'ici décembre 2026.
- *Le renforcement de la législation en matière de prix de transfert et l'engagement de discussions avec les pays d'origine des marchandises aux fins de l'institution d'une facture électronique sécurisée*. Nous nous engageons à clarifier la règle de sous-capitalisation ainsi que les méthodes de détermination et de contrôle des prix de pleine concurrence, y compris une assistance technique des partenaires au développement.
- *La modernisation du mécanisme d'échanges d'informations entre régies financières*, le Gouvernement entend mettre en place une plateforme d'échanges d'informations entre les régies financières, à l'effet d'améliorer la qualité des données de recouvrement dans le cadre du contrôle fiscal.
- *Le développement d'un cadre légal et la mise en place de l'Autorité de Régulation des Jeux d'argent et pratiques assimilées d'ici fin 2026*. Le Gouvernement entend accélérer la réforme du secteur des jeux de hasard et pratiques assimilées, en vue d'assainir ce secteur, d'accroître les recettes mobilisées dans ce secteur et lutter contre le blanchiment des capitaux.

Administration fiscale et douanière

- *Le renforcement des capacités opérationnelles du laboratoire d'analyse minérale mis en place par la DGI et des contrôles par la DGDA des flux matières pour les exportations de minerais*, en vue de permettre une évaluation plus appropriée des volumes et des teneurs en minerais et en humidité des exportations. Ceci devrait également permettre un meilleur respect des règles fiscales, y compris en améliorant le calcul par la DGI des bases imposables et des obligations fiscales des entreprises minières. Quand bien même nous ne disposons pas encore d'estimations quantitatives des gains potentiels en termes de recettes fiscales, nous sommes convaincus que les capacités d'audit de la DGI s'en trouveront nettement renforcées. En outre, nous mettrons à jour d'ici décembre 2025 le manuel de traçabilité établissant les procédures, sur la base des résultats du premier rapport produit en fin 2023 sur le fonctionnement du laboratoire. Plus généralement,

nous explorerons des mesures à même d'accroître plus substantiellement la collecte des recettes minières, sur la base du principe de limiter autant que possible les contacts humains, via la mise en place de ponts-bascules de pesée et des mécanismes de contrôle de qualité informatisés, d'ici septembre 2025. En effet, des études suggèrent que notre pays perd près de la moitié de ses recettes minières potentielles en raison des faiblesses de contrôles des volumes et de la teneur en minerais.

- *L'accélération de la dématérialisation et de la digitalisation.* Nous poursuivrons les efforts de digitalisation, en collaboration avec nos partenaires au développement (Union Européenne, Agence Française de Développement, etc.). En particulier, nous accélérerons le déploiement des logiciels (i) LOGIRAD au sein des différents services de l'Etat (Mines, Hydrocarbures, Télécommunications, Direction Générale des Migrations, affaires foncières, Cadastre minier, Portefeuille, Justice et garde des sceaux, Police des parquets, Emploi et travail, Affaires Etrangères et Transports, voies de communication et désenclavement); et (ii) de gestion intégrée de l'Impôt (ERP) à la DGI et des procédures douanières à la DGDA ; dont nous escomptons la finalisation d'ici février 2025.

Amélioration de l'Efficacité des Dépenses Publiques

16. Nous mettrons en place une Commission ad hoc (Finances – Budget – Défense) en vue de faire une revue des dépenses exceptionnelles de sécurité pour 2023 et 2024, et en transmettre un rapport à la Haute hiérarchie du pays. Aussi, le Gouvernement adoptera un décret relatif aux marchés spéciaux dans le domaine de la défense, afin d'encadrer le processus d'acquisition des équipements destinés à ce secteur. Nous nous engageons à continuer de limiter autant que possible le recours à des procédures d'urgence dans leur exécution, étant donné leur importance persistante.

17. Nous nous attelons à mettre diligemment en œuvre la stratégie d'apurement des arriérés de paiements intérieurs, selon le nouveau calendrier arrêté par le Gouvernement en décembre 2024, sur la base de l'audit indépendant du stock d'arriérés intérieurs certifiés en décembre 2022.

- Nous actualiserons la feuille de route du 13 novembre 2023 en vue de prévoir le paiement du premier lot d'environ 5 millions de dollars d'ici fin décembre 2024. En outre, la nouvelle feuille de route consacrera le paiement des petites créances pour un montant inférieur ou égal à 150.000 dollars à partir de février 2025, et la titrisation des plus grosses créances à mars

2025, après la transmission de l'identité bancaire des bénéficiaires ainsi que l'ouverture d'un compte-titres devant loger les obligations qui seront émises.

- Une première opération de rachats anticipés de ces titres aura eu lieu en septembre 2025, conformément à l'Arrêté d'octobre 2023 fixant les modalités de titrisation des arriérés intérieurs certifiés et d'organisation de rachat de la dette publique intérieure titrisée.
- Nous continuerons de nous abstenir de tout paiement en dehors du cadre de cette stratégie d'apurement.

18. Nous accroîtrons le niveau et l'efficacité des dépenses sociales. Partant de la reconnaissance que des progrès substantiels ont été réalisés dans l'allocation des ressources aux trois programmes de santé¹ grâce à leur inclusion dans le suivi de l'objectif indicatif (OI) relatif aux dépenses sociales prioritaires dans la FEC écoulée, nous nous engageons à poursuivre cette expérience et à l'étendre à d'autres éléments aussi prioritaires, dont (i) la protection sociale ; et (ii) les dépenses humanitaires. A cet effet, nous accélérerons les efforts de rationalisation des dépenses non prioritaires, en vue d'en réorienter les économies dégagées vers les secteurs sociaux plus prioritaires.

19. Nous accentuerons les efforts en vue de rationaliser la subvention sur les prix des carburants. Nous poursuivons diligemment la mise en œuvre de la feuille de route de novembre 2023, visant à limiter les manques à gagner des pétroliers, conformément aux conclusions de l'audit de mai 2023 sur la structure des prix et de la mission d'assistance technique du FMI de juillet 2023. Ceci, conjugué à nos efforts accus de transparence, à travers la publication mensuelle des structures des prix et d'estimations améliorées des manques à gagner associées, ont permis de les réduire substantiellement au cours des neufs premiers mois de 2024. Aussi, avons-nous baissé de 13 % en début octobre 2024, les prix à la pompe du carburant, afin de lutter contre la cherté persistante du coût de la vie, ce qui a augmenté les pertes que nous devons aux distributeurs de pétrole. Cela ne remet nullement en cause notre engagement à poursuivre la mise en œuvre prudente de la feuille de route, qui s'articule autour des axes prioritaires suivants :

- *Assainir la structure des prix, en optimisant certains postes notamment le Prix Moyen Frontière commercial et en actualisant les modalités de calcul du différentiel des transports.* En particulier, nous améliorerons les modalités de calcul des manques à gagner par le respect strict de l'Arrêté interministériel de février 2024 sur les critères d'éligibilité et modalité de calcul des pertes et manques à gagner. Nous veillerons aussi à respecter le délai maximum de deux mois pour la certification des manques à gagner pour un trimestre donné et à publier mensuellement sur le site internet du ministère de l'Économie Nationale, la structure des prix et l'estimation de la subvention.

¹ Les trois programmes de santé retenus dans le suivi de l'OI relative aux dépenses sociales dans le cadre la FEC écoulée sont : (i) le programme de vaccination soutenu par le GAVI ; (ii) le programme de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente (SRMNEA) ; et (iii) le programme de soins mère/enfant.

- *Appliquer rigoureusement (depuis octobre 2023) l'exclusion des sociétés minières de la subvention sur le gasoil pour la zone d'approvisionnement sud*, grâce à la prise en compte des volumes de gasoil vendus par les compagnies pétrolières aux sociétés minières, conformément à l'Arrêté interministériel de mars 2023. A cet égard, nous avons lancé en septembre 2024 le programme de marquage moléculaire dans la zone d'approvisionnement Est. Nous poursuivrons les efforts de rationalisation des exonérations à l'importation, en vue d'optimiser la fiscalité et parafiscalité pétrolière et de maîtriser les volumes mis en consommation. Dans l'attente de la mise en place d'un mécanisme d'évaluation rigoureux, nous maintiendrons la suspension de ces exonérations.
- *Pour limiter le rythme de formation des nouveaux manques à gagner*, nous assurerons un suivi étroit de l'évolution des paramètres clés de la structure des prix des produits pétroliers et procéderons à des ajustements réguliers des prix à la pompe afin de réduire significativement l'écart entre les prix réels et les prix à la pompe.
- *Aussi, nous poursuivons la réforme sur la fin de la rémunération cumulative des sociétés de logistique pétrolière dans la structure des prix par l'arrêt de la mutualisation de leurs charges d'exploitation.*
- *Nous veillerons au remboursement scrupuleux du passif vis-à-vis des pétroliers*. Nous avons remboursé 293 millions de dollars US au cours des dix premiers mois de 2024, dont 123,5 millions de dollars US via un prêt bancaire syndiqué, dont le paiement est garanti par une partie de la parafiscalité incluse dans la structure des prix des carburants. Nous continuerons à rembourser diligemment le solde des arriérés de 2023, évalué à 211 millions de dollars US par un deuxième prêt bancaire dont le décaissement par les banques concernées a eu lieu en fin novembre 2024. Comme pour le premier, le remboursement de ce deuxième tirage se fera par une partie de la parafiscalité pétrolière. Les ressources résiduelles de cette dernière seront exclusivement utilisées pour rembourser les manques à gagner du premier semestre 2024, estimés à 77 millions de dollars US.
- *Nous nous engageons à renforcer la transparence dans le calcul et la certification des pertes et manques à gagner dus aux sociétés pétrolières*, par le renforcement des capacités opérationnelles du Comité de Réglementation des Prix des Produit Stratégiques, créé en février 2023 et l'implication de tous les ministères concernés.

20. Nous poursuivrons les réformes de la fonction publique en vue de maîtriser durablement la masse salariale.

Le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre des réformes de l'administration publique, en se concentrant sur la gestion des effectifs et de la masse salariale. Cependant, il fait face à plusieurs engagements contraignants, notamment les accords conclus lors des négociations avec les syndicats, la nécessité de formaliser la rémunération du personnel des nouveaux ministères non encore payés (Personnes vivant avec un handicap, Numérisation) et l'intégration des nouvelles recrues dans l'Armée (FARDC), la Police (PNC), la Justice et l'Inspection Générale du Travail. Nous faisons face à une pression accrue pour augmenter les salaires, en raison de l'érosion du pouvoir d'achat de toutes les catégories socio-professionnelles causée par la hausse de l'inflation au cours des trois dernières années. La mise en œuvre des récents accords avec les secteurs de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et universitaire, et de la Santé a

conduit à une augmentation de la masse salariale totale, qui devrait atteindre 9 169 milliards de CDF d'ici fin décembre 2024, soit l'équivalent de 4,5 % du PIB. Avec l'impact complet de ces mesures en 2025, la masse salariale devrait s'élever à 10 260 milliards de CDF, soit 4,4 % du PIB. Afin d'éviter des dépassements dans la gestion de la masse salariale en 2025, le gouvernement s'engage à renforcer les mécanismes de concertation interministériel prévus et à élaborer une nouvelle politique salariale.² Notre objectif est de revenir à une masse salariale de 4,2 % du PIB sur la période 2026-29. A cet égard, la réforme de la fonction publique s'articulera autour de la nécessité :

- De s'assurer que toute augmentation de la masse salariale résultant d'accords avec les partenaires sociaux s'accompagne d'une proposition des mesures concrètes et crédibles de réalisation des économies équivalentes ou d'augmentation des recettes budgétaires afin de maintenir l'équilibre de la loi des finances en vigueur.
- D'étaler toute augmentation salariale sur un chronogramme arrêté de commun accord avec les partenaires sociaux et en étroite coordination entre les Ministres du Budget, des Finances, et de la Fonction publique, conformément à l'Arrêté de juillet 2023, afin d'en limiter l'impact inflationniste.
- De nettoyer le fichier de la fonction publique à partir de l'identification biométrique de tous les agents publics, pour en extirper d'éventuels agents en situation d'irrégularité avérée, ainsi que d'élargir la publication de l'annuaire des fonctionnaires à l'ensemble du territoire d'ici fin 2025, d'initier la réforme juridique en vue d'encadrer les recrutements, et de favoriser la contractualisation, en collaboration avec la Banque mondiale.
- De poursuivre les efforts de réforme du système de couverture sociale en faveur de tous les agents publics de l'Etat et de reprendre le programme de mise à la retraite dès 2025, en ligne avec les allocations budgétaires prévues dans la Loi de finances 2025.
- Démarrer en 2025 les commissions paritaires dans les secteurs clés tels que l'éducation et la santé, en vue de revaloriser ces métiers et d'améliorer l'équité salariale (réexaminer les salaires de base, et éviter les revendications salariales *ad hoc*).
- D'adopter une politique salariale, en concertation avec les partenaires sociaux, qui guidera les actions du Gouvernement en matière de rémunérations du personnel de l'Etat. Cette politique salariale visera à assurer la viabilité budgétaire de la masse salariale et à promouvoir plus d'équité

² Le Gouvernement a mis en place un mécanisme de concertation consacré par l'Arrêté interministériel N°125/CAB.VPMIN/FE-MA-ISP/JPL/2023, N°CAB.MINETAT/BUDGET/003/2023 et N°CAB.MIN.FINANCES/054bis/2023 du 28 juillet 2023 portant modalités de mise en œuvre des engagements du Gouvernement en matière de rémunération des agents publics de l'Etat, qui permet la collaboration entre les Ministères de la Fonction Publique, des Finances et du Budget sur toutes les questions susceptibles d'impacter la masse salariale et les effectifs.

sociale, en atténuant autant que possible les disparités non-objectives de traitement entre les fonctionnaires civils de l'Etat.

- De limiter autant que possible, en attendant l'adoption de la politique salariale, les nouveaux recrutements et les « mécanisations » de fonctionnaires civils, y compris même en cas de mise à la retraite.

21. Nous accélérerons la mise en œuvre des recommandations du rapport de janvier de 2023 sur l'évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA), telles qu'adoptées sous forme de feuille de route par le Gouvernement en début novembre 2023, assortie d'un plan d'actions prioritaires. A ce titre, nous :

- *Veillerons à* (i) appliquer rigoureusement le décret de mai 2023 relatif à la gestion des investissements publics couvrant toutes les phases du cycle des projets; (ii) prendre d'ici juin 2025, un Arrêté ministériel en vue de rendre effectif et obligatoire l'application de la nouvelle codification des projets d'investissement et de mettre à jour les applications informatiques en intégrant la nouvelle codification (iii) mettre à jour d'ici juin 2026, le manuel de procédures adopté en novembre 2023 relatif à la gestion des investissements publics, afin d'y inclure le référentiel d'évaluation des impacts climatiques qui devrait être finalisé au second trimestre de 2026; (iv) améliorer le manuel de procédures des PPP afin de garantir des normes d'évaluation appropriées, notamment en ce qui concerne les incidences climatiques et l'analyse complète des risques budgétaires découlant des PPP; (v) améliorer la qualité du programme d'investissement public en signant un Protocole d'intégration pour la capture des projets financés sur ressources extérieures entre la PGAI, la DPB et le CSPP; (vi) annexer systématiquement à la Loi de finances (comme initié en 2024), le programme pluriannuel d'investissements publics.
- *Accélèrerons le renforcement du suivi des projets financés sur ressources extérieures via* : (i) la restructuration et le renforcement de la Cellule de Suivi des Projets et Programmes (CSPP) ; (ii) l'élargissement des compétences de la CSPP, qui suit désormais, en plus des projets de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement, ceux du Fonds International de Développement Agricole, de l'Agence Française de Développement, de la Banque Arabe pour le Développement, de l'Agence Allemande de coopération Internationale, et de l'Agence Internationale de Coopération Japonaise ; (iii) la production en temps réel du tableau de bord pour le suivi des projets et programmes et l'amélioration du suivi du traitement des dossiers, afin de réduire les délais administratifs; et (iv) l'évaluation des contrats de performance signés entre le Gouvernement et les coordonnateurs des Unités de gestion des projets.
- *Mènerons une étude sur l'opportunité de créer un bureau unique, en vue de renforcer le cadre de suivi et de coordination des projets sur financements extérieurs*, reposant sur éventuellement sur l'intégration de la CSPP, du Bureau Central de Coordination (BCeCo), de la Cellule Financière pour les Etats Fragiles (CFEF) et de la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur du Fonds Européen pour le Développement (COFED),

- *Accélérerons également le renforcement de la mise en œuvre et de la gouvernance des investissements financés sur ressources propres.* Ceci est d'autant plus capital que nous mesurons bien que des progrès rapides dans ce domaine constituent des gages solides par rapport à notre requête de voir une partie du financement du FMI au titre de la FEC décaissée sous forme d'appui budgétaire, en vue de soutenir le financement des dépenses d'infrastructures, d'éducation, de santé, et de sécurité. Cela concerne aussi bien (i) les investissements dans les infrastructures à partir des ressources budgétaires issues de l'avenant au contrat SICOMINES ; (ii) que ceux réalisés dans le cadre du Programme de Développement Local des 145 Territoires (PDL-145T), en partie financé par l'allocation générale de DTS d'août 2021 (pour 511 millions de dollars US en 2022 et 2023). Les rapports trimestriels produits par les agences chargées de sa mise en œuvre indiquent un taux d'exécution environ de 80% pour CFEF et 70% pour BCECO à fin octobre 2024.

22. Nous redoublerons de vigilance dans le suivi et la prévention des risques liés à la dette publique. Nous restons engagés à éviter l'accumulation (i) d'arriérés de paiements sur le service de la dette extérieure publique ; (ii) d'arriérés de salaires dans la fonction publique ; et (iii) le recours à des avances de la BCC en faveur du Gouvernement central. Nous restons également engagés à ne pas utiliser les dépôts de la BCC comme collatéral/garantie pour des emprunts du Gouvernement central, et à rembourser les avances déjà consenties selon l'échéancier prévu.

23. En somme, nous prévoyons de contenir le déficit budgétaire intérieur base caisse à 0.3 % du PIB en fin décembre 2024 (contre 0.5 % initialement) et à 0.8 % du PIB en 2025, étant donné que les dépenses sont engagées strictement en fonction des ressources disponibles (en excluant toute avance de la BCC), conformément à la Loi relative aux finances publiques et à la Loi organique de la Banque Centrale. A cet effet, nous publierons des plans d'engagement budgétaires trimestriels régulièrement révisés (d'ici fin janvier 2025 au plus tard pour le premier de 2025, et d'ici fin mars 2025 au plus tard pour le deuxième trimestre de 2025), en cohérence avec les objectifs du programme en termes de déficit budgétaire, de préservation du risque modéré de surendettement du Gouvernement, et de prévention de l'accumulation d'arriérés de paiements. En cas de sous-exécution des dépenses d'investissement ou des dépenses exceptionnelles de sécurité, ou encore en cas de surcroît de recettes budgétaires, nous nous engageons à utiliser les économies dégagées conformément au PAT.

Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (GFP)

24. Nous poursuivrons la mise en œuvre de notre plan stratégique pluriannuel de modernisation de la gestion des finances publiques adopté en août 2022. Ces réformes, coordonnées par le Comité de pilotage et d'Orientation de la Reforme des Finances Publiques (COREF), restent guidées par un plan d'actions régulièrement mis à jour, avec l'appui technique et financier des partenaires au développement, y compris en mettant à contribution les résultats de l'évaluation de la Gestion des Finances Publiques (PEFA) dont la conclusion est désormais attendue pour fin juin 2025.

25. Nos priorités de modernisation de la GFP s'articulent autour des axes suivants :

- *Accélérer l'adhésion aussi stricte que possible à la chaîne de la dépense, afin de limiter autant que possible les dépenses exécutées en procédures d'urgence.* Pour ce faire, nous prendrons d'ici fin décembre 2024, un Arrêté interministériel portant manuel de procédure d'exécution de dépenses qui clarifiera les procédures des dépenses en urgence (Action préalable). Ceci est d'autant plus capital que nous mesurons bien que des progrès rapides sur cette réforme constituent des gages solides par rapport à notre requête de voir une partie du financement du FMI au titre de la FEC décaissée sous forme d'appui budgétaire, en vue de soutenir le financement des dépenses d'infrastructures, d'éducation, de santé, et de sécurité. Nous ambitionnons de ramener les dépenses en procédure d'urgence (suivant la procédure simplifiée) de 10 % en fin août 2024 à au plus 8 % de l'ensemble des dépenses sur ressources propres d'ici fin 2025, et de systématiser la publication des rapports trimestriels détaillant la nature et le montant de ces dépenses, entre autres dépenses non conformes à la chaîne de dépenses. A cet effet, nous publierons des rapports trimestriels détaillés par volume, nature et institution, en distinguant les dépenses effectuées selon les procédures standards, procédures exceptionnelles, et celles exécutées en dehors de la chaîne de dépenses (RS continu). Afin d'encadrer les dépenses éligibles à être exécutées en procédure simplifiée pour des raisons de sécurité nationale (telles que spécifiées dans l'arrêté interministériel de décembre 2024 portant manuel de procédures des dépenses), celles-ci devront bénéficier au préalable de la confirmation de leur imputation budgétaire par le sous-gestionnaire de crédit assigné au Ministère des finances. Sur la base de la confirmation de l'imputation budgétaire, ces dépenses devront ensuite être régularisées trimestriellement, conformément au manuel de procédure. L'adhésion plus stricte à la chaîne de la dépense, conjuguée à une amélioration de fonctionnement effectif de procédure standard, une formulation sincère du budget (reposant sur des hypothèses macro-budgétaires réalistes et une coordination accrue entre les services impliqués), ainsi qu'à une transparence accrue via la systématisation de la publication trimestrielle de l'exécution du Plan de Trésorerie, devraient concourir à renforcer la crédibilité du budget.
- *Opérationnaliser en parallèle la déconcentration de l'ordonnancement, en étroite collaboration avec la Banque mondiale dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'amélioration du recouvrement des recettes et de gestion des dépenses publiques en RDC (ENCORE).* Notre objectif est de lancer d'ici mars 2025, la phase pilote de la déconcentration de l'ordonnancement avec quatre (4) ministères sectoriels (Education Nationale, Développement rural, Santé et Travaux publics) et d'ici octobre 2025 pour les quatre autres ministères pilotes (Défense Nationale, Agriculture, ESU, Pêche et élevage). Cela impliquera (i) de déployer le réseau des comptables publics, conformément aux arrêtés de Mars 2023 et Mars 2024 portant création de huit postes comptables par le ministre des Finances (RS, juin 2025); (ii) mettre en place et activer le logiciel de la chaîne de dépenses dans quatre ministères sectoriels (RS, juin 2025) pilotes (Education nationale, Développement rural, Santé et Travaux publics) ; (iii) déployer la chaîne de la dépense dans quatre (4) ministères supplémentaires (Défense Nationale, Agriculture, ESU, Pêche et élevage) ; (iv) finaliser le logiciel de comptabilité destiné à la tenue de la comptabilité par les comptables publics et l'interfacer avec le logiciel de la chaîne de la dépense en prenant en compte les dispositions

du manuel de septembre 2023 relatif aux procédures et au circuit de la dépense intégrant la déconcentration de l'ordonnancement et du décret d'octobre 2023 fixant les procédures de paiement et de comptabilisation de la dépense publique.

- Accélérer l'opérationnalisation de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP) dans la prise en charge de ses missions relatives à la tenue de la comptabilité et de la gestion de la trésorerie. Pour ce faire, nous nous employerons, en ce qui concerne le volet comptable, à assurer : (i) la mise en service *d'ici juin 2025* des postes comptables pour les quatre premiers ministères bénéficiant de la déconcentration de l'ordonnancement (Education Nationale, Développement rural, Santé et Travaux publics) ; (ii) l'ouverture *d'ici mars 2025* des comptes d'opérations pour les quatre premiers ministères bénéficiant de la déconcentration de l'ordonnancement. Nous prendrons *d'ici février 2025* des dispositions nécessaires pour fixer le schéma d'alimentation desdits postes comptables par l'ACCT. Cette opération se poursuivra en octobre 2025 pour les postes comptables de quatre autres ministères bénéficiant de la déconcentration de l'ordonnancement (Défense Nationale, Agriculture, ESU, Pêche et élevage).
- Mettre en service le poste comptable de l'ACCT et finaliser les textes restants nécessaires à l'exercice de la fonction comptable, afin de restaurer la fonction comptable dans la chaîne de la dépense et de permettre aux huit postes comptables créés de payer les dépenses des ministères déconcentrés. Il s'agit : (i) du décret modifiant et complétant le décret fixant cadre et structures organiques de la DGTCP ; (ii) du décret modifiant et complétant le décret portant règlement d'administration applicable aux comptables publics ; (iii) du décret modifiant et complétant le décret portant procédures de paiement et de comptabilisation des dépenses publiques (RS, avril 2025).
- Il s'agira également d'adopter les décrets et arrêtés suivants :
 - (a) Décret modifiant et complétant le décret portant Plan comptable de l'Etat ;
 - (b) Décret portant recueil des normes comptables de l'Etat ;
 - (c) Arrêté fixant les assignations des comptables publics directs du trésor en rapport avec leurs ordonnateurs de rattachement ;
 - (d) Arrêté fixant modalités de production du compte de gestion du comptable public ;
 - (e) Arrêté fixant procédures comptables des opérations de trésorerie ;
 - (f) Arrêté fixant procédures comptables de centralisation et de consolidation ;
 - (g) Arrêté modifiant et complétant l'arrêté portant organisation et fonctionnement du réseau national des comptables publics ;

- (h) Arrêté portant nomenclature des comptes de l'Etat ;
- (i) Arrêté fixant les modalités d'installation et de remise de service des comptables publics ;
- (j) Arrêté fixant les conditions de constitution et de libération du cautionnement du comptable public.
- Déployer les agents et cadres à leurs postes d'emplois en vue d'assoir les structures administratives de la DGTCP, conformément au décret modifiant et complétant le décret de 2022 fixant cadre et structures organiques de la DGTCP, en commençant plus spécifiquement par les postes de Directeurs vacants, de Chef de Division, de Chef de Bureau et des Agents de collaboration de la première catégorie (ATA1) au niveau central d'ici juillet 2025 au plus tard (RS, juillet 2025). Nous veillerons à poursuivre progressivement le déploiement des autres catégories d'agents au niveau central d'ici juin 2026, et au niveau national d'ici juin 2027. Afin de permettre la réalisation des actions sus-. Afin de permettre la réalisation des actions sus évoquées, nous nous engageons à disponibiliser des ressources financières et matérielles conséquentes en faveur de la DGTCP.
- A terme, tous ces efforts nous permettront de tenir la comptabilité aux fins de la production des états comptables livres-journaux et balances et du solde comptable, en ligne avec le Décret fixant les normes comptables de l'Etat.
- En ce qui concerne la gestion de la trésorerie, poursuivre après signature du Décret modifié de 2023 fixant le périmètre du *Compte Unique du Trésor (CUT)*, en collaboration avec la Banque Centrale du Congo, l'opérationnalisation du CUT. A cet effet, la convention de tenue du Compte unique du Pouvoir central sera signée d'ici décembre 2024 et le Comité de pilotage de ladite convention, chargé de veiller à la bonne exécution de la convention et de proposer toutes améliorations utiles sera créé d'ici janvier 2025. En ligne avec la feuille de route pour la mise en place du CUT, nous poursuivrons et terminerons l'inventaire des comptes bancaires du Trésor dans les banques commerciales et à la Banque Centrale du Congo, réaliserons une étude de résistance (*stress test*) sur les répercussions de l'opération de fermeture des comptes sur le système financier, et élaborerons la stratégie de clôture des comptes bancaires (RS, septembre 2025). Un diagnostic du logiciel de la Banque Centrale du Congo sera réalisé et les améliorations nécessaires seront apportées pour prendre en charge le compte unique du Trésor, avec l'assistance technique d'AFRITAC Centre.
- En ce qui concerne l'amélioration des actions prévisionnelles de la trésorerie, renforcer la coordination à travers la systématisation des réunions hebdomadaires de la commission du Plan de Trésorerie rassemblant les experts du ministère des Finances, du ministère du Budget et de la BCC.
- *Progresser en parallèle vers l'adoption à moyen terme du budget en mode programme*, tout en veillant à s'assurer que cette réforme ne ralentisse pas les réformes suffisamment déjà

avancées, telles que la déconcentration de l'ordonnancement, l'opérationnalisation de la DGTCP et la mise en place du CUT.

- *Adopter une feuille de route pour la transition vers un cadre budgétaire hors ressources du secteur extractif*, en ligne avec les recommandations de la mission d'assistance technique du FMI (RS, mars 2025), *afin d'atténuer la procyclicité des dépenses*. Nous avons récemment publié le solde budgétaire hors mine et pétrole dans les documents budgétaires 2025 et dans le cadre budgétaire à moyen terme (CBMT). Nous poursuivons les efforts visant à mettre en œuvre les étapes suivantes de la réforme, en ligne avec les recommandations de la mission d'assistance technique de mars 2024 du FMI : (i) renforcer et centraliser les données statistiques sur les recettes minières; (ii) approfondir l'analyse sur les risques budgétaires liés à la volatilité des cours des minerais, qui fera l'objet d'une annexe à la Loi des finances (voir le point suivant) ; (iii) renforcer les capacités d'analyse et de prévision des recettes minières à l'aide du modèle d'analyse fiscale des industries extractives (FARI), en collaboration avec l'appui du FMI et d'autres partenaires, dont la GIZ.
- *Renforcer davantage nos capacités d'identification, d'évaluation, de suivi et de gestion des risques budgétaires*. Nous systématiserons et affinerons au fil des ans la déclaration sur les risques budgétaires (avec une quantification de leurs coûts budgétaires associés), sous forme d'annexe à la Loi de finances. En ligne avec les recommandations de l'assistance technique du FMI, nous regroupons ces risques autour des catégories suivantes : (i) les risques macroéconomiques ; (ii) les risques liés à la dette publique ; (iii) les risques liés aux entités publiques autres que le Gouvernement central ; (iv) les risques liés au secteur financier ; (v) les risques institutionnels ; et (vi) les risques à long terme, notamment ceux liés au changement climatique.
- *Renforcer la transparence et l'efficacité de la commande publique*, en ligne avec le décret de mars 2023 relatif aux procédures de marchés publics, qui détaille les dispositions légales nécessaires au renforcement de l'identification et la divulgation des informations sur la propriété effective, conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI. Notre objectif est de déployer intégralement le système intégré de gestion des marchés publics (SIGMAP), conformément à la feuille de route 2024-27 adopté par le Conseil des Ministres du 18 octobre 2024. Cette feuille de route s'articule autour des six (6) axes prioritaires suivants : (i) le renforcement du cadre réglementaire de la gestion électronique des marchés publics ; (ii) la réalisation des tests et la mise à jour du SIGMAP ; (iii) la mise en production du SIGMAP et sa mise en œuvre dans les entités utilisatrices ; (iv) l'acquisition des infrastructures et la création des centres de services partagés ; (v) le renforcement de la sécurité du SIGMAP ; (vi) la formation des usagers ; (vii) et la migration vers la dématérialisation intégrale de la commande publique.
- *Renforcer nos capacités de gestion de la dette publique*. Notre stratégie consiste à renforcer l'applicabilité de (i) l'arrêté interministériel de décembre 2020 stipulant que la Direction Générale de la dette publique (DGDP) est chargée d'évaluer et de suivre tous les nouveaux

contrats de dette ; et de (ii) l'Ordonnance loi de septembre 2023, qui harmonise le cadre juridique relatif à la gestion de la dette publique.

- *Renforcer le suivi de la performance des entreprises publiques (EP).* Notre objectif est d'améliorer la gouvernance des entreprises publiques, afin d'inverser résolument la tendance préoccupante qui se dégage du récent audit du Ministère du Portefeuille de l'Etat, ayant conclu que la plupart de ces entreprises ont enregistré des pertes au cours des trois (3) dernières années, pesant fortement sur le budget de l'Etat. Nous accorderons une attention particulière aux principales EP (Générale des carrières et des mines (Gécamines), Société minière de Bakwanga (MIBA), Régie de distribution d'eau (REGIDESO), Société nationale d'électricité (SNEL), Régie des voies aériennes (RVA), Société nationale des chemins de fer du Congo (SNCC) et Société commerciale des transports et des ports (SCTP) dont nous publierons systématiquement les états financiers sur le site du Conseil Supérieur du Portefeuille. Nous systématiserons également la publication, initiée en 2024, d'un rapport sur la situation financière consolidée des entreprises publiques en annexe de la Loi de finances. Par ailleurs, nous adopterons d'ici décembre 2025, une feuille de route pour l'amélioration de la gouvernance et le redressement de la situation financière des EP.

26. Le Gouvernement, en collaboration avec la BCC, s'engage à poursuivre la mise en œuvre des réformes visant le développement du marché des titres publics. Les opérations d'émission des titres publics ont connu une évolution positive avec un encours passant de 0,14% du PIB en 2019 à 1,2 % du PIB en septembre 2024. Cependant, le marché des titres en RDC demeure peu profond, avec une prédominance des Obligations du Trésor à remboursement fractionné dont la maturité tourne autour de 18 mois. Les réformes en cours visent l'élargissement du marché et l'extension des maturités en vue de réduire davantage le risque de refinancement et d'atténuer la pression sur la trésorerie du Gouvernement. Ainsi, nous prévoyons : (i) de modifier le Code des assurances d'ici à fin décembre 2025 pour y instituer la souscription minimale des sociétés d'assurances aux titres publics ; (ii) soumettre au Parlement le texte de lois sur le fonds commun de placement d'ici à fin décembre 2025 et (iii) dans la suite de l'atelier de formation sur la comptabilité des titres publics qui a eu lieu en octobre dernier, organisé d'autres ateliers de formation au profit des investisseurs autres que les banques à partir de mars 2025.

27. Nous placerons beaucoup plus résolument la dématérialisation et la digitalisation des procédures au cœur de nos efforts de modernisation de la GFP. Avec l'élévation de la numérisation des procédures en priorité davantage stratégique depuis l'entrée en fonction du nouveau Gouvernement depuis mi-juin 2024, nous travaillons d'arrache-pied à mettre en place, d'ici septembre 2027 un système intégré de gestion des finances publiques (SIGeFiP). Ce système comportera un noyau composé des modules d'élaboration et d'exécution du budget en mode programme, de la tenue de la comptabilité et de gestion de la trésorerie. Les systèmes informatiques existants de gestion des impôts, des taxes, de la dette publique, des marchés publics, et autres à développer seront interfacés au SIGeFiP conformément au plan d'orientation globale de numérisation du système de GFP (POG) adopté en octobre 2023.

Politiques monétaire, financière et de change

Politique monétaire

28. La BCC maintiendra l'orientation restrictive de sa politique monétaire et reste engagée à mobiliser son arsenal d'instruments disponibles, en vue de juguler les tensions inflationnistes. La BCC continuera de maintenir des taux d'intérêt réels fortement positifs et reste déterminée à mobiliser ses instruments disponibles pour freiner les pressions inflationnistes. Cela implique une gestion active de la liquidité, y compris en augmentant les exigences de réserves, afin de garantir que la croissance monétaire reste globalement alignée sur la croissance du PIB nominal.

- Depuis le relèvement du taux directeur de 11 à 25 % le 8 août 2023, le Comité de Politique Monétaire (CPM) a maintenu ce taux inchangé, alors que l'inflation poursuit sa décélération, résultant en des taux d'intérêt réels positifs. Ce resserrement de la politique monétaire depuis le troisième trimestre de 2023 s'est répercute au niveau du marché interbancaire, où les taux d'intérêt ont augmenté pendant que la liquidité bancaire se raréfiait. Cependant, cette tendance s'est inversée au cours du deuxième trimestre de 2024, avec un accroissement de la liquidité bancaire sur fond de forte mobilisation des recettes fiscales pendant les échéances d'avril et consécutivement à la décision de la BCC de dégeler de 2,5 % supplémentaires le stock cristallisé des réserves obligatoires sur les dépôts étrangers détenus en monnaie nationale. Ceci a conduit la BCC à relever à 12 % le coefficient de la réserve obligatoire sur les dépôts à vue en monnaie nationale en juillet 2024, contre 10% depuis juin 2023 afin de ponctionner l'excédent de liquidités.
- La Banque centrale travaille à élargir son arsenal d'instruments à même de renforcer l'efficacité de ses opérations de reprise de liquidité, y compris en élargissant les fourchettes des bons BCC, et en relevant, le cas échéant, le coefficient de la réserve obligatoire sur les dépôts à vue en monnaie nationale et étrangère. En outre, en ligne avec les recommandations de la mission d'assistance technique du FMI de mars 2024, la BCC s'est engagée à :
 - (i) Rendre accessible le financement sur demande via le guichet de la facilité permanente ouvert tous les jours mais avec un taux plus élevé et mettre en place un instrument de refinancement standard sous forme d'une opération avec adjudication, afin de réduire les liquidités de précaution des banques et de les inciter à échanger des liquidités sur le marché interbancaire (RS juin 2025).. Dans ce contexte, la BCC supprimera le guichet de la facilité de prêt à court terme (maturité de 7 jours). L'instruction sera signée en janvier 2025 et la mise en œuvre de cet instrument se fera avec l'accompagnement du FMI au cours de l'année 2025.
 - (ii) Rémunérer les réserves obligatoires en monnaie nationale en vue de contribuer au renforcement de la bancarisation et aux efforts de réduction de la dollarisation financière. Dans cette optique, la BCC a déjà intégré ce principe dans son instruction numéro 10 et a entamé des consultations avec les banques, en vue de les encourager à utiliser cette rémunération comme un levier pour mieux rémunérer également les dépôts. Toutefois, la

mise en œuvre de cette mesure sera contrebalancée par la prise en compte des contraintes financières qui pèsent sur la BCC. L'option sera levée après l'analyse d'études (janvier 2026).

(iii) Améliorer la base de données des banques, de manière à permettre une analyse rigoureuse de leur vulnérabilité aux chocs, notamment de liquidité en CDF, de liquidité en dollar US, et de dépréciation du taux de change. Les résultats de l'étude sont attendus pour janvier 2026.

(v) Améliorer la mesure des taux d'intérêt dans l'économie sur les nouveaux flux de crédit afin de pouvoir mesurer l'effet des décisions de politique monétaire (2ème semestre 2025).

- Le renforcement de la coordination étroite entre les politiques monétaire et budgétaire enclenchée depuis mi-juin 2024 restera un élément essentiel d'accompagnement de nos efforts visant à juguler plus efficacement les pressions inflationnistes et sur le taux change via l'amélioration du cadre de gestion de la liquidité. Dans ce contexte, le Ministère des Finances devrait fournir à la BCC les éléments du plan de trésorerie (PTR) qui permettront d'affiner l'analyse des écarts de prévision de la liquidité sur base d'une fréquence hebdomadaire et de mettre en place un dispositif de prévision de la liquidité avec l'assistance technique du FMI Août 2025

Politique de change

29. Nous sommes déterminés à poursuivre le renforcement de la viabilité externe de notre économie, afin de renforcer sa résilience aux chocs éventuels. Les réserves de change, s'élevant à près de 6,57 milliards de dollars US à la fin octobre 2024, soit 2,2 mois d'importations prospectives non liées à l'aide, ont augmenté par rapport à leur niveau d'avant le programme appuyé par la FEC écoulée (à peine 803 millions de dollars, soit 2 semaines d'importations à la fin de 2020). Notre objectif reste d'atteindre une couverture d'au moins 3 mois d'importations d'ici 2027, ce qui implique un rythme annuel d'accumulation légèrement inférieure à 1,5 milliards de dollar US, soutenu par une coordination accrue des politiques monétaire et budgétaire, ainsi que par les décaissements attendus, notamment du FMI au titre de la FEC et de la FRD, ainsi que du DPO de la Banque mondiale.

30. Nous restons résolument engagés à assurer la flexibilité du taux de change. Le taux de change demeure le premier amortisseur de chocs externes et notre politique de change reste guidée par les objectifs d'accumuler des réserves de changes d'une part, et d'atténuer les épisodes d'extrême volatilité du taux de change susceptibles de compromettre la stabilité macroéconomique d'autre part. Quand bien même les pressions sur le taux de change se sont atténuées ces derniers mois, les vulnérabilités persistent, d'autant plus que la tendance récente est imputable dans une certaine mesure à la forte collecte des recettes minières, lesquelles restent tributaires des fluctuations des cours des minéraux. Il demeure donc capital de renforcer davantage la politique d'intervention de la BCC. En particulier, la BCC s'engage à adopter d'ici janvier 2025 la stratégie d'intervention sur le marché des changes, en ligne avec les recommandations de l'Assistance technique du FMI (RS) et de commencer à l'implémenter en 2025. Par ailleurs, la BCC devrait renforcer son système de surveillance et de suivi des opérations de change à travers des contrôles

sur place ou sur pièces. Notre objectif reste de veiller à ce que le cours indicatif du Franc Congolais reflète les forces du marché, comme en témoigne l'écart de plus en plus faible avec le cours du marché parallèle.

31. Nous continuerons à respecter nos engagements à ne pas (i) imposer ou intensifier des restrictions de paiements et des transferts pour les transactions internationales courantes ; (ii) introduire ou modifier des pratiques de taux de change multiples ; (iii) conclure d'accords de paiement bilatéraux incompatibles avec l'article VIII des accords du FMI ; et (iv) imposer ou intensifier des restrictions à l'importation pour des raisons de balance des paiements.

Réformes structurelles

32. Nous poursuivrons la modernisation du cadre de conduite de la politique monétaire.

- La conduite prudente de la politique monétaire continuera de reposer sur l'absence de toute avance faite par la BCC pour financer le déficit budgétaire du Gouvernement, conformément à la loi organique de la BCC et la loi relative aux finances publiques. À cet égard, nous nous engageons à continuer de respecter les plafonds sur les variations du crédit net à l'Etat et sur les avoirs intérieurs nets de la BCC, fixés dans le cadre du nouveau programme dont nous sollicitons l'appui par la FEC du FMI. La BCC s'abstiendra également de donner de nouvelles garanties pour des emprunts de l'administration centrale, conformément à la loi organique. Par ailleurs, les dépôts en garantie pour des emprunts existants arrivant à échéance seront transférés au fur et à mesure vers les réserves internationales.
- Depuis janvier 2022, la réserve obligatoire sur les dépôts en devises est constituée en devises pour les dépôts excédant leur niveau de fin 2021. La portion de cette réserve constituée en monnaie nationale, un stock cristallisé de 2 375,6 milliards CDF, découlant de l'ancien système, a été réduite de 161,7 milliards CDF (5%) additionnel en 2024 et convertie en réserves obligatoires des banques en devises, dans le compte dédié à la BRI. Nous poursuivrons le processus de dégel.
- Le principe de l'actualisation du taux de change appliqué sur le stock des réserves obligatoires des banques cristallisé à fin 2021 est également acté dans l'instruction n° 10. A fin novembre, la BCC a défini le mode d'actualisation de ce stock, en termes de composition par monnaie, pour son application en janvier 2025, avec l'accompagnement technique du FMI. L'actualisation deviendra automatique à chaque période de constitution de la réserve. La BCC dès lors envisagera d'utiliser cet instrument également pour lutter contre la dollarisation en augmentant le coefficient de réserves obligatoires sur les dépôts en monnaies étrangères.
- Dans le cadre du programme pluriannuel d'assistance technique du FMI, nous allons finaliser la mise en place du système de prévisions et d'analyses de politiques (FPAS) d'ici décembre 2024 et passer à son opérationnalisation, notamment par la mise en place d'un cadre organisationnel en vue de renforcer le processus décisionnel en matière de politique monétaire. Nous

continuerons à prendre les mesures nécessaires à l'amélioration des capacités d'analyse et de prévision économiques de la BCC, et de ses communications.

- Nous restons engagés à poursuivre la tenue régulière des réunions du CPM selon un calendrier préétabli, et à communiquer suffisamment sur ses décisions, notamment à travers un communiqué de presse de la BCC et une conférence de presse à l'issue de ces réunions. Les actions de renforcement de la communication porteront également sur les politiques et les réformes mises en œuvre par la BCC, afin d'en accroître la visibilité. De même, nous comptons commencer à publier des méthodologies des données produites par la BCC notamment les statistiques monétaires et la balance de paiements. Dans ce contexte, le site web de la BCC sera revu et amélioré (Décembre 2026).

33. Le Gouvernement et la BCC restent résolument engagés à poursuivre la limitation des transactions effectuées en espèces aux guichets de la BCC. L'instruction donnée en juillet 2023 par le Président de la République s'est traduite par une diminution significative des paiements en espèces en monnaie nationale. Nous nous engageons à réduire également les paiements en devises effectués en espèces aux guichets de la BCC. Ces efforts répondent aussi aux exigences de la loi de décembre 2022 portant lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. A cet effet, nous mettrons diligemment en œuvre le décret du 20 juin 2024, stipulant qu'aucun paiement en espèces ou par titre au porteur ne pourra être effectué pour le compte de l'administration centrale et de ses organes à la BCC ou dans les banques commerciales, en CDF ou en devises, au-delà des montants fixés dans la loi.

Sauvegardes

34. Nous renforcerons davantage les mécanismes de gouvernance, de redevabilité et de transparence de la BCC, en mettant en œuvre les recommandations en suspens de l'évaluation des sauvegardes de 2020.

- La mise en œuvre de ces recommandations, notamment l'émission des états financiers de la BCC pour l'année fiscale 2023 en conformité avec les normes IFRS, fera l'objet d'un suivi lors de l'actualisation attendue de l'évaluation des sauvegardes.
- En vue de renforcer les fonds propres de la BCC pour atteindre 10% des actifs rentables, le Gouvernement et la BCC s'engagent à solliciter, d'ici janvier 2025, une assistance technique du FMI, afin de proposer un profil de renforcement desdits fonds propres par le Gouvernement, tenant compte de la viabilité des finances publiques, du PAT amendé sur la régularisation des créances de la BCC sur le Trésor et de la Convention portant recapitalisation de la BCC. Les mécanismes et le calendrier de libération des fonds propres découlant des états financiers présentés sous format IFRS feront l'objet d'une convention entre les deux parties.
- Le référentiel comptable de la BCC sous les normes IFRS a reçu l'avis favorable du ministère des Finances, et a été adopté par le Conseil de la BCC en conformité avec sa Loi Organique. Nous poursuivons les travaux en vue de produire désormais les états financiers de la BCC conformes

avec les normes IFRS, avec l'assistance technique du FMI. La BCC s'engage à publier les états financiers certifiés conformes aux normes IFRS en commençant par 2023, d'ici avril 2025, tel que reprogrammé à la suite du glissement de calendrier en raison de la charge de travail de l'auditeur externe. Dans l'intervalle, les comptes de l'année fiscale 2023 selon la norme Nouveau Plan Comptable (NPC) ont été adoptés par le Conseil de la BCC en août 2024 et publiés, y compris sur le site web de la BCC.

- La BCC accélérera également les chantiers restants en matière de sauvegardes, dont : (i) l'adoption d'un plan de fermeture des comptes en devises dans les banques commerciales résidentes ; (ii) le renforcement des cadres et des dispositifs de gouvernance dans les domaines de la gestion des réserves de change ; et (iii) l'opérationnalisation de la politique de conformité de la BCC.
- Étant donné notre requête de bénéficiaire de la moitié des ressources qui seront décaissées par le FMI dans le cadre du nouveau programme appuyé par la FEC, la BCC et le ministère des Finances renouvelerons d'ici décembre 2024 l'accord-cadre (PAT) relatif à leurs responsabilités respectives en matière de service de la dette vis-à-vis du FMI.

Secteur financier

35. Nous poursuivrons la mise en œuvre des recommandations de la revue de la stabilité du secteur financier (FSSR), en vue de renforcer le suivi du respect de la réglementation du secteur financier, avec l'appui technique du FMI sur la période 2023-26. En particulier, la BCC s'engage à :

- Renforcer ses capacités de supervision, en améliorant le cadre de supervision basé sur les risques, visant principalement à aligner la réglementation de la BCC sur les normes de Bâle. Après la conclusion d'une mission-pilote avec l'assistance technique du FMI, les contrôles sur site portant sur l'évaluation des risques de crédit ont repris au deuxième semestre de 2023 et se sont poursuivies en 2024. Nous avons mis en place le Service chargé des simulations de crise (*stress tests*) au sein de la Direction de la Stabilité Financière pour identifier les risques et expositions majeurs du système financier et formuler des recommandations sur ces risques. La mise en place opérationnelle de la supervision basée sur les risques est engagée avec le lancement de la troisième notation générale des banques. Nous mettrons en place un Comité de Concertation de Lutte contre la Cyber Criminalité sous le leadership de la BCC, afin de prendre en charge les risques informatiques.
- Mettre à jour l'instruction n° 14, notamment la norme sur la solvabilité et celle sur la liquidité, avec l'assistance technique du FMI. Cette mise à jour du cadre réglementaire vise à renforcer les exigences pour l'évaluation du risque pondéré de crédit, l'appréciation du risque de marché ainsi que du risque opérationnel. Il en est de même pour la transposition du ratio de couverture des liquidités (LCR – Ratio de Liquidité à Court Terme) de Bâle III. En sus, converger davantage vers le cadre CRM de l'approche standard « credit risk mitigation », de l'Instruction 14 avec celui de Bâle III. L'instruction 14 sera achevée en 2026. Cependant, pour favoriser le développement de marché des titres, la BCC publiera une décision ajustant à la baisse le coefficient de pondération

des risques souverains en monnaie locale d'ici mars 2025. Pour plus d'efficacité, les ressources humaines de la DSIF ont été renforcées, et des programmes de formation continue ont été mis en place.

- Avec la création de la Direction de la Stabilité Financière, progresser résolument dans la mise en place de la fonction de stabilité financière, avec l'appui du conseiller résident FMI, en conformité avec le mandat de stabilité financière, en vue de renforcer les politiques macroprudentielles de la BCC. La BCC poursuivra également (i) le renforcement de la surveillance des institutions financières non bancaires ; et (ii) le développement d'outils de surveillance et d'alerte précoce à même d'améliorer l'analyse de l'interdépendance et les interconnexions sectorielles.
- Mettre en place d'ici juin 2025, un cadre d'aide d'urgence à la liquidité aux institutions financières solvables confrontées à une illiquidité temporaire, avec l'assistance technique du FMI. A cette fin, la BCC alignera le cadre de fourniture de liquidité d'urgence aux institutions financières solvables confrontées à une illiquidité temporaire sur les meilleures pratiques internationales.
- La BCC adoptera d'ici juin 2025, une instruction précisant les éléments à inclure dans les plans de prévention et de redressement des banques, y compris les scénarios de crise de liquidité et de perte d'une ou plusieurs relations de correspondant bancaire. En s'appuyant sur ces plans soumis par les banques commerciales en mai 2025, la BCC procédera à une revue des accords de coopération transfrontaliers avec tous les pays d'origine des maisons mères des banques établies en RDC, en vue d'intégrer la planification du redressement et de la résolution.
- Le Gouvernement s'engage également à mettre en place un système de protection de dépôts, conformément à l'article 69 de la loi relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit. Le projet de décret y relatif sera soumis au Gouvernement d'ici fin 2025.

36. Nous poursuivrons la mise en œuvre de la stratégie nationale d'inclusion financière adoptée par le Gouvernement en juillet 2023.

- Notre objectif demeure d'atteindre un taux d'inclusion financière de plus de 50% à partir de 2025, sous la coordination du Comité de mise en œuvre de cette stratégie que nous avons établi et qui est composé notamment d'experts du ministère des Finances, du ministère ayant l'enseignement primaire et secondaire dans ses attributions, de la Banque Centrale du Congo, de l'Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances, de l'Institut National de la Statistique et de représentants de l'Association congolaise des banques et des associations professionnelles du secteur de la microfinance. Grâce au déploiement des solutions de paiement de téléphonie mobile, notre objectif d'inclusion est presque déjà atteint.
- Nous poursuivrons les efforts destinés à améliorer l'interopérabilité des systèmes de paiement électronique et l'inclusion financière. Des progrès importants ont été réalisés dans ce domaine en 2024, notamment l'augmentation du nombre d'institutions financières connectées au Switch monétique national, la publication de l'instruction n° 58 relative à l'interopérabilité des systèmes

de paiement monétique, l'émission à faible coût par la BCC des cartes bancaires en monnaie nationale (dénommées Mosolo) au profit du système financier et la configuration des terminaux de paiement exclusivement en monnaie nationale. Les actions additionnelles à mettre en œuvre dans ce domaine sont liées à la mise en place du Groupement Monétique Interbancaire (GMI), dont le lancement est prévu d'ici fin mars 2025, avec l'accompagnement de la Société Financière Internationale (SFI).

Amélioration de la gouvernance, de la transparence et de l'environnement des affaires pour une croissance plus inclusive, diversifiée et durable

37. L'amélioration de la gouvernance et la lutte contre la corruption restent au cœur de la stratégie du gouvernement. A cet effet, nous :

- *Accélérerons le renforcement des institutions en charge de la lutte contre la corruption,* principalement l'Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption (APLC), l'Observatoire de Surveillance de la Corruption et de l'Ethique Professionnelle (OSCEP) et la Cellule Technique de lutte contre la corruption du Ministère de la Justice, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) et aux meilleures pratiques internationales.
- *Veillerons à un suivi régulier de la mise en œuvre du plan d'actions prioritaires de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption* adoptée en octobre 2022 à la suite de la validation de la Politique Nationale de la Réforme de la Justice (PNRJ). Ce suivi est assuré par le ministère de la Justice, l'APLC, l'OSCEP, et d'autres institutions, en collaboration avec des partenaires au développement.
- Mettre en place le cadre juridique pour le tribunal économique et financier ainsi que son parquet spécialisé associé, à compétence nationale, conformément aux meilleures pratiques internationales, en collaboration avec les partenaires de développement, afin de lutter plus efficacement contre la corruption, l'enrichissement illicite et les crimes économiques et financiers graves d'ici fin2025.
- Nous activerons toutes les mesures d'application prévues par la Loi n° 16/012 du 15 juillet 2016 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement de la profession de notaire d'ici la fin de l'année 2025.
- *Soumettrons au Parlement un projet de loi anticorruption,* prenant en compte les conclusions de l'atelier organisé en octobre 2024 par l'APLC avec différents acteurs de la Lutte contre la corruption et conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) et aux meilleures pratiques internationales, en collaboration avec les partenaires de développement (PNUD et ONUDC). Notre objectif est de soumettre le projet final d'ici septembre 2025. Cette loi devrait fournir un cadre juridique guidant tous nos efforts en matière de lutte contre la corruption à l'avenir.

- *Poursuivrons les travaux pour finaliser auprès des offices et juridictions en 2025, l'extension de la couverture des compilations de données sur les faits de corruption aux 15 autres provinces, avec l'appui technique de l'institut National des Statistiques, et prenant appui sur l'expérience réalisée en août 2023 au niveau des 10 provinces pilotes.*
- *Doteras les institutions de lutte contre la corruption de ressources adéquates (notamment l'OSCEP, l'APLC, l'ITIE, et le CTLC). Après la prestation de serment des dirigeants de la Cour des comptes et de ses nouveaux magistrats, le 31 août 2022, nous continuons à renforcer les moyens de la Cour des comptes. L'Inspection générale des Finances (IGF), qui vient d'être dotée de nouveaux locaux et équipements devrait voir se renforcer ses capacités opérationnelles en vue de poursuivre ses missions de contrôle, y compris pour le contrôle à priori des dépenses des établissements publics et des fonds spéciaux. Concernant l'OSCEP, nous veillerons à déployer ses antennes dans les 15 provinces restantes.*

38. Nous poursuivrons nos efforts d'amélioration de la transparence dans le secteur minier et dans la commande publique :

- Le gouvernement continuera à soutenir le travail de l'ITIE, y compris en respectant les dotations budgétaires nécessaires à son fonctionnement. Si la validation de la RDC finalisée le 13 octobre 2022 a montré un score général élevé par rapport aux exigences de l'ITIE, elle a aussi souligné les progrès nécessaires en termes de renforcement de la transparence et de la publication des bénéficiaires effectifs des contrats miniers.
- Nous continuerons à publier les nouveaux contrats (RS continu), conformément au Code Minier et aux exigences de la Norme ITIE, y compris les contrats renégociés.³ Par ailleurs, les états financiers 2023 de la Gécamines, y compris les commentaires des auditeurs, seront publiés, comme cela a été le cas chaque année pour les comptes 2020, 2021 et 2022.
- *Nous accélérerons la mise en œuvre des réformes visant à accroître la transparence dans la passation des marchés publics, y compris par la dématérialisation et la digitalisation des procédures, en collaboration avec la Banque mondiale (voir paragraphe 25).*

39. Nous poursuivrons la mise en œuvre résolue du plan d'action convenu avec le Groupe d'action financière (GAFI), afin de sortir de la liste des juridictions sous surveillance renforcée, en collaboration avec l'assistance technique et financière de nombreux partenaires au développement dont Global Facility LBC/FT de l'Union Européenne, la Banque mondiale, le FSVC (Projet de l'Ambassade des États-Unis), la GIZ et l'ONUDC.

- *Notre stratégie en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) restera guidée par la nouvelle loi LBC/FT (n°22/068), promulguée en décembre 2022, et qui s'articule autour des axes suivants : (i) l'élargissement de l'application des mesures de*

³ Selon la loi n° 18/001 modifiant et complétant la loi n° 007/2002 sur le code minier, toutes les conventions minières doivent être publiées dans les soixante jours suivant la date d'entrée en vigueur du contrat.

LBC/FT au secteur financier (au-delà des banques) ; (ii) l'interdiction des comptes bancaires anonymes ; (iii) le renforcement des mesures de vérification de virements électroniques pour les personnes politiquement exposées (PPE); (iv) l'établissement d'exigences de base en matière de vérification préalable de la clientèle des correspondants bancaires ; et (v) le renforcement des procédures de déclaration de patrimoine des PPE.

- *Nous consoliderons les progrès relevés dans le 5^{ème} rapport d'étape transmis au Groupe Conjoint/Afrique du GAFI le 22 mars en 2024, dont : (i) la validation en fin 2023 de la stratégie nationale LBC-FT préparée par le Comité Consultatif de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (COLUB); (ii) la dissémination à grande échelle du rapport de l'évaluation nationale des risques (ENR), élaboré avec l'assistance technique de la Banque mondiale, y compris pour les institutions de microfinance ; (iii) la signature du décret portant désignation des autorités de surveillance pour tous les secteurs d'entreprises et professions non-financières; (iv) le renforcement des capacités d'enquêtes et de poursuites en matière de LBC/FT, grâce au recrutement de magistrats et à l'élaboration d'un plan de formation de tous les enquêteurs ; (v) la signature le 21 mars 2024 des deux décrets portant régime de sanctions financières ciblées et création d'un Comité National de mise en œuvre des sanctions financières ciblées; et (vi) le renforcement des capacités des analystes de la CENAREF et le déploiement en cours d'une solution technologique pour la réception et le traitement sécurisés des déclarations d'opérations suspectes. Nous travaillons à respecter les délais pour un certain nombre de points du plan d'action en suspens, tel que souligné par le 5^{ème} rapport, avec pour but de porter notre taux de réalisation de 40 % lors du 5^{ème} rapport à 74 % lors de la soumission du 6^{ème} rapport d'étape prévue en janvier 2025. Notre objectif ultime est de sortir de la liste grise d'ici la soumission du 7^{ème} rapport d'étape en octobre 2025.*
- *L'adhésion au Groupe Egmont a été retardée lors de la Plénière de juin 2024 à Paris pour des raisons de la Conformité Technique, nonobstant le rapport concluant des experts du 22 au 26 avril 2024 lorsqu'ils ont visité les locaux de la CENAREF. Pour l'instant, les travaux de modification de la Loi n°22/068 du 27 décembre 2022 portant LBC/FTP sont en cours et prennent en compte les lacunes relevées. Notre objectif est de parvenir à l'adhésion au groupe Egmont en juin 2025.*

40. Nous accélérerons les réformes visant à assainir l'environnement des affaires, en vue de renforcer le rôle moteur du secteur privé dans la promotion d'une croissance économique plus forte, inclusive, diversifiée, et durable. En ligne avec la priorité stratégique affichée pour ce chantier de réformes par le nouveau Gouvernement en place depuis mi-juin 2024, nous nous attèlerons à revigorer, en collaboration avec nos partenaires au développement et le secteur privé, le plan de réformes d'urgence qui avait été adopté en novembre 2023 à la suite du Baromètre national de l'environnement des affaires de juin 2023. Ce baromètre avait révélé des préoccupations majeures des opérateurs économiques par rapport à la fiscalité et la parafiscalité, la sécurité juridique, l'accès aux financements, les tensions politiques, la gestion des marchés publics, la qualité de l'Administration publique et des infrastructures. Ce plan s'articulait autour d'une feuille de route assortie de près de 70 réformes visant entre autres à faciliter (i) la création d'entreprises (instauration d'un visa d'affaires, mise en place d'un guichet unique de délivrance des licences, permis et autorisations spécifiques), (ii)

l'accès à l'électricité, (iii) le transfert de propriété, et (iv) les échanges internationaux (promotion des plateformes logistiques et mise en place de la commission de règlement des litiges). A cet égard, nous:

- *Adopterons d'ici mars 2025, une feuille de route actualisée pour la rationalisation de la réglementation fiscale, assortie d'un plan d'actions crédible de mise en œuvre, en vue de mieux protéger les contribuables contre d'éventuels harcèlements fiscaux et d'alléger autant que possible les procédures de conformité fiscale des entreprises. Il sera notamment question de : (i) rationnaliser les actes génératrices de recettes non fiscales ; et (ii) publier systématiquement le calendrier sur les missions de contrôles à mener par les régies financières.*
- *Adopterons d'ici juin 2025, une feuille de route afin de rationaliser les charges parafiscales* (perçues par d'autres organismes que les services d'assiette), en prenant appui sur l'inventaire des charges parafiscales et des organismes auxiliaires (budgets annexes, établissements publics et services de dépenses) achevé en juin 2023, ainsi que sur les recommandations du récent rapport d'assistance technique du FMI. Pour cela nous adopterons un décret de reclassement au plus tard fin 2025 qui formalise la réorganisation des organismes selon les catégories de la LOFIP et qui est donc crucial pour la poursuite des réformes car sans lui, les services du Ministère du Budget (la DGPPB) ne sont pas en mesure d'achever l'inventaire des statuts des actes de recettes et de leur imposer les règles budgétaires de la LOFIP. Nous limiterons autant que possible la création de comptes spéciaux, dans la mesure où la mise en place de parafiscalité pour les financer contrecarrerait notre objectif stratégique d'amélioration de l'environnement des affaires et de formalisation accrue de notre économie.

Adopterons d'ici juin 2025, un plan d'action en vue d'améliorer le fonctionnement du mécanisme de remboursement des crédits de TVA, en prenant appui sur les recommandations de l'assistance technique du FMI. Spécifiquement, nous veillerons à (i) poursuivre le traitement mensuel différencié des demandes de remboursement en fonction des risques ; (ii) éviter autant que possible le contrôle systématique préalable pour les entreprises à risque faible ; et à (iii) limiter l'application du paiement différé de la TVA à l'importation (ou autoliquidation de TVA) aux entreprises à bas risque et en situation fréquente de crédit de TVA du fait de la nature de leur activité. Par ailleurs, nous élaborerons et mettrons en œuvre une stratégie globale sur le remboursement du stock de crédits TVA, avec l'assistance technique du FMI, tenant compte de la rationalisation des exonérations, de la simplification des procédures de remboursement, de l'amélioration de l'utilisation des données économiques, et de l'espace budgétaire.

- *Adopterons d'ici septembre 2025, une feuille de route pour l'introduction des téléprocédures* (télédéclaration, télépaiement des impôts d'ici janvier 2026), en commençant par les grandes entreprises (assujetties à la TVA), suivies en janvier 2027 par les moyennes entreprises ; et lancer progressivement l'utilisation du paiement mobile des taxes et impôts pour les petits contribuables, à partir de janvier 2027).
- *Prendrons d'ici septembre 2025, un décret clarifiant la notion de « sous-traitant » et qui en délimite le périmètre, afin d'atténuer les difficultés d'application de la loi relative à la sous-traitance, en lien*

avec les confusions éventuelles (entre maître d'ouvrage et entreprise principale ; entre sous-traitant et fournisseur ; etc.).

- *Publierons systématiquement toutes les décisions judiciaires en matière commerciale sur le site officiel du Ministère de la Justice, créerons des chambres commerciales au sein des cours d'appel et poursuivrons la redynamisation du Guichet unique de création d'entreprises, et nous attèlerons à apurer les arriérés de paiements (audités et validés) selon les calendriers arrêtés de commun accord, tout en accélérant les efforts visant à éviter l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements, facteurs majeurs d'asphyxie financière du secteur privé et par ricochet de menace pour la stabilité du secteur financier.*
- *Accélérerons les réformes visant à renforcer les contrôles et la gestion des contentieux, y compris via l'amélioration de l'évaluation des risques (par exemple pour les valeurs des importations déclarées, ou les exonérations), une meilleure coordination au sein et entre les régies financières, un meilleur encadrement du contrôle garantissant une application uniforme de la loi, et le déploiement d'un dispositif de suivi de la qualité et de l'efficacité des contrôles. Plus particulièrement, nous veillerons à une application plus rigoureuse de la loi portant statut des agents de carrière des services publics de l'Etat et du décret-loi portant code de conduite de l'agent public de l'Etat ainsi qu'à l'introduction de codes d'éthique et de déontologie spécifique aux agents des régies financières, assorties de sanctions en cas d'infractions. Nous renforcerons également les capacités opérationnelles des inspections internes et externes, et veillerons à ce que les règles régissant la gestion des contentieux (y compris l'intéressement des régies financières) n'incitent pas à des comportements contraires à la loi et à l'objectif de maximisation des recettes budgétaires. Le travail de l'OSCEP et les réformes anti-corruption en cours, qui précisent les sanctions en cas de violations, concourent à cet effort. Il en va de même pour le décret adopté par le Conseil des ministres le 18 octobre 2024, portant régime de déclaration du patrimoine familial de l'agent public de l'Etat, et visant à renforcer la transparence et le devoir d'intégrité des agents publics, ainsi qu'à mettre en place des outils permettant de sanctionner l'enrichissement illicite et toutes autres formes d'antivaleurs qui y sont liées.*
- Mettrons en place la Commission Nationale de Médiation fiscale, instance consultative, paritaire et indépendante destinée à formuler des avis au Ministère des Finances, en vue de la résolution des litiges persistants entre les contribuables et l'administration fiscale, à l'issue de l'examen de la réclamation en phase administrative. Nous nous engageons à mettre en œuvre la Commission Nationale de Médiation fiscale d'ici fin mai 2025.

D. Réformes Structurelles sous-tendant l'Accord au titre de la FRD

41. Le changement climatique pose des défis majeurs au développement économique de notre pays, quand bien même il possède le potentiel de jouer un rôle clé dans la transition vers une économie verte à l'échelle mondiale. Selon l'indice Notre Dame Global Adaptation Initiative (ND-GAIN) sur la résilience au changement climatique, adapté par le FMI, notre pays se classe comme le 11ème pays le plus à risque et le 4ème pays le moins préparé sur 182 nations. En

même temps, la RDC étant un « pays solution pour les questions climatiques » à l'échelle mondiale, la préservation des forêts s'avère essentielle pour consolider ce statut.

42. Le Gouvernement a lancé des initiatives ambitieuses pour lutter contre le changement climatique, comme le montre la contribution déterminée au niveau national (CDN) présentée en 2021, dont le coût de financement est évalué à 48,4 milliards de \$ US. Notre pays joue un rôle essentiel dans l'action climatique mondiale, notamment grâce à la séquestration des GES par la préservation des forêts, la fourniture de minerais essentiels pour la transition et la production potentielle d'énergie renouvelable. Malgré son niveau de revenu, la RDC a des émissions par habitant relativement élevées, ce qui a incité le gouvernement à s'engager à réduire ses émissions de GES de 21 % d'ici à 2030, sous réserve d'un soutien international. La CDN identifie également les priorités nationales pour renforcer la résilience face au changement climatique, qui sont détaillées dans le Plan National d'Adaptation (PNA) 2022-2026. La préservation des forêts est au cœur de notre stratégie climatique, telle que reflétée dans notre cadre national de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+), visant à stabiliser le couvert forestier à 63,5 % d'ici 2030. Le partenariat de l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI) avec la RDC a débuté en 2015, coïncidant avec le premier plan d'investissement REDD+ du Gouvernement pour 2016-2020, soutenu par le Fonds national REDD+ (FONAREDD). En 2021, lors de la COP26, le Gouvernement a signé un nouvel accord décennal pour mettre fin à la déforestation et restaurer les terres dégradées.

43. La mise en œuvre de nos initiatives visant à consolider notre statut de « pays solution » est confrontée à des défis institutionnels et opérationnels. Les récentes évaluations de nos politiques climatiques menées par des partenaires tels que le FMI et la Banque mondiale - en particulier l'évaluation de la gestion des investissements publics dans le domaine du climat (C-PIMA), le rapport sur le climat et le développement du pays (CCDR) et l'évaluation institutionnelle du changement climatique (CCIA) - ont identifié des obstacles qui entravent notre action climatique dans trois domaines principaux : (i) la gouvernance des politiques de préservation des forêts, essentielle pour soutenir les efforts d'atténuation et d'adaptation ; (ii) la capacité institutionnelle à renforcer la résilience contre les catastrophes liées au climat ; et (iii) une gestion des investissements publics qui répond aux défis climatiques.

Domaine de réformes 1. Soutenir les efforts d'atténuation et d'adaptation en encourageant la préservation des forêts

44. Le Gouvernement renforcera la gouvernance des politiques de préservation des forêts. Le renforcement de la gestion des forêts est essentiel pour freiner les taux de déforestation dans le bassin du Congo et pour atteindre les objectifs ambitieux du Gouvernement en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets. Le Gouvernement prévoit un ensemble complet de réformes pour relever ces défis. Il va (i) promouvoir la collecte systématique (biennale) et la publication de données géospatiales sur le couvert forestier, la déforestation, les émissions de GES et les concessions forestières (RM3) ; (ii) renforcer le cadre juridique en comblant les faiblesses du code forestier en ce qui concerne (a) les mesures de sauvegarde et de compensation et (b) les mécanismes visant à garantir la transparence du processus d'attribution des

concessions d'exploitation forestière , des concessions de préservation et de concessions des forêts des communautés locales (RM1) ; (iii) améliorer la reddition des comptes dans le secteur par la publication d'un audit de performance par la Cour des comptes du Fonds forestier national (FFN), chargé de canaliser les recettes des concessions forestières vers les efforts de reboisement (RM2), suivi d'un plan d'action assorti d'un calendrier par le FFN en réponse aux défis identifiées qui sera à son tour audité (RM6).

45. Le Gouvernement renforcera les garanties environnementales et sociales dans le secteur minier afin de gérer activement son impact sur les forêts et les populations les plus vulnérables. La contribution du secteur minier à la déforestation et aux émissions de gaz à effet de serre est considérable et devrait s'accroître en raison de l'augmentation prévue de l'approvisionnement en minéraux essentiels et stratégiques, et de l'expansion des chaînes d'approvisionnement minier, ce qui pourrait amplifier les pressions futures en matière de déforestation. Le Gouvernement s'efforcera d'atténuer ces pressions (i) en renforçant le cadre juridique pour établir des normes de protection des forêts et (ii) en exigeant la publication en temps opportun des études d'impact environnemental et social (EIES) et des audits environnementaux ex post des projets miniers (RM4/5).

46. Le Gouvernement encouragera la cuisson propre en favorisant l'adoption à grande échelle du gaz de pétrole liquéfié (GPL) comme substitut à la biomasse et au bois. Plus de 90 % des ménages dans notre pays utilisent la biomasse et le bois comme combustibles de cuisson, ce qui en fait un facteur majeur de déforestation dans les zones périurbaines. Le GPL est l'alternative choisie par le Gouvernement (Politique énergétique de 2022). Il présente des avantages en matière de santé et d'égalité des sexes et son empreinte carbone est globalement plus faible. L'accessibilité financière est cependant un problème – les équipements de cuisson nécessaires à l'utilisation du GPL impliquent un coût initial inaccessible pour la plupart des ménages. Les études de marché recommandent d'abaisser les barrières à l'entrée, c'est-à-dire de subventionner les kits de démarrage, plutôt que de subventionner le GPL. Le ministère des hydrocarbures formulera à moyen terme un programme visant à rendre plus abordables les équipements de cuisson propres pour les ménages les plus vulnérables afin d'assurer une adoption à grande échelle du GPL.

Domaine de réforme 2 : Renforcer la résilience aux catastrophes naturelles d'origine climatique

47. La RDC fait partie du petit nombre de pays qui ne disposent pas d'un cadre juridique organisant la gestion des risques de catastrophes naturelles. Nous nous efforçons de jeter les bases d'une réponse améliorée sous la forme d'une politique de gestion de risques de catastrophes qui clarifiera les responsabilités institutionnelles (RM8). Notre capitale, Kinshasa, est la plus grande agglomération urbaine du monde francophone, et ses citadins pauvres sont particulièrement vulnérables au changement climatique. Le Gouvernement prévoit de rendre la planification urbaine sensible au climat, grâce à l'adoption (i) d'un code de l'urbanisme et la construction, qui définit des dispositions pour une planification urbaine tenant compte des risques assorti de son décret d'application, ainsi que (ii) d'un plan urbain de référence tenant compte des risques climatiques pour Kinshasa, qui réglemente la construction dans les zones à haut risque et la préservation des

zones vertes. En outre, le Ministère du Budget renforcera la gestion des risques budgétaires liés au climat, puisqu'il intégrera une analyse quantifiée des catastrophes naturelles dans la déclaration des risques budgétaires (RM7).

48. L'agriculture sur brûlis est l'un des principaux facteurs de déforestation dans notre pays. Le secteur agricole sous-développé est également l'un des principaux facteurs de la grande vulnérabilité des populations aux risques climatiques. Le Gouvernement adoptera un schéma national d'aménagement du territoire, qui servira de base pour stimuler l'agriculture dans les savanes anthropiques et les forêts dégradées, tout en assurant la protection des forêts.

Domaine de réforme 3 : Intégrer l'agenda climatique dans la gestion des investissements publics

49. Le Gouvernement prévoit d'intégrer les considérations climatiques dans sa gestion des investissements publics. Pour ce faire, il adoptera officiellement une méthodologie qui intègre les aspects climatiques dans l'évaluation des projets d'investissement public (RM10), afin de garantir que tous les projets d'investissement public (y compris ceux financés par des fonds extrabudgétaires) tiennent compte de ces impacts et que les évaluations soient rendues publiques avant de bénéficier d'une allocation budgétaire (RM12). Le Gouvernement mettra également à jour le cadre juridique des partenariats public-privé (PPP) pour y inclure une analyse climatique, couvrant la résilience ou les projets, ainsi que l'impact sur les émissions de gaz à effet de serre (RM9). Le Gouvernement tient à mettre en œuvre sa CDN 2021, et publiera un plan d'investissement qui identifiera et chiffrera les projets de la CDN hautement prioritaires et s'engagera à leur allouer des crédits budgétaires (RM11).

E. Renforcement des Capacités et Amélioration des Données Statistiques

50. Nous poursuivons le renforcement des capacités de l'Administration et des Entités publiques, avec l'appui des partenaires au développement. Nous restons déterminés à poursuivre la mise en œuvre diligente des recommandations des différentes missions d'assistance technique dont nous avons été bénéficiaires, dont le FSSR, le PIMA, le TADAT ou le CCDR de la Banque mondiale, ainsi que celle du FMI ayant permis de faire un diagnostic intégral des faiblesses en matière de gouvernance. Nous apprécions l'appui des deux experts résidents à Kinshasa dans le domaine de la GFP et de fiscalité, financés par la coopération Belge (Enabel) et qui travaillent en étroite collaboration avec l'assistance technique du FMI, ainsi que celui mis à la disposition de la BCC depuis octobre 2023 par le département monétaire et des marchés de capitaux du FMI pour l'opérationnalisation de l'unité de stabilité financière de la BCC. Nous apprécierions également une reconduite du financement du gouvernement du Japonais en faveur d'un remplacement de l'experte résidente du département des finances publiques du FMI, dont le mandat est arrivé à expiration.

51. Nous finaliserons et soumettrons pour adoption au Parlement d'ici fin 2025, le projet de Loi statistique, conformément à la charte africaine de la statistique à laquelle la RDC a adhéré en juin 2022. Cette loi permettra d'harmoniser le système statistique national et d'assurer l'autonomie des ressources de l'INS.

52. Nous réaliserons la cartographie censitaire d'ici juin 2025, dans la perspective de réaliser le recensement général de la population et de l'habitat, y compris avec l'accompagnement des partenaires au développement.

53. Nous restons déterminés à améliorer nos données statistiques et leur diffusion, afin de renforcer la qualité du suivi des programmes appuyés par la FEC et la FRD.

- Après avoir publié la nouvelle série révisée du PIB jusqu'à 2019 suivant le Système de comptabilité nationale (SCN) 1993 et avec 2005 comme année de base, nous allons mettre à jour jusqu'en 2023 (version provisoire) et publier en mars 2025 les comptes nationaux, avec l'appui technique d'AFRITAC Centre. Nous poursuivons les travaux pour le rebasage du PIB sur l'année 2024 selon le SCN 2008. Les travaux de la mise en place des nomenclatures d'activités et des produits ainsi que de l'initialisation de la base ERETES (outil d'élaboration des comptes nationaux), lancés en 2023, seront finalisés d'ici fin décembre 2026.
- Nous consoliderons la transmission trimestrielle, initiée depuis mars 2023 par la BCC, des indicateurs de solidité financière au FMI en vue de leur publication. Par ailleurs, la BCC s'engage à produire des données monétaires améliorées et actualisées, grâce à une meilleure coordination entre les services impliqués et en étroite collaboration avec la récente assistance technique du FMI.
- Nous continuerons à soutenir l'Institut national de la statistique et les autres institutions en charge de produire des données statistiques officielles dans l'accomplissement de leurs missions et l'amélioration de la coordination institutionnelle, en étroite collaboration avec l'assistance technique et financière de nos partenaires au développement. Les priorités à ce niveau restent axées autour des données sur la dette, y compris particulièrement pour les entreprises publiques et les provinces ; de l'amélioration de la qualité et de la fréquence de transmission des données par la BCC ; et du renforcement de la fiabilité des indicateurs économiques.
- Après avoir renforcé nos statistiques budgétaires grâce à la préparation et la publication régulière du TOFE selon le format MSFP 2014, établi jusqu'ici à partir de la version basée sur TOFE MSFP 1986 pour l'annuaire statistique du FMI, nous visons désormais à améliorer la qualité de notre production en réalisant prochainement un TOFE conforme au format MSFP 2014, mais basé directement sur des données primaires détaillées. La poursuite de nos efforts s'oriente vers l'utilisation de la Balance Générale des Comptes du Trésor (BGCT) comme source principale du TOFE au format MFSP 2014, via l'opérationnalisation du nouveau schéma comptable.
- Nous continuerons à améliorer la qualité et la dissémination des statistiques sur la dette publique, y compris par un élargissement graduel du périmètre de couverture de la dette aux entreprises publiques et par l'amélioration de la transmission des données statistiques au niveau de la base de données sur la dette publique trimestrielle cogérée par la Banque mondiale et le FMI (QPSD).
- Nous saluons la disponibilité du département des statistiques du FMI à nous accompagner à atteindre notre objectif de participer à l'initiative du FMI pour la dissémination électronique des

données statistiques et des métadonnées (e-GDDS/National Summary Data Page (NSDP)), en étroite coordination avec le coordinateur national désigné récemment. En amont de la mission d'assistance technique annoncée du FMI à cet effet, nous sommes en train de préparer des métadonnées décrivant les pratiques actuelles en matière de production et de diffusion des statistiques officielles, ainsi que les plans pour leur amélioration à court et moyen terme.

F. Suivi de la Performance des Programmes Appuyés par la FEC et la FRD

54. Le programme sera évalué sur la base de critères de performance quantitatifs et de repères structurels (Tableaux 1 et 2), ainsi que de revues semestrielles. Les deux premières revues sont prévues pour être achevées respectivement à partir du 15 mai 2025 et du 15 novembre 2025, sur la base des dates de référence des critères de performance périodiques fixées à fin décembre 2024 et fin juin 2025. Les critères de performance (CP) de fin décembre 2025 seront initialement établis comme un objectif indicatif (OI) et seront élevés au rang de critères de performance lors de la première revue. Dans le cadre du FRD, le suivi sera effectué au moyen des mesures de réforme, qui sont présentées dans le Tableau 3. Les critères de réalisation, l'objectif indicatif, ainsi que les concepts et indicateurs clés sont définis dans le protocole d'accord technique (PAT) ci-joint, qui précise également la nature et la fréquence des données et informations à fournir pour le suivi de la performance du programme appuyé par la FEC. Sous la direction du ministre des Finances, du ministre du Budget et du Gouverneur de la BCC, une troïka technique présidée par le ministère des Finances et comprenant le ministère du Budget et la BCC est chargée de suivre la mise en œuvre du programme. Le Comité Technique de suivi et évaluation des Réformes (CTR) assurera la coordination, le secrétariat technique et la liaison avec le FMI pour la transmission des informations aux services du FMI, conformément au PAT.

Tableau 1. République démocratique du Congo : Proposition des critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs pour l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit

	2024		2025		
	fin déc.	fin mars	fin juin	fin set.	fin déc.
	PC Proposé	IT Proposé	PC Proposé	IT Proposé	IT Proposé
Critères de Réalisation Quantitatifs					
Planchers sur les variations des réserves internationales nettes de la BCC (millions USD)	800	0	400	400	800
Plafonds sur les variations du crédit net de la BCC à l'État (milliards CDF) 2/	0	0	0	0	0
Plafonds sur les variations des avoirs intérieurs nets de la BCC (milliards CDF)	-1,518	-603	-1206	-1809	-2412
Planchers du solde budgétaire intérieur (base caisse, milliards CDF)	-522	-501	-984	-1403	-1930
Critères de Réalisation Continue					
Plafonds sur l'accumulation d'arriérés de paiements extérieurs (millions USD)	0	0	0	0	0
Plafonds sur les actifs en devises de la BCC détenus auprès des correspondants domestiques (millions USD)	200	200	200	200	200
Plafonds sur la contraction ou la garantie de nouvelles dettes extérieures par le secteur public (valeur actuelle, millions USD)	3000	3000	3000	3000	3000
Objectifs Indicatifs					
Planchers sur les recettes du gouvernement central (milliards CDF)	25,100	4,900	12,600	20,700	27,100
Planchers sur les dépenses sociales (milliards CDF)	115	27	103	154	193
Plafonds sur l'accumulation des arriérés de salaires du gouvernement central (millions USD)	0	0	0	0	0
Plafonds sur la masse salariale (milliards CDF)	9,169	9,442	9,715	9,987	10,260
Plafonds sur les dépenses du gouvernement central exécutées sous procédures d'urgence (en pourcentage du total des dépenses financées localement)	10%	10%	10%	8%	8%
Ajustements					
Soutien budgétaire (millions USD)	311	23	599	606	682
Paiements de service de la dette extérieure (millions USD)	201	49	117	165	233
Paiements des arriérés domestiques (milliards CDF)	-1,230	-326	-653	-979	-1,305
Investissements financés localement (milliards CDF)	3,611	1,458	2,915	4,373	5,831
Recettes du gouvernement central (milliards CDF)	26,449	5,191	13,234	21,791	28,522

Sources: autorités congolaises; et estimations et projections du FMI.

1/ Les plafonds sont positifs pour tenir compte de l'utilisation partielle de l'allocation de DTS à des fins budgétaires (voir Rapport du FMI no. 22/3, Encadré 1)

2/ Continu.

Tableau 2. République démocratique du Congo : Action préalable et repères structurels proposés pour l'accord au titre de la FEC

Mesure	Explication	Echéance
I. Action préalable		
Prendre un arrêté interministériel portant manuel de procédures de dépenses, lequel révisera les procédures et régira la nature des dépenses exceptionnelles admissibles.	Renforcer le respect des procédures normales de la chaîne des dépenses	Déc-2024
II. Repères structurels		
Renforcer la gouvernance et faire respecter les procédures normales de la chaîne des dépenses		
Publier un rapport trimestriel détaillé sur l'exécution des dépenses effectuées par procédure d'urgence (procédure simplifiée).	Renforcer le respect des procédures normales de la chaîne des dépenses	Continu
Publier un rapport trimestriel détaillé sur l'exécution des dépenses par volume, type et institution, en distinguant les dépenses effectuées selon les différentes procédures.		Continu
Mise en service de la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique (DGTCP)		
Adoption par le gouvernement des trois décrets nécessaires à la restauration de la fonction comptable dans la chaîne de la dépense (voir MPEF, paragraphe 25)	Renforcer le respect des procédures normales de la chaîne des dépenses	Avr-2025
Déployer les agents et cadres à leurs postes d'emplois en vue d'assoir les structures administratives de la DGTCP, conformément au décret modifiant et complétant le décret de 2022 fixant cadre et structures organiques de la DGTCP. (MPEF, paragraphe 25)		Juillet-2025
Déployer les comptables dans les quatre ministères pilotes. (MPEF, paragraphe 25)		Juin-25
Déconcentration de l'ordonnancement		
Finaliser et activer le logiciel de la chaîne de dépenses dans 4 ministères sectoriels pilotes (MEFP, paragraphe 25)	Renforcer le respect des procédures normales de la chaîne des dépenses	Juin-25
Compte Unique du Trésor (CUT)		
Réaliser une étude de résistance (« stress test ») sur les répercussions de l'opération de fermeture sur le système financier et élaborer la stratégie de fermeture des comptes.		Sep-25

Cadre axé sur les ressources		
Adopter une feuille de route pour la transition vers un cadre budgétaire hors ressources du secteur extractif, en ligne avec les recommandations de la mission d'assistance technique du FMI.	Réduire la contracyclicité des dépenses	Mars-2025
Mobilisation de recettes intérieures		
Généraliser l'utilisation du système de facturation normalisée de la TVA à toutes les entreprises assujetties à la TVA.	Augmenter le taux impôt sur le PIB	Juillet 2025
La Banque Centrale du Congo		
Adopter la politique d'intervention sur le marché des changes	. Renforcer l'efficacité des interventions sur le marché de change.	Jan 2025
Mettre en place un instrument de refinancement standard, sous forme d'une opération avec adjudication et la suppression de la facilité de prêt à court terme (maturité de 7 jours) et augmenter le taux d'intérêt sur la facilite permanente.	. Renforcer la transmission de la politique monétaire	Juin 2025
Gouvernance et Transparence		
Publier les contrats miniers	Améliorer la transparence des contrats miniers	Continu

Tableau 3. République démocratique du Congo: Mesures de réforme proposées au titre de la FRD (2025-2027)

Pilier	Mesure de réforme	Etude de diagnostic	Résultat escompté	Partenaire de mise en œuvre	PTF appui	Echéance
Soutenir les efforts d'atténuation et d'adaptation en promouvant la préservation des forêts	RM1. Concessions forestières. Le Gouvernement adoptera des modifications au Code Forestier pour définir le processus d'attribution des concessions forestières (d'exploitation, de conservation et des communautés locales (CFCL)) en précisant : (i) les mesures de sauvegarde environnementale et sociale et de compensation, (ii) les mécanismes garantissant la transparence du processus d'attribution et le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale.	CCDR, CCIA	Le gouvernement définit les règles de protection des forêts dans les lois de la RDC. Des informations complètes - sur les processus d'attribution des concessions, les concessions attribuées et les plans de gestion environnementale et sociale - sont publiées. Cela permet aux citoyens de demander des comptes au gouvernement et aux détenteurs de concessions sur la manière dont ils gèrent les forêts.	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)	BM CAFI AFD	Mars 2026
	RM2. Gouvernance du secteur forestier. La Cour des Comptes publiera un rapport d'audit de performance sur des opérations de reboisement financées par le Fonds Forestier National.	DRC Governance Diagnostic, C-PIMA, CCIA	Les institutions publiques sont tenues responsables des résultats qu'elles obtiennent en matière de climat. Renforcement des efforts de reboisement dans le cadre du mandat du Fonds forestier national.	Cour des Comptes (CDC) FFN	INTOSAI Development Initiative (IDI)	Juin 2026
	RM3. Geo-monitoring des forêts. Le Ministère de l'Environnement et Développement Durable : (i) publie des données géospatiales de surveillance sur l'état des forêts du Système National de Surveillance des Forêts (SNSF), mises à jour au minimum tous les deux ans ; (ii) publie les cartes et bases de données sur les concessions forestières issues du système d'information géographique du Cadastre Forestier.	CCDR	La RDC possède la deuxième forêt la plus importante au monde après l'Amazonie, et la déforestation est préoccupante. Le gouvernement met en place une source de données officielle - régulièrement mise à jour - sur l'état de la forêt, la déforestation et les GES associés, ainsi que sur les concessions forestières.	MEDD - DCF, DIAF	FAO AFD WRI	Novembre 2026

Tableau 3. République démocratique du Congo: Mesures de réforme proposées au titre de la FRD (2025-2027)
(continu)

	RM4. Normes minières. Le Gouvernement adaptera le Règlement minier aux dispositions du Code minier, en ce qui concerne la protection de l'environnement et des forêts, notamment pour préciser les mesures de sauvegarde et de compensation.	WB climate-smart mining diagnostic DRC (CEM), CCDR, C-PIMA, CCIA	La RDC dispose de règles visant à protéger les zones forestières les plus précieuses (forêts vierges/patates) des activités minières. La RDC, en tant que pays de solutions, est en mesure de fournir des minerais essentiels à la transition verte à un coût humain et environnemental abordable.	MEDD - ACE Ministère des Mines – DPEM FNPSS	CAFI GIZ	Mars 2027
	RM5. Normes minières. La Gouvernement publiera les études environnementales et sociales assortis de leurs plans de gestion environnementale et sociale, et avec leurs rapports de synthèse, pour tous les projets miniers approuvés, ainsi que tous les rapports d'audit environnemental ex-post dus.	CEM, CCDR, C-PIMA, CCIA	La RDC dispose de règles visant à protéger les zones forestières les plus précieuses (forêts vierges/patates) des activités minières. La RDC, en tant que pays de solutions, est en mesure de fournir des minerais essentiels à la transition verte à un coût humain et environnemental abordable.	ACE DPEM FNPSS	CAFI GIZ	Septembre 2027
	RM6. Gouvernance du secteur forestier. Le Fonds Forestier National élaborera un plan d'action de réformes en réponse à l'audit, dont la mise en œuvre sera révisée par la Cour des Comptes au bout d'un an.	DRC Governance Diagnostic, C-PIMA, CCIA	Les institutions publiques sont tenues responsables des résultats qu'elles obtiennent en matière de climat. Renforcement des efforts de reboisement dans le cadre du mandat du Fonds forestier national.	FFN CDC	IDI	Septembre 2027
	RM8. Gestion de risques de catastrophes Pour améliorer la gestion des catastrophes, le Gouvernement adoptera par décret la politique de gestion des risques des catastrophes qui va clarifier les responsabilités institutionnelles pour la gestion de ces risques au Ministère de l'Intérieur et au Ministère des Affaires Sociales et Actions humanitaires, en phase avec la feuille de route de la stratégie de réduction des risques de catastrophe de 2024.	C-PIMA, CCIA	La RDC cesse d'être parmi le petit nombre de pays qui ne disposent pas de cadre légal qui organise la gestion des risques de catastrophes naturelles, notamment d'un point de vue institutionnel.	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Ministère des Affaires Humanitaires et de l'Action Sociale	UNDP UNDRR BM	Novembre 2025

Tableau 3. République démocratique du Congo: Mesures de réforme proposées au titre de la FRD (2025-2027)
(conclu)

	RM7. Risques budgétaires climatiques. En commençant par la déclaration des risques budgétaires (DRB) 2026-2028, le Ministère du Budget intégrera une analyse quantifiée des catastrophes naturelles dans la DRB publiée en annexe de la loi de finances.	C-PIMA, CCIA	Les catastrophes naturelles ont un impact important sur les finances publiques de la RDC, et leur analyse permet une meilleure gestion à moyen terme des finances publiques. La quantification des risques budgétaires permettra au gouvernement de prendre des décisions plus éclairées en matière de gestion des risques.	Ministère du Budget – DGPPB	FAD	Octobre 2025
Intégrer l'agenda climatique dans la gestion des investissements publics	RM9. Préparation des PPP. Le Gouvernement déposera un projet de modification de la loi PPP incluant une référence aux analyses des risques climatiques lors de la préparation des PPP, et publiera un guide méthodologique pour opérationnaliser cette disposition.	C-PIMA	Les PPP sont analysés du point de vue de leur impact sur le changement climatique afin de s'assurer de leur résilience et que les effets sur les gaz à effet de serre sont connus.	Ministère du Plan – UC-PPP	FAD	Juin 2026
	RM10. Préparation des projets d'investissement public. Le Ministère du Plan adoptera par arrêté une méthodologie pour l'évaluation des projets pertinents sous l'angle du changement climatique, couvrant leur impact sur les GES et leur exposition aux catastrophes naturelles.	C-PIMA, CCIA	Tous les projets d'investissement public sont examinés sous l'angle de leurs effets sur le changement climatique avant de recevoir un financement budgétaire.	Ministère du Plan MEDD	FAD	Juin 2026
	RM11. Implémentation de la CDN. Le gouvernement publiera un plan d'investissement qui identifie et chiffre les coûts des projets climatiques prioritaires de la CDN d'ici 2025. Le gouvernement allouera des crédits budgétaires clairement identifiables à ces projets dans les Lois des finances.	C-PIMA, CCIA	La mise en œuvre de la CDN 2021 passe par la définition des projets d'investissement nécessaires à sa réalisation et par l'engagement des autorités à les financer	Ministère du Plan Ministère du Budget	FAD	Janvier 2027

Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique

Le présent **Protocole d'Accord Technique (PAT)** contient des définitions et des facteurs d'ajustement qui clarifient la mesure des critères de performance quantitatifs et des objectifs indicatifs dans les tableaux 1 et 2, qui sont joints au mémorandum de politiques économiques et financières. Sauf indication contraire, tous les critères de performance et objectifs indicatifs seront évalués en termes de flux cumulés depuis le début de chaque année civile.

A. Définitions

2. Dans le PAT, l'**extérieur** et l'**intérieur** sont définis sur la base de la résidence.
3. **Couverture institutionnelle** : L'administration centrale comprend toutes les unités de l'administration qui exercent leur autorité sur l'ensemble du territoire économique. Toutefois, sauf indication contraire du présent protocole, l'administration centrale exclut les organisations à but non lucratif contrôlées et financées par elle. Le système bancaire est composé de la Banque centrale du Congo (BCC) ainsi que les institutions de dépôt.
4. Les **taux de change du programme** pour le PAT sont les suivants (cours indicatifs de la BCC au 31 décembre 2024) :
 - Les variables libellées en dollars américains seront converties en francs congolais (CDF) en utilisant le taux de change du programme de XXCDF pour un dollar américain.
 - Les variables libellées en DTS seront évaluées au taux de change du programme de XXCDF par DTS.
 - Les variables libellées en euros seront évaluées au taux de change du programme de XXCDF par euro.
 - Les variables libellées dans des devises autres que le dollar américain, le DTS ou l'euro seront d'abord converties en dollars américains au taux de change officiel du 31 décembre 2020, USD / devise (tirés des *Statistiques financières internationales* du FMI) puis converties en francs congolais en utilisant le taux de change du programme CDF/USD.
5. Les **critères de réalisation quantitatifs (CR)** inclus dans le programme, tels que définis ci-dessous, se réfèrent aux réserves internationales nettes de la BCC, aux avoirs en devises de la BCC détenus auprès des correspondants domestiques, au crédit net de la BCC à l'État, aux avoirs intérieurs nets de la BCC, aux arriérés de paiements extérieurs, aux souscriptions ou de garanties de

nouvelle dette extérieure par le secteur public, et au solde budgétaire intérieur (base caisse). Des critères de performance sont fixés pour fin décembre 2024 et fin juin 2025, tandis que des objectifs indicatifs sont fixés pour fin mars 2025 et fin septembre 2025.

6. En plus des CR spécifiques énumérés au paragraphe 5, comme pour tout arrangement du Fonds, **les CR continus** incluent également la non-introduction de restrictions de change et de pratiques de devises multiples. Plus précisément, la conditionnalité continue couvre (i) la non-imposition ou l'intensification de restrictions à l'exécution des paiements et des transferts pour les transactions internationales courantes ; (ii) la non-introduction ou la modification de pratiques de devises multiples ; iii) non-conclusion d'accords de paiement bilatéraux incompatibles avec l'article VIII ; et iv) non-imposition ou intensification des restrictions à l'importation pour des raisons de balance des paiements. Ces CR continus, compte tenu de leur caractère non quantitatif, ne sont pas repris dans le tableau CR annexé au MPEF.

B. Critères de réalisation quantitatifs et facteurs d'ajustement

Planchers sur les variations des réserves internationales nettes de la BCC

7. Définition : Les **réserves internationales nettes** (RIN) sont définies comme la différence entre les **réserves internationales brutes** de la BCC et la totalité de ses **engagements extérieurs**, à l'exclusion des allocations de DTS.

8. Définition : Les **réserves internationales brutes** sont définies conformément à la sixième édition du manuel de la balance des paiements et du manuel de la position extérieure globale (BPM6) et comme la somme des éléments suivants : i) les avoirs en or monétaire de la BCC détenus à l'étranger ; ii) les avoirs en DTS détenus à l'étranger ; (iii) l'encaisse en devise ; et iv) les créances convertibles sur les non-résidents, telles que les dépôts à l'étranger et les valeurs étrangères. Les éléments suivants sont exclus de la définition des réserves internationales brutes : les créances en devises sur les résidents, les avoirs en monnaie non convertible, les avoirs dont la disponibilité est sujette à des conditions, et les avoirs qui, d'une manière ou d'une autre, sont gérées ou gagées, y compris sans s'y limiter, les avoirs de réserves utilisées comme gages ou garanties d'engagements extérieurs tiers et les transactions de swap.

9. Définition : Les **engagements extérieurs** sont tous les engagements en devises de la BCC envers les non-résidents dont le FMI mais excluant les allocations de DTS.

10. Les **ajustements** ci-après s'appliqueront aux planchers des RIN:

- **Appui à la balance des paiements (ABP)** : les planchers des RIN seront ajustés à la hausse d'un montant équivalent à 50% de l'excédent d'ABP par rapport aux niveaux programmés. Les planchers des RIN seront ajustés à la baisse d'un montant équivalent à 50% du moins perçu par rapport aux niveaux programmés.
- **Paiements au titre du service de la dette extérieure** : les planchers des RIN seront ajustés i) à la hausse d'un montant équivalent au sous-paiement du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés ou ii) à la baisse d'un montant équivalent à l'excédent de paiement du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés.
- **Produit des privatisations en devises convertibles (PPDC)** : les planchers des RIN seront ajusté à la hausse d'un montant équivalent à 50% de la totalité de l'excédent du PPDC par rapport aux niveaux programmés. Il n'y aura pas d'ajustement à la baisse en cas de moins-perçu.

11. Définition : l'**ABP** comprend tous les dons et prêts extérieurs déboursés à l'administration centrale, à l'exclusion de ceux liés à des projets.

12. Définition : les **paiements au titre du service de la dette extérieure** de l'administration centrale sont définis comme les paiements de principal et d'intérêts dus aux créanciers extérieurs (à l'exclusion du FMI).

Plafonds sur les niveaux des avoirs en devises de la BCC détenus auprès des correspondants domestiques

13. Définition : les **avoirs en devises de la BCC détenus auprès de correspondants domestiques** sont définis comme étant les avoirs de la BCC (i) de toute dénomination autre que le franc congolais ; (ii) détenus auprès d'institutions ou de filiales domiciliées en République Démocratique du Congo ; (iii) mais excluant les dépôts de la BCC utilisés comme garantie/collatéral pour des emprunts de l'administration centrale (tels que définis au §14).

14. Définition : **les dépôts de la BCC utilisés comme garantie/collatéral pour des emprunts de l'administration centrale** est défini comme la somme des dépôts qui servent de garantie, sous une forme ou une autre, à des crédits contractés par l'administration centrale. Leur variation est définie comme la différence du montant ces dépôts entre la date test et celui de la fin de l'année précédente.

Plafonds sur les variations des avoirs intérieurs nets de la BCC

15. Définition : Les **avoirs intérieurs nets** (AIN) de la BCC sont définis comme la base monétaire (voir §16) moins les réserves internationales nettes (voir §7) moins les avoirs extérieurs exclus des réserves internationales, moins les **titres du Trésor au profit de la BCC** (§19), moins, à partir de décembre 2022, les réserves obligatoires constituées par les institutions de dépôt. Sur la base de cette définition, les AIN de la BCC comprennent : (i) le crédit net à l'État (administration centrale (voir §17) ; (ii) crédit au secteur privé ; (iii) crédit aux entreprises publiques ; (iv) crédit aux banques commerciales ; (v) les autres créances sur le reste de l'économie (sur d'autres institutions financières et d'autres institutions non financières) ; et (vi) les autres avoirs nets.

16. Définition : la **base monétaire** au sens strict est définie comme la somme de i) la circulation fiduciaire ; ii) les encaisses monétaires des banques ; iii) les dépôts des banques à la BCC ; iv) les dépôts du secteur privé non bancaire à la BCC ; et v) les dépôts des entreprises publiques à la BCC.

17. Les ajustements suivants seront apportés aux plafonds d'AIN :

- **ABP** : les plafonds d'AIN seront ajustés à la baisse d'un montant équivalent à 50% du ABP total au-delà du niveau programmé. Les plafonds d'AIN seront ajustés à la hausse d'un montant équivalent à 50% du moins perçu par rapport aux niveaux programmés.
- **Paiement du service de la dette extérieure** : les plafonds d'AIN seront ajustés (i) à la baisse d'un montant équivalent au sous-paiement du service de la dette par rapport aux montants programmés ; et (ii) à la hausse d'un montant équivalent à l'excédent des paiements du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés.

Plafonds sur les variations du crédit net de la BCC à l'État (CNE)

18. Définition : le **crédit net de la BCC à l'État** (CNE) est défini comme la différence entre les créances brutes de la BCC sur l'administration centrale et les dépôts de l'administration centrale à la BCC. Les dépôts du gouvernement comprennent ceux liés à la Convention sur la distribution des DTS entre le gouvernement et la BCC. Aux fins du suivi du programme, les dépôts de l'État liés aux projets financés sur ressources extérieures de même que les **titres du Trésor au profit de la BCC** sont exclus du CNE.

19. Définition : Les **titres du Trésor au profit de la BCC** sont des titres rémunérés émis par le Trésor afin de recapitaliser la BCC ou de régulariser les créances historiques de la BCC sur l'État, et

couvrant les pertes d'exploitation passées, les pertes d'exploitation non garanties de 2011 et les années ultérieures, les paiements d'intérêts impayés pour les titres liés aux pertes d'exploitation de la BCC et les pertes de conversion de devises. Ces titres incluent notamment les obligations du Trésor remboursables *in fine* prévues au *Protocole d'accord entre le Gouvernement et la Banque Centrale du Congo sur la régularisation de ses créances sur le Trésor public* de décembre 2021, et de son avenant d'avril 2022. Les crédits non rémunérés de la BCC à l'État, les titres du Trésor ne portant pas intérêt et les avances de la BCC au Trésor sont exclus de cette définition.

20. Les **ajustements** ci-après s'appliqueront aux plafonds du CNE.

- **ABP** : les plafonds du CNE seront ajustés à la baisse, d'un montant équivalent à 50% de l'excédent d'ABP par rapport au niveau programmé. En cas de moins-perçu, les plafonds du CNE seront ajustés à la hausse d'un montant équivalent à 50% du moins perçu par rapport aux niveaux programmés.
- **Paiements au titre du service de la dette extérieure** : les plafonds du CNE seront ajustés i) à la baisse d'un montant équivalent au sous-paiement du service de la dette par rapport aux montants programmés ou ii) à la hausse d'un montant équivalent à l'excédent de paiement du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés.
- **Produit des privatisations** : les plafonds du CNE seront ajustés à la baisse d'un montant équivalent à 50% la totalité de l'excédent du produit des privatisations par rapport aux niveaux programmés. Il n'y aura pas d'ajustement à la hausse en cas de moins-perçu.

Planchers sur le solde budgétaire intérieur

21. Définition : le **solde budgétaire intérieur** (base caisse) est défini comme les recettes intérieures moins les dépenses financées sur ressources intérieures. Les **recettes intérieures** sont définies comme le total des recettes et des dons moins les dons. Les **dépenses financées sur ressources intérieures** sont définies comme le total des dépenses moins les investissements financés sur ressources extérieures (prêts et dons) moins les paiements au titre des intérêts étrangers plus l'**accumulation nette d'arriérés intérieurs**.

22. Les **ajustements** : ci-après s'appliqueront aux planchers du solde budgétaire intérieur:

- **Paiement des arriérés intérieurs**: Les planchers du solde budgétaire intérieur seront ajustés à la baisse (déficit supérieur) de l'équivalent du montant des remboursements d'arriérés intérieurs effectués au-delà du montant programmé ; symétriquement, ils seront ajustés à la hausse (déficit inférieur) de l'équivalent du montant des remboursements d'arriérés intérieurs effectués en-deçà du montant programmé.

- **Investissements financés sur ressources intérieures:** Les planchers du solde budgétaire intérieur seront ajustés à la hausse (déficit inférieur) de l'équivalent du montant des investissements financés sur ressources intérieures effectués en-deçà (en moins) du montant programmé.
- **Produit des privatisations :** Les planchers du solde budgétaire intérieur seront ajustés i) à la hausse d'un montant équivalant au montant au moins-perçu total du produit des privatisations par rapport au niveau programmé ; ii) à la baisse de 50% du montant total du produit des privatisations dépassant le niveau programmé.
- **Recettes de l'administration centrale:** Les planchers du solde budgétaire intérieur seront ajustés à la hausse d'un montant équivalant à 80% de l'excédent des recettes de l'administration centrale par rapport au niveau programmé. Ils seront ajustés à la baisse d'un montant équivalant à 50% des recettes de l'administration centrale par rapport au niveau programmé.

23. Définition : Les **arriérés intérieurs** sont définis comme les obligations aux fournisseurs publics domestiques qui n'ont pas été réglées à la date de leur exigibilité conformément aux dispositions contractuelles avec un retard d'au moins 60 jours, y compris également les crédits de TVA dus mais non remboursés, et qui ont été certifiés et validés par le gouvernement.

Plafonds sur l'accumulation d'arriérés de paiement extérieurs

24. Définition : les **arriérés de paiement extérieurs** sont définis comme les obligations au titre du service de la dette extérieure (intérêts et principal) de l'administration centrale qui n'ont pas été réglées à la date de leur exigibilité conformément aux dispositions contractuelles. Les plafonds sur les nouveaux arriérés de paiement extérieurs s'appliquent **de manière continue** durant toute la période couverte par la Facilité Élargie de Crédit. Il ne s'applique ni aux arriérés de paiement extérieurs en cours de renégociation ni à ceux dont le créancier a accepté de suspendre le paiement en attendant l'issue de négociations. Aux fins de ce CR continu, qui fait l'objet d'un suivi continu, le gouvernement signalera immédiatement aux services du FMI tout nouvel arriéré extérieur qu'il accumule.

Plafonds de la valeur actuelle des contrats ou des garanties de la nouvelle dette extérieure par le secteur public

25. Définition : **le secteur public** comprend l'administration centrale (État), les administrations locales, la banque centrale (BCC), les entreprises publiques,¹⁷ les entités territoriales décentralisées (ETDs), ainsi que les établissements publics contrôlés et financés par l'administration centrale.

26. Définition : **la dette** est définie conformément au paragraphe 8(a) des Directives sur la conditionnalité de la dette publique dans les accords du Fonds joint à la décision No. 16919-(20-103) du conseil d'administration, adoptée le 8 octobre 2020. La dette extérieure est définie comme contractée lorsque toutes les parties ont signé le contrat de dette. Aux fins du programme, la dette extérieure est mesurée sur une base brute en utilisant le critère de résidence.

27. Définition : la **garantie** d'une dette survient de toute obligation juridique explicite incomptant au secteur public de rembourser une dette en cas de défaut de paiement par le débiteur (paiements en numéraire ou en nature), ou de toute obligation légale ou contractuelle implicite du secteur public de financer totalement ou en partie toute insuffisance de paiement de la part du débiteur.

28. Définition : La **valeur actuelle** (VA) de la nouvelle dette extérieure est calculée en actualisant tous les décaissements prévus et les paiements du service de la dette (principal et intérêts) sur la base d'un taux d'actualisation du programme de 5% et en tenant compte de toutes les conditions du prêt, notamment les décaissements prévus, l'échéance, le délai de grâce, le calendrier des paiements, les frais d'entrée et les frais de gestion. La VA est calculée à l'aide du "modèle d'AVD" du FMI, qui est basé sur le montant du prêt et les paramètres susmentionnés. Dans le cas de prêts pour lesquels l'élément don est nul ou inférieur à zéro, la VA est fixée à un montant égal à la valeur nominale.

29. Définition : **Plafond.** À partir de mars 2022, un critère de performance s'applique à la VA de la nouvelle dette extérieure (c'est à dire la dette envers les non-résidents), contractée ou garantie par le secteur public avec des échéances initiales d'un an ou plus. Le plafond s'applique aux engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune valeur n'a été reçue. Il exclut l'utilisation des ressources du Fonds et les crédits d'importation normaux ayant une échéance inférieure à un an.¹⁸

30. Définition : **Exigence de déclaration.** Les autorités informeront les services du FMI de tout emprunt extérieur prévu et des conditions de cet emprunt avant que les prêts ne soient contractés ou garantis par le gouvernement et consulteront les services du FMI sur toute opération potentielle de gestion de la dette.

C. Objectifs Indicatifs

Planchers sur les recettes de l'administration centrale

31. Définition : Les **recettes de l'administration centrale** sont définies conformément au manuel des statistiques des finances publiques (GFSM 2001) mais sur la base de la comptabilité de caisse, à l'exclusion des dons. Les recettes sont une augmentation de la valeur nette de l'administration centrale (y compris ses unités dans les provinces et les agences) résultant d'une transaction.

- Les recettes de l'administration centrale comprennent les impôts et autres transferts obligatoires imposés par l'administration centrale, les revenus de la propriété provenant de la propriété d'actifs, les ventes de biens et services, les cotisations sociales (à l'exclusion des cotisations de retraite reçues par l'administration centrale), les intérêts, les amendes, les pénalités et les confiscations et les transferts volontaires reçus de non-pouvoirs publics autres que les subventions. La définition, pour le suivi des programmes, exclut les subventions et autres contributions non obligatoires reçues de gouvernements étrangers et d'organisations internationales ; ces transferts entre les administrations centrales seraient éliminés lors de la consolidation des rapports budgétaires et ne seraient pas comptabilisés en tant que recettes. Les recettes provenant de la vente d'actifs non financiers (par exemple, la privatisation et les primes de signature de contrats de ressources naturelles) et les transactions sur actifs et passifs financiers, telles que les emprunts mais à l'exception des paiements d'intérêts, sont également exclues de la définition des revenus. Le transfert des bénéfices de la BCC au Trésor est également exclu de la définition des revenus. Les recettes des comptes spéciaux et budget annexes sont également exclues.
- Les recettes doivent être comptabilisées sur la base de la comptabilité de caisse et les flux doivent être enregistrés lors de la réception de la trésorerie. Les paiements anticipés exceptionnels seront traités comme s'ils avaient été reçus à la date d'échéance normale.

Planchers sur les dépenses sociales

32. Définition : Les **dépenses sociales** sont des dépenses de l'administration centrale (excluant les salaires) définies comme la somme des :

- *Dépenses de santé*
 - Dépenses de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente (SRMNEA) et soins de santé primaires
 - Décaissements du cofinancement de vaccins soutenu par GAVI et achat de vaccins traditionnels

- Décaissements du cofinancement tuberculose / paludisme / VIH/SIDA
- *Dépenses sociales*
Les dépenses sociales comprennent des interventions liées à la politique de couverture santé universelle dans le cadre des activités du Fonds de Solidarité Santé, la promotion des services sociaux, la protection des groupes vulnérables et la construction de centres d'hébergement pour les enfants en rupture avec leurs liens familiaux.

Plafonds sur l'accumulation des arriérés de salaires de l'administration centrale

33. Définition : Les **arriérés de salaires** sont définis comme les salaires et traitements approuvés dont le règlement enregistre un retard de 60 jours. Les salaires et traitements incluent le total de la rémunération des employés de la fonction publique, y compris les prestations permanentes. Ces arriérés seront évalués sur une base cumulée à compter du 1 juillet 2021.

34. Définition: Les **employés de la fonction publique** sont le personnel civil, policier et militaire soit fonctionnaires statutaires ou sous contrat avec l'administration centrale.

Plafonds sur la masse salariale

35. Définition : La **masse salariale** est définie comme la rémunération totale versée aux employés de la fonction publique (voir §34), y compris les avantages permanents.

Plafonds sur les dépenses de l'administration centrale exécutées en procédures d'urgence

36. Définition: les **dépenses de l'administration centrale exécutées en procédures d'urgence** sont les dépenses n'ayant pas été exécutées selon les procédures normales de la chaîne de la dépense.

37. Définition: Le **plafond** est défini trimestriellement comme le pourcentage des dépenses de l'administration centrale exécutées en procédures d'urgence par rapport au total des dépenses de l'administration centrale sur ressources propres.

D. Données à communiquer pour les besoins du suivi du programme

38. Les autorités de la RDC fourniront aux services du FMI les informations requises pour le suivi du programme dans les délais prescrits comme indiqué au tableau ci-après.

Tableau 1 du texte. République démocratique du Congo : Vue d'ensemble des données devant être transmises par les autorités

	Description des données	Institution responsable	Fréquence des données (Fréquence des rapports, si différente)	Délai de transmission (jours ouvrables)
1	Taux de change et statistiques du marché des changes Y compris les taux et les volumes soumis par les banques commerciales, les bureaux de change et la BCC ; le taux de change officiel (cours indicatif) ; les taux de change du marché parallèle ; les interventions de la BCC ; les ventes aux enchères de devises de la BCC ; l'offre et la demande de devises déclarées par les banques commerciales.	BCC (Direction des Opérations Bancaires et des Marchés (DOBM); Direction de la recherche et des statistiques (DRS))	Journalière (Hebdomadaire)	1
2	Actifs et passifs extérieurs de la BCC Désagrégés par catégorie et par devise ; NIR et GIR selon la définition du programme.	BCC (Direction des Opérations Bancaires et des Marchés (DOBM))	Journalière (Hebdomadaire)	1
3	Instruments et interventions de politique monétaire Bons BCC, facilité de swap, guichets de prêts d'urgence, marché interbancaire (taux et volumes, par banque)	BCC	Journalière (Hebdomadaire)	1
4	Réserves des institutions de dépôt à la BCC Réserves obligatoires et excédentaires	BCC (Direction de la surveillance des intermédiaires financiers (DSIF))	Journalière (Hebdomadaire)	1
5	Situation des institutions de dépôt (SID) Situation de la banque centrale et des autres institutions de dépôt.	BCC	Mensuelle	10
6	Situation monétaire détaillée : Formulaires standard de déclaration des données 1SR & 2SR	BCC	Mensuelle	10

Tableau 1 du texte. République démocratique du Congo : Vue d'ensemble des données devant être transmises par les autorités (continu)

7	Dépôts des administrations publiques auprès de la BCC et des banques commerciales : Par type, entité et devise	BCC	Mensuelle	10
8	Garanties de la BCC Billets à ordre, dépôts à terme, dépôts garantis, ou tout autre type de garantie contractée par la BCC dans les banques commerciales locales (par banque, catégorie, conditions et devise) ; pour les garanties, informations détaillées sur les paiements liés aux prêts garantis, et conditions de ces prêts et des garanties associées.	BCC	Mensuelle	10
9	Relevé de compte BIS 2D FMI USD Relevé de compte (format de données électronique téléchargeable) fourni par la BRI pour le compte de dépôt à deux jours en USD ouvert dans les livres de la BCC pour enregistrer les décaissements liés au FMI.	BCC	Mensuelle	10
10	Suivi des critères monétaires Réserves internationales nettes, crédit net de la BCC à l'État, avoirs intérieurs nets de la BCC, avoirs en devises de la BCC détenus auprès des correspondants domestiques.	BCC	Mensuelle	15
11	Paiements en espèces de la BCC Opérations de la BCC et de caissier de l'état, par devise et procédure d'exécution	BCC	Mensuelle	10
12	Budget en monnaie nationale de la BCC	BCC	Mensuelle	3
13	Bilans des banques commerciales Tableaux détaillés de l'actif et du passif, pour chaque établissement de dépôt et agrégés, répartis entre monnaie nationale et devises.	BCC (Direction de la surveillance des intermédiaires financiers (DSIF))	Mensuelle	10
14	Indicateurs de solidité financière (ISF) Adéquation des fonds propres, qualité des actifs, rentabilité, liquidité, sensibilité aux risques de marché.	BCC (Direction de la surveillance des intermédiaires financiers (DSIF))	Mensuelle	10
15	Structure à terme des taux d'intérêt Des institutions de dépôt et de la BCC	BCC (Direction de la surveillance des intermédiaires financiers (DSIF))	Mensuelle	10
16	Budget en devises	BCC (Direction des Opérations Bancaires et des Marchés (DOBm))	Hebdomadaire	5

Tableau 1 du texte. République démocratique du Congo : Vue d'ensemble des données devant être transmises par les autorités (continu)

17	Condensé statistique Principales productions	BCC	Mensuelle	15
18	Exportations et importations de produits de base Valeur et volume	BCC	Mensuelle	15
19	Opérations du compte de capital et du compte financier de la balance des paiements	BCC	Trimestrielle	15
20	Estimations et prévisions du PIB	CESCN	Trimestrielle	45
21	Dépenses exécutées en procédure d'urgence Montants approuvés par la commission des dépenses d'urgence et montants payés et régularisés par la BCC.	Comité des urgences	Trimestrielle	15
22	Recettes des droits de douane et d'accises Y compris ceux du secteur minier, ventilés par catégorie	DGDA	Mensuelle	40
23	Revenus des impôts directs et indirects	DGI	Mensuelle	40
24	Revenus du secteur minier Par nature	DGI	Mensuelle	40
25	Souscriptions à l'impôt sur les sociétés (IBP)	DGI	Annuelle	20
26	Recettes non fiscales À l'exclusion des provinces, y compris les revenus du secteur minier	DGRAD	Mensuelle	20
27	Produits de la privatisation	DGRAD	Ponctuelle, en cas de vente d'actifs	15
28	Indicateurs de la production nationale	INS	Mensuelle	15
29	Indice des prix à la consommation	INS	Hebdomadaire	5
30	Estimation du coût budgétaire de la politique de tarification des carburants	Ministère de l'Économie (validation par le Ministère des Finances)	Trimestrielle	40
31	Arriérés extérieurs Montants actualisés	Ministère des Finances (Direction Générale de la Dette Publique (DGDP))	Mensuelle	15
32	Service de la dette extérieure Intérêts et principal, détaillé par créancier	Ministère des Finances (Direction Générale de la Dette Publique (DGDP))	Mensuelle	10

Tableau 1 du texte. République démocratique du Congo : Vue d'ensemble des données devant être transmises par les autorités (continu)

33	Dette intérieure de l'administration centrale Stock et service de la dette, par catégorie et par créancier	Ministère des Finances (Direction Générale de la Dette Publique (DGDP))	Trimestrielle	15
34	Dette extérieure publique contractée Y compris par les administrations centrale ou locales, les entreprises publiques (Gécamines, Sicomines, SNEL, MIBA) et la BCC ; détails sur les garanties/collatéraux associés.	Ministère des Finances (Direction Générale de la Dette Publique (DGDP))	Ponctuelle, en cas de signature de contrat de prêt	15
35	Encours de dette extérieure publique Y compris par les administrations centrale ou locales, les entreprises publiques (Gécamines, Sicomines, SNEL, MIBA) et la BCC ; plans d'amortissement associés.	Ministère des Finances (Direction Générale de la Dette Publique (DGDP))	Annuelle	30
36	Situation de la collecte des recettes provenant des ressources naturelles	Ministère des Finances (Comité Technique de suivi et évaluation des Réformes (CTR))	Trimestrielle	20
37	Plan de trésorerie de l'État (PTR) Exécution et projections	Ministère des Finances (Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP))	Hebdomadaire	5
38	Bons et obligations du Trésor Montant des émissions, échéances et taux d'intérêt ; amortissement	Ministère des Finances (Comité des titres)	Hebdomadaire	3
39	Exportations minières Par minerai et par société, ainsi que des projections annuelles	Ministère des Mines (Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière (CTCPM))	Mensuelle & Trimestrielle	10
40	Arriérés budgétaires Stock actualisé	Ministère du Budget (Direction du Contrôle Budgétaire (DCB))	Annuelle	15

Tableau 1 du texte. République démocratique du Congo : Vue d'ensemble des données devant être transmises par les autorités (conclu)

41	État de suivi budgétaire (ESB)	Ministère du Budget (Direction Générale des Politiques et Programmation Budgétaire (DGPPB))	Mensuelle	10
42	Arriérés de salaires Stock, y compris les détails par catégorie	Ministère du Budget (Direction de la Paie)	Mensuelle	60
43	Plan prévisionnel d'engagement des dépenses	Ministère du Budget (Direction du Contrôle Budgétaire (DCB))	Trimestrielle	10
44	Note de conjoncture économique Préparé pour la réunion hebdomadaire avec le premier ministre	Ministère du Plan (Direction des études macroéconomiques (DEME))	Hebdomadaire	3

Critères et données pour le FRD

En ce qui concerne la FRD, les autorités fourniront aux services du FMI tous les documents (textes juridiques, manuels, méthodologies, etc.) mentionnés dans chaque mesure de réforme. Le tableau 2 ci-dessous fournit les critères d'interprétation de mesures de réforme.

Tableau 2 du texte. République démocratique du Congo : Vue d'ensemble des informations devant être transmises par les autorités au titre du FRD

Mesure de réforme	Critères d'interprétation
RM1.	Adoption du code par le Gouvernement et transmission au Parlement. Etape préliminaire : cette mesure interviendra après l'adoption de la politique forestière (attendue début 2025).
RM2.	Rapport d'audit de performance publié sur le site de la Cour incluant des observations sur efficience et efficacité de la politique publique et des recommandations de réforme (en phase avec les standards d'audit d'INTOSAI). Etape préliminaire : La Cour inclut l'audit dans le plan annuel de travail (PAT) 2025.

Tableau 2 du texte. République démocratique du Congo: Vue d'ensemble des informations devant être transmises par les autorités au titre du FRD (continu)

RM3.	Les données géospatiales du SNSF couvrent les suivantes : données de déforestation, données de dégradation des forêts et données de l'Inventaire Forestier National. Elles sont mises à jour au minimum tous les deux ans et publiées par le Gouvernement sur le géoportail web officiel du SNSF selon différentes échelles spatiales (nationale et provinciale), types forestiers et modes de gestion (concessions d'exploitation, concessions de conservation, CFCL, aires protégées, etc.). La mesure pour le SNSF implique une publication initiale (premier trimestre 2025) et au moins une mise à jour ultérieure des données.
RM4.	Adoption du règlement minier révisé par le Gouvernement et publication du nouveau texte au J.O. Le nouveau règlement clarifiera les dispositifs institutionnels, les procédures et les normes régissant la protection de l'environnement et des forêts, et notamment les mesures de sauvegarde et de compensation.
RM5.	Le règlement minier révisé (RM4) spécifiera l'acteur gouvernemental en charge de la publication des études, plans, rapports et audits sur un site du Gouvernement. Tous les projets miniers approuvés après l'échéance de la RM4 auront une étude avec son plan de gestion et le rapport de synthèse préalablement publiée. Les audits ex post intervenant en décalage, la publication concernera tous les audits dus après l'échéance de la RM4.
RM6.	Plan d'action en réponse à l'audit (en phase avec les standards d'audit d'INTOSAI) élaboré en Mai 2026 au plus tard. Le FFN déclare pouvoir élaborer ce plan en trois mois. Rapport de la Cour sur révision de la mise en œuvre publié.
RM7.	Chapitre avec données quantifiées sur les catastrophes naturelles dans la DRB 2026-2028, publiée comme part de la documentation budgétaire pour la loi de finances 2026. En cas de limites de la disponibilité des données sur les catastrophes naturelles, un plan d'action sera adopté pour une meilleure collecte des données.
RM8.	Politique formellement adoptée par un décret publié.
RM9.	Modifications de la loi PPP adoptées par le Gouvernement et déposées au Parlement. Guide méthodologique PPP élaboré en phase avec les meilleures pratiques internationales, et publié (sur le site internet de l'UC-PPP) et adoptée formellement (avec présentation formelle au Conseil des Ministres pour l'entériner).

Tableau 2 du texte. République démocratique du Congo : Vue d'ensemble des informations devant être transmises par les autorités au titre du FRD (conclu)

	Chapitre 4.5 du <i>Manuel des procédures de gestion des investissements publics</i> de novembre 2023 (arrêté n°210 /CAB/MINET/PLAN/ JST/2023 du 15 Novembre 2023) est amendé pour inclure un renvoi au guide méthodologique PPP.
RM10.	Le Ministère du Plan révisera l'arrêté sur le <i>Manuel des procédures de gestion des investissements publics</i> de novembre 2023 (arrêté n°210 /CAB/MINET/PLAN/ JST/2023 du 15 Novembre 2023), pour y inclure une annexe qui explicite la méthodologie d'évaluation climatique qui détaillé le principe énoncé au chapitre 4.4.1 dudit Manuel. Le terme « pertinent » sera défini par la méthodologie, i.e. il différenciera quel type d'analyse sera appliquée à quel type de projet.
RM11.	Un plan a été publié sur le site de Ministère du Plan ou du MEDD qui liste et chiffre les coûts des projets climatiques prioritaires. Ces projets auront été inclus (de manière identifiable) dans le PIP annexé à la LFI et reçu des crédits budgétaires d'ici 2027. Pour les projets matures, ils devront déjà figurer dans la loi de finances 2026.
RM12.	Circulaire du Ministère du Plan publiée en janvier 2026. Le Gouvernement payera pour chaque exercice budgétaire, les dépenses relatives aux évaluations des projets à inscrire dans le budget de l'exercice n+1. Un rapport présentant le taux d'exécution des crédits alloués au financement des évaluations des projets est publié. Des évaluations sont publiées d'ici avril 2027.



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

20 décembre 2024

DEMANDES D'UN ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET D'UN ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvé par
Annalisa Fedelino (FMI),
Geremia Palomba (FMI),
Manuela Francisco et Hassan
Zaman (IDA)

Établi par les services du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Association internationale de développement (IDA)

Risque de surendettement extérieur	Modéré
Risque global de surendettement	Modéré
Niveau de détail de la notation du risque	Une certaine marge d'absorption des chocs
Application du jugement	Non

Au regard du cadre actualisé de viabilité de la dette des pays à faible revenu (AVD PFR), le risque de surendettement extérieur et global de la République démocratique du Congo (RDC) reste modéré, et il existe une certaine marge d'absorption des chocs. Toutefois, la capacité d'endettement du pays est jugée faible. La faible mobilisation des recettes, notamment dans le secteur non extractif, est un facteur essentiel de la notation de risque modéré de la RDC, malgré un montant relativement bas de la dette extérieure. Les tests de résistance mettent en évidence des franchissements des seuils de la dette extérieure pour les risques de solvabilité et de liquidité, ce qui signale une vulnérabilité du pays à des chocs extérieurs, en particulier en cas de mauvaise performance du secteur des exportations. Compte tenu des amortisseurs budgétaires limités et de la forte exposition aux cours volatils des produits de base, le maintien de la viabilité de la dette nécessitera d'adopter une politique d'emprunt prudente privilégiant le financement concessionnel. Pour atténuer les vulnérabilités et assurer la viabilité de la trajectoire de la dette, il sera essentiel également de renforcer les cadres de gestion de la dette et d'améliorer la mobilisation des recettes.

PERIMETRE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. La dette extérieure et intérieure contractée ou garantie par l'État (CGE) englobe la dette contractée ou garantie par l'administration centrale, par la Banque centrale du Congo (BCC), par les provinces et par les entreprises publiques. La Direction générale de la dette publique (DGDP), qui relève du ministère des Finances, publie sur son site Internet des rapports trimestriels et annuels où figurent des informations détaillées sur la dette intérieure et extérieure en fonction des critères de résidence. Il s'agit d'états financiers résumés de la dette de l'administration centrale, de la dette de la Sicomines (une coentreprise entre l'État congolais et des investisseurs chinois) et de la Gécamines, de la dette extérieure garantie des entreprises publiques gérées par l'État, et de la BCC.¹ La loi interdit aux autres institutions publiques de contracter des emprunts extérieurs sans approbation et il est peu probable qu'elles soient en mesure d'accéder aux marchés financiers sans garantie de l'État. Cependant, les autorités ne reçoivent pas d'états réguliers des institutions publiques autres que celles citées ci-dessus ni des provinces. Afin de remédier à ces lacunes en matière d'information, elles entendent améliorer la qualité de la communication des données relatives à la dette, notamment pour les entreprises publiques, et elles mettent en œuvre les recommandations issues des récentes activités d'assistance technique du FMI. À cet égard, elles ont approuvé en septembre 2023 une ordonnance-loi sur la gestion de la dette publique qui donne pour mission à la DGDP d'évaluer tout nouvel emprunt des entreprises publiques avant leur souscription, harmonise le cadre juridique et réaffirme le rôle exclusif du ministère des Finances en matière de souscription de la dette extérieure. S'appuyant sur la politique de financement du développement durable (PFDD) de la Banque mondiale, dans le cadre des mesures de performance et politique publique (PPA2), elles sont déterminées à continuer d'élargir le périmètre de leurs rapports sur la dette en incorporant les données sur les autres dettes contractées par les entreprises publiques et les provinces.² En outre, les prêts infrastructurels de la Sicomines sont assortis d'une garantie de l'État, qui ne pourra être mobilisée qu'après 2040. Ils devraient être remboursés d'ici à 2028 et sont garantis par les bénéfices de la Sicomines³. La Sicomines a également souscrit un emprunt en vue de financer la centrale électrique de Busanga, destinée à assurer son approvisionnement en électricité. Les données relatives à la dette du secteur privé restent limitées, mais il ne semble pas que ce secteur emprunte à l'extérieur.

¹ Les entreprises publiques représentent 34 % de la dette extérieure CGE, dont 3 % est gérée par les autorités au moyen de comptes de garantie bloqués.

² Dans le cadre de la PFDD PPA2 des deux derniers exercices budgétaires (2023 et 2024), les autorités ont progressivement amélioré la transparence et le périmètre de la dette en publiant des bulletins trimestriels et des rapports annuels sur l'endettement afin d'englober la dette de sept entreprises publiques stratégiques (SNEL, MIBA, Gécamines, Sodimico, Sonahydroc, REGIDESO et RVA) et de huit provinces (Kinshasa, Kwilu Kongo Central, Haut-Katanga, Équateur, Lomami, Kasai-Orientale et Lualaba). Dans le cadre de la PFDD PPA2 au titre de l'exercice budgétaire 2025, les autorités continueront d'élargir le périmètre de la dette dans le rapport annuel de 2023 sur l'endettement et dans les deux derniers bulletins trimestriels pour 2024 afin d'englober deux autres entreprises publiques (ONATRA et SNCC) et deux autres provinces (Kasai Central et Tanganyika).

³ Encadré 1, Analyse de viabilité de la dette, [Rapport pays du FMI n° 15/280](#). Ce rapport comprend des données sur les décaissements jusqu'à fin 2022 pour les prêts infrastructurels garantis par l'État, et jusqu'à fin 2021 pour les autres prêts.

Tableau 1. République démocratique du Congo : périmètre de la dette souscrite ou garantie par l'État et paramètres relatifs aux chocs sur les passifs conditionnels pour le test de résistance adapté

Périmètre de la dette publique

Sous-secteurs du secteur public	Sous-secteurs couverts
1 Administration centrale	X
2 Administrations d'États fédérés et locales	X
3 Autres éléments des administrations publiques	
4 dont : administrations de sécurité sociale	
5 Fonds extrabudgétaires (FEB)	
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	X
7 Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)	X
8 Dette non garantie des entreprises publiques	X

Périmètre de la dette publique et ampleur du test de résistance adapté des passifs conditionnels

1 Couverture des données sur la dette publique du pays	Administration centrale, administrations d'États fédérés et administrations locales\0 Dette garantie par l'État\0 Dette non garantie des entreprises publiques		
	Défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons de s'écarte des paramètres retenus par défaut
2 Autres dettes des administrations publiques non prises en compte dans 1	0 pourcentage du PIB	2.0	Some public institutions are not reporting to the DGDP.
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 pourcentage du PIB	2.0	
4 PPP	35 pourcentage du stock en PPA	0.0	
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 pourcentage du PIB	5.0	
Total (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		9.0	

1/ Le choc par défaut de 2 % du PIB est appliqué aux pays dont la dette à garantie publique n'est pas pleinement appréhendée dans la définition nationale de la dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0 %.

CONTEXTE ET EVOLUTION RECENTE

2. Malgré ses vastes ressources naturelles, la RDC demeure l'un des pays les plus pauvres du monde et, compte tenu de sa fragilité, elle est susceptible d'être confrontée à des crises sanitaires ou humanitaires ou à des conflits. L'économie est fortement dollarisée, peu diversifiée et très vulnérable à des chocs sur les prix des produits de base et à des perturbations des chaînes d'approvisionnement.

3. L'économie de la RDC a fait preuve de résilience ces dernières années, mais elle reste très vulnérable aux chocs. Le PIB réel a progressé de 8,5 % en 2023 contre 9,2 % en 2022, et la croissance devrait flétrir à 6,0 % en 2024 et s'établir à une moyenne annuelle de 5,0 % à moyen terme. La croissance s'appuie essentiellement sur les cours élevés des produits de base et sur la progression de la production minière, auxquels s'ajoutent les contributions du secteur non extractif. L'inflation affiche un reflux régulier et devrait s'établir à 7,0 % d'ici à la fin de 2026, avant de se stabiliser. Néanmoins, la RDC reste très vulnérable à des chocs sur l'approvisionnement et aux fluctuations du taux de change en raison de sa grande dépendance à l'égard des importations et de la forte dollarisation de son économie. Le déficit primaire devrait se réduire, passant de 1,3 % du PIB en 2023 à 0,9 % en 2024, à la faveur d'une bonne mobilisation des recettes, notamment soutenue par la vigueur du secteur minier. Cette amélioration s'inscrit toutefois dans un contexte de pressions budgétaires liées aux dépenses élevées en matière de sécurité qui s'imposent en raison de la poursuite du conflit dans la région orientale du pays. Malgré une dégradation du compte des transactions courantes en 2023, les réserves ont augmenté au cours de cette année, s'établissant à

presque deux mois d'importations non liées à l'aide à la fin de l'année. Les réserves devraient continuer d'augmenter en 2024, sous l'effet d'un redressement progressif du solde des transactions courantes et du maintien d'une bonne dynamique dans le secteur minier.

4. Les arriérés extérieurs de l'administration centrale datent de la période antérieure au point d'achèvement PPTE, des arriérés supplémentaires de Gécamines s'ajoutant à l'encours total. À la fin de 2023, les arriérés extérieurs s'établissaient à 250,8 millions USD (0,4 % du PIB).⁴ Quatre créanciers non membres du Club de Paris détiennent des créances pré-PPTE à l'égard de la RDC d'un montant total de 59,8 millions USD (0,1 % du GDP), qui font l'objet soit d'une négociation soit d'un processus de rapprochement. Des réunions avec ces créanciers se sont tenues en 2023 ou devraient avoir lieu d'ici à la fin de 2024, avec un accent mis sur le partage de l'information en vue de trouver des accords. Le reste des arriérés extérieurs est composé de créances de prêteurs commerciaux à l'égard de l'administration centrale (moins de 0,2 % du PIB, pré-PPTE) et de Gécamines (moins de 0,2 % du PIB). Les autorités mènent activement des discussions de bonne foi avec ces créanciers en vue d'apurer ces arriérés.

5. La dette publique extérieure a augmenté, passant de 14,9 % du PIB à la fin de 2022 à 17,7 % du PIB à la fin de 2023. Cette hausse est essentiellement imputable à une augmentation des emprunts auprès des créanciers multilatéraux et à la forte dépréciation du franc congolais (CDF) en 2023. Les créanciers multilatéraux et bilatéraux restent les principaux prêteurs (tableau 2).

6. La dette intérieure, qui s'établissait à 6,3 % du PIB en 2023, est surtout composée d'arriérés. L'encours des arriérés intérieurs ressortait à 5,4 % du PIB en 2023, alors que la dette intérieure hors arriérés s'établissait à 0,9 % du PIB. La dette hors arriérés se composait majoritairement de bons et obligations du Trésor, ainsi que d'un petit montant de dette bancaire au titre du dispositif CREDOC (« Crédit documentaire ») – désormais supprimé – qui utilisait les dépôts auprès de la banque centrale pour garantir les prêts de l'administration centrale. En 2023, les arriérés, comptabilisés comme dette non financière, étaient composés essentiellement : (i) d'arriérés rapprochés (3,8 % du PIB, tableau 1), (ii) d'arriérés dus à des compagnies pétrolières (0,7 % du PIB) et (iii) d'arriérés de TVA dus à des exportateurs (0,6 % du PIB). Les arriérés rapprochés ont fait l'objet d'un audit et englobent des obligations financières, telles que la dette bancaire, la dette sociale, la dette judiciaire, les paiements aux fournisseurs et les engagements liés aux loyers et autres services. Le remboursement des arriérés intérieurs s'appuie sur la stratégie de désendettement, qui prévoit une feuille de route actualisée par les autorités en décembre 2024.⁵ La mise en œuvre de cette stratégie devrait s'accélérer vers la fin de l'année, les autorités prévoyant un premier paiement d'environ 5 millions USD pour décembre 2024. À la fin de 2023, la dette publique s'établissait à

⁴ Conformément à la note d'orientation relative au cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu (AVD PFR), les arriérés extérieurs n'entrent pas dans la détermination de la note de risque de surendettement si leur montant est inférieur à 1 % du PIB. On trouvera des informations complémentaires au paragraphe 16.

⁵ Cette stratégie en trois volets prévoit (i) de rembourser d'abord les créances inférieures à 300 000 USD (pour un total de 99 millions USD) et les résidus sur les créances d'un montant élevé (ii) de titriser les créances d'un montant élevé, (iii) de reprendre le remboursement des arriérés faisant l'objet d'un protocole d'accord avec les créanciers ([Rapport sur les pays n° 2023/434](#), paragraphe 13).

23,9 % du PIB, soit une hausse de 2,3 points de pourcentage par rapport à son niveau de 2022. Cette progression a été surtout attribuée à la hausse sous-jacente de la dette extérieure.

Tableau 2. République démocratique du Congo : décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2023–25¹

	Encours de la dette ³			Service de la dette			(en Mio de dollars)	(% de la dette totale)	(% du PIB)	2023	2024	2025	(en Mio de dollars)	(% du PIB)	2023	2024	2025	
	(en Mio de dollars)	(% de la dette totale)	(% du PIB)	2023	2024	2025												
Total	14,682.9	100.0	23.9	1,480.4	1,598.8	1,450.4										2.2	2.1	1.8
Dette extérieure	10,836.0	73.8	17.7	705.0	635.8	740.3										1.0	0.8	0.9
Créanciers multilatéraux	6,027.7	41.1	9.8	178.0	154.3	261.4										0.3	0.2	0.3
FMI ²	2,611.3	17.8	4.3	41.2	47.5	149.3										0.1	0.1	0.2
Banque mondiale	3,009.4	20.5	4.9	75.3	85.8	90.0										0.1	0.1	0.1
BAID	246.8	1.7	0.4	51.8	5.1	5.5										0.1	0.0	0.0
Autres créanciers multilatéraux	160.1	1.1	0.3	9.7	15.9	16.5										0.0	0.0	0.0
dont : Banque européenne d'investissement	44.8	0.3	0.1	4.9	9.6	9.5										0.0	0.0	0.0
Banque arabe pour le développement économique en Afrique	40.3	0.3	0.1	0.6	1.0	1.0										0.0	0.0	0.0
Créanciers bilatéraux	4,281.3	29.2	7.0	503.6	419.5	420.3										0.7	0.5	0.5
Club de Paris	80.7	0.5	0.1	20.4	7.7	3.9										0.0	0.0	0.0
dont: France	22.8	0.2	0.0	20.4	7.7	3.9										0.0	0.0	0.0
Banque coréenne d'import-export	58.0	0.4	0.1	0.0	0.0	0.0										0.0	0.0	0.0
Hors Club de Paris	4,200.6	28.6	6.8	483.2	411.8	416.3										0.7	0.5	0.5
dont: Banque chinoise d'import-export	3,757.1	25.6	6.1	453.4	382.8	367.4										0.7	0.5	0.4
Banque indienne d'import-export	133.0	0.9	0.2	20.7	20.1	19.5										0.0	0.0	0.0
Obligations
Créanciers commerciaux	527.0	3.6	0.9	23.5	62.0	58.7										0.0	0.1	0.1
dont: FG Hemisphere	93.2	0.6	0.2	-	11.6	11.6										-	0.0	0.0
Holding d'investissement financier	24.3	0.2	0.0	7.2	7.2	7.1										0.0	0.0	0.0
Dette intérieure	3,846.9	26.2	6.3	775.4	962.9	710.1										1.1	1.3	0.9
Bons du Trésor	319.8	2.2	0.5	97.9	335.8	176.4										0.1	0.4	0.2
Obligations du Trésor	212.3	1.4	0.3	211.2	148.6	74.3										0.3	0.2	0.1
Prêts	22.0	0.1	0.0	108.0	19.0	3.0										0.2	0.0	0.0
Arriérés	3,292.8	22.4	5.4	358.3	459.5	456.3										0.5	0.6	0.6
Postes pour mémoire:																		
Dette garantie	3,013.0	20.5	4.9															
Passifs conditionnels	3,381.3	23.0	5.5															
dont: Garanties publiques	138.5	0.9	0.2															
dont: Autres passifs conditionnels explicites	3,242.8	22.1	5.3															
PIB nominal (en millions de dollars)	61,368.2	67,456.3	76,654.2	82,294.4									

Sources : autorités congolaises et estimations des services du FMI.

1/ données communiquées par les autorités nationales en fonction de leur classification des créanciers, y compris les créanciers officiels et commerciaux. Le périmètre de la dette est conforme à l'AVD.

2/ englobe la position nette négative en DTS après l'allocation de DTS rétrocédée aux autorités de la RDC et utilisée par celles-ci à des fins de soutien budgétaire.

3/ fondé sur le taux de change à la fin de l'année.

Tableau 3. République démocratique du Congo : encours total de la dette intérieure, 2023

	2023		
	Montant nominal en Mio US\$	En % du PIB ^{2/}	En % de la dette intérieure totale
Encours des bons du Trésor et des prêts	554.1	0.9	14.4
Arriérés hérités rapprochés ^{1/}	2,328.1	3.8	60.5
Arriérés des provinces	145.8	0.2	3.8
Arriérés envers les compagnies pétrolières	422.7	0.7	11.0
Arriérés de TVA	396.2	0.6	10.3
Total	3,846.9	6.3	100.0

Sources : autorités congolaises et calculs des services du FMI.

1/ englobe l'encours d'arriérés validés et certifiés dans le cadre de la stratégie de désendettement intérieur et l'encours d'arriérés certifiés en attente de validation.

2/ au taux de change à la fin de l'année.

CONTEXTE DES PREVISIONS MACROECONOMIQUES

7. Les projections qui sous-tendent cette AVD se fondent sur le cadre macroéconomique sur lequel repose la demande d'accords appuyés par la FEC et la FRD.

- La croissance du PIB devrait s'établir en moyenne à 5,5 % pour la période 2024-29, du fait du ralentissement du rythme de progression de la production minière. Dans le même temps, le maintien de cours élevés des produits de base, la vigueur de la demande mondiale pour les exportations des produits de base de la RDC et le développement du secteur non extractif devraient favoriser l'amélioration de la balance commerciale à moyen et long terme. Le déficit du solde des biens et des services, qui ressortait à 6,0 % du PIB en 2023, devrait se réduire à 1,4 % du PIB d'ici à 2026, sous l'effet d'ajustements favorables des termes de l'échange par rapport à la précédente AVD. À moyen terme, le déficit devrait se stabiliser autour de 2,0 % du PIB. L'éventuelle aggravation du conflit dans la région orientale du pays et un fléchissement des prix des produits de base constituent les principaux risques susceptibles de nuire à la stabilité économique et à la performance commerciale de la RDC.
- Dans un contexte d'importants besoins de développement et de dépenses élevées en matière de sécurité, l'AVD incorpore un nouveau programme de dépenses publiques ambitieux mettant l'accent sur l'éducation et les infrastructures par rapport à la précédente AVD. Ce programme s'appuie sur des sources de financement supplémentaires, dynamisées par l'effet mobilisateur de l'accord appuyé par la FEC, et sur les efforts accrus de mobilisation des recettes intérieures,⁶ qui reposent sur la détermination des autorités à restaurer l'efficacité du dispositif de TVA en établissant un nouveau mécanisme normalisé de facturation de cette taxe, à rationaliser les dépenses fiscales et à appliquer des réformes globales de l'administration fiscale.
- Le montant élevé des investissements directs étrangers (IDE) et des autres entrées de capitaux, notamment à des fins de financement de projets, a concouru à une forte accumulation de réserves de change en 2023, malgré une dégradation du solde des transactions courantes. Pour l'avenir, le scénario de référence prévoit une hausse du montant des investissements publics et privés par rapport à la précédente AVD, notamment des investissements fléchés vers l'adaptation au changement climatique. De plus, les perspectives favorables concernant les prix des produits de base devraient continuer de doper l'investissement dans le secteur minier, en particulier par l'extension de la portée des projets existants.
- Les prêts multilatéraux et bilatéraux restent les principales sources de financement par l'emprunt. Outre le financement octroyé par le FMI, le montant des emprunts extérieurs devrait s'établir à

⁶ Le programme appuyé par la FEC s'articule autour de quatre grandes priorités : (i) renforcer la mobilisation des recettes intérieures en améliorant le recouvrement de la TVA, en rationalisant les dépenses fiscales et en administrant mieux les recettes ; (ii) renforcer la gestion budgétaire en établissant un cadre budgétaire fondé sur les ressources et conçu pour atténuer la procyclicité ; (iii) faire avancer les réformes de la gouvernance en veillant à un respect plus rigoureux de la chaîne des dépenses en vue de renforcer la transparence et la responsabilité ; et (iv) améliorer le cadre de politique monétaire et renforcer l'indépendance de la BCC afin de soutenir la stabilité macroéconomique.

environ 2,2 milliards USD en 2024 et 2,7 milliards USD en 2025. Les conditions financières des nouveaux emprunts devraient rester surtout concessionnelles, bien qu'une augmentation des emprunts non concessionnels soit attendue à moyen terme.

- L'encours des bons et obligations du Trésor s'élève à 554,1 millions USD (soit 0,9 % du PIB) à la fin de 2023 et devrait demeurer relativement faible pour la période 2024–29. Il devrait ensuite s'élever progressivement sous l'effet de l'approfondissement des marchés nationaux et du moindre financement concessionnel à long terme. Ainsi, le service de la dette publique en pourcentage du PIB devrait augmenter après 2034, par suite du raccourcissement des échéances de la dette intérieure dans les projections de l'AVD.

8. Les déterminants de la dette et les outils de réalisme montrent que les projections de l'AVD sont globalement cohérentes avec l'expérience historique de la RDC (graphiques 3 et 4).

- **Déterminants de la dette :** Le ratio dette extérieure/PIB est resté bas en 2023. Compte tenu des nouvelles stratégies de collaboration avec les institutions multilatérales, la politique de développement devrait continuer de bénéficier de financements supplémentaires. Comparativement à la précédente AVD, et malgré la révision favorable en 2024 en raison d'une bonne mobilisation des recettes, la hausse de l'investissement public devrait engendrer un léger creusement du déficit budgétaire à court et moyen terme (graphique 3). Les décaissements opérés dans le cadre des nouveaux accords appuyés par la FEC et la FRD devraient contribuer à la stabilisation de la dette extérieure, alors que la précédente AVD prévoyait un léger recul. En outre, les améliorations prévues du solde des transactions courantes à court et à moyen terme renforcent davantage la dynamique de la dette par rapport à la précédente AVD. Les résidus élevés pourraient être imputables à l'accumulation de dépôts à l'étranger, notamment l'accumulation de réserves, ainsi qu'à un délai entre le tirage sur les prêts extérieurs et leur emploi effectif dans la dépense publique.
- **Ajustement budgétaire et croissance économique.** Le déficit primaire budgétaire prévu – qui s'établit en moyenne juste en deçà de 1,0 % du PIB sur la période 2024–44 – dépasse sa moyenne historique de 0,3 % du PIB. Le creusement du déficit primaire est attribuable au rôle accru du secteur public dans la réponse aux besoins essentiels de développement du pays. Néanmoins, le déficit primaire devrait rester à peu près maîtrisé à moyen terme, sous l'effet d'une meilleure mobilisation des recettes – en particulier dans le secteur non extractif – et d'une croissance économique vigoureuse. Les outils de réalisme confirment qu'il est possible de procéder à l'ajustement du déficit primaire prévu au cours de la période du programme. Même si l'ajustement budgétaire est relativement modéré, le ralentissement prévu de la croissance en 2024–25 est plus prononcé que s'il n'était attribuable qu'aux seuls facteurs liés à la demande. Ce constat est imputable aux difficultés du côté de l'offre, notamment aux goulets d'étranglement dans les infrastructures et à la persistance de perturbations sur les chaînes d'approvisionnement (graphique 4).

9. La dette intérieure de la RDC devrait refluer à moyen terme au fur et à mesure de la mise en œuvre par les autorités de la stratégie de désendettement de leurs arriérés

(graphique 1). Le ratio dette intérieure/PIB devrait sensiblement décroître, tombant en deçà de 1,0 % d'ici à 2030. Cette réduction s'explique surtout par l'apurement des arriérés et par l'accès limité aux marchés financiers intérieurs. À partir de 2031, on prévoit un basculement progressif vers un recours accru aux émissions intérieures en raison d'un approfondissement du marché, d'une hausse des besoins de développement et d'hypothèses prudentes quant à la disponibilité du financement concessionnel. Ces émissions devraient surtout concerner des instruments à échéance courte, du fait de la structure relativement peu profonde et peu développée du marché intérieur de la dette.

Encadré 1. Hypothèses macroéconomiques pour 2024–44

Croissance du PIB réel. La croissance devrait s'établir en moyenne à 5,0 % environ à moyen et long terme, sous l'effet d'une augmentation durable de la production minière, de cours des produits de base favorables et d'une hausse progressive de l'investissement public.

Inflation. Après avoir culminé à 17,4 % en 2024, l'inflation annuelle moyenne, mesurée par la variation en pourcentage de l'IPC, devrait se stabiliser au sein d'une fourchette de 6-7 %, ce qui est conforme à l'objectif de la BCC consistant à cantonner l'inflation à moins de 7 %. Le maintien de cette trajectoire dépendra de la capacité de la BCC à durcir la politique monétaire le cas échéant afin de maîtriser les pressions inflationnistes et d'ancrer effectivement les prévisions d'inflation.

Solde budgétaire primaire. Le déficit budgétaire primaire devrait en moyenne s'établir légèrement en deçà de 1,0 % du PIB au cours de la période 2024-44, à la faveur d'une meilleure mobilisation des recettes – notamment dans le secteur non extractif – et de financements extérieurs supplémentaires visant à répondre aux besoins élevés de financement. Les dépenses en capital devraient augmenter au cours de la période de projection, et être financées de plus en plus par des sources intérieures. Les recettes correspondent à la somme des recettes de l'administration centrale et des recettes des entreprises d'État, que l'on suppose équivalentes aux flux du service de leur dette.

Solde des transactions courantes. Le solde des transactions courantes est largement déterminé par les évolutions du secteur minier. Il est prévu que les exportations de minéraux, qui constituent une part importante des exportations totales, augmentent en moyenne à moyen terme, sous l'effet du développement des projets miniers en cours et de la forte demande internationale de produits de base nécessaires à la transition énergétique mondiale. Les importations devraient augmenter progressivement, en raison de la hausse de la demande de biens de capital et de biens intermédiaires nécessaires à l'investissement en infrastructures. Dans l'ensemble, le déficit du compte courant hors intérêt devrait s'établir légèrement en deçà de 2,5 % du PIB en moyenne au cours de la période 2024–44.

Financement. Selon les projections, le financement extérieur devrait se composer de prêts concessionnels et non concessionnels consentis par des prêteurs multilatéraux, bilatéraux et commerciaux, et d'IDE. En outre, les dons étrangers devraient jouer un rôle important dans le financement des projets d'investissement public. La réponse aux autres besoins de financement de l'État devrait passer par un recours aux instruments de marché intérieur, les émissions étant constituées à 70 % de bons du Trésor et à 30 % d'obligations du Trésor à échéance de moins de sept ans jusqu'en 2034. Au fil du temps, la composition du financement intérieur devrait évoluer, la part des émissions d'obligations passant à 40 % d'ici à 2044 sous l'effet d'un approfondissement du marché financier intérieur et d'une diversification accrue de la stratégie d'emprunt.

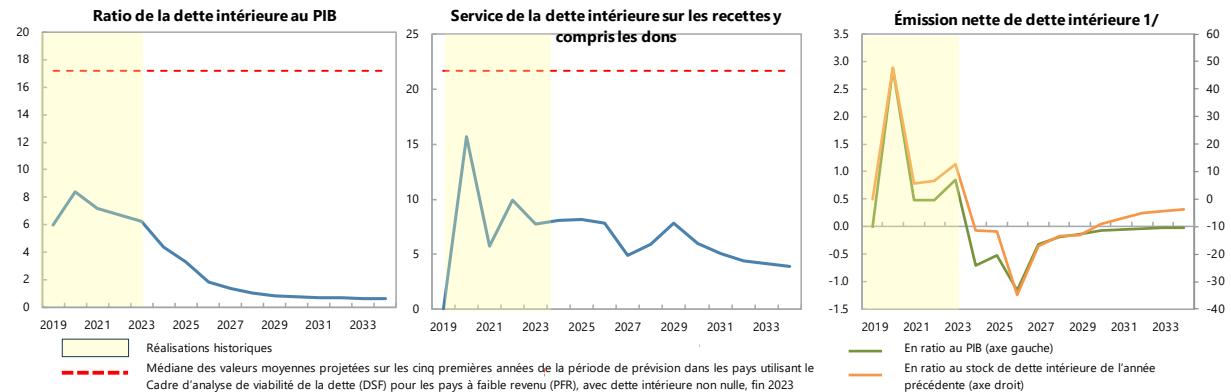
Réserves officielles brutes. Les réserves de change officielles brutes devraient augmenter progressivement pour s'établir à environ 3,3 mois d'importations non liées à l'aide d'ici à 2029. La constitution de ces réserves sera surtout alimentée par la vigueur des exportations et par l'effet mobilisateur des programmes appuyés par le FEC et la FRD.

Tableau 4. République démocratique du Congo : Indicateurs macroéconomiques, comparaison entre l'AVD actuelle et la précédente¹, 2018–44

		2018-23	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030-44
PIB réel (variation annuelle en pourcentage)	Actuel Précédent	5.1 5.7	6.0 4.7	5.4 5.1	5.1 4.5	5.3 5.1	5.5 4.4	5.4 4.3	4.3 4.7
Prix à la consommation, moyenne de la période (variation annuelle en pourcentage)	Actuel Précédent	13.9 13.9	17.7 17.2	8.9 8.8	7.3 7.0	7.0 7.0	7.0 7.0	7.0 7.0	6.4 6.4
Solde budgétaire (en pourcentage du PIB)	Actuel Précédent	-1.8 -1.7	-1.2 -2.0	-1.9 -1.2	-1.7 -1.1	-1.7 -1.1	-1.6 -1.3	-1.6 -1.7	-1.2 -2.6
Balance courante (en pourcentage du PIB)	Actuel Précédent	-3.5 -3.5	-5.1 -4.6	-2.8 -3.5	-2.4 -3.5	-2.8 -3.3	-3.3 -3.3	-3.9 -3.1	-2.7 -2.2
Exportations de biens et services (en pourcentage du PIB)	Actuel Précédent	35.6 35.7	45.1 43.9	45.4 43.2	45.5 42.3	44.8 40.9	44.1 39.3	43.3 38.2	27.3 26.9
Investissement direct étranger (en pourcentage du PIB)	Actuel Précédent	2.9 2.9	3.0 3.0	2.5 2.5	2.5 2.5	2.5 2.5	2.5 2.5	2.5 2.5	1.6 1.6

1/ L'AVD précédente correspond est celle de juin 2024.

Graphique 1. République démocratique du Congo : Indicateurs de la dette publique intérieure, 2019-33
2019–33
(En pourcentage)



Hypothèses d'emprunt (moyenne sur la période de projection de 10	Valeur
Répartition de l'émission de nouvelle dette intérieure	
Moyen et long terme	30%
Court terme	70%
Conditions d'emprunt	
Dette intérieure à moyen et long terme (MLT)	
Taux d'intérêt réel moyen sur les nouveaux emprunts	0.3%
Maturité moyenne (y compris période de grâce)	3
Période de grâce moyenne	1
Dette intérieure à court terme	
Taux d'intérêt réel moyen	-2.7%

Sources : autorités nationales ; et estimations et projections des services du FMI.

1/ L'émission nette de dette intérieure est estimée à partir des besoins de financement bruts du secteur public déduction faite du financement extérieur brut, des cessions d'actifs, d'autres ajustements et de l'amortissement de la dette intérieure. Elle ne tient pas compte de la dette à court terme émise et arrivée à échéance au cours de l'année calendaire.

CLASSEMENT DU PAYS ET ELABORATION DES TESTS DE RESISTANCE DES SCENARIOS

10. La capacité d'endettement de la RDC est toujours jugée faible (tableau 5), sans changement par rapport à l'AVD précédente. Cette catégorisation est déterminée par l'indicateur composite, qui repose sur l'évaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA) effectuée par la Banque mondiale et sur d'autres variables macroéconomiques, notamment des éléments prospectifs. Le score de l'indicateur composite de la RDC s'établit à 2,33, ce qui reste largement conforme aux évaluations précédentes. En tant qu'État fragile, la RDC reste très vulnérable aux chocs extérieurs, d'où l'importance d'une gestion prudente de la dette et de stratégies de financement viables.

Tableau 5. République démocratique du Congo : indicateur composite et tableaux des seuils

Capacité d'endettement	Faible		
Finale	Classification selon la version actuelle	Classification selon la version précédente	Classification selon les deux versions précédentes
Faible	Weak	Weak	Weak
	2.33	2.38	2.32

Seuils applicables

Seuils d'endettement EXTÉRIEUR	
VA de la dette en % de	
Exportations	140
PIB	30
Service de la dette en % de	
Exportations	10
Recettes	14

Repère dette publique TOTALE	
VA du total de la dette publique en % du PIB	35

Note : La version actuelle correspond aux PEM d'octobre 2024 et à la CPIA de 2023 (publiée en juillet 2024) ; les versions précédentes correspondent aux PEM d'octobre 2023 et d'avril 2024 ainsi qu'à la CPIA de 2022 (publiée en juillet 2023).

11. L'analyse de viabilité de la dette s'appuie sur six tests de résistance normalisés et deux tests de résistance adaptés (choc sur les prix des produits de base et choc combiné sur les passifs conditionnels). Les tests de résistance normalisés utilisent des paramètres définis par défaut. Les tests de résistance normalisés utilisent des paramètres définis par défaut. Si la RDC ne répond pas aux critères d'un test de résistance de choc de financement sur les marchés, le test de résistance de choc sur les prix des produits de base est particulièrement pertinent pour évaluer la sensibilité des indicateurs de la charge de la

dette prévue à des fluctuations défavorables des prix des exportations de produits de base, compte tenu de la dépendance de l'économie au secteur minier⁷.

VIABILITE DE LA DETTE EXTERIEURE

Scénario de référence

12. La dette extérieure CGE reste viable dans le scénario de référence, malgré la persistance de facteurs de vulnérabilité liés à des fragilités structurelles. L'ensemble de la dette extérieure est due ou garantie par l'État. L'accès accru au financement extérieur a entraîné une hausse de la dette extérieure, qui est passée de 9 826,6 millions USD à la fin de 2022 à 10 836,0 millions USD à la fin de 2023, principalement sous l'effet de l'augmentation des emprunts auprès des créanciers multilatéraux. La valeur actualisée (VA) de la dette extérieure, estimée à 12,4 % du PIB en 2023, est nettement inférieure à la valeur de référence de 30 %, ce qui traduit l'ampleur de la dette concessionnelle, qui devrait rester globalement inchangée. Malgré l'accroissement de l'émission de dette, favorisé par l'effet mobilisateur des accords appuyés par la FEC et la FRD, et le creusement temporaire des déficits budgétaires en raison d'un besoin accru d'investissements, les trajectoires à moyen terme de la dette extérieure et de la dette publique ne suscitent pas de préoccupations quant à leur viabilité, en supposant que les perspectives de croissance à moyen terme actuellement favorables ne changent pas. Les indicateurs de la dette publique extérieure et du service de la dette publique extérieure restent en deçà de leurs seuils respectifs dans le cadre du scénario de référence (graphique 1).

Autres scénarios et tests de résistance

13. Les ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/exportations, ainsi que les deux indicateurs du service de la dette, dépassent leurs seuils respectifs dans le scénario de choc le plus extrême d'une baisse des exportations en valeur nominale (graphique 1)⁸. Dans ce scénario de choc sur les exportations, celles-ci chutent d'environ 16,5 % en valeur nominale en 2025 et 2026 par rapport à la valeur de l'année précédente. Les exportations de cuivre constituent 70 % des exportations totales en 2023, ce choc pourrait prendre la forme de deux chutes consécutives de près de 25 % des cours internationaux du cuivre en 2025 et 2026 par rapport aux projections de référence. Ces dépassements mettent en évidence les vulnérabilités en cas de retournement des prix des produits de base. Afin d'atténuer ces risques, il est crucial de limiter les emprunts non concessionnels et de tirer parti de la période actuelle de prix élevés des

⁷ Selon le cadre de viabilité de la dette, ce test de résistance s'applique aux pays dont les exportations de produits de base représentent au moins 50 % du total des exportations de biens et de services au cours de la précédente période de trois ans. Dans le cas de la RDC, les produits de base représentaient environ 98 % des exportations totales de biens et de services au cours de la période 2018–23, d'où la forte pertinence de ce test de résistance.

⁸ La croissance des exportations en valeur nominale (en USD) est fixée à la valeur la plus faible entre sa moyenne historique minorée d'un écart type et la projection de référence minorée d'un écart type. Cette approche impose un choc qui peut être excessivement brutal pour évaluer les besoins de financement extérieur, étant donné qu'il est probable que les importations diminuent sensiblement dans ces conditions. Pour les paramétrages d'autres tests de résistance, consulter le tableau 8 de la [Note d'orientation de 2018](#).

produits de base pour constituer des amortisseurs budgétaires et extérieurs afin de préserver une certaine capacité d'emprunt et de renforcer la résilience face à de futurs chocs.

VIABILITE DE LA DETTE PUBLIQUE

Scénario de référence

14. Le risque global de surendettement devrait rester modéré. Dans le scénario de référence, le ratio dette publique/PIB reste inférieur au repère. Il ne franchit pas son seuil dans le scénario de référence. Toutefois, des risques persistent. Tandis que les émissions de bons du Trésor devraient rester faibles, la comptabilisation d'arriérés de TVA non encore certifiés et d'arriérés envers des fournisseurs pourrait accroître la dette intérieure et, par conséquent, la dette publique totale. En outre, la réalisation des garanties et des autres passifs conditionnels constitue un risque éventuel pour la trajectoire de la dette, d'où la nécessité d'une vigilance continue quant à la gestion budgétaire et au suivi des passifs.

Autres scénarios et tests de résistance

15. Les tests de résistance confirment la vulnérabilité de la RDC aux chocs sur les exportations et sur les cours des produits de base. Le choc le plus extrême sur le ratio VA de la dette publique/PIB consiste en une chute importante des exportations (graphique 2). Dans ce scénario de choc, le ratio VA de la dette publique/PIB dépasse temporairement le seuil applicable de 35 % avant de diminuer progressivement à moyen terme.

VULNERABILITE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

16. Les hypothèses macrobudgétaires sur lesquelles repose le scénario de référence de l'AVD intègrent l'investissement public estimé nécessaire pour faire face aux défis climatiques. La prévision est comparée aux estimations des rapports nationaux sur le climat et le développement (CCDR), et il en ressort qu'un investissement public annuel d'au moins 3 à 5 % du PIB est nécessaire pour atténuer les effets des chocs climatiques dans le scénario climatique le plus optimiste (SSP1-1.9). Ce scénario suppose un développement durable, de faibles émissions de gaz à effet de serre (GES) et un réchauffement planétaire restant inférieur à 2° C d'ici à 2100.

17. Le changement climatique devrait engendrer de fortes pressions sur le budget et la balance des paiements dans un scénario de non-adaptation⁹. Il est possible d'évaluer indirectement le coût budgétaire du changement climatique en estimant l'investissement public supplémentaire requis pour faire face à ses effets néfastes sur le PIB. Selon les projections des CCDR de la Banque mondiale dans le cadre du scénario pessimiste SSP 3-7,0 – qui se caractérise par une forte inégalité, une action climatique limitée et un réchauffement planétaire de l'ordre de 4° C d'ici à 2100 – les pertes du PIB réel pourraient s'élever jusqu'à 13 % d'ici à 2050. Ces pertes sont principalement imputables au stress thermique au travail, aux inondations

⁹ Banque mondiale, République démocratique du Congo, Rapports nationaux sur le climat et le développement, 2023.

urbaines et à la réduction des rendements des cultures pluviales, la baisse de la production ayant une incidence sur les exportations et les recettes de l'État. Dans le cadre du scénario où il n'a pas été pris de mesures d'adaptation suffisantes, la réponse à ces chocs liés au climat nécessiterait un investissement public supplémentaire de 1,4 à 6,0 % du PIB chaque année par rapport au scénario de référence. Ces coûts sont intégrés dans l'AVD sous la forme d'un scénario adapté – « Catastrophes, aucune adaptation » – calibré à l'aide des estimations des CCDR. Dans ce scénario, les coûts prendraient la forme (i) d'investissements publics supplémentaires, et (ii) d'une hausse des importations de biens de capital. Le scénario incorpore également l'incidence d'une catastrophe naturelle en 2026, avec une augmentation de 10 points de pourcentage du ratio dette publique/PIB, un fléchissement de 1,5 % de la croissance du PIB réel et une baisse de 3,5 % des exportations par rapport au scénario de référence.

18. En l'absence d'adaptation, plusieurs seuils de viabilité seraient franchis dans le scénario de catastrophe adapté. Dans ce scénario, la dynamique de la dette est quasiment la même que celle observée dans le choc le plus extrême sur les exportations. Le ratio VA de la dette extérieure/PIB dépasserait presque le seuil applicable en 2034, adoptant une tendance constante à la hausse, alors que le ratio service de la dette/recettes franchirait le seuil applicable en 2031, mettant ainsi en évidence les risques budgétaires à long terme qu'en entraîneraient un retard ou une insuffisance des mesures d'adaptation à court terme (graphique 1). Le ratio VA de la dette publique/PIB resterait en deçà de son seuil, mais il devrait également adopter une trajectoire à la hausse, le service de la dette publique atteignant 20 % des recettes (graphique 2).

NOTATION DU RISQUE ET VULNERABILITE

19. Les risques extérieurs et globaux de surendettement pour la RDC restent modérés, compte tenu des dépassements de seuils dans les tests de résistance. Les indicateurs de la dette publique demeurent globalement stables, car l'augmentation prévue de la croissance de l'économie et des recettes devrait être en partie contrebalancée par une augmentation des emprunts. La VA de la dette extérieure devrait se réduire progressivement par rapport au PIB, tout en demeurant stable par rapport aux exportations. Les arriérés extérieurs, essentiellement ceux antérieurs à l'initiative PPTE, représentent moins de 1 % du PIB. Ils constituent ainsi un cas de *minimis* et n'influent donc pas sur la notation du risque. Les arriérés intérieurs sont, quant à eux, dus à des fournisseurs de biens et de services, ce qui est surtout le signe de faiblesses dans la gestion des finances publiques plutôt que de problèmes d'insolvabilité ou de contraintes de liquidité de l'État. Pour y remédier, les autorités mettent en œuvre des mesures visant à réduire ces arriérés et à améliorer les pratiques budgétaires.

20. En RDC, la faible capacité de mobilisation des recettes met en lumière l'importance de préserver la capacité d'emprunt engendrée par les cours favorables des produits de base. S'il existe une certaine marge pour contracter des emprunts supplémentaires sans nuire à la notation du niveau de risque du pays (graphique 6), la faible mobilisation des recettes reste un problème majeur. Le ratio service de la dette/recettes franchit le seuil de risque modéré, ce qui indique que l'espace d'absorption des chocs est présent mais peu large. Dans le précédent accord FEC et les programmes FEC et FRD en cours, il est prévu que les recettes passent d'environ 9,5 % du PIB en 2020 à 15,6 % en 2024, pour se stabiliser autour de 15,5 % d'ici à 2029. Toutefois, ce chiffre reste bien en deçà de la moyenne de l'Afrique subsaharienne

(ASS), qui s'établit à 20 % du PIB, ce qui souligne la nécessité de continuer de s'efforcer d'améliorer la mobilisation des recettes, en particulier dans le secteur non extractif.

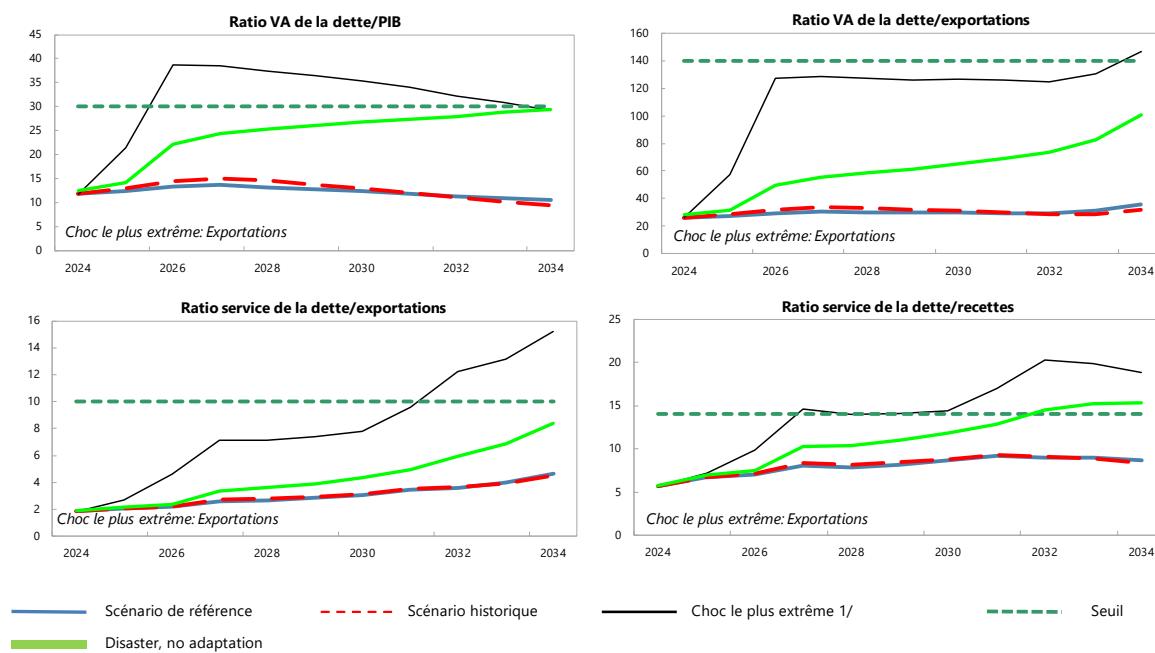
21. Les risques pour la viabilité de la dette de la RDC sont liés en grande partie à la performance des exportations et à la capacité du pays à mettre en œuvre des réformes significatives. La performance des exportations, qui est fortement tributaire des cours des produits de base, constitue une vulnérabilité majeure. Les fluctuations sur les marchés mondiaux des produits de base restent un risque essentiel pour la stabilité budgétaire et extérieure. Afin d'atténuer ces risques, il conviendrait que la RDC se donne pour objectif de constituer des amortisseurs en augmentant les réserves de change, en améliorant la mobilisation des recettes et en veillant à ce que les ressources empruntées soient effectivement utilisées pour obtenir une croissance inclusive. Il faudrait notamment promouvoir la diversification économique et le soutien au développement du secteur privé, en particulier dans les secteurs non extractifs, afin de réduire la dépendance à l'égard des exportations de produits de base. Même si les projections font apparaître une augmentation des emprunts à des conditions non concessionnelles, ces emprunts devraient rester limités. Il conviendrait que la RDC continue de privilégier le financement concessionnel afin de maintenir des niveaux d'endettement viables tout en répondant aux besoins essentiels en matière de développement.

22. Même si le niveau de la dette publique totale de la RDC est relativement faible, la capacité de remboursement limitée reste une vulnérabilité majeure. Les principaux risques proviennent des fluctuations des prix des produits de base et des difficultés persistantes dans la mobilisation des recettes. Ces dernières devraient augmenter progressivement, mais le niveau élevé du ratio service de la dette/recettes signale qu'il n'existe pratiquement plus d'espace pour des emprunts supplémentaires (graphiques 2 et 3), d'où l'importance d'adopter des règles budgétaires prudentes, et notamment de limiter les nouveaux emprunts afin de préserver la viabilité de la dette. Des réformes structurelles seront essentielles pour renforcer la capacité d'endettement de la RDC. À cet égard, il conviendrait de privilégier l'amélioration de la mobilisation des recettes et de la gestion des finances publiques, et un accroissement de l'efficacité et du potentiel de croissance de l'investissement public. Ces mesures seront nécessaires pour renforcer la résilience budgétaire et favoriser un développement économique durable.

VUES DES AUTORITES

23. Les autorités souscrivent globalement à la notation du risque de surendettement et à l'évaluation de la viabilité de la dette du pays. Elles s'attendent à une amélioration de la capacité d'endettement à la faveur des réformes et des mesures budgétaires prévues dans le cadre des accords appuyés par la FEC et la FRD. Elles réaffirment leur détermination à renforcer les pratiques de gestion de la dette. L'amélioration de la transparence et de la communication des données sur la dette des entreprises publiques, la dette des provinces et la dette garantie par l'État constitue une priorité essentielle en vue de favoriser une meilleure supervision et viabilité budgétaire.

Graphique 2. Indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans différents scénarios, 2024–34



Personnalisation des paramètres par défaut		
	Ampleur	Interactions
Choc d'engagements		
Passifs éventuels combinés	Yes	
Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.
Prix des produits de base	Yes	Yes
Financement de marché	n.a.	n.a.

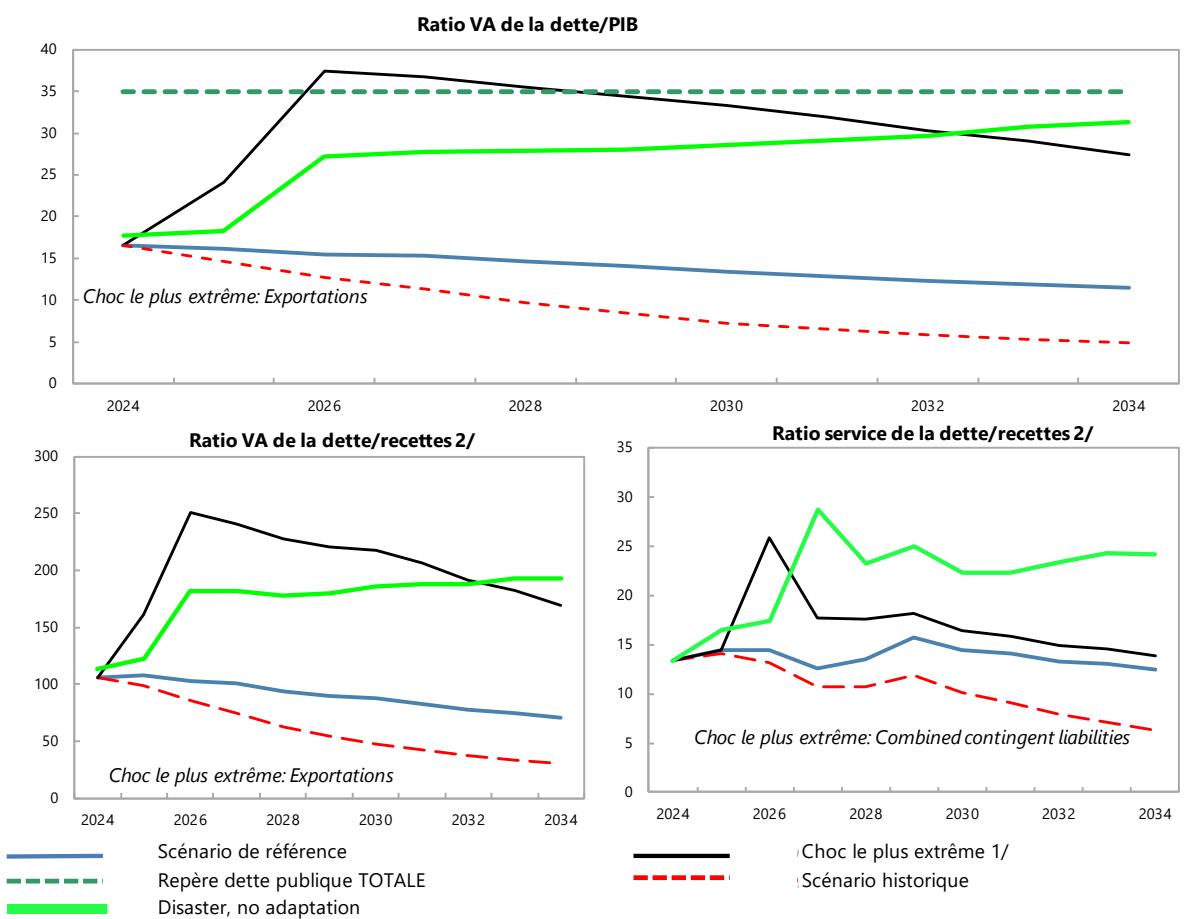
Note: "Yes" indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *	
Défaut	Défini par l'utilisateur (Personnalisés)
Part de la dette marginale	
External PPG MLT debt	100%
Modalités de la dette marginale	
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	2.8%
Taux d'actualisation, dollars EU	5.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	28
Période de grâce moyenne (minimum 1)	5

* Note: Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2034 ou avant. Le test de résistance avec un dépassement ponctuel est également présenté le cas échéant, mais ce dépassement n'est pas pris en compte comme signal mécanique. Si un test de résistance avec un dépassement ponctuel constitue le choc le plus extrême même sans tenir compte de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement ponctuel) est présenté.

Graphique 3. Indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2024–34

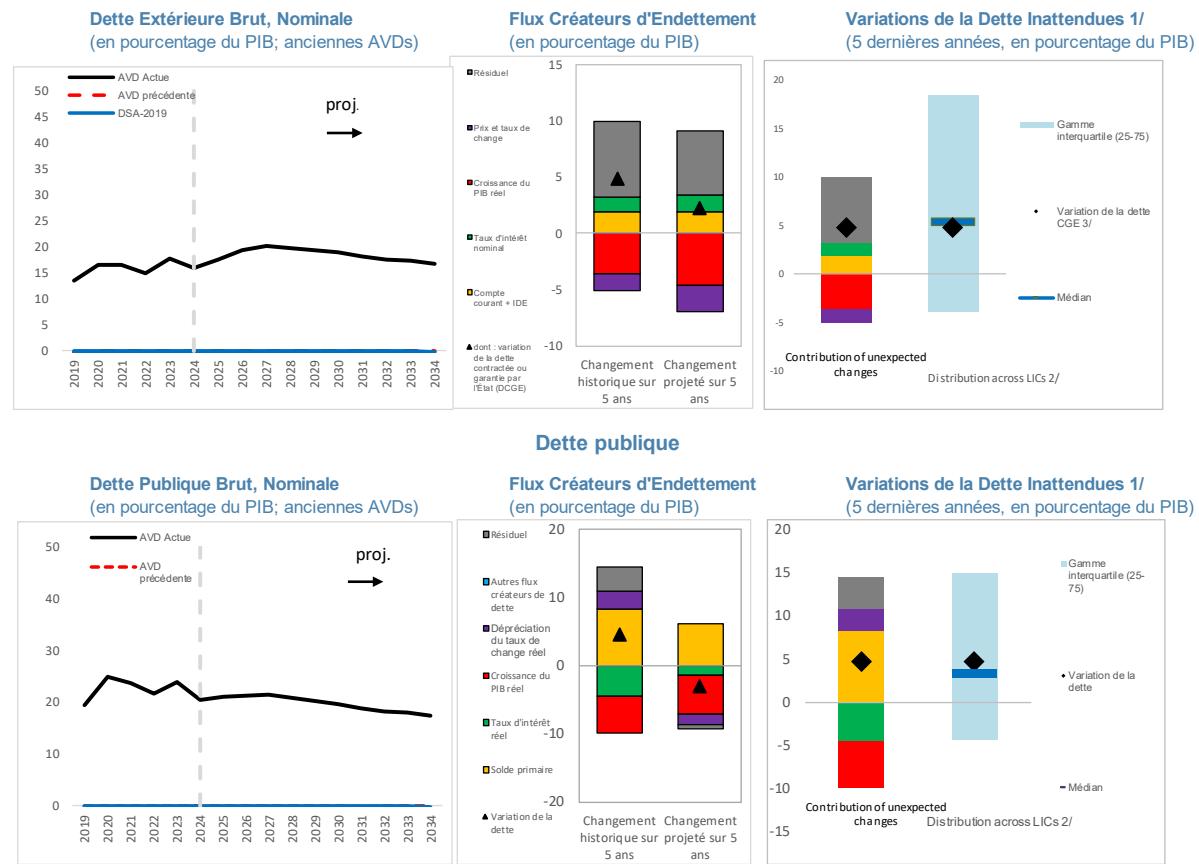
Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *	Défaut	Défini par l'utilisateur (Personnalisés)
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	75%	75%
Dette intérieure à moyen et long terme	8%	8%
Dette intérieure à court terme	18%	18%
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	2.8%	2.8%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	28	28
Période de grâce moyenne (minimum 1)	5	5
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	0.3%	0.3%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	3	3
Période de grâce moyenne	1	1
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	-2.7%	-2.7%

* Note : dans le AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les test de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2034 ou avant. Le test de résistance avec un dépassement ponctuel est également présenté le cas échéant, mais ce dépassement n'est pas pris en compte comme signal mécanique. Si un test de résistance avec un dépassement ponctuel constitue le choc le plus extrême même sans tenir compte de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement ponctuel) est présenté.

Graphique 4. Facteurs déterminants de la dynamique de la dette — Scénario de référence



Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

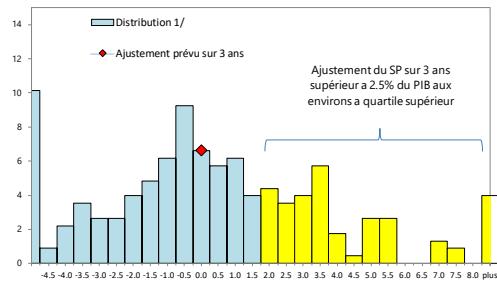
1/ Différence entre les contributions aux ratios d'endettement prévues et réelles.

2/ Distribution dans les pays à faible revenu pour lesquels des AVD ont été établies.

3/ Compte tenu du niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait s'expliquer en grande partie par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

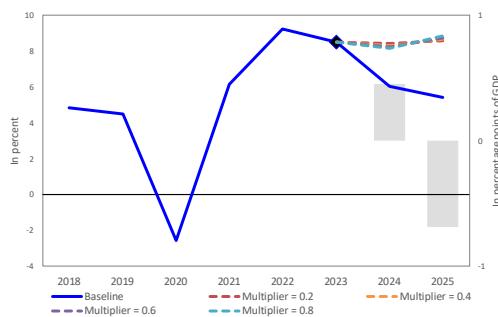
Graphique 5. Outils de réalisme³

Ajustement sur 3 ans du solde primaire
(points de pourcentage du PIB)



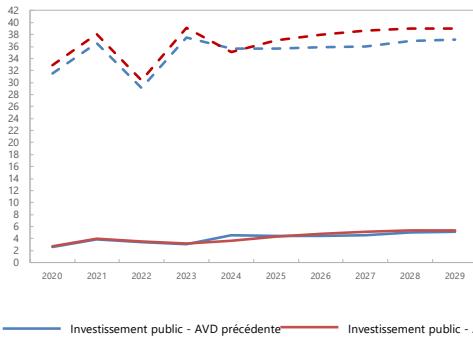
1/ Les données couvrent les programmes financés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement triennal à partir de la création du programme est couverte sur l'axe horizontal; le pourcentage d'échantillon est couvert sur l'axe vertical.

Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 2/



2/ Les barres renvoient à l'ajustement budgétaire annuel projeté et les lignes montrent les trajectoires possibles de croissance du PIB réel sous différents multiplicateurs budgétaires.

Taux de l'Investissement Public et Privé
(en pourcentage du PIB)



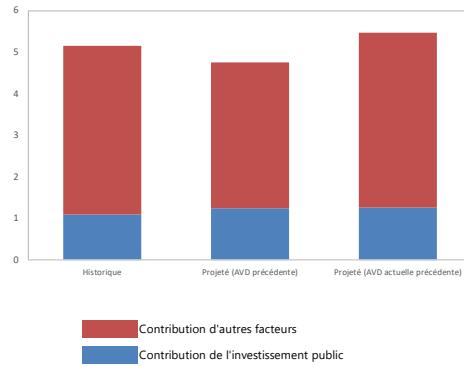
Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les données couvrent les programmes appuyés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement sur trois ans à compter du lancement du programme est indiquée en abscisse et le pourcentage de l'échantillon en ordonnée.

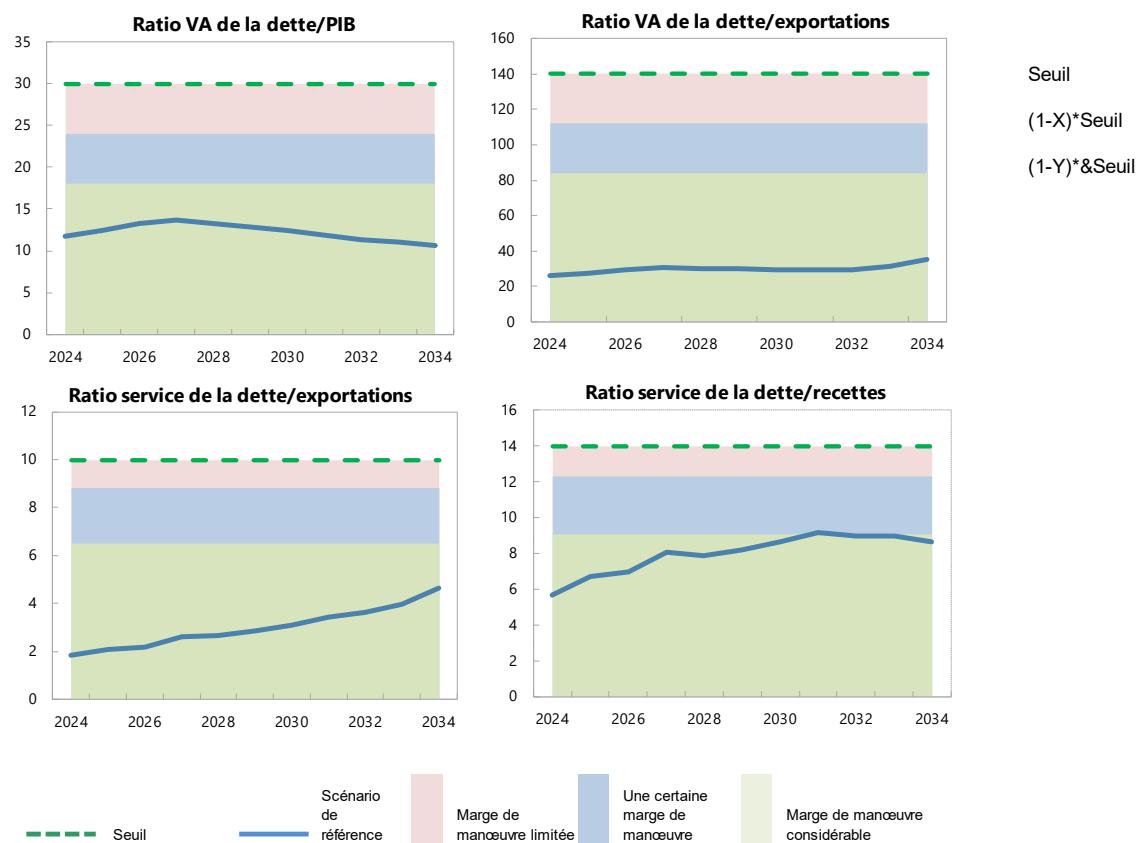
2/ Les barres du graphique illustrent l'ajustement budgétaire annuel projeté (échelle de droite) et les lignes, les trajectoires de croissance possibles du PIB réel avec différents multiplicateurs budgétaires (échelle de gauche).

3/ Les taux de l'investissement public et privé sont des chiffres préliminaires basés sur les informations de la comptabilité nationale. Des divergences avec les informations des comptes budgétaires sont à prévoir.

Contribution à la croissance du PIB réel
(pourcentage, moyenne sur 5 ans)



Graphique 6. Critères de la catégorie de risque modéré, 2024–34¹



Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Pour les seuils des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/exportsations, x est fixé à 20 % et y à 40 %. Pour les seuils des ratios service de la dette/exportsations et service de la dette/recettes, x est égal à 12 % et y à 35 %.

Tableau 6. République démocratique du Congo : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2021–44
 (en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif	Projections										Moyenne / Scénario	Projections
		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2034		
Dette extérieure (nommative) / dont : contrepartie et garantie par l'État (CGE)		16.5	14.9	17.7	16.0	17.6	19.3	20.2	19.8	19.4	16.7	14.8	18.3
Variation de la dette extérieure		-1.6	2.7	-1.6	1.6	1.7	0.9	-0.4	-0.4	-0.4	-0.5	-0.1	18.3
Flux générateurs d'endettement net identifiés		0.2	0.7	2.4	1.1	-0.5	-0.9	-0.6	-0.2	0.4	0.3	0.7	0.1
Déficit extérieur sur les biens et services		0.8	4.6	5.9	4.8	2.5	2.5	2.9	3.5	2.5	1.9	3.4	2.4
Exportations	-0.3	4.6	6.0	3.8	1.9	1.4	1.8	2.3	2.9	2.0	1.2	4.2	3.0
Importations	38.7	43.3	44.0	45.1	45.4	45.5	44.6	44.1	43.3	29.8	17.6	17.7	17.2
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-2.2	47.9	49.9	47.3	46.9	46.9	46.6	46.4	46.2	31.8	18.8	18.8	18.3
dont : officiel	-1.2	-1.6	-1.3	-2.8	-2.0	-1.9	-1.7	-1.7	-1.6	-1.3	-0.9	-3.3	-3.0
Autres flux courants (négatifs = entrées nettes)	3.3	3.5	2.7	3.0	2.0	2.4	2.4	2.3	2.2	1.8	1.7	2.1	2.5
IDF négatifs = entrées	-2.9	-2.1	-1.9	0.5	-0.6	-0.5	-0.5	-0.5	-0.6	-0.7	-0.7	-2.9	-3.0
Dynamique endogène de la dette / Contribution du taux d'intérêt nominal	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Contribution de la croissance du PIB réel	-0.9	-1.3	-1.2	-0.9	-0.8	-0.8	-0.8	-0.8	-0.8	-0.7	-0.6	-0.6	-0.6
Contribution des variations de prix et de taux de change	-1.4	-0.8	-1.0	2.2	2.0	2.2	2.0	2.2	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Résultat / dont : financement exceptionnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette extérieure CGE/PIB													
VA de la dette extérieure CGE/exports													
Ratio service de la dette CGE/recettes	8.1	2.3	2.4	28.2	26.2	21.5	29.1	30.5	30.0	23.7	35.5	50.3	5.8
Total besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	-680.7	235.4	238.5	198.6	74.4	77.9	51.8	113.6	166.1	248.6	77.0	497.6	5.0
Principales hypothèses macroéconomiques													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	6.1	9.2	8.5	6.0	5.4	5.1	5.3	5.5	5.4	4.5	4.4	4.8	5.0
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	9.6	5.0	-6.1	7.2	1.8	2.0	1.4	1.3	1.5	1.5	1.4	2.1	2.0
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) ^a	1.3	1.8	2.0	1.9	2.0	1.9	1.8	1.8	1.8	2.2	2.2	1.9	1.9
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	60.4	28.1	3.6	16.6	8.2	7.4	5.0	5.2	4.9	-11.1	0.9	11.8	3.6
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	52.5	42.7	6.3	11.3	3.9	6.3	6.0	6.4	6.5	-11.1	0.9	12.0	2.9
Élement dont des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	11.0	15.3	13.7	13.7	37.2	44.1	41.8	38.8	43.1	39.0	35.8	36.2	36.7
Recettes publiques non dans en pourcentage du PIB	164.0	239.5	338.9	137.9	14.7	14.0	14.2	14.6	15.0	15.1	16.0	17.5	11.5
Flux d'indebte en milliards de dollars US													
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) ^b
PIB nominal (milliards de dollars EU) du financement extérieur	577.21	66.184	67.46	76.654	82.294	88.189	94.105	100.88	107.59	142.856	250.973	25.0	25.0
Croissance du PIB nominal en dollars	16.3	14.7	19	13.6	2.2	7.4	7.2	6.7	6.9	6.0	5.8	7.1	7.1
Pour mémoire :													
VA de la dette extérieure ^c													
For pourcentage des exportations													
Ratio service de la dette/exports													
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)													
VA de la dette extérieure /PIB (en pourcentage)													
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	0.8	6.2	3.2	6.4	0.9	0.4	1.6	3.3	3.9	3.0	2.0	2.0	2.0

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/Englobe la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/Égale à $[r - g - \rho(1+g) + \varepsilon\alpha(1+\rho)]/[1+(g+\rho+\eta)\rho]$ multiplié par le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal ; g = taux de croissance du PIB réel, ρ = taux de croissance du déflateur du PIB en dollars, ε = appréciation nominale de la monnaie locale et α = part de la dette extérieure libellée en monnaie locale dans la dette extérieure totale.

3/Include le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette), les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend aussi la contribution des variations des prix et du taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/À savoir les dons, les prêts concessionnels et l'allègement de la dette.

6/Le financement équivalent dont inclut les dons fournis directement à l'État et par l'intermédiaire de nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/Suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles, tandis que les moyennes des projections portent sur la première année de projection et les dix années suivantes.

Tableau 8. République démocratique du Congo : analyse de sensibilité pour les principaux indicateurs de la dette extérieure CGE, 2024–34
 (en pourcentage)

	Projections 1/										
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	12	12	13	14	13	13	12	12	11	11	11
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2024-2034 2/	12	13	14	15	15	14	13	12	11	10	10
A2. Alternative Scenario : Natural Disaster, No Adaptation	13	14	22	24	25	26	27	27	28	29	29
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	12	13	15	16	15	15	14	13	13	13	12
B2. Solde primaire	12	14	16	16	16	16	15	15	14	14	13
B3. Exportations	12	21	39	38	37	36	35	34	32	31	29
B4. Autres flux 3/	12	14	16	16	16	15	15	14	13	13	12
B5. Dépréciation	12	16	15	16	15	15	14	13	13	13	12
B6. Combinaison de B1-B5	12	18	20	20	20	19	18	17	17	16	15
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	12	18	19	20	19	19	18	18	17	17	16
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	12	18	23	24	23	22	22	21	20	19	18
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	26	27	29	30	30	30	30	29	29	31	35
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2024-2034 2/	26	28	32	34	33	32	31	30	29	29	32
A2. Alternative Scenario : Natural Disaster, No Adaptation	28	31	50	56	59	61	65	69	74	83	101
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	26	27	29	30	30	30	30	29	29	31	35
B2. Solde primaire	26	30	35	37	36	36	36	36	36	38	44
B3. Exportations	26	58	127	129	127	126	127	126	125	130	147
B4. Autres flux 3/	26	30	34	36	35	35	35	34	34	36	41
B5. Dépréciation	26	27	26	28	27	27	27	26	26	28	32
B6. Combinaison de B1-B5	26	42	40	52	51	51	50	50	52	59	
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	26	39	42	44	44	43	43	43	44	47	54
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	26	46	58	58	57	55	53	52	52	54	61
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
Ratio service de la dette/exportations											
Scénario de référence	2	2	2	3	3	3	3	3	4	4	5
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2024-2034 2/	2	2	2	3	3	3	3	3	4	4	5
A2. Alternative Scenario : Natural Disaster, No Adaptation	2	2	2	3	4	4	4	5	6	7	8
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	2	2	2	3	3	3	3	3	4	4	5
B2. Solde primaire	2	2	2	3	3	3	3	4	4	5	5
B3. Exportations	2	3	5	7	7	7	8	10	12	13	15
B4. Autres flux 3/	2	2	2	3	3	3	3	4	4	4	5
B5. Dépréciation	2	2	2	3	3	3	3	3	4	4	4
B6. Combinaison de B1-B5	2	2	3	4	4	4	4	5	6	6	7
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	2	2	3	3	3	4	4	4	4	4	5
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	2	2	3	4	4	4	5	6	6	7	
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	6	7	7	8	8	8	9	9	9	9	9
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2024-2034 2/	6	7	7	8	8	8	9	9	9	9	8
A2. Alternative Scenario : Natural Disaster, No Adaptation	6	7	8	10	10	11	12	13	15	15	15
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	6	7	8	9	9	9	10	10	10	10	10
B2. Solde primaire	6	7	7	9	8	9	9	10	10	10	10
B3. Exportations	6	7	10	15	14	14	14	17	20	20	19
B4. Autres flux 3/	6	7	7	9	8	9	9	10	10	10	10
B5. Dépréciation	6	8	9	10	10	10	11	11	11	11	10
B6. Combinaison de B1-B5	6	7	9	10	10	10	11	12	12	12	12
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	6	7	8	9	9	10	10	10	10	10	10
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	6	7	9	12	11	11	11	13	14	13	13
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les valeurs en gras signalent un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, le déflateur du PIB (en fonction du dollar), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB, et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés et l'IDE.

Tableau 9. République démocratique du Congo : analyse de sensibilité des

	Projections 1/										
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	17	16	15	15	15	14	13	13	12	12	11
A. Scénarios de recharge											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2024-2034 2/	17	15	13	11	10	8	7	6	6	5	5
A2. Alternative Scenario : Natural Disaster, No Adaptation	18	18	27	28	28	28	29	29	30	31	31
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	17	18	20	21	22	22	23	24	24	26	26
B2. Solde primaire	17	18	19	18	18	17	16	16	15	15	14
B3. Exportations	17	24	37	37	36	34	33	32	30	29	27
B4. Autres flux 3/	17	17	18	18	17	16	16	15	14	14	13
B5. Dépréciation	17	17	15	14	13	11	10	9	7	6	5
B6. Combinaison de B1-B5	17	17	16	16	15	14	13	13	12	12	11
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	17	23	22	22	21	20	19	19	18	18	17
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	17	18	20	22	24	25	26	27	28	29	30
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Repère dette publique TOTALE	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35
Ratio VA de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	106	108	103	100	94	90	88	83	78	75	71
A. Scénarios de recharge											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2024-2034 2/	106	98	85	75	63	54	48	42	38	34	30
A2. Alternative Scenario : Natural Disaster, No Adaptation	114	123	182	182	178	180	186	188	188	193	193
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	106	120	131	137	138	143	150	153	155	161	162
B2. Solde primaire	106	119	126	121	113	109	106	101	95	92	87
B3. Exportations	106	161	250	241	227	221	217	207	192	183	169
B4. Autres flux 3/	106	116	120	116	109	105	102	97	90	87	82
B5. Dépréciation	106	117	104	94	82	73	65	55	46	38	29
B6. Combinaison de B1-B5	106	113	110	102	94	91	88	83	78	75	71
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	106	157	149	143	134	129	126	121	114	111	106
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	106	131	144	159	163	168	174	173	175	181	182
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Ratio service de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	13	14	14	13	13	16	14	14	13	13	12
A. Scénarios de recharge											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2024-2034 2/	13	14	13	11	11	12	10	9	8	7	6
A2. Alternative Scenario : Natural Disaster, No Adaptation	13	16	17	29	23	25	22	22	23	24	24
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	13	15	18	17	19	22	21	22	21	22	22
B2. Solde primaire	13	14	17	16	16	17	15	15	15	15	14
B3. Exportations	13	14	16	17	18	20	19	20	22	22	21
B4. Autres flux 3/	13	14	15	13	14	16	15	15	14	14	13
B5. Dépréciation	13	14	15	13	14	16	15	15	14	13	12
B6. Combinaison de B1-B5	13	14	15	14	14	16	14	14	13	13	12
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	13	14	26	18	18	18	16	16	15	15	14
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	13	16	16	15	20	24	23	23	22	23	23
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les valeurs en gras signalent un dépassement du niveau de référence.

2/ Les variables englobent la croissance du PIB réel, le déflateur du PIB et le déficit primaire en pourcentage du PIB.

3/ Transferts officiels et privés et IDE inclus.



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

14 janvier 2025

DEMANDES D'UN ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET D'UN ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ

LETTRE D'ÉVALUATION DE LA BANQUE MONDIALE RELATIVE À LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ

A. Vulnérabilité du pays au changement climatique, notamment les coûts humains, sociaux et économiques qui en résultent

1. La RDC est exposée à des catastrophes naturelles induites par le climat, de plus en plus fréquentes, ainsi qu'à l'élévation des températures et aux modifications du régime pluviométrique. Selon l'indice ND-GAIN (University of Notre Dame Global Adaptation Initiative), la RDC se classe 184e sur 187 pays en matière de vulnérabilité au changement climatique, aux autres défis mondiaux et pour sa capacité à améliorer sa résilience.¹ La vulnérabilité de la RDC au changement climatique est imputable à la dépendance de son économie à des secteurs sensibles et soumis aux conditions climatiques, tels que l'agriculture de subsistance pluviale, les ressources naturelles, le secteur extractif et ceux tributaires de la météorologie, qui représentaient en 2021 les deux tiers des emplois, la moitié du PIB et plus de 90 % des exportations. Le rapport national sur le climat et le développement (CCDR, 2023) sur la RDC estime que, comparé à un scénario de référence sans changement climatique, le PIB de la RDC pourrait être de 4,7 % à 12,9 % inférieur d'ici 2050 en fonction du scénario climatique.² Les répercussions économiques les plus importantes induites par le changement climatique devraient être causées par le stress thermique subi par les travailleurs ruraux endurant des vagues de chaleur extrêmes, ce qui entraînerait des

¹ <https://gain.nd.edu/our-work/country-index/rankings/>

² Banque mondiale, République démocratique du Congo, Rapports nationaux sur le climat et le développement, 2023.

pertes à hauteur de 4,8 % du PIB et, dans le scénario climatique le plus pessimiste, de 8,0 %. Les dommages urbains causés par les inondations, qui engendreraient des pertes à hauteur de 2,5 % du PIB, constitueront également une conséquence notable du changement climatique. Près de 74 % de la population de la RDC vit en deçà du seuil de pauvreté international. Les ménages et les communautés pauvres n'ont pas les moyens de gérer les risques climatiques, notamment les risques sanitaires qui sont susceptibles de s'accroître avec la modification du climat. Ainsi, dans le cadre du scénario climatique le plus pessimiste, 16 millions de Congolais supplémentaires pourraient être précipités dans pauvreté d'ici 2050.

2. La RDC concourt à hauteur de 1,4 % aux émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) et a émis 687,2 MtCO₂e en 2021.³

Les émissions de la RDC par habitant s'établissent à environ 7,2 tCO₂e, ce qui en fait le deuxième plus gros émetteur parmi les 8 pays d'Afrique centrale⁴ et le 64e à l'échelle mondiale. La RDC présente également une forte intensité d'émissions, à savoir environ 12,4 tCO₂e pour 1000 dollars de PIB en 2021. La modification de l'occupation des sols imputable à la déforestation et le développement de l'agriculture sont les principaux contributeurs aux émissions de GES (92 %) de la RDC, devant l'agriculture (4 %), les déchets (2,3 %) et l'énergie (1,5 %). Environ 30 % des émissions totales de GES émanent directement des centres urbains, des regroupements urbains denses et semi-denses ainsi que des zones suburbaines et péri-urbaines.⁵

B. Politiques publiques et engagements des autorités en faveur de l'adaptation au changement climatique et domaines prioritaires de renforcement de la résilience

3. La RDC aligne ses initiatives en matière de changement climatique sur ses objectifs de développement en tenant compte de sa nombreuse population rurale, de son taux de pauvreté élevé, de l'accès lacunaire aux services de base, de sa dépendance aux services écosystémiques et de la mobilisation limitée du secteur privé.

En 2022, la RDC se classait 103e parmi 113 pays dans l'indice mondial de la sécurité alimentaire et 22e parmi 28 pays d'Afrique subsaharienne.⁶ Ce piètre classement est surtout attribuable à des difficultés notables en matière de coût et de disponibilité des denrées alimentaires, problèmes accentués par les répercussions du changement climatique. L'accès à l'eau, aux systèmes d'assainissement, aux services de santé et à l'énergie est très limité et les zones d'habitat informel vont probablement se développer dans le pays, compte tenu de la rapide urbanisation et croissance de la population dans les régions susceptibles d'être touchées par des catastrophes naturelles. Afin de faire face à ces défis, il conviendra de moderniser l'agriculture, de gérer de façon intégrée les paysages et les zones forestières, de piloter l'urbanisation, de promouvoir des entreprises nationales concurrentielles, de renforcer l'intégration régionale et d'investir dans le développement humain.

³ https://www.climatewatchdata.org/countries/COD?end_year=2021&start_year=1990

⁴ République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Zambie, Angola, Ouganda, Burundi et Rwanda.

⁵ Banque mondiale, République démocratique du Congo, Rapports nationaux sur le climat et le développement, 2023.

⁶ Indice mondial de la sécurité alimentaire 2022

4. La RDC a progressivement revu à la hausse ses engagements climatiques et a établi un cadre juridique, politique et stratégique en vue de renforcer la résilience face au changement climatique. Les autorités ont fait part de leur ferme engagement en faveur de la lutte contre le changement climatique dans le cadre de leur stratégie d'adaptation nationale (SAN) et de mesures connexes. Elles ont ancré le cadre de la stratégie climatique à moyen terme dans les contributions déterminées au niveau national (CDN) du pays. Disposant de la moitié des forêts et des ressources hydriques africaines ainsi que de réserves de minéraux estimées à des milliards de dollars, la RDC cherche à se positionner comme un « pays solution » au changement climatique à l'échelle mondiale. Il s'agit ainsi de générer des revenus qui étayeront la résilience climatique du pays et favoriseront une croissance durable et sobre en carbone. La RDC est essentielle à l'action climatique mondiale, notamment à travers la conservation et la gestion de ses forêts et de ses stocks de carbone, la production d'une énergie hydroélectrique renouvelable et l'approvisionnement en minéraux critiques destinés aux technologies énergétiques écologiques. Malgré ce potentiel, ses émissions par habitant sont très élevées compte tenu de son niveau de revenu.

5. La RDC a souscrit à un ensemble complet d'engagements internationaux en matière climatique, une nouvelle stratégie d'adaptation nationale pour la période 2022–26 orientant leur mise en œuvre. Dans ses CDN actualisées, la RDC s'est engagée sous condition à réduire ses émissions de GES de 21 % d'ici 2030. Le ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEEDD) et l'agence congolaise de l'environnement (ACE) disposent de l'expertise générale et de la force d'initiative en matière de changement climatique. Toutefois, leur coordination avec les autres entités gouvernementales manque de cohérence et s'avère surtout axée sur des initiatives techniques plutôt que sur la mise en œuvre sur le terrain et le renforcement des capacités. En outre, la capacité technique et la compréhension des ministres concernés et des provinces eu égard au changement climatique restent lacunaires.

C. Politiques et engagements des autorités en matière d'atténuation du changement climatique et domaines prioritaires de réduction des émissions de gaz à effet de serre

6. La consolidation des institutions, le renforcement des capacités et l'amélioration de la gouvernance constituent des conditions préalables essentielles à l'action climatique et à l'ambition de la RDC de devenir un « pays-solution climatique ». Cette stratégie s'articule autour de grandes composantes, notamment un engagement politique explicite, une gouvernance bien alignée à plusieurs niveaux, des cadres institutionnels clairs, des lois, politiques et stratégies robustes, un pilotage adapté de la supervision et du financement ainsi qu'une bonne gestion des données. Bien que les éléments centraux de la programmation climatique de la RDC soient bien définis, le pays doit désormais mettre l'accent sur la mise en œuvre opérationnelle et le financement de l'action climatique et résoudre les problèmes de gouvernance. En outre, la RDC souhaite mieux conserver et protéger ses tourbières et ses stocks souterrains de carbone afin de favoriser un développement durable au moyen d'initiatives telles que le projet de nouvelle économie du climat.

7. Le cadre de stratégie climatique à moyen terme de la RDC est ancré dans ses CDN. Initialement, les contributions déterminées au niveau national (CPDN) prévues, qui ont été soumises

en 2015, ont recensé différentes répercussions du changement climatique, telles que les dommages aux infrastructures causés par des inondations, la destruction de l'habitat, la perte des services écosystémiques et de la biodiversité, une augmentation des maladies transmises par l'eau et des perturbations notables des cycles des récoltes sous l'effet des sécheresses saisonnières. Les CDN actualisées incorporent des aspects supplémentaires de la réduction des émissions des secteurs contributeurs, notamment la gestion des déchets et du transport, une gestion des forêts et une occupation des sols responsables, ainsi qu'une énergie renouvelable et une agriculture durable. Parmi les réductions prévues, 19 % sont conditionnées à des financements extérieurs et 2 % à des ressources intérieures. Cette actualisation ne rehausse pas seulement l'objectif de réduction de GES de la RDC, mais se montre également plus ambitieuse quant aux objectifs, politiques, actions et plans d'adaptation sectoriels, ce qui constitue une étape importante dans la mise en œuvre opérationnelle de sa programmation climatique.

8. Dans le contexte de l'initiative Mission 300 ayant vocation à raccorder 300 millions d'africains à l'électricité grâce à l'innovation et à des partenariats, la RDC vient de finaliser la préparation et l'adoption de son « compact énergétique national » où figurent des mesures destinées à augmenter le taux actuel de raccordement à l'électricité de 21,5 % à 62 %, tout en maintenant l'énergie renouvelable à plus de 95 % de la production d'électricité. Ce plan d'action comporte des réformes dans les cinq domaines suivants : (a) la réhabilitation et le développement des infrastructures électriques ; (b) l'exploitation de la plus grande intégration régionale ; (c) l'adoption d'une énergie renouvelable décentralisée (ERD) et de solutions de « cuisson propre » ; (d) la promotion de la participation du secteur privé afin de mobiliser des ressources complémentaires ; et (e) la viabilité du financement des services publics en privilégiant la sécurité énergétique et l'approvisionnement en une énergie abordable, fiable, inclusive, durable et propre. Le site d'Inga sur le fleuve Congo présente le plus gros potentiel hydroélectrique au monde (environ 42GW) et son développement pourrait fortement contribuer à un accès accru à l'échelle locale et régionale à une énergie propre, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la protection de la forêt vierge congolaise du fait d'une moindre demande de charbon de bois.

D. Autres défis et opportunités

9. La mobilisation de financements pour les investissements proposés dans la CDN de la RDC représentera un défi Selon les estimations des pouvoirs publics, il manquera au moins 54,8 milliards USD pour mettre en œuvre ces mesures. Les autorités prévoient d'investir dans les installations hydroélectriques et les infrastructures d'énergie renouvelable en vue d'améliorer l'accès à l'énergie, les besoins de financement étant estimés à 8,3 milliards USD. On peut notamment citer la mise en service, la construction et la rénovation de centrales hydroélectriques (7,5 milliards USD), la construction de 418 petits réseaux électriques (105 millions USD) et des projets hautement prioritaires d'électrification rurale (671 millions USD). Compte tenu des ressources locales limitées, l'accès au financement climatique mondial est primordial. Il conviendrait que la RDC œuvre de concert avec la communauté internationale à l'évaluation et à la protection de manière adéquate des services écosystémiques fournis par ses forêts. Selon une estimation préliminaire, la valeur des services de puits de carbone à l'échelle mondiale rendus par les forêts de la RDC s'établit entre

40,3 milliards USD et 100 milliards USD. Il serait possible de créer un fonds international dédié afin de mobiliser des financements supplémentaires, lequel serait abondé par des dons ou le produit d'un impôt climatique international. Les recettes pourraient être consacrées à la protection des forêts de la RDC et à l'élaboration de projets d'énergie propre au moyen d'instruments de réduction des risques à grande échelle, sachant que l'accès lacunaire à l'énergie constitue la principale cause de la déforestation.⁷ La réduction du risque jouerait un rôle majeur dans la maximisation de l'investissement dans les minéraux critiques et dans leur production aux fins de la transition énergétique, tout en tirant au mieux parti des recettes de l'État et en offrant des possibilités en matière de développement des chaînes de valeur et de l'emploi.

10. L'amélioration des systèmes de pilotage de l'investissement public peut permettre à la RDC de respecter ses engagements climatiques. Les premiers investissements publics nécessaires à la compensation partielle des risques liés au changement climatique sont estimés à quelque 10,9 milliards USD d'ici à 2050 et devraient être surtout consacrés à (i) l'amélioration des infrastructures de transport et (ii) à la réduction des risques pesant sur les infrastructures et les moyens de subsistance du fait des inondations en milieu urbain, ce qui passe notamment par l'amélioration des pratiques de gestion des déchets solides dans les zones urbaines. Le passage de la RDC à une budgétisation fondée sur un programme donne la possibilité d'incorporer une gestion des ressources qui tienne davantage compte du changement climatique. Les états du risque budgétaire intègrent désormais des considérations climatiques. En outre, la programmation de l'investissement public en matière de gestion des infrastructures ou d'actifs comporte des évaluations environnementales. Toutefois, il convient de poursuivre sur cette trajectoire afin de pleinement tenir compte des répercussions spécifiques au changement climatique. Bien que l'examen des soumissions aux appels d'offres commence à prendre en compte les aspects environnementaux, il faudrait que ces pratiques s'inscrivent dans le cadre d'une politique durable en matière de marché public. Les investissements précoces dans l'adaptation, qui ont vocation à renforcer la résilience au changement climatique, pourraient réduire la charge budgétaire induite par les chocs climatiques de 40 % d'ici à 2050, abaissant ainsi le coût global pour les finances publiques lié aux besoins d'investissement accrus. L'amélioration de la programmation de l'entretien pendant la phase d'investissement conditionne l'atténuation des risques climatiques à l'avenir. À cette fin, il convient d'établir des mécanismes financiers et de déployer des programmes d'entretien dédiés afin de veiller à la résistance physique des infrastructures contre les aléas climatiques et naturels. Le renforcement des capacités institutionnelles et une bonne gouvernance à l'échelon infranational sont indispensables pour garantir l'allocation et le transfert des fonds climatiques aux populations les plus vulnérables.

11. Compte tenu des capacités financières limitées de la RDC, il est primordial de mobiliser le secteur privé et de recenser les autres sources de financement. À cette fin, il incombera aux régulateurs financiers et aux superviseurs de mettre en place un environnement porteur, ce qui passera notamment par le renforcement des institutions, une transparence accrue et l'établissement

⁷ Banque mondiale, République démocratique du Congo, Rapports nationaux sur le climat et le développement, 2023.

d'un marché financier opérationnel en vue d'attirer des investissements extérieurs ainsi que de favoriser la mobilisation du secteur privé et la création d'emplois dans les secteurs des énergies renouvelables/propres et dans une agro-industrie climato-compatible. Une meilleure sensibilisation à la finance « verte » des acteurs de la finance locale est essentielle, au même titre que la création de mécanismes de financement des risques et de l'établissement d'une taxonomie des actifs verts.⁸

E. Engagement de la Banque mondiale aux côtés du pays

12. La Banque mondiale dispose d'un portefeuille actif de financements et d'assistance technique qui aide la RDC à tenir ses engagements en matière climatique.

- **Opérations actives :** l'accord de paiement des réductions d'émissions (ERPA [P160320](#)), en vigueur depuis septembre 2018 et doté d'un financement de 55 millions USD, et l'assistance technique allant de pair (soutien à la mise en œuvre opérationnelle de l'accord d'achat de réductions d'émission au titre du programme RE Maï-Ndombe [P170835](#)), en vigueur depuis août 2022 jusqu'en décembre 2025, pour un coût total de 5 millions USD, appuient le ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD). Le projet d'urgence et de résilience urbaine de Kananga (PURUK [P179292](#)), amorcé en septembre 2022 et qui s'achèvera en décembre 2027, doté de 100 millions USD, soutient le renforcement des capacités institutionnelles en matière de pilotage urbain, l'établissement de systèmes de gestion des risques liés aux catastrophes naturelles et le financement d'infrastructures résilientes aux risques relatifs à l'érosion et au changement climatique. Le projet porte en premier lieu sur Kananga (province du Kasaï-Central), mais il appuie également les efforts visant à étendre les activités à d'autres villes du pays. De même, le programme d'investissement pour la forêt et la restauration des savanes ([P178642](#)), en vigueur depuis juin 2023 jusqu'en juin 2030, pour un coût total de 300 millions USD, soutient la programmation de l'occupation des sols ainsi que la mesure, la notification et la vérification (MNV) des données sur les forêts et des résultats climatiques. Le Projet d'accès, de gouvernance et de réforme des secteurs de l'électricité et de l'eau – AGREE ([P173506](#)) élaboré par l'AID pour la RDC, en vigueur depuis mars 2022 pour un financement total consenti par l'AID de 600 millions USD a vocation, entre autres objectifs, à accroître l'accès à des services proposant une électricité renouvelable et de l'eau potable dans certaines zones urbaines et péri-urbaines de la République démocratique du Congo. Le projet de l'IFC de mini-réseaux « verts » (« Scaling Mini-grids » – SMG) pour la RDC ([#605948](#)), lancé en mars 2022, doté de 400 millions USD et d'une durée de trois ans, vise à accroître l'accès à l'électricité au moyen de mini-réseaux hybrides utilisant de l'énergie renouvelable et à renforcer la résilience aux effets délétères du changement climatique grâce à une production et une distribution décentralisées de l'énergie. Le projet est mis en œuvre de concert avec le projet AGREE afin que leurs modalités de préparation se complètent, et ce en intégrant des analyses et les contributions des investisseurs en vue d'appuyer le programme de mini-réseaux de la RDC et de

⁸ Banque mondiale, République démocratique du Congo, Rapports nationaux sur le climat et le développement, 2023.

soutenir les autorités congolaises dans l'application des différentes mesures convenues dans son « compact énergétique national ».

- ***Opérations en préparation :*** La Banque mondiale élaboré un projet de résilience aux inondations urbaines en RDC ([P508410](#)) doté de 200 millions USD. Ce projet vise à aider les autorités à renforcer leurs capacités à chiffrer les dommages et les pertes causés par des catastrophes naturelles. Il soutient également le développement d'instruments d'information sur les risques, notamment des cartes indiquant les zones à risque de conflit et une plateforme de partage de données, afin d'étayer une prise de décision au fait des différents risques, notamment avec des cartes idoines sur les villes. Le projet GPL de l'IFC destiné à la RDC ([#608711](#)) est en phase préparatoire et a vocation à réduire la déforestation en RDC en diminuant la dépendance au charbon de bois et en encourageant les ménages à adopter des technologies de « cuisson propre », ce qui dopera les investissements de l'IFC dans le changement climatique. En collaboration avec le ministère des hydrocarbures, le projet prévoit d'améliorer l'environnement des affaires afin de promouvoir l'utilisation du GPL par les ménages au cours des 5 à 7 prochaines années en modifiant la réglementation relative au GPL, tout en augmentant également l'accès aux financements. La Banque mondiale élaboré également le programme de développement Inga 3 Basse Chute ([P506438](#)), qui est le prochain projet cohérent sur le site d'Inga, ce qui doperait nettement la capacité et l'accès énergétiques du pays, favoriserait la croissance économique et limiterait les émissions de gaz à effet de serre, comme prévu dans les CDN de la RDC.
- ***Analyses et assistance technique :*** Les rapports nationaux sur le climat et le développement (CCDR) formulent des recommandations sur le changement climatique dans les domaines de la politique publique et de l'investissement. La Banque mondiale exploite les conclusions des CCDR pour appuyer le dialogue et la formulation en cours de la politique forestière de la République démocratique du Congo (RDC) et de la modification de la loi n°11-2002 du code forestier. S'ajoute à cela le travail de l'assistance technique en matière de comptabilité du capital naturel (CCN) dans le cadre du projet « Tirer parti de la comptabilité du capital naturel et de la finance climatique pour les forêts du bassin du Congo » ([P180767](#)), doté d'un budget de 2,5 millions USD. De même, dans le cadre du projet régional de « financement climatique de l'Afrique subsaharienne » ([#601402](#)), doté d'un budget de 2,0 milliards USD, lancé en juillet 2018 et qui s'achèvera à la fin du mois de juin 2025, l'IFC apporte des capitaux et des conseils aux banques locales, telles que Rawbank et EquityBCDC. Cette initiative a consisté à examiner les portefeuilles des banques afin de recenser les actifs éligibles au financement climatique et de doter les personnels de compétences avancées pour octroyer des prêts de façon adéquate.

13. Globalement, tous les projets de la Banque mondiale traitent de la gouvernance et de l'organisation institutionnelle à l'échelle sectorielle. En outre, les projets du FCI se situent à la croisée de l'environnement des affaires et de l'État de droit. Enfin, le projet ENCORE (projet d'amélioration du recouvrement des recettes et de la gestion des dépenses – [P171762](#)) est consacré à la gestion des dépenses publiques, et les opérations de politique de développement, évoquées ci-dessous, jouent un rôle dans l'amélioration de la gouvernance et des capacités.

14. Le financement à l'appui des politiques de développement (DPF) de la Banque mondiale en faveur de la RDC et la FRD pour ce pays sont complémentaires – en particulier dans le secteur de l'énergie renouvelable, les deux dispositifs portant notamment sur les forêts. Le DPF appuie le renforcement du secteur énergétique en améliorant la performance et la viabilité financière de la Société nationale d'électricité (l'entreprise publique SNEL) et en promouvant la transition énergétique par le truchement du développement du GPL, ce qui favorise également la lutte contre la déforestation. Il encourage également l'investissement et la mobilisation des capitaux privés. En revanche, les réformes au titre de la FRD portent sur l'intégration de la programmation climatique dans l'élaboration des PPP ainsi que sur le soutien à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ce phénomène en favorisant la protection des forêts et la mise en œuvre des CDN. Celle-ci repose sur les précédentes opérations à l'appui du développement pour la RDC qui ont porté sur la conformité des concessions forestières avec la législation en vigueur, sur le montant du financement mobilisé pour mettre en œuvre la stratégie nationale de réduction de la déforestation et la dégradation des forêts (REDD+) et sur le nombre de projets enregistrés relatifs au carbone.

**Déclaration de M. Regis N'Sonde, Administrateur,
M. Mbuyamu Matungulu, Administrateur suppléant,
et Mme Mwanza Nkusu, Conseillère principale auprès de l'Administrateur
sur la République démocratique du Congo**
15 janvier 2025

Au nom de nos autorités congolaises, nous souhaitons exprimer notre reconnaissance au Conseil d'administration, à la Direction et au personnel du Fonds pour l'engagement continu de celui-ci envers la République démocratique du Congo (RDC). L'assistance technique (AT) du Fonds en matière de renforcement des capacités et son financement au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) pour la période 2021–2024 ont joué un rôle déterminant dans l'appui à la mise en œuvre, par les autorités, de politiques économiques saines et de réformes structurelles clés énoncées dans le Plan national stratégique de développement (PNSD) 2019–2023.

Dans un contexte particulièrement difficile marqué par d'importants défis, les autorités de la RDC sont parvenues à préserver la stabilité macroéconomique et à faire progresser de manière notable leur programme de réformes dans le cadre du programme soutenu par la FEC 2021–2024, dont la sixième et dernière revue par le Conseil d'administration a été conclue en juillet 2024. L'exécution du programme s'est heurtée à de multiples obstacles, notamment les retombées économiques de la pandémie de COVID-19 et des catastrophes naturelles récurrentes. Les autorités ont également dû faire face à de fortes pressions sur les dépenses, liées aux coûteuses élections générales de 2023 ainsi qu'aux besoins de sécurité et aux urgences sociales découlant de l'intensification des attaques de groupes armés et d'une invasion étrangère dans l'est du pays. Ces violences ont entraîné d'importants déplacements internes de populations civiles et une dégradation des conditions humanitaires dans les zones affectées. En dépit de ces défis multiformes, les autorités ont préservé les objectifs du programme soutenu par la FEC, concrétisant ainsi le premier achèvement réussi d'un programme appuyé par le Fonds dans le pays.

Forts des progrès réalisés sous le précédent programme soutenu par le Fonds, nos autorités congolaises entendent approfondir les réformes nécessaires à l'avancement du Programme d'action du gouvernement pour 2024–2028 (PAG 2024–2028) et renforcer la résilience et la viabilité économiques internes et externes, avec l'appui financier et technique du Fonds. Les objectifs socioéconomiques du PAG 2024–2028 incluent la lutte contre le coût de la vie élevé, le développement d'infrastructures essentielles pour répondre aux besoins de développement et promouvoir une croissance inclusive grâce à la diversification tant attendue de l'économie, ainsi que la prise en compte des défis posés par le changement climatique. À cette fin, nos autorités congolaises sollicitent l'établissement d'accords d'une durée de 38 mois au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) et de la Facilité pour la résilience et la durabilité (FRD). Le programme soutenu par la FEC vise à appuyer les efforts des autorités pour mettre en œuvre des politiques économiques saines et des réformes structurelles afin de renforcer la stabilité macroéconomique, de transformer l'économie pour accroître sa résilience et de réduire la pauvreté. Les autorités ont demandé que qu'une partie des décaissements du Fonds au titre de la FEC soit versée au budget de l'État pour soutenir leur programme de développement des infrastructures, qui comporte une composante significative en matière de balance des paiements. Des garde-fous adéquats ont été prévus à cet égard. La mise en œuvre du programme soutenu par la FRD contribuerait aux efforts de la RDC en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques et consoliderait le statut du pays en tant que « nation de solutions » face aux défis climatiques mondiaux.

Développements récents et Perspectives

Développements récents

L'économie congolaise a continué de faire preuve de résilience, affichant en 2024 une croissance économique solide, quoique légèrement inférieure à celle de l'année précédente. Alors qu'elle était projetée à 4,7 % au moment de la sixième revue du programme 2021–2024 (ci-après « sixième revue »), contre 8,5 % en 2023, la croissance réelle du PIB en 2024 a finalement été révisée à la hausse à 6 %, principalement grâce à la performance plus robuste que prévu du secteur extractif. Estimée à 11,6 % pour 2024, la croissance de ce secteur est deux fois supérieure au taux projeté lors de la sixième revue, sous l'effet d'une hausse de la production de plusieurs produits miniers, notamment le cuivre. Cette révision à la hausse de la croissance du secteur extractif compense largement la performance plus faible qu'attendu du secteur non extractif, en partie liée au ralentissement de l'activité dans le secteur de la construction.

Les estimations pour les autres indicateurs macroéconomiques clés de 2024 sont encourageantes, même si certains résultats pourraient être légèrement inférieurs aux prévisions.

À 14,7 % du PIB, les recettes sont supérieures d'un point de pourcentage à celles de 2023 et dépassent de 0,3 point de PIB les projections antérieures, reflétant l'effet positif de l'essor des exportations de cuivre et de cobalt. Les déficits budgétaires, tant intérieur que global, devraient être inférieurs aux projections initiales. À 5,1 % du PIB, le déficit courant extérieur serait en baisse d'environ un point de pourcentage par rapport à 2023, même s'il reste supérieur de 0,5 point de PIB à la projection établie lors de la sixième revue. Dans ce contexte, les réserves officielles de change (6,76 milliards de dollars) seraient légèrement inférieures aux attentes, équivalant à un peu plus de 2,3 mois d'importations hors aide (contre 1,9 mois à fin 2023). Sur le plan financier, la rentabilité des banques est restée robuste, le niveau des prêts non performants a reculé, mais la dollarisation a persisté. Bien que le crédit au secteur privé ait progressé à un rythme moins élevé au premier semestre 2024 par rapport à la même période de l'année précédente, les prêts en devises représentent 97 % du total des crédits, tandis que les dépôts en devises constituent 91 % du total des dépôts.

Les perspectives économiques demeurent favorables. La croissance réelle du PIB est projetée à 5,4 % pour 2025 et devrait s'établir en moyenne à 5 % à moyen terme. En 2025, cette croissance serait principalement stimulée par le secteur extractif. À moyen terme, alors que l'activité minière se stabilisera et que la croissance du secteur extractif se situerait entre 4,0 % et 5,0 %, la croissance hors secteur minier devrait s'accélérer dès 2025, pour atteindre 6,2 % en 2029, contre 3,2 % en 2024, grâce à l'impact positif des réformes et à la mise en place des infrastructures prévues. L'inflation devrait continuer à décélérer pour converger vers l'objectif de 7,0 % fixé par la banque centrale d'ici la fin de 2026. Le déficit budgétaire global en 2025 devrait rester presque inchangé par rapport à 2024, à 1,8 % du PIB. À moyen terme, malgré des prévisions de mobilisation plus soutenue des recettes et une maîtrise des dépenses courantes, le déficit devrait s'élargir pour légèrement dépasser 2 % du PIB, en raison de l'augmentation attendue des dépenses essentielles de développement des infrastructures. Le déficit du compte courant devrait se réduire à 2,8 % du PIB en 2025, mais se creuser à moyen terme en raison du maintien d'une croissance soutenue des importations, liée en partie à l'ambitieux programme d'investissements du gouvernement. Les apports de financement, notamment des prêts d'appui à la balance des paiements et au budget émanant des partenaires au développement, contribueraient à l'accumulation progressive des réserves de change, renforçant ainsi la position extérieure. Les réserves de change devraient ainsi atteindre l'équivalent de 3,3 mois d'importations hors aide d'ici 2029.

Les autorités et les services du FMI conviennent que l'incertitude est élevée et que les perspectives sont exposées à des risques de dégradation importants. Sur le plan intérieur, les risques découlent des pressions budgétaires susceptibles de déclencher une intensification des attaques de groupes armés dans les provinces de l'est et de la riposte gouvernementale à l'épidémie de mpox, des incertitudes liées au retrait progressif de la force de maintien de la paix des Nations Unies (MONUSCO), ainsi que d'événements climatiques extrêmes pouvant endommager les infrastructures et les moyens de subsistance des populations. Sur le plan extérieur, les risques incluent les pressions inflationnistes induites par la volatilité des prix du pétrole et des denrées alimentaires, lesquelles pourraient aggraver la persistance du coût de la vie élevé et affecter négativement la demande globale. En outre, un possible ralentissement brutal de la croissance dans les principaux pays partenaires commerciaux ou une intensification de conflits régionaux, notamment au Moyen-Orient et entre la Russie et l'Ukraine, pourraient peser sur les prix mondiaux des produits miniers exportés par la RDC, avec des conséquences défavorables sur les recettes publiques et l'ensemble de l'économie.

Politiques et réformes pour la période à venir

Les autorités congolaises sont conscientes que la mise en œuvre ordonnée et efficace des politiques et des réformes sous-tendant les programmes qu'elles ont sollicités auprès du Fonds est essentielle pour faire progresser leurs efforts de stabilisation et leur programme de développement. L'objectif principal et les priorités du programme soutenu par la FEC consistent à promouvoir une croissance forte, durable et inclusive en mettant en place des réformes visant à améliorer les cadres de politique budgétaire et monétaire pour consolider la stabilité des prix, à renforcer la gouvernance et la lutte contre la corruption afin d'améliorer davantage les résultats budgétaires et de créer un climat favorable à l'investissement privé. Le programme soutenu par la FRD permettrait, quant à lui, d'avancer dans les réformes destinées à réduire la vulnérabilité de la RDC aux changements climatiques et à contribuer aux efforts d'atténuation mondiaux. La mise en œuvre des programmes soutenus par la FEC et la FRD contribuerait également à mobiliser une assistance extérieure accrue.

Politique et réformes budgétaires

La politique budgétaire visera à accroître l'espace budgétaire disponible pour les dépenses prioritaires et à renforcer le respect des procédures normales de budgétisation et d'exécution des dépenses. L'augmentation de l'espace budgétaire en faveur des dépenses sociales et de développement dépendra de la qualité et de l'efficacité des mesures relatives aux recettes et aux dépenses. Pour dynamiser la mobilisation des recettes, les autorités accélèrent la mise en œuvre de réformes non finalisées lancées dans le cadre du précédent programme soutenu par la FEC. Elles élaboreront également un plan d'action pour élargir l'assiette fiscale et améliorer le respect des obligations fiscales. Parmi les principales priorités de ces réformes figurent la mise en place du système normalisé de facturation de la TVA et l'accélération de la rationalisation des exonérations fiscales, ainsi que le renforcement des capacités opérationnelles du laboratoire d'analyse minière institué par l'administration fiscale pour contrôler les volumes et la teneur des minéraux exportés. L'objectif est de lutter contre la sous-facturation à l'exportation et de réduire les pertes de recettes minières qui, selon les estimations, atteindraient près de la moitié des recettes minières potentielles du pays du fait des faiblesses actuelles dans l'évaluation des exportations de minéraux. Du côté des dépenses, les autorités s'emploieront à contenir la masse salariale, qui était de 5 % du PIB en 2022, pour la ramener à environ 4,2 % du PIB d'ici à 2029, et à poursuivre la réduction des subventions aux carburants. La maîtrise de la masse salariale sera appuyée

par les actions en cours visant à assainir le fichier de la fonction publique et à mieux encadrer les recrutements.

Le plan de réformes des finances publiques comprend des mesures structurelles fortes pour renforcer la performance budgétaire. Les réformes retenues visent à améliorer la qualité de la dépense publique, à renforcer la crédibilité budgétaire et le respect des procédures de dépenses, à poursuivre la mise en œuvre du compte unique du Trésor (CUT) et à réduire les risques budgétaires. La modernisation de la gestion des finances publiques (GFP) est au cœur de ces réformes. Les priorités en matière de GFP incluent l'opérationnalisation accélérée de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP), la décentralisation de l'ordonnancement tout en veillant à ce que les capacités de gestion sur le terrain soient suffisantes, le respect rigoureux des règles d'exécution des dépenses pour limiter l'utilisation de procédures d'urgence, et la régularisation dans les délais de ces dépenses conformément aux réglementations en vigueur. Les principales mesures du programme visant à contenir les dépenses exécutées sous procédure exceptionnelle comprennent une refonte majeure du manuel des procédures de dépenses, précisant la nature des dépenses pouvant être exécutées selon une procédure simplifiée, et la publication de rapports trimestriels détaillés sur l'exécution des dépenses, indiquant le volume et la nature des dépenses engagées sous procédure exceptionnelle, ainsi que les services et institutions publiques bénéficiaires. Afin de réduire les risques de procyclicité budgétaire, les autorités envisagent de passer progressivement à un cadre budgétaire fondé sur les ressources, compte tenu de la forte dépendance du pays à l'égard de recettes extractives volatiles. Elles prévoient également d'adopter une feuille de route pour améliorer la gouvernance des entreprises publiques, de manière à mieux maîtriser les risques budgétaires que présentent ces entités.

Politiques monétaire, du secteur financier et du secteur extérieur

La Banque centrale du Congo (BCC) s'engage à maintenir la liquidité bancaire sous contrôle et à poursuivre les efforts visant à juguler les pressions inflationnistes. Elle continuera d'adopter une politique monétaire rigoureuse, de suivre l'évolution de la liquidité et de la conjoncture économique, et d'intervenir au besoin pour maîtriser l'inflation conformément à son mandat de stabilité des prix, tout en poursuivant l'accumulation de réserves afin de renforcer les garde-fous extérieurs. Le Comité de politique monétaire a maintenu le taux directeur inchangé à 25 % depuis son relèvement de 1 400 points de base en août 2023. En juillet 2024, le Comité a relevé le ratio de réserves obligatoires sur les dépôts en monnaie locale à 12 %, contre 10 % depuis sa réunion du 19 juin 2023. Si l'évolution de la situation l'exige, la BCC est prête à resserrer davantage sa politique monétaire et à absorber l'éventuel excédent de liquidité.

La BCC va également poursuivre ses efforts pour moderniser son cadre de politique monétaire, renforcer ses dispositifs de gouvernance et de transparence, et améliorer la surveillance du secteur financier. S'appuyant sur les recommandations de l'assistance technique du FMI, les autorités monétaires prennent des mesures pour consolider le cadre institutionnel de la politique monétaire et accroître l'efficacité de sa transmission. À cet effet, elles se sont engagées à : (i) introduire un instrument de refinancement standard sous forme d'adjudications afin d'encourager les banques à gérer leur liquidité de manière plus efficiente et, dans le même temps, à supprimer la fenêtre de prêt à court terme ; (ii) rémunérer les réserves obligatoires en monnaie nationale afin de contribuer à réduire les coûts d'intermédiation bancaire et, partant, d'encourager la collecte de dépôts en monnaie locale et, à terme, d'atténuer la dollarisation. Par ailleurs, la BCC va mettre en place le Système de prévision et d'analyse pour la politique monétaire (Forecasting and Policy Analysis System, FPAS), notamment en créant un

dispositif de renforcement du processus de décision en matière de politique monétaire, et poursuivra l'amélioration de ses pratiques de communication et de diffusion d'informations. Les cadres opérationnel et de gouvernance de la BCC tirent également profit de la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation des Safeguards de 2020. S'agissant des politiques relatives au secteur financier, la poursuite des réformes destinées à renforcer la surveillance du secteur bancaire et financier s'appuiera sur la loi bancaire de 2022. Dans ce contexte, la mise en œuvre des recommandations de la Revue de la stabilité du secteur financier (Financial Sector Stability Review, FSSR) sera essentielle pour renforcer la surveillance et la conformité avec la réglementation financière, avec l'appui technique du FMI.

Les autorités entendent maintenir un régime de change flexible comme première ligne de défense contre les chocs, tout en continuant de renforcer la position extérieure et d'accroître la résilience face aux chocs. La BCC poursuivra la mise en œuvre d'une politique de change guidée par l'objectif de stabilité des prix et la nécessité de disposer de réserves de change adéquates. Elle veillera à ce que le taux de change indicatif pour le franc congolais (CDF) reste en adéquation avec les conditions pertinentes du marché, comme en témoigne la réduction de l'écart entre ce taux et celui du marché parallèle. La BCC prend également des mesures pour améliorer le fonctionnement du marché des changes et s'est engagée à adopter, d'ici fin mars 2025, une stratégie d'intervention sur le marché des changes conforme aux recommandations de la mission d'assistance technique du FMI de novembre 2023. La mise en œuvre de cette stratégie devrait contribuer à lisser toute volatilité excessive du taux de change.

Autres réformes structurelles

Au-delà de leur programme de réformes structurelles en matière budgétaire, les autorités sont résolues à mener un large éventail de réformes structurelles visant à lever les obstacles à l'investissement et à soutenir une croissance forte, durable et inclusive. Les efforts porteront en priorité sur l'amélioration du climat des affaires, le renforcement de la transparence dans le secteur minier et dans la passation des marchés publics, ainsi que la gouvernance et la lutte contre la corruption. En ce qui concerne le climat des affaires, les autorités entendent simplifier la réglementation fiscale, rationaliser les procédures de conformité pour l'impôt sur les sociétés, mettre en place un organisme indépendant chargé de la résolution des litiges entre l'administration fiscale et les contribuables, et améliorer le mécanisme de remboursement des crédits de TVA. Dans le secteur minier, les autorités se sont engagées à poursuivre la publication de nouveaux contrats miniers, conformément au Code minier et aux exigences de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE). Les efforts de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite seront renforcés. Dans ce cadre, les autorités soumettront au Parlement un projet de loi sur la lutte contre la corruption et créeront un tribunal économique et financier, ainsi qu'un parquet spécialisé à compétence nationale, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption (UNCAC) et aux meilleures pratiques internationales. Les autorités sont convaincues que ces réformes d'envergure, associées à la construction d'infrastructures et à l'amélioration des services de santé et d'éducation, contribueront à stimuler l'investissement privé, la diversification économique et la croissance inclusive.

Les autorités poursuivent également le renforcement de leur cadre de Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), et en améliorent l'efficacité. Elles continueront de mettre en œuvre le plan d'action convenu avec le Groupe d'action financière (GAFI) et de remédier aux lacunes recensées. Les autorités entendent consolider les progrès signalés dans le cinquième rapport d'avancement soumis au Groupe mixte Afrique du GAFI en mars 2024 et œuvrent à

respecter les délais fixés pour les points en suspens figurant dans ce rapport. L'objectif est de porter le taux de réalisations substantielles de 40 % (cinquième rapport) à 74 % lors de la prochaine évaluation prévue au début de cette année. Le gouvernement ambitionne de faire sortir la RDC de la liste grise du GAFI (pays sous surveillance renforcée) d'ici à la présentation du septième rapport d'avancement en octobre 2025.

Réformes liées au changement climatique dans le cadre de la FRD

Le programme soutenu par la FRD comprend à la fois des mesures d'atténuation et d'adaptation, fondées sur l'ambitieux programme de la RDC pour faire face aux défis climatiques, qui conforte son statut de « pays-solution » dans la transition énergétique à l'échelle mondiale. Douze mesures de réforme (MR) ont été retenues et s'articulent autour de trois piliers : (i) promouvoir la préservation des forêts pour soutenir les efforts d'atténuation et d'adaptation ; (ii) renforcer la résilience face aux catastrophes naturelles liées au climat ; et (iii) intégrer les enjeux climatiques dans la gestion des investissements publics. Les MR sont alignées sur celles énoncées dans la Contribution déterminée au niveau national (CDN) de 2021 ainsi que dans le Plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNA), qui a bénéficié des observations des principales parties prenantes. Le PNA est également étayé par le diagnostic climatique C-PIMA réalisé par le FMI et par le Rapport sur le climat et le développement (CCDR) de la Banque mondiale finalisé en 2024. Avec la conservation des forêts au cœur de sa stratégie de lutte contre le changement climatique, la RDC entend non seulement réduire sa propre vulnérabilité aux chocs climatiques extrêmes, mais aussi mettre à disposition un bien public à l'échelle mondiale. En effet, la RDC dispose des plus grands gisements mondiaux de minerais stratégiques pour la transition énergétique bas carbone, du Bassin du Congo – qui recèle la moitié des ressources en eau douce de l'Afrique – et de la deuxième plus vaste forêt tropicale du monde, capable d'absorber jusqu'à 4 % des émissions mondiales de carbone chaque année.

Pour concrétiser cet ambitieux programme climatique, des ressources financières considérables seront nécessaires, en plus des fonds requis pour relever les autres défis de développement du pays. La CDN chiffre le coût des investissements liés à l'agenda climatique à environ 48 milliards de dollars, soit près de 90 % du PIB de 2021. L'accès au titre de la FRD sollicité s'élève à environ 1,1 milliard de dollars. Cette assistance offrirait un espace budgétaire pour répondre aux priorités couvertes par le programme de la FRD, mais des ressources supplémentaires seront indispensables pour mettre en œuvre intégralement l'agenda climatique du pays. Les autorités tablent sur le fait que la RDC, en tant que pays-solution face aux défis climatiques mondiaux, attirera des financements externes qui soutiendront les volets essentiels de son programme climatique au profit de l'humanité.

Conclusion

Les autorités congolaises sont résolues à consolider les acquis obtenus dans le cadre de leur programme soutenu par la FEC au titre de 2021–2024 et à approfondir les réformes destinées à renforcer davantage la stabilité macroéconomique, à promouvoir la diversification économique afin de doper le potentiel de croissance et la résilience de l'économie, et à affronter les défis considérables que pose le changement climatique en RDC. Compte tenu de leurs résultats satisfaisants en matière de mise en œuvre des politiques et des réformes, nous serions reconnaissants au Conseil d'administration de bien vouloir soutenir leur demande en vue d'un nouvel accord au titre de la FEC et d'un accord au titre de la FRD. Les autorités souhaitent poursuivre leur collaboration étroite avec le FMI et les autres partenaires pour faire avancer les objectifs socioéconomiques et climatiques du pays.

